

# LES FEMMES

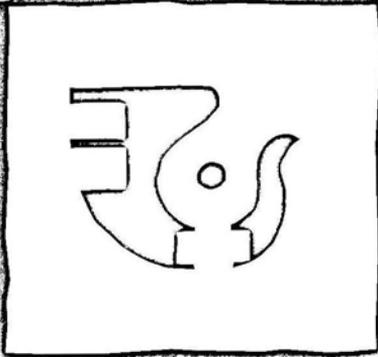
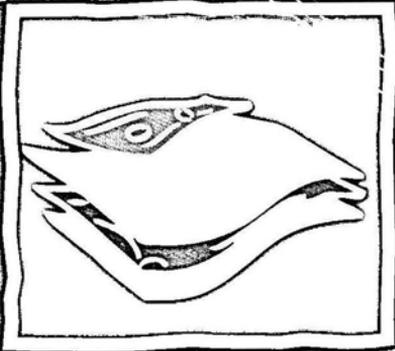
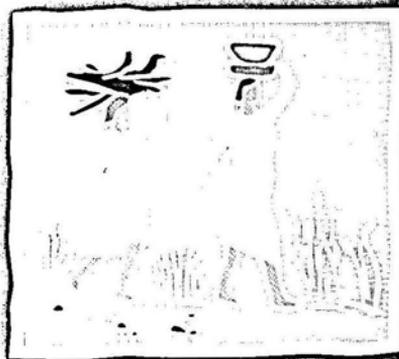
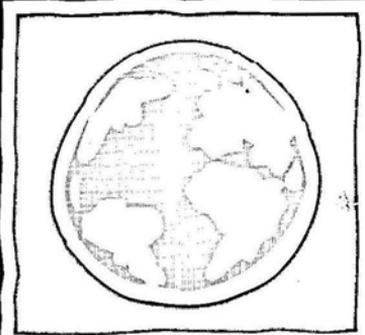
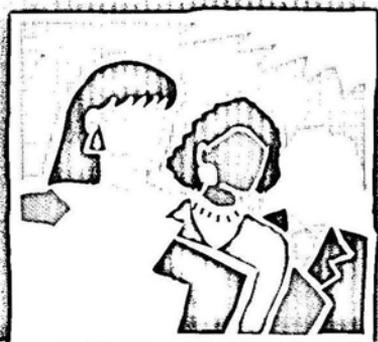
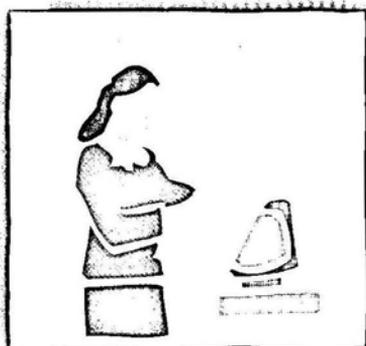
UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN MUTATION



LE RÔLE DES FEMMES DANS LE  
DÉVELOPPEMENT MONDIAL : ÉTUDE 1994

# LES FEMMIES

IS UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN MUTATI



LE RÔLE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL : ÉTUDE 1994

Département de la coordination des politiques  
et du développement durable

# LES FEMMES

DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN MUTATION

LE RÔLE DES FEMMES DANS LE  
DÉVELOPPEMENT MONDIAL : ÉTUDE 1994



Nations Unies - New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ST/ESA/241

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.95.IV.1

ISBN 92-1-230209-2

Copyright © Nations Unies 1995  
Tous droits réservés

## AVANT-PROPOS

La présente étude, consacrée au rôle des femmes dans le développement mondial en 1994, est axée non pas sur les femmes mais sur le développement. Lorsque le rôle joué par les femmes est examiné dans le contexte de celui joué par les hommes, cette perspective peut ouvrir des horizons nouveaux sur les aspects de la théorie de la politique du développement tels qu'ils se pratiquent qui donnent des résultats et sur ceux qui, au contraire, doivent être revus.

A la différence de celles qui l'ont précédée, l'Etude de 1994 analyse trois des thèmes centraux du développement : la pauvreté, l'emploi productif et la prise de décisions en matière économique. Ce faisant, l'Etude remet en question certaines hypothèses fondamentales concernant le rôle joué par les hommes et les femmes dans le développement. Il ne s'agit pas, en effet, tout simplement du développement et de la place que les femmes y occupent, mais plutôt du rôle joué par les femmes et par les hommes dans le développement et des aspects du développement pour lesquels le sexe importe peu. On verra cependant que rares sont les domaines du développement dans lesquels le sexe ne fait effectivement aucune différence.

L'Etude constate au contraire, dans son analyse de la pauvreté, que les femmes ne sont pas les victimes de circonstances qui leur sont propres. Comme les hommes, elles font partie de ménages qui vivent dans la pauvreté. Le plus souvent, ce sont les femmes qui doivent faire face à la pauvreté et, si les travaux ménagers sont partagés et si les femmes ont accès aux ressources, ce sont elles qui, de plus en plus, trouvent une porte de sortie pour leurs familles.

Dans le domaine de l'emploi, les faits font éclater le mythe de la réserve de main-d'œuvre que constitueraient les femmes. On constate aujourd'hui que les femmes constituent un élément décisif de la population active dans tous les secteurs qui, partout dans le monde, sont en plein essor. L'Etude pose la question de savoir si les femmes accepteront de continuer à être mal payées pour un travail peu satisfaisant ou si, au contraire, elles insisteront pour que la façon dont le travail est organisé change.

C'est dans le domaine de la prise de décisions économiques que la plus grande asymétrie entre hommes et femmes persiste. Les femmes demeurent absentes au sommet et les décisions en matière économique, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, sont prises par les hommes. L'Etude souligne malgré tout l'importance croissante que jouent les femmes en tant que chefs d'entreprises et de négociés et la place toujours plus grande qu'elles occupent parmi les jeunes qui se préparent à une carrière dans les affaires, et elle aboutit à la conclusion que même dans ce domaine, où les hommes prédominent, la situation change peu à peu.

L'Étude, comme celles qui l'ont précédée, est le fruit d'un effort collectif des services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. L'équipe de la Division de la promotion de la femme était composée de Natalia Zakharova, Mathilde Vázquez, Semia Guermas, Marina Pluthakina et Mary Ann Knotts, placées sous la direction de John Mathiason, et celle du Bureau international du Travail (BIT) de RoseMary Greve, Barbara Einhom, María Angélica Ducci, Eugenia Date-Bah, Azita Berar-Awad, Mary Johnson et Christine Oppong. L'Étude comprend également un certain nombre d'articles extrêmement précieux rédigés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les commissions économiques régionales.

L'Étude est l'un des documents de base destinés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : action pour l'égalité, le développement et la paix, mais elle contient aussi des informations de référence qui pourront être importantes pour le Sommet mondial pour le développement social et pour les activités entreprises par l'ONU en vue de mettre en œuvre le programme « Action 21 », adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en 1992. En bref, elle constitue une contribution importante au dialogue sur le développement qui se poursuit au sein des différentes instances mondiales.

Gertrude MONGELLA  
*Secrétaire générale  
de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes : action pour l'égalité,  
le développement et la paix*

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	iii
RÉSUMÉ.....	xi

### INTRODUCTION

A. — Sources d'information concernant le rôle joué par les femmes dans l'économie .....	1
B. — L'approche de différenciation entre les sexes : introduction .....	2
C. — Développement et durabilité .....	5
D. — Un environnement en mutation .....	6
1. Progression vers l'égalité .....	6
2. Progrès accomplis sur la voie de l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation .....	8

### I. — LA RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE MONDIALE : SON IMPACT SUR LES FEMMES ET SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL CELLES-CI SE MEUVENT

A. — Les femmes et les réformes économiques .....	11
1. La restructuration dans les différents pays .....	12
2. L'ajustement structurel et son impact sur les femmes .....	17
3. La privatisation et son impact sur la situation économique des femmes .....	20
4. La déréglementation des marchés .....	21
B. — Les dimensions mondiales de la restructuration économique et de son impact sur les femmes .....	22
1. Evolution du volume et de la composition du commerce mondial .....	23
2. La prolifération des sociétés transnationales .....	29
3. L'évolution des courants financiers internationaux .....	31
C. — Les différences entre les sexes et l'expansion économique : analyse statistique .....	32
D. — Conclusions .....	33

### II. — LA PAUVRETÉ

A. — La persistance de la pauvreté dans un contexte d'expansion économique .....	36
B. — Ce que la pauvreté signifie pour les hommes et pour les femmes .....	37
C. — La pauvreté et les ménages dirigés par les femmes .....	37
1. Définitions et étalons de mesure .....	38
2. Incidence, causes et conséquences du statut de femme chef de ménage .....	38
3. Effets du statut de ménage dirigé par une femme sur le bien-être des enfants .....	39

D. — Pauvreté rurale .....	40
1. Accroissement de la participation des femmes rurales aux processus de prise de décisions .....	42
2. Accès aux ressources productives et contrôle exercé sur ces ressources .....	44
3. Accès à l'emploi non agricole .....	47
4. Services de santé .....	48
E. — Pauvreté urbaine.....	49
1. Les migrations et l'urbanisation sous l'angle des hommes et des femmes .....	50
2. Logement .....	50
3. Infrastructure .....	51
4. L'environnement urbain .....	51
5. Administration urbaine .....	52
6. VIH/sida .....	52
7. Nutrition .....	53
F. — La réaction que doit susciter la pauvreté : le rôle de l'Etat, du marché et de la communauté .....	53

### III. — EMPLOI PRODUCTIF

A. — Les femmes et le travail .....	57
B. — Le travail des femmes dans un environnement mondial en mutation ..	60
1. Taux de participation des femmes à la population active .....	61
2. L'invisibilité des femmes et le manque de fiabilité des données ..	68
3. La mutation technologique et l'emploi des femmes .....	69
4. Les femmes et l'industrie manufacturière .....	71
5. Les migrants à la recherche d'un travail .....	79
C. — La discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail .....	81
1. Secteur public ou privé, secteur structuré ou non structuré ? .....	81
2. Travail à plein temps ou travail à temps partiel ? .....	82
3. Ségrégation professionnelle .....	84
4. Différences de salaires .....	87
5. Sécurité et protection sociales .....	88
6. Les travailleuses, les syndicats et les autres associations de travailleurs .....	89

### IV. — POUVOIR DE DÉCISION DES FEMMES DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE

A. — Les femmes et les décisions économiques : pourquoi, où et combien	92
1. Pourquoi plus de femmes doivent participer à la prise de décisions en matière économique .....	93
2. La place occupée par les femmes dans les mécanismes nationaux de décision économique .....	93
3. Les femmes et la prise de décisions économiques au plan international .....	97
4. La prochaine génération de décideurs dans le domaine économique	98

B. — Les perspectives de carrière des femmes dans le monde des affaires	99
1. Début de carrière	99
2. Obstacles au recrutement	99
3. Obstacles à l'avancement	99
C. — Les femmes chefs d'entreprises	100
1. Combien de femmes chefs d'entreprises y a-t-il ?	100
2. Facteurs propices à l'entrepreneuriat féminin	101
3. Obstacles à l'entrepreneuriat féminin	101
D. — Les femmes et le développement des échanges	102
1. Principales contraintes	103
2. Mesures à envisager	103
V. — COMMENT ASSURER UNE PARTICIPATION PLUS LARGE ET PLUS EFFICACE DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT : QUELQUES CONCLUSIONS	
A. — La prise en considération des besoins des femmes dans les politiques nationales et mondiales	105
B. — Les effets différenciés de la pauvreté	106
C. — La refonte du monde du travail : politiques et acteurs	108
1. Des politiques et des stratégies intégrées	108
2. Acteurs et alliances	114
3. Tendances et défis	118
D. — Politiques et programmes visant à accroître la participation des femmes à la prise de décisions économiques	121
1. Comment accroître le nombre de cadres de sexe féminin	122
2. Mesures à prendre pour appuyer l'entrepreneuriat féminin	123

## TABLEAUX

1. Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	6
2. Ratio moyen entre les femmes et les hommes dans la population éco- nomiquement active selon le statut de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1970- 1990	7
3. Rapport moyen du nombre de filles au nombre de garçons, par niveau d'enseignement et par région, 1970-1990	8
4. Analphabétisme parmi la population de 15 ans et plus, par région, 1980 et 1990	9
5. Analphabétisme parmi la population de 15 à 24 ans, par région, 1980 et 1990	9
6. Analphabétisme parmi la population de 25 à 44 ans, par région, 1980 et 1990	9
7. Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement supé- rieur, par région, 1970-1990	9
8. Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les études de droit et d'administration des affaires dans l'enseigne- ment supérieur, par région, 1970-1990	9

II.1.	Ménages dirigés par des femmes dans les pays en développement, par région, 1992 .....	39
II.2.	Ménages dirigés par des femmes, par région, 1970-1990 .....	39
II.3.	Population urbaine, 1970, 1990 et 2025 .....	49
II.4.	Population urbaine dans les régions en développement, 1990 et 2025 .....	49
III.1.	Taux d'activité économique des femmes dans les pays sélectionnés, 1950-1990 .....	61
III.2.	Ratio moyen entre les femmes et les hommes économiquement actifs, par région, 1970-1990 .....	62
III.3.	Taux de chômage par sexe dans des pays développés sélectionnés, 1970-1991 .....	63
III.4.	Taux de chômage par sexe dans des pays sélectionnés d'Amérique latine et des Caraïbes, 1983-1992 .....	64
III.5.	Taux de chômage par sexe dans des pays sélectionnés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 1983-1992 .....	66
III.6.	Taux de chômage par sexe dans des pays sélectionnés d'Asie, 1983-1992 .....	66
III.7.	Taux de participation des femmes à la population active dans des pays sélectionnés d'Afrique, selon différentes sources .....	69
III.8.	Part représentée par les femmes dans l'emploi dans le secteur non structuré, pays d'Afrique sélectionnés; 1970-1990 .....	82
III.9.	Importance et composition de l'emploi à temps partiel, 1973-1992 .....	83
III.10.	Répartition de l'emploi des femmes par secteur dans les pays développés, 1963-1992 .....	84
III.11.	Catégorie professionnelle, par sexe, 1970-1990 .....	85
III.12.	Evolution de la part des femmes dans l'emploi dans les pays en transition, 1990-1992 .....	85
III.13.	Ratio entre femmes et hommes dans les professions libérales et techniques et dans les professions d'administration et de gestion, 1970-1990 .....	87
III.14.	Gains des femmes en pourcentage des gains des hommes dans les branches non agricoles, pays ou territoires sélectionnés, 1980-1991 .....	88
IV.1.	Ratio entre hommes et femmes dans les professions administratives et de gestion, par région, 1980 et 1990 .....	94
IV.2.	Proportion de femmes à des postes ministériels, par région, 1987 et 1994 .....	94
IV.3.	Proportion de femmes aux quatre échelons les plus élevés des organes de l'Etat, par région, 1987 et 1994 .....	94
IV.4.	Cadres de sexe féminin dans les plus grandes sociétés mondiales, par secteur, 1993 .....	95
IV.5.	Répartition de l'emploi par sexe au Nigéria, 1993 .....	96
IV.6.	Répartition des femmes et des hommes dans la fonction publique aux Philippines, 1990 .....	96

IV.7.	Emploi des femmes selon leur situation au regard de l'emploi en République de Corée, 1965-1992 .....	97
IV.8.	Pourcentage de femmes dans les délégations aux Conférences internationales du Travail, 1975-1993 .....	97
IV.9.	Ratio entre le nombre de femmes et d'hommes dans les disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990 .....	98
IV.10.	Ratio entre le nombre de femmes et d'hommes inscrits en droit et en gestion des entreprises dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990 .....	98
IV.11.	Ratio moyen entre femmes et hommes parmi les employeurs et les travailleurs pour compte propre, par région, 1970-1990 .....	101

## FIGURES

1.	Taux de croissance de la production et des échanges mondiaux, 1953-1993 .....	23
2.	Composition des exportations, 1980 et 1990 .....	24
3.	Taux annuels de moyennes de croissance des exportations totales et des exportations d'articles manufacturés, 1970-1990 .....	25
4.	Taux moyens de croissance du PIB, par région, 1970 et 1980 .....	27
5.	Taux moyens d'augmentation des exportations par région, 1970 et 1980 .....	27
6.	Proportion d'hommes et de femmes dans la population économiquement active, 1970, 1980 et 1990 .....	28
7.	Evolution de la proportion des femmes dans la population économiquement active, 1970-1980 et 1980-1990 .....	28



## RÉSUMÉ

Depuis la dernière étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, publiée en 1989, le monde a connu une transformation fondamentale des relations économiques internationales dans laquelle les femmes ont joué un rôle majeur. Les années 80 se sont achevées sur un ralentissement de l'expansion économique dans les pays tant développés qu'en développement et les années 90 ont débuté par une récession suivie d'une lente reprise. Les progrès ont été inégaux. Nombre de pays en développement se sont heurtés à des difficultés majeures dans la mise en œuvre de leurs programmes d'ajustement structurel. La position relative des pays dans le monde en développement et dans le monde développé a changé, et de nouveaux pôles de croissance sont apparus. Les marchés ont continué de s'intégrer sous l'effet des échanges et des investissements mondiaux, et l'interdépendance économique s'est accrue. Cette tendance a été renforcée par la conclusion de la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, dont le but était de préserver l'ouverture du système commercial mondial et de continuer à le libéraliser.

Parallèlement à ces transformations, on a recommencé à mettre un accent plus marqué sur la démocratisation, la bonne administration et les forces du marché en tant que guide du développement économique. Les idées que l'on se faisait du contenu, des causes et des caractéristiques du développement ont changé du tout au tout. La théorie du développement met aujourd'hui en relief la durabilité et l'importance qu'il y a à faire participer le citoyen à l'élaboration des politiques et des programmes.

Le développement économique semble indissociablement lié à la promotion de la condition des femmes. Lorsque les femmes ont progressé, l'expansion économique a généralement été régulière; lorsqu'elles ont été opprimées, la situation a stagné. L'Étude est consacrée à ce processus, à ce qu'il signifie et à la façon dont il peut être exploité pour garantir à l'humanité un avenir plus sûr. Elle analyse le développement sous l'angle du rôle joué par les deux sexes : en ce qui concerne la pauvreté, échec du développement, l'investissement dans les capacités des femmes offre une porte de sortie; en ce qui concerne l'emploi, la participation des femmes est décisive dans la transformation de la population active; en matière de prise de décisions écono-

miques, l'absence de femmes aux échelons supérieurs de la direction des entreprises et la place de plus en plus large qu'elles occupent aux échelons moyens, de plus en plus dynamique, affectent les politiques de développement.

En dépit de l'énorme signification qu'il revêt pour le progrès économique et la durabilité du développement, le rôle changeant joué par les femmes dans le développement est resté un aspect essentiellement méconnu. On peut aujourd'hui discerner clairement dans ce processus de nombreuses tendances qui apparaissent dans les séries statistiques de la Base de données de l'ONU sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), dans de plus en plus de micro-études et dans les travaux menés à bien par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Pour mettre en relief ces tendances, la présente étude a recours à une analyse des différences entre les sexes. Cette analyse est fondée sur une étude des rôles que les femmes et les hommes jouent dans la société, rôles qui peuvent évoluer à mesure que la mutation des sociétés se poursuit. En comparant les femmes et les hommes, plutôt qu'en envisageant les femmes comme un groupe considéré isolément, l'analyse des différences entre les sexes éclaire un aspect fondamental de la structure de la société et permet d'identifier plus facilement les obstacles qui entravent son progrès. Un aspect central de cette analyse est la distinction entre le rôle productif et le rôle de procréation, c'est-à-dire entre la production de biens et de services et la reproduction de la société d'une génération sur l'autre, et la relation qui existe entre les deux. Les deux rôles sont précieux et l'un et l'autre peuvent être joués aussi bien par les femmes que par les hommes. Par le passé, les rôles liés à la reproduction de la société étaient pour l'essentiel assignés aux femmes, tandis que les rôles productifs étaient réservés aux hommes. Cela change peu à peu, mais la tension entre les deux subsiste et cette tension est d'ailleurs l'un des fils conducteurs de l'Étude.

Deux changements se sont produits au cours des 10 dernières années dans ce que l'on pourrait appeler les éléments propices à l'émancipation des femmes dans l'économie. Le premier tient à une égalisation croissante du statut juridique des femmes. Le second tient à l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation et à la formation. Ensemble, ces deux changements

ont accru les chances qui s'offrent à une proportion croissante de femmes et leur ont permis de participer pleinement au développement en faisant l'apport des compétences spécifiques inhérentes à leurs rôles.

La tendance progressive à l'égalité des femmes se reflète dans l'augmentation du nombre d'Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La plupart de ces Etats ont dû, pour pouvoir ratifier la Convention ou y adhérer, éliminer les obstacles juridiques qui empêchaient les femmes d'avoir accès aux facteurs de production : terre, capital et technologie. Si les progrès en ce qui concerne l'exercice de ces droits ont été moins rapides lorsqu'un fossé subsiste entre les principes constitutionnels et les lois d'habilitation, d'une part, et les coutumes et les comportements, de l'autre, il est évident que l'on avance quand même sur la voie de l'égalité dans le domaine économique.

Dans la plupart des régions du monde, on constate un net progrès sur la voie de l'égalité en ce qui concerne l'accès à l'éducation à tous les niveaux. En 1990, la plupart des régions étaient parvenues ou étaient sur le point de parvenir à l'égalité pour ce qui est de la fréquentation de l'école primaire, net changement par rapport à 1970. Des progrès encore plus rapides peuvent être consacrés dans le secondaire et dans l'enseignement supérieur. Il y a néanmoins des différences entre les régions. En Afrique et dans le sud de l'Asie, le fossé entre les garçons et les filles ne disparaît que plus lentement.

L'élimination des différences en ce qui concerne l'accès à l'éducation ne remédie pas pour autant au caractère parfois inique des structures de l'éducation. Le contenu des programmes d'études, qui reflètent souvent un parti pris en faveur des hommes, et les préjugés sociaux et organisationnels à l'école ne changent pas vite. Peu de femmes sont présentes aux postes de responsabilité à tous les niveaux du système scolaire. Les filles continuent d'être orientées vers des domaines d'études et des types de carrière typiquement féminins, ce qui limite leur capacité d'acquérir les compétences technologiques nécessaires pour pouvoir suivre les progrès des technologies informatiques. L'analphabétisme chez les adultes est beaucoup plus fréquent chez les femmes que chez les hommes et est un problème qui appelle une solution; tel est également le cas du problème plus général de la formation. En dépit de tous ces problèmes, on ne peut plus dire que les femmes qui arrivent sur le marché du travail ont un niveau d'instruction inférieur à celui des hommes. Les conséquences à plus long terme de

cette égalité restent à étudier, mais ses effets immédiats sont certains.

Les effets des réformes économiques des années 80 ont été différents pour les hommes et pour les femmes pour ce qui est de la répartition des difficultés entraînées par l'ajustement. La rapidité de l'innovation technologique, les changements qu'elle a entraînés dans l'organisation du travail, l'interdépendance économique croissante et la mondialisation des marchés et de la production sont autant d'éléments qui ont affecté la position socio-économique des femmes de multiples façons et qui les ont notamment lancées, plus nombreuses que jamais, sur le marché du travail. Cela a eu des effets à la fois positifs et négatifs.

Dans les pays développés, les licenciements opérés lorsqu'il a fallu réduire les coûts ont souvent touché davantage les travailleurs les plus rémunérés. Les travailleurs et les cadres licenciés dans ces circonstances ont plus souvent été des hommes que des femmes, ces dernières étant, dans l'ensemble, moins rémunérées. La hausse générale du coût de la vie a, dans de nombreux pays, obligé les femmes à prendre un travail dans des circonstances souvent précaires, et sans guère de soutien social. Cela a eu pour effet de rétrécir l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

L'augmentation du taux de participation des femmes à la population active n'a cependant pas été synonyme de remplacement des hommes par des femmes et a été une conséquence des réformes structurelles et du fait que les femmes se sont montrées davantage disposées à accepter une rémunération moindre, dans un premier temps, dans les secteurs en expansion. Il est vrai aussi que les femmes, qui prenaient jadis souvent un travail ou le quittaient pour accoucher ou pour s'occuper de personnes à leur charge et qui étaient jadis disposées à travailler à temps partiel ou à la maison, correspondaient davantage aux nouveaux profils de l'employé recherché par les entreprises. De plus, l'augmentation du niveau de qualifications requis dans le secteur des services, jointe à l'augmentation du nombre de femmes qualifiées et à la réduction progressive des obstacles à l'emploi, a aidé les femmes à obtenir des emplois mieux rémunérés.

Dans les pays en transition, la situation, dans l'immédiat, a été virtuellement l'inverse. Dans ces pays, les femmes avaient déjà accédé à l'égalité pour ce qui est de la participation à la population active mais la restructuration des entreprises étatiques s'est traduite par un taux de chômage élevé chez les femmes. Celles-ci se trouvent dans une situation plus défavorisée que les

hommes dans le contexte de la transition. Dans les secteurs qui sont les plus touchés par les réformes, ce sont les femmes qui sont licenciées les premières. Lorsqu'elles sont au chômage, les femmes ont plus de peine que les hommes à trouver d'autres emplois. La privatisation a favorisé les éléments qui avaient accès aux capitaux, à l'information et aux marchés et, sous l'ancien régime, ces éléments étaient essentiellement des hommes. Les indications disponibles portent à penser que les nouvelles industries emploient surtout des hommes. Néanmoins, il est difficile de dire si ces tendances se maintiendront vu les qualifications que possèdent les femmes, particulièrement dans les nouveaux secteurs en expansion. La situation est compliquée par le fait que les nouvelles entreprises du secteur privé ne peuvent pas ou ne veulent pas maintenir en place les systèmes sociaux qui étaient garantis sous le régime précédent et, de ce fait, il est difficile pour les femmes de participer à l'activité économique comme elles le faisaient précédemment.

Dans les pays en développement, les effets de la restructuration mondiale ont varié selon les régions. L'ajustement structurel a habituellement commencé par des politiques de stabilisation qui avaient pour but d'encourager une reprise de l'expansion en réduisant les taux d'inflation et en assainissant la situation des balances des paiements. Ces politiques se sont nécessairement traduites par une augmentation du coût de la vie dès que les subventions ont été éliminées, les prix des denrées de consommation rejoignant les taux du marché, et des compressions des dépenses publiques consacrées aux services de santé et d'éducation. Ce sont les femmes qui ont essentiellement dû faire face aux difficultés que ces transformations ont entraînées au sein des ménages. Ainsi, les femmes qui ne faisaient pas partie de la population économiquement active dans le secteur structuré se sont lancées dans l'activité. Simultanément, les agriculteurs qui devaient acheter plus d'aliments qu'ils n'en produisaient, les petits producteurs et les travailleurs du secteur non structuré en milieu urbain et du secteur public, catégories dans lesquelles les femmes occupent une place importante, ont été les plus durement touchés.

Les changements des structures de l'emploi qu'entraînent les mesures de restructuration économique ont affecté les femmes de différentes façons. En même temps que la configuration de l'emploi changeait à l'intérieur des différents secteurs et aussi entre les secteurs, les femmes ont dû, en très grand nombre, accepter des emplois moins rémunérés n'offrant guère de sécu-

rité. Toutefois, nombre de femmes ont été employées tandis que leurs maris ne l'étaient pas. Confrontés à un choix entre une faible rémunération ou pas de rémunération du tout, les femmes ont accepté des travaux mal payés, tandis que leurs maris, souvent, ont préféré ne pas être payés plutôt que d'accepter un salaire moindre. Cependant, force est de reconnaître que, bien souvent, il n'y avait pas de travail pour les hommes. De ce fait, les femmes ont souvent été mieux à même que les hommes à obtenir des emplois dans les secteurs en expansion. Tel a particulièrement été le cas dans les pays qui se sont employés à promouvoir les exportations en encourageant les industries manufacturières à haute intensité de main-d'œuvre et en s'efforçant de réduire les prix sur les marchés internationaux.

En Asie, où l'expansion a été imputable à des stratégies de développement orientées vers l'extérieur, les femmes ont constitué une proposition importante des travailleurs employés dans les secteurs travaillant pour l'exportation. Des tendances semblables se dégagent en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis que les pays de cette région ont appris à libéraliser leurs économies. En revanche, la production de biens d'exportation fondée sur les produits primaires a tendu, en Afrique, à défavoriser les femmes, qui prédominent dans le secteur des cultures vivrières destinées aux marchés intérieurs.

Les effets à court terme de l'ajustement structurel ont été plus rigoureux pour les femmes que pour les hommes et, s'il est difficile d'évaluer les effets à plus long terme, la principale différence a tenu au fait que les femmes n'ont pas pu bénéficier des structures d'incitation qui existaient avant les mouvements de main-d'œuvre. Les politiques actuelles tiennent compte de ce problème et certaines des conséquences négatives de cet état de choses pourront se trouver atténuées. De même, lorsque la privatisation profite aux micro-entreprises et aux petites entreprises, en direction desquelles les femmes se dirigent rapidement, le processus d'ajustement pourra avoir pour elles des avantages à plus long terme. La déréglementation des marchés, qui permet aux entreprises d'assouplir la structure des salaires, a bénéficié aux femmes dans l'immédiat car l'emploi féminin a augmenté. Elle se traduira cependant aussi par des avantages à plus long terme si les femmes peuvent obtenir l'égalité de rémunération et perfectionner leurs connaissances de manière à pouvoir travailler dans les secteurs hautement productifs.

Comme indiqué ci-dessus, la transformation des structures du commerce international a entraîné une

augmentation de l'emploi des femmes dans l'industrie dans les pays où l'essor des exportations a été particulièrement marqué. En ce sens, le développement des échanges des pays en développement vers les pays développés, dans une certaine mesure, a été déterminé par les travailleurs de sexe féminin. La question de savoir si cela se traduira par des avantages à long terme dépendra de la mesure dans laquelle les femmes auront l'occasion de perfectionner leurs compétences étant donné que la qualité de la main-d'œuvre est un atout majeur du point de vue de la concurrence internationale. L'importance croissante qu'ont acquise les sociétés transnationales mérite d'être soulignée aussi étant donné que ces sociétés préfèrent nettement recruter des femmes pour celles de leurs entreprises qui sont implantées dans les zones franches. Cela pourra également constituer un facteur positif si ces sociétés appliquent à leurs filiales les politiques d'égalité des chances qui leur sont imposées dans les pays où elles ont leur siège. Il est difficile de dire si un infléchissement des courants de capitaux internationaux serait de nature à améliorer la situation économique des femmes, encore qu'une augmentation des investissements dans les entreprises appartenant à des femmes ou employant une main-d'œuvre féminine ne manquerait pas d'avoir des effets positifs.

Les auteurs de la présente étude ont analysé, sur la base des nouvelles informations disponibles grâce à la base de données WISTAT, la corrélation entre l'expansion économique et la participation des femmes à la population active. L'analyse montre que les femmes bénéficient généralement de l'essor économique, et ce parfois plus que les hommes, mais pas partout et pas toujours. En l'occurrence, les différences sont très accentuées d'une région à une autre. Les données disponibles portent à penser qu'à mesure que l'économie croît et que le marché du travail devient plus tendu, les compétences jouent un rôle plus grand que les coûts de main-d'œuvre pour ce qui est de la répartition des emplois entre les hommes et les femmes. Si les femmes ne parviennent pas à améliorer leurs compétences et à suivre le progrès technologique dans les pays en développement, les possibilités qu'elles ont de bénéficier de l'expansion économique disparaîtront.

La corrélation qui existe entre la conjoncture économique mondiale, un environnement favorable et le rôle des femmes dans l'économie ressort clairement de l'analyse des trois thèmes centraux de l'étude : la pauvreté, l'emploi productif et le rôle joué par les femmes dans la prise de décisions en matière économique.

### *Pauvreté*

La pauvreté est universellement considérée comme inacceptable, dans la mesure où elle représente un échec majeur du développement. Une analyse des causes du problème et des solutions qui peuvent lui être trouvées sous l'angle des différences entre les sexes permet de mieux comprendre la nature du développement et d'identifier les politiques et les programmes de nature à donner les meilleurs résultats aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Il ne fait pas de doute que l'incidence de la pauvreté est plus forte que jamais, qu'elle est en train d'augmenter dans certaines régions et que les hommes et les femmes la vivent différemment. En dépit d'une reprise de l'expansion économique dans le monde entier, le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue a augmenté, aussi bien dans des régions en développement que dans des régions développées. Une analyse sous l'angle des différences entre les sexes permet de déterminer comment et pourquoi les femmes et les hommes vivent la pauvreté différemment et s'appauvrissent selon des processus différents. Si la pauvreté peut être mesurée sous des angles différents, allant de l'individu au pays tout entier, le niveau le mieux approprié du point de vue des différences entre les sexes est le ménage. Les ménages qui ont une consommation et des revenus communs font face à la misère ensemble. Lorsque le partage est inégal, la pauvreté a de graves conséquences sur les femmes.

Au niveau des ménages, la pauvreté est définie en termes de consommation. La consommation à l'intérieur du ménage est déterminée moins par le revenu apporté par l'un de ses membres que par les facteurs culturels et sociaux qui déterminent qui peut gagner un revenu et comment les produits de consommation sont partagés, facteurs qui, souvent, privilégient les hommes.

Une façon de comprendre la pauvreté sous l'angle des problèmes propres à chaque sexe consiste à faire appel aux concepts de droits et de dotations. Le droit est une possibilité d'exercer un certain contrôle sur les ressources, tandis que la dotation comprend les compétences, les possibilités d'accès et les autres ressources qui permettent d'exercer un droit. En ce sens, la pauvreté est une absence de droits due à des dotations insuffisantes. Du point de vue des différences entre les sexes, on constate dans ce domaine une asymétrie entre les hommes et les femmes. Considérées ensemble, ces asymétries perpétuent le cycle vicieux de la pauvreté et

expliquent pourquoi les hommes et les femmes la vivent différemment.

Au sein du ménage, l'asymétrie signifie que les femmes ont moins de droits sur les biens du ménage, en même temps qu'elles sont chargées de responsabilités plus lourdes. Elles ont moins de contrôle sur le travail, qu'il s'agisse de leur propre travail ou de celui des autres. La répartition du travail est défavorable aux femmes, qui doivent travailler plus longtemps pour s'acquitter de tâches qui, pour l'essentiel, ne sont pas rémunérées. De même, les femmes reçoivent pour leur travail un revenu moindre que les hommes, même si elles doivent plus souvent affecter ce revenu à la subsistance du ménage. Par ailleurs, la plupart des femmes ont moins de droits sur les ressources de source officielle, qu'il s'agisse de terres, de services de vulgarisation ou de crédits, spécialement en milieu rural, ce qui empêche les femmes d'améliorer leurs compétences et d'accroître leurs ressources.

La corrélation la plus directe entre le sexe et la pauvreté se trouve dans la situation des ménages dirigés par des femmes, la présence d'une femme à la tête d'un foyer étant un des indicateurs les plus sûrs que l'on possède de la pauvreté. Si un tel foyer devrait signifier que c'est une femme qui est la personne financièrement la plus responsable du ménage, cette définition n'est pas toujours utilisée lors des recensements, qui supposent généralement que le ménage est dirigé par un adulte de sexe masculin. Ainsi, lorsqu'un ménage est recensé comme ayant à sa tête une femme, cela signifie habituellement qu'il n'y a pas d'adulte de sexe masculin et que la femme est le seul soutien de famille. Dans les régions en développement, la situation varie beaucoup d'une région à une autre et c'est en Afrique subsaharienne que l'on constate le pourcentage le plus élevé de ménages dirigés par des femmes. Au niveau mondial, le pourcentage de ménages dirigés par des femmes est le plus élevé en Europe et en Amérique du Nord, où ces ménages constituent le secteur le plus pauvre de sociétés par ailleurs aisées. Cette situation peut être due à des migrations, à l'éclatement de la famille, à la mortalité des hommes ou à l'absence du père.

Les ménages dirigés par des femmes ont un ratio de dépendance élevé, joint à une faible proportion de salariés adultes. A la différence des ménages où deux ou plusieurs adultes gagnent un revenu, l'obligation de subvenir aux besoins du ménage force les femmes à travailler en même temps qu'elles s'occupent de la famille, avec les arbitrages que cela suppose. De ce fait, les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres

et le bien-être des enfants en souffre, bien qu'à des degrés divers selon les régions.

L'éducation est l'un des facteurs qui contribuent à faire sortir de la misère. La réduction progressive de l'écart entre les garçons et les filles a été moins rapide dans certaines régions, comme en Afrique, et dans les régions rurales en général. Pour les ménages pauvres, envoyer les enfants à l'école suppose souvent un choix difficile, pour positifs que puissent être les résultats à long terme. Un certain nombre de programmes novateurs ont démontré que l'on peut s'attaquer avec succès à l'analphabétisme et au faible taux de scolarisation des filles. De même, dispenser une formation aux femmes dans les secteurs de l'économie où elles jouent un rôle particulièrement important, comme l'agriculture, la foresterie et la pêche, peut être un investissement extrêmement profitable. On commence également à accorder une importance accrue à l'éducation et à la formation des membres des ménages de réfugiés, en majorité dirigés par des femmes.

La pauvreté est particulièrement aiguë dans le monde rural, où elle a des conséquences particulières pour les femmes. Une combinaison de facteurs, dont les compressions de services motivées par la restructuration, la dégradation de l'environnement, l'analphabétisme des femmes, les migrations des hommes qui laissent les femmes diriger le ménage, le tout dans un contexte caractérisé par un accès limité des femmes aux facteurs de production, se traduit par une féminisation de la pauvreté rurale. Les pays les moins avancés sont eux-mêmes des pays essentiellement ruraux. Par ailleurs, l'augmentation des exportations de produits agricoles a orienté les ressources vers les cultures d'exportation, habituellement contrôlées par les hommes, plutôt que vers la production vivrière, laquelle est essentiellement le fait des femmes.

Ce que l'on sait des incidences de la pauvreté rurale sur les deux sexes provient principalement de micro-études; on manque généralement de données ventilées par sexe, ce qui serait indispensable pour saisir pleinement le rôle que jouent les femmes dans l'agriculture. Dans l'ensemble, les informations disponibles portent à penser que l'activité économique des femmes en milieu rural augmente, mais pas leur participation à la prise de décisions.

Il devient chaque jour plus important de renforcer les organisations féminines, spécialement au niveau communautaire. Ces organisations ont les moyens d'accroître la participation des femmes, mais elles souffrent d'un manque de soutien et de ressources. Les associa-

tions nationales féminines peuvent aider à remédier à cette situation en encourageant une participation accrue des femmes. On peut envisager différents programmes afin de créer de telles organisations et de renforcer celles qui existent dans le contexte d'un effort de démocratisation, notamment en menant des campagnes d'information et de promotion.

La pauvreté rurale est un problème auquel il faut s'attaquer en améliorant l'accès aux ressources productives et le contrôle exercé sur ces ressources. L'accès à la terre est particulièrement important étant donné que, traditionnellement, la terre est transmise de père en fils et que les mesures de réforme ont eu tendance à perpétuer ce système. Il importe aussi, si l'on veut que les politiques de développement rural réussissent, améliorer les possibilités qu'ont les femmes d'accéder à la terre. De même, on peut, pour remédier à cette asymétrie entre les sexes, s'employer à éliminer les obstacles qui existent en ce qui concerne l'accès des femmes au travail salarié et s'efforcer de leur donner plus largement accès aux technologies modernes.

On peut beaucoup contribuer à lutter contre la pauvreté en élargissant l'accès au crédit et en permettant ainsi aux femmes d'exploiter leurs capacités productives. Si nombre de programmes de crédit ne tiennent pas compte des femmes, et spécialement des femmes pauvres, les femmes représentent dans l'ensemble un moindre risque de crédit que les hommes, spécialement lorsque l'octroi de crédit s'est accompagné de services de vulgarisation, de formation et d'aide en matière de commercialisation. Il faut pour cela identifier les besoins particuliers des femmes et trouver un équilibre entre les rôles multiples que jouent aussi bien les hommes que les femmes.

La fourniture de services de vulgarisation aux femmes a posé un problème. Non seulement la plupart des agents de vulgarisation sont des hommes, mais encore les programmes ont été conçus pour des activités dans lesquelles les hommes prédominent. De ce fait, nombre de programmes de vulgarisation ne sont plus adaptés aux besoins. Les programmes qui ont le plus de chances de réussir sont ceux qui sont conçus en tenant compte des problèmes propres aux deux sexes; ils exigent à la fois des travaux de recherche, le recrutement d'agents de vulgarisation de sexe féminin et des efforts tendant à faire en sorte que les agents de sexe masculin tiennent compte des problèmes propres aux femmes.

Si l'on veut lutter contre la pauvreté rurale, il faut également tenir compte de l'importance que revêtent les travaux non agricoles dans les campagnes. Nombre

d'activités non agricoles se prêtent particulièrement à un travail féminin, particulièrement les petites entreprises de traitement de denrées alimentaires et de boissons, l'artisanat et le petit commerce. Pour soutenir ces activités, il faut également permettre aux femmes d'accéder aux facteurs de production, et spécialement au crédit, à la formation technologique et aux services de commercialisation.

Tout programme tendant à éliminer la pauvreté dans les régions rurales doit également prévoir des services de santé, et notamment de planification de la famille. Nombre de ces services ont été réduits dans le cadre des politiques de restructuration. Dans certains cas, les compressions ont touché davantage les femmes, par exemple lorsque l'introduction d'un système de perception de droits s'est traduite par une réduction plus marquée des taux de vaccination des filles que des garçons.

Les migrations vers la ville ont été l'une des conséquences de la persistance de la misère dans les campagnes. Si, dans certains pays, cette migration a été essentiellement masculine, dans d'autres ce sont surtout les femmes qui ont migré, particulièrement lorsque l'expansion économique a été plus dynamique dans les villes. Ces migrations ont néanmoins eu certains avantages : les fonds que renvoient chez eux les migrants peuvent aider à atténuer la pauvreté rurale, et les parents restés dans les campagnes, en s'occupant des enfants des migrants, peuvent faciliter dans une certaine mesure les conditions d'existence des citadins.

La pauvreté urbaine est un problème de plus en plus grave, non seulement parce que les villes se développent à un rythme extrêmement rapide dans le monde en développement, mais aussi parce que la nature de la pauvreté urbaine et les solutions qu'elle appelle sont différentes. La vie en ville est fondée sur une économie monétaire qui aggrave les effets de la pauvreté en rendant les ménages plus vulnérables aux fluctuations de prix. Les services sociaux contribuent davantage au bien-être en milieu urbain et les populations qui n'y ont pas accès risquent de connaître une misère particulièrement profonde. Par ailleurs, les nouveaux migrants doivent s'adapter à un environnement nouveau. Les populations urbaines sont habituellement jeunes et comptent une proportion élevée d'enfants de moins de 15 ans, ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur les services de santé et d'éducation à prévoir. Les taux d'urbanisation les plus élevés sont attendus en Afrique et en Asie.

L'urbanisme et le logement ont également des effets différents sur les deux sexes étant donné que les

femmes ont le plus de chances de travailler hors du foyer. Il importe que le lieu de travail ne soit pas trop éloigné du ménage, car les femmes doivent pouvoir concilier un travail productif et des tâches ménagères qui ne sont pas pleinement partagées. D'autres éléments importants sont les services d'infrastructure, et spécialement l'approvisionnement en eau potable, vu que, même en ville, ce sont généralement les femmes qui doivent aller chercher l'eau.

Les services de santé en milieu urbain ont également des incidences différentes sur les deux sexes, qu'il s'agisse des effets de la dégradation de l'environnement, de conditions de vie souvent violentes, de la propagation du virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et d'autres maladies infectieuses ou de maladies professionnelles touchant plus particulièrement les hommes ou les femmes. Le stress causé par la vie en ville peut être plus grave pour les femmes, qui doivent faire face à des tâches multiples. Particulièrement préoccupante est la tendance croissante à des grossesses précoces chez les adolescentes, qui peuvent avoir pour conséquence de réduire considérablement les possibilités qui s'offriront à elles. Vu la complexité des services à fournir, l'exécution des programmes de santé organisés à l'intention des femmes en milieu urbain doit être envisagée dans une optique globale.

Lorsque l'on cherche à réduire la pauvreté, que ce soit en ville ou dans les campagnes, les différents acteurs ont des rôles divers à jouer. Bien que le rôle de l'Etat dans l'économie ait été réduit progressivement grâce à des programmes de privatisation et à d'autres mesures, l'Etat n'en continue pas moins de jouer un rôle critique. Sa mission est de mobiliser, d'allouer et de réorganiser les ressources publiques pour le bien de la société, ainsi que de créer un environnement juridique et normatif propice au développement. La façon dont l'Etat jouera ce rôle dépendra des priorités qu'il aura fixées, lesquelles, dans de nombreux pays, ne comprennent pas la mise en œuvre des types d'investissements publics et d'incitations qui seraient de nature à atténuer la pauvreté. L'Etat peut cependant poser les bases normatives nécessaires aux changements dans ces lois et ces programmes, peut améliorer l'accès des femmes aux ressources productives et égaliser les chances. Cet effort peut être appuyé par les organisations communautaires et les autres organisations non gouvernementales.

Les femmes ont beaucoup moins d'influence que les hommes sur la détermination des priorités des pou-

voirs publics. Le marché, en revanche, réagit en fonction d'une multiplicité de choix individuels : l'influence y est fonction des ressources. Les femmes ont moins d'influence sur le marché car elles n'ont pas le même contrôle sur leur propre travail que les hommes et n'ont qu'un accès limité aux autres moyens de production.

Pour les pouvoirs publics comme pour les organisations intéressées, la politique à suivre doit être d'accroître les droits des pauvres et d'améliorer leurs dotations de sorte qu'ils puissent être mieux à même d'améliorer leur propre situation. Il importe tout particulièrement, pour lutter contre la pauvreté, de renforcer les droits des femmes. Pour cela, celles-ci devront exploiter les droits et les responsabilités qui sont les leurs pour infléchir l'action de l'Etat.

### *Emploi productif*

L'un des plus grands changements économiques des 10 dernières années a été un afflux rapide des femmes dans la main-d'œuvre salariée et la transformation progressive de l'emploi. L'emploi productif des femmes a une importance critique du point de vue de l'élimination de la pauvreté, au niveau tant des ménages que de l'économie nationale. L'emploi et les qualifications des femmes s'accroissent, mais leur travail est mal souvent rémunéré, peu réglementé et précaire.

Plus du tiers des femmes de 15 ans et plus appartiennent à la population active dans le secteur structuré, bien qu'il y ait des différences marquées d'une région à une autre. L'activité économique des femmes s'est développée au cours des 20 dernières années dans presque toutes les régions du monde et, si l'on compte l'activité dans le secteur non structuré, qui est systématiquement sous-estimé, la proportion des femmes qui travaillent est encore plus élevée. C'est dans le secteur manufacturier et dans celui des services que l'emploi s'est le plus développé. La proportion de femmes a augmenté aussi dans les professions techniques et les professions libérales. Toutefois, si la place occupée par les femmes aux postes de direction et d'administration a eu tendance à s'élargir, rares sont les femmes qui ont atteint les échelons supérieurs de la direction des entreprises.

Les données disponibles quant à l'étendue exacte de la participation économique des femmes sont incomplètes, en raison en partie de la façon dont la participation est définie et en partie aussi d'une sous-estimation du travail non rémunéré et du travail dans le secteur non structuré. Il est probable que la participation économique des femmes est beaucoup plus importante que ne le porteraient à penser les statistiques officielles.

L'entrée des femmes sur le marché du travail est due à la fois à une nécessité économique et à un désir de leur part de travailler. Elle a été facilitée par une tendance à des horaires de travail plus souples, imposés par la concurrence. Des formes de travail « atypiques » ou « non standard » comme le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail à façon et le travail au foyer, ont été plus facilement acceptées par les femmes en raison de leurs responsabilités familiales. Dans une certaine mesure, cela a reflété une prolifération d'emplois peu payés et une diminution du nombre d'emplois mieux rémunérés qui étaient jadis l'apanage des hommes. De ce fait, une augmentation notable de l'emploi des femmes est allée de pair avec une diminution de l'emploi des hommes et un mouvement de ces derniers vers le travail à plein temps et les autres formes « atypiques » d'emploi. Néanmoins, les femmes continuent de gagner moins que les hommes, situation qui n'est imputable qu'en partie aux différences d'emploi.

Les indications dont on dispose concernant les pays en transition portent à penser que l'entrée des femmes sur le marché du travail est un phénomène appelé à durer et que les femmes, plutôt que de se considérer comme une réserve de main-d'œuvre, veulent travailler. Cela a rendu la transition vers une économie de marché dans ces pays particulièrement difficile pour les femmes, qui ont enregistré des taux de chômage plus élevés que les hommes. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ce sont les femmes qui ont été à l'origine, pour l'essentiel, de l'augmentation de la population active dans les pays où l'industrialisation a été mue par les exportations.

Le progrès technologique est un facteur d'importance majeure en ce qui concerne l'emploi des femmes. Par le passé, c'était généralement les femmes qui étaient déplacées lorsqu'une main-d'œuvre bon marché était rendue inutile par la mécanisation. Reste à savoir si cette tendance persistera. Les travailleurs de sexe féminin peuvent être le groupe le plus touché lorsque la modernisation a pour but de remplacer un travail à haute intensité de main-d'œuvre. Toutefois, lorsque c'est une amélioration de la productivité qui est recherchée, les femmes en sont souvent les bénéficiaires. Si les compétences sont simultanément renforcées, la technologie nouvelle peut avoir des effets positifs sur l'emploi des femmes en modifiant qualitativement la nature du travail. Les techniques informatiques peuvent avoir pour effet de créer des emplois dans les pays en développement lorsque certains travaux y sont implantés, par exemple le dépouillement ou le traitement de données. La technologie peut également se traduire par l'apparition de systèmes d'emploi atypiques, et notam-

ment par le développement du travail au foyer, et diviser la population active entre une main-d'œuvre essentielle, stable et hautement qualifiée et des travailleurs périphériques qui peuvent être recrutés ou licenciés rapidement. La catégorie dans laquelle les femmes seront rangées dépendra de la mesure dans laquelle elles pourront acquérir les compétences requises.

L'introduction de technologies nouvelles dans l'agriculture peut elle aussi avoir des effets à la fois positifs et négatifs. L'introduction de variétés de céréales à haut rendement en Asie a eu pour effet, par exemple, de créer des emplois pour les femmes car c'étaient elles qui, traditionnellement, s'occupaient de travaux comme l'ensemencement, le désherbage et la récolte. A plus long terme, l'introduction d'autres technologies a déplacé le travail des femmes. Selon certaines indications, il semblerait que le développement de technologies appropriées pour la réalisation de tâches actuellement accomplies par des femmes serait de nature à améliorer leur situation.

Selon une récente étude mondiale du rôle des femmes dans le secteur manufacturier réalisée par l'ONUDI, le taux de participation des femmes dans ce secteur a augmenté plus vite que pour les hommes. Il ressort néanmoins de cette étude que la situation à cet égard varie beaucoup selon les pays. Par ailleurs, les femmes sont concentrées aux échelons inférieurs du spectre, et rares sont celles qui s'occupent de travaux administratifs et de tâches de direction. Dans les pays où l'industrie est orientée vers l'exportation, il semble que la préférence aille au recrutement de travailleurs de sexe féminin, au moins en partie en raison de leur moindre coût, mais aussi parce que les femmes sont disposées à accepter du travail sous-traité ou à façon. Lorsque les grandes entreprises du secteur moderne stagnent, c'est souvent dans les micro-entreprises ou les petites entreprises à haute intensité de main-d'œuvre que l'on trouve les nouvelles possibilités d'emploi. L'emploi des femmes dans le secteur manufacturier, comme d'ailleurs sur l'ensemble du marché du travail, dépend également des attitudes socioculturelles ou du prix qui est attaché à leur travail, par rapport à celui des hommes. Dans chacun des 12 groupes de pays identifiés dans l'étude de l'ONUDI, allant des pays développés ayant une forte concentration de femmes dans le secteur tertiaire aux pays les moins avancés où les femmes jouent encore un rôle socio-économique traditionnel, les défis qui se posent et les politiques à mettre en œuvre sont extrêmement spécifiques.

Une conséquence du chômage et du sous-emploi massifs enregistrés dans les pays en développement a été une intensification des migrations internes et inter-

nationales des femmes à la recherche d'un travail. Pour les pays d'origine, les fonds rapatriés par les travailleurs de sexe féminin peuvent constituer une importante source de revenus. Pour les pays d'accueil, les nouvelles travailleuses constituent un concours apprécié dans les secteurs où la main-d'œuvre nationale est insuffisante. Les conditions dans lesquelles ces migrations se produisent ne sont pas toujours favorables aux femmes et différentes stratégies, notamment des programmes de formation et d'adaptation, ont été élaborées pour améliorer la situation des migrantes.

L'augmentation de l'emploi des femmes est souvent altérée de pair avec une diminution de la qualité des conditions de travail. Tout dépend selon qu'il s'agit du secteur public, du secteur privé structuré ou du secteur non structuré. Le travail dans le secteur public, dans lequel la discrimination est généralement interdite, assure une meilleure protection aux salariées. Ce secteur s'est rétréci sous l'effet des politiques de restructuration. Dans les pays en développement, le travail le plus fréquent est dans l'agriculture ou dans le secteur non structuré, dans lesquels les conditions de travail ne sont pas réglementées et sont souvent précaires.

Dans les pays développés, l'augmentation de la population active féminine est imputable pour une large part au travail à temps partiel. Comme indiqué ci-dessus, cette forme atypique d'emploi se répand de plus en plus dans les pays en développement. La question est de savoir comment l'on peut garantir aux travailleurs à temps partiel une protection sociale, des possibilités de carrière et une sécurité de l'emploi.

Il est évident aussi que la ségrégation dans le domaine de l'emploi persiste et se traduit par des rémunérations moindres et une mobilité professionnelle limitée. Cependant, cela est compensé en partie par l'importance économique croissante que revêtent certains des domaines d'activité traditionnels des femmes. Même ici, les différences de salaires ne peuvent pas s'expliquer uniquement par la profession, quel que soit le secteur.

S'il est aujourd'hui de plus en plus largement admis que les travailleurs doivent bénéficier d'une protection sociale, et qu'il faut notamment prévoir des services, comme des garderies d'enfants, pour permettre aux hommes et aux femmes de concilier leurs rôles productifs et leurs activités familiales, la restructuration à l'échelle mondiale a réduit la probabilité que de tels services puissent être fournis par l'Etat ou par les entreprises, ce qui a limité les raisons qui pourraient pousser les hommes à partager ce rôle.

La syndicalisation des femmes a augmenté, mais pas aussi rapidement que la population active féminine, et les femmes ne sont guère représentées aux échelons supérieurs des syndicats ou des associations d'employeurs. On a constaté que, là où elles se sont organisées au sein d'associations et de syndicats, les femmes ont pu mieux négocier et mieux protéger leurs intérêts.

#### *Pouvoir de décision des femmes dans le domaine économique*

Le rôle accru joué par les femmes dans l'économie, la contribution qu'elles peuvent apporter à l'élimination de la pauvreté et les changements qui se sont déjà produits en ce qui concerne l'accès des femmes à l'éducation et aux autres ressources ne se sont pas encore traduits par des responsabilités accrues dans la prise de décisions économiques. Cette évolution des structures sous-jacentes de l'économie, cependant, ne se traduit pas automatiquement par un changement des processus ou des structures de prise de décisions.

Les décideurs, dans le domaine économique, sont des personnes qui occupent des positions extrêmement diverses et dont les décisions peuvent déterminer l'orientation de la politique économique tant dans l'immédiat qu'à plus longue échéance. Il s'agit notamment des chefs d'entreprises, des cadres supérieurs des organismes chargés de la direction des affaires économiques, des responsables des entreprises publiques et privées aux échelons national et international, des hauts fonctionnaires des institutions internationales et des institutions financières régionales et des membres de la direction des syndicats, des associations professionnelles et des organisations d'hommes d'affaires.

Si l'on dispose de données sur la place occupée par les femmes dans les postes de responsabilité, on manque de statistiques sur la proportion que représentent les femmes parmi les décideurs en matière économique. S'il devait y avoir plus de femmes aux postes de responsabilité, c'est pour plusieurs raisons, qu'il s'agisse simplement du droit qu'ont les femmes d'accéder à de tels postes, de la proportion croissante que les femmes représentent dans la population active, de la place accrue que les femmes occupent parmi les membres des professions techniques, administratives et libérales ou de la contribution que les compétences et les aptitudes des femmes peuvent apporter à la vie économique du pays.

Les femmes occupent 10 à 30 % des postes que le BIT classe dans la catégorie des postes de gestion, mais moins de 5 % des postes supérieurs. Dans les 1 000 plus

grandes sociétés non américaines, les femmes n'occupent que 1 % des postes de direction et 8 % seulement dans les 1 000 plus grandes sociétés américaines, principalement au deuxième échelon de la hiérarchie. Ces sociétés représentent la majeure partie des sociétés transnationales. On constate une situation semblable au niveau de la direction des syndicats, des associations professionnelles et des organisations d'employeurs.

Dans l'administration, où 6 % seulement des postes ministériels étaient occupés par des femmes en 1993, les femmes occupent une proportion encore plus faible des postes dans le domaine économique. Si l'on a enregistré un pourcentage plus élevé de femmes dans les postes de responsabilité à l'échelon infraministériel, leur proportion, dans ce cas également, était moindre dans le cas des postes dans le domaine économique. La situation n'est guère différente au sein des instances internationales : que ce soit à l'Organisation des Nations Unies, au sein des institutions spécialisées, dans les institutions de Bretton Woods ou dans les banques régionales de développement, il n'y a guère de femmes aux échelons supérieurs, que ce soit dans les délégations des Etats membres ou au sein des secrétariats eux-mêmes. Dans la plupart des régions, les femmes accèdent peu à peu en aussi grand nombre que les hommes aux études de droit et d'administration des affaires et aux études scientifiques et techniques, ce qui signifie que les milieux parmi lesquels sera choisie la prochaine génération de décideurs en matière économique comprendront autant de femmes que d'hommes.

De manière générale, la proportion de femmes aux postes les plus élevés n'augmente que très lentement, quel que soit le niveau de développement atteint par le pays, et ce malgré l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent et l'accroissement marqué du nombre de femmes parmi les chefs d'entreprises. Cette situation, jointe à l'augmentation du nombre de jeunes femmes ayant suivi une formation appropriée, devrait permettre à un nombre croissant de femmes d'accéder plus rapidement que précédemment à des postes de responsabilité si l'on peut surmonter les obstacles structurels basés sur des considérations de sexe.

L'un des principaux obstacles est le manque de garanties de carrière pour les femmes, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, et qu'il s'agisse des recrutements ou des possibilités de promotion. Les entreprises ont été lentes à recruter des femmes, en partie parce que l'on craint que leur rôle de mère ne nuise à leur travail, mais en partie aussi parce que nombre de

femmes ont une formation qui ne se prête pas à une carrière dans l'administration des affaires.

Après le recrutement, les femmes se heurtent dans les entreprises à des attitudes qui portent l'empreinte de l'homme, qu'il s'agisse des horaires de travail, des contacts personnels, des critères de réussite basés sur des idées toutes faites, le tout renforcé par les procédures administratives, ce qui tend à empêcher la promotion des femmes. Ensemble, tous ces facteurs constituent un « plafond de verre », une barrière invisible mais infranchissable qui empêche les femmes de monter, quelles que soient leur éducation et leur expérience. Même si les femmes réussissent à atteindre les échelons supérieurs, le fait qu'elles représentent une minorité peut susciter des tensions qui rendent la mobilité difficile et, parfois, non souhaitée.

Nombre de femmes, plutôt que de chercher à faire carrière dans les grandes sociétés, préfèrent se lancer dans les affaires pour fonder et exploiter de petites ou moyennes entreprises modernes. Si les statistiques concernant le nombre d'entreprises individuelles ne sont pas toujours comparables, les données montrent que l'écart entre les hommes et les femmes dans ce domaine a eu tendance à diminuer au cours des 20 dernières années. Les entreprises créées par les femmes sont différentes de celles que possèdent les hommes et sont axées sur la prestation de services modernes ou sur d'autres activités en expansion.

Le développement de l'entrepreneuriat féminin a été facilité par l'élargissement de l'accès à l'éducation et par l'essor des secteurs dans lesquels les aptitudes à la communication, les talents d'adaptation et le refus inné des structures hiérarchiques sont particulièrement importants. Simultanément, ces entreprises se heurtent à des difficultés spéciales pour ce qui est de l'accès aux ressources financières, à la formation à la gestion et à l'assistance technique, des contacts et des services sociaux d'appui.

Malgré toutes les difficultés susmentionnées, l'esprit d'entreprise des femmes se manifeste dans tous les domaines du commerce, et elles cherchent à profiter de l'expansion engendrée par le commerce. Différentes mesures sont actuellement adoptées pour créer un climat qui permette aux femmes de participer pleinement à l'expansion du commerce. C'est ainsi, par exemple, que le Programme pour la promotion du rôle des femmes dans le développement du commerce élaboré par le Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI) prévoit une série d'interventions visant à faciliter la création d'un tel environnement.

*Promotion de la participation des femmes  
au développement*

Le rôle que jouent actuellement les femmes dans le développement est le résultat de tendances déclenchées par l'évolution de la condition des femmes et par la nature des transformations économiques mondiales. Les forces du marché et les choix politiques qui les sous-tendent ont donné aux femmes une place nouvelle et décisive dans bien des domaines de l'économie mondiale et nationale. Toutefois, les changements n'ont pas été rapides, ne sont pas assez enracinés et ne sont pas visibles partout. Pour égaliser et accélérer le processus, les gouvernements, les entreprises et les femmes elles-mêmes devront agir pour éliminer les principaux obstacles.

Il apparaît de plus en plus clairement que la formulation des politiques aux échelons mondial et national doit tenir compte des différences entre les sexes. Les événements qui se sont produits au cours des 10 dernières années, et spécialement la restructuration économique au niveau mondial, ont prouvé que les transformations économiques n'ont pas les mêmes effets sur les hommes que sur les femmes. Or, il ne semble pas que les responsables des politiques économiques aient vraiment commencé à tenir compte des différences entre les sexes. Il faudrait pour cela :

- Analyser les effets sur l'emploi des hommes et des femmes des politiques adoptées dans des domaines comme la promotion des exportations ou la modernisation technologique;
- Veiller à ce que la transition vers un marché souple ne favorise pas simplement une baisse des salaires plutôt qu'une amélioration de la productivité mais encourage les travailleurs à développer leurs compétences afin de favoriser la production d'industries faisant appel à une main-d'œuvre qualifiée et fondée sur une meilleure productivité;
- Formuler des politiques économiques tenant compte des types d'emploi pouvant être occupés aussi bien par des hommes que par des femmes, en tenant dûment compte de la nécessité d'un partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes.

Comme la pauvreté reflète un échec du développement, elle compromet le développement futur et a sur les hommes et sur les femmes des effets différenciés dont il importe de tenir compte. Les hommes et les femmes vivent la pauvreté différemment au niveau du ménage et donc, globalement, de l'économie dans son en-

semble. Il s'ensuit que les femmes constituent la cible privilégiée des stratégies visant à lutter contre la pauvreté. N'ayant pas, par le passé, bénéficié des programmes qui auraient accru leurs dotations tout en devant, dans la réalité, se colleter avec les problèmes posés par le manque de consommation, les femmes se sont vu refuser les droits indispensables pour pouvoir sortir, avec leurs familles, de leur pauvreté. Cette contradiction pourrait être résolue au moyen de toute une série de mesures tendant à accroître les dotations et les droits des femmes. Il faudrait notamment :

- Garantir l'égalité d'accès à l'éducation des filles, spécialement pour les familles pauvres et dans les régions rurales, en mettant en œuvre des programmes tendant à faciliter la fréquentation de l'école et à les encourager à y rester;
- Donner aux femmes adultes une formation et une éducation non formelle orientées vers leur travail de manière à compenser en partie l'absence de possibilités d'éducation dans le passé;
- Modifier les lois et règlements en vigueur de manière à garantir un accès égal des femmes aux ressources productives et à un emploi rémunérateur, y compris en particulier pour les femmes rurales pauvres et dans les domaines de l'accès à la terre et du crédit;
- Veiller à ce que les nouvelles possibilités d'emploi permettent aux femmes de gagner un revenu et de s'acquitter de leurs responsabilités familiales;
- Promouvoir les services communautaires et les services publics de nature à permettre aux femmes et aux hommes, spécialement dans le cas des ménages dirigés par un seul parent, de gagner un revenu tout en s'occupant de la famille, des enfants et des personnes à charge;
- Encourager le développement, au niveau des communautés, d'associations féminines pouvant renforcer l'autonomie des femmes pauvres.

Si l'on veut éliminer la pauvreté, il faut faire en sorte que les femmes puissent accéder aux emplois productifs sur un pied d'égalité. La mondialisation croissante des marchés, de la production et de la finance, l'évolution technologique, la restructuration économique, la transition vers des économies de marché et la transformation de l'organisation du travail, des procédés de production et des tendances démographiques continueront de créer à la fois des possibilités et des risques pour les femmes qui travaillent. Ce sont autant de facteurs qui posent des défis nouveaux sur les plans de

la protection sociale, des conditions de travail, du cadre législatif, de l'application des lois et des politiques du travail. Tous ces facteurs constituent également des défis qui doivent amener les gouvernements, les employeurs, les syndicats, les autres institutions compétentes et tous les acteurs aux échelons national, régional et international à s'employer à promouvoir l'égalité entre les sexes dans le monde du travail.

Une approche intégrée de l'emploi pourrait reposer sur toute une série de mesures consistant notamment à :

- Créer un cadre législatif de nature à promouvoir une participation égale, et notamment réformer les codes du travail de sorte que les hommes et les femmes jouissent d'un traitement égal et que toutes les activités économiques appropriées soient couvertes;
- Faire respecter les règlements visant à garantir l'égalité en mettant en place des institutions chargées de superviser la situation dans les secteurs tant public que privé, en ménageant des voies de recours appropriées pour les individus et en prévoyant certaines sanctions en cas d'observation des règles établies;
- Organiser des programmes de formation à l'intention des travailleuses pour leur permettre d'acquérir des connaissances et de perfectionner leurs compétences, spécialement dans les secteurs visés par les transformations structurelles;
- Éliminer les idées stéréotypées dans le domaine professionnel en organisant des programmes d'éducation et de formation par l'entremise des écoles, des entreprises, des syndicats et des médias;
- Faire en sorte que les emplois soient classés et rémunérés selon le principe « à travail de valeur égale, rémunération égale », notamment en adoptant des mesures législatives appropriées;
- Poser pour règle que les responsabilités familiales doivent être partagées entre les hommes et les femmes, lesquels devront recevoir dans ce domaine un appui des institutions publiques et privées;
- Créer des services publics et encourager le secteur privé à organiser des garderies d'enfants dans le cadre de l'environnement de travail;
- Étudier de nouvelles méthodes propres à permettre aux hommes et aux femmes de combiner leurs carrières et leurs responsabilités familiales grâce à un assouplissement des horaires et du

lieu de travail et en prévoyant la possibilité d'un temps partiel sans perte des prestations de sécurité sociale;

- Améliorer la situation des femmes dans le domaine des maladies et des accidents du travail, notamment en améliorant la sécurité sur les lieux de travail et en éliminant les harcèlements sexuels;
- Organiser une formation tendant à promouvoir le travail indépendant et l'esprit d'entreprise, et faciliter l'accès aux ressources nécessaires à cette fin;
- Encourager la participation des femmes à tous les niveaux au sein des syndicats et associations de travailleurs et d'employeurs, et créer de nouvelles organisations, spécialement pour les professions atypiques;
- Mettre en œuvre des programmes palliatifs dans les domaines où les conséquences de la discrimination passée subsistent, particulièrement pour ce qui est de l'accès aux processus de prise de décisions;
- Intensifier les recherches sur les différences qui caractérisent la situation des hommes et des femmes dans le domaine de l'emploi.

Pour réaliser tous ces objectifs, il faudra s'assurer le concours de différents acteurs. Le gouvernement se doit d'être un employeur modèle, mais il doit également encourager l'adoption de lois et de politiques de nature à créer un environnement de travail plus égal sans toutefois nuire à l'efficacité du marché. Les employeurs et les syndicats devront, dans le cadre des négociations collectives, veiller à ce que les pratiques en matière d'emploi créent un climat dans lequel les femmes et les hommes puissent concilier leurs activités productives et leurs responsabilités familiales. Les organisations non gouvernementales et les organismes nationaux de défense des droits de la femme, pour leur part, pourront fournir un appui aux activités tendant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en soutenant des programmes novateurs et en suivant l'évolution de la situation.

Les politiques appliquées devront sans doute tenir compte de plusieurs tendances majeures qui constituent de nouveaux défis pour les femmes dans le domaine du travail. La mutation du secteur structuré obligera les femmes, de plus en plus, à s'adapter aux possibilités nouvelles qui s'offriront à mesure qu'un accent plus marqué sera mis, au niveau des économies nationales,

sur la compétitivité et l'efficacité. En Europe centrale et orientale, le passage d'une économie dirigée de plein emploi à une économie privatisée poussera les femmes vers de nouvelles professions orientées vers le marché. La contraction du secteur public a entraîné le licenciement d'un grand nombre de travailleurs et exigera aussi un effort d'ajustement.

Une deuxième tendance est l'apparition d'un secteur intermédiaire entre le secteur structuré constitué par les grandes entreprises et le secteur non structuré, de plus en plus surpeuplé. Ce secteur, composé de petites et moyennes entreprises, offrira des occasions nouvelles aux femmes si elles peuvent obtenir les compétences, l'expérience, le financement et les contacts nécessaires pour les rendre rentables.

Une troisième tendance est l'expansion du secteur non structuré lui-même, qui estompe la démarcation entre le ménage et l'entreprise avec l'essor de la sous-traitance, du travail au foyer et du travail indépendant. Cela exigera des mesures de réglementation et de protection sociale si l'on ne veut pas que cette croissance aille de pair avec une exploitation.

Une dernière tendance est l'assouplissement progressif et la déréglementation de l'économie, aspects qui peuvent donner de meilleures possibilités de concilier une activité productive et les responsabilités familiales mais aussi amenuiser la protection sociale et amoindrir la qualité et la sécurité de l'emploi. L'avenir dépendra des politiques et des pratiques qui seront adoptées.

Enfin, s'il n'est pas mis en œuvre de politiques et de programmes de nature à accroître la participation des femmes à la prise de décisions en matière économique, il est peu probable que les possibilités d'atténuer la pauvreté et d'améliorer la situation dans le monde du tra-

vail se matérialiseront. Il incombera au secteur public de créer de telles possibilités, notamment au moyen de mesures consistant à :

- Faire en sorte que les possibilités d'éducation du troisième cycle soient ouvertes aussi bien aux hommes et aux femmes se destinant à des professions dans la gestion et l'administration des affaires;
- Adopter et appliquer des lois sur l'égalité des chances en matière d'emploi, notamment pour prévenir les harcèlements sexuels;
- Encourager les entreprises du secteur privé à accélérer la promotion des femmes à des postes de responsabilité en suivant la situation, en diffusant des informations et en encourageant l'adoption de normes volontaires;
- Appuyer la création de réseaux entre les femmes chefs d'entreprises, notamment pour faciliter un échange d'informations sur les faits nouveaux et les possibilités qui s'offrent;
- Encourager les entreprises et le secteur public, grâce à des campagnes de sensibilisation, à adopter des politiques d'égalité en matière de recrutement et de promotion;
- Favoriser dans les secteurs public et privé les mesures tendant à faciliter l'emploi des deux conjoints, notamment en adoptant des politiques appropriées en matière de congés, de partage des emplois et d'assouplissement des carrières;
- Encourager plus de femmes à fonder des entreprises indépendantes en mettant au point une approche intégrée en vue de faciliter le financement, l'assistance technique, la formation et les conseils.

# Introduction

L'Etude sur le rôle des femmes dans le développement mondial en 1994 a été demandée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 44/77 du 8 décembre 1989 et 44/171 du 19 décembre 1989. Conformément à la résolution 36/8 de la Commission de la condition de la femme en date du 20 mars 1992, l'Etude sera l'un des principaux documents examinés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Conformément à la résolution 48/108 de l'Assemblée générale, un résumé préliminaire de l'Etude a été soumis au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme, à sa session de fond de 1994.

La présente étude est la troisième sur ce sujet. Il a été décidé que, désormais, ces études paraîtraient l'année précédant l'opération périodique d'examen et d'évaluation des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme<sup>1</sup>. Chaque étude a eu un point de départ différent. La première, publiée en 1986<sup>2</sup>, a analysé la contribution apportée par les femmes à la vie économique pour démontrer que les femmes occupaient une place clef dans le développement économique. La deuxième, publiée en 1989<sup>3</sup>, a analysé la question de la participation des femmes au processus mondial d'ajustement alors en cours. La présente étude, la troisième, analyse les conséquences du processus de restructuration et de l'apparition des femmes en tant qu'élément décisif dans l'économie mondiale. Son but est, en examinant les dernières informations disponibles, de projeter la façon dont les hommes et les femmes

influencent sur l'activité économique mondiale et sont affectés par celle-ci.

La première Etude mondiale était l'une des rares analyses du rôle joué par les femmes dans l'économie. Depuis lors, la question des femmes et du développement est devenue l'un des thèmes des nombreuses études qui ont été faites de l'économie mondiale. La présente étude tendra donc surtout à déterminer comment la façon dont les concepts de développement sont exprimés peut changer dès lors qu'ils sont envisagés à la lumière des problèmes différents des hommes et des femmes.

Comme celles qui l'ont précédée, l'Etude de 1994 est le fruit d'un effort commun du système des Nations Unies. Les grandes lignes et la structure de l'Etude ont été discutées lors des différentes réunions interinstitutions spéciales qui ont lieu chaque année au sujet des problèmes des femmes. Nombre d'institutions spécialisées ont rédigé différentes parties du texte et toutes les organisations du système ont reçu communication du projet.

L'Etude est basée sur des micro-études, des études spécialisées d'organismes du système des Nations Unies et des statistiques non publiées de l'ONU. Cependant, son thème dépasse les femmes à proprement parler et englobe le développement dans son ensemble, envisagé sous l'angle des hommes et des femmes. Cette façon d'envisager les questions traitées dans l'Etude appelle quelques explications.

## A. — SOURCES D'INFORMATION CONCERNANT LE RÔLE JOUÉ PAR LES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE

Les études empiriques en général souffrent d'un décalage dans le temps : entre le moment où les données sont rassemblées et analysées et celui où elles sont mises en forme et publiées, il peut s'écouler des années entières. En ce sens, toute analyse constitue un regard sur le passé qui risque d'aboutir à des conclusions déjà dépassées par l'évolution de la situation mondiale. La présente étude est directement inspirée aussi d'analyses qui, bien

que relativement récentes en termes académiques, sont fondées sur des données remontant à cinq ans au moins. La plupart de ces analyses sont axées sur les femmes et leur optique n'est pas toujours orientée vers la relation qui existe entre les hommes et les femmes.

L'élaboration de l'Etude a cependant été facilitée par la création, par la Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de

l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU, de la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), qui contient des données pour trois périodes différentes (1970, 1980 et 1990) et qui permet, pour la première fois, d'examiner les tendances de la participation économique des fem-

mes par rapport à celle des hommes. Les auteurs de l'Étude ont eu largement recours à la base de données WISTAT pour dégager des tendances et ont également procédé à une analyse approfondie des micro-études et des études spécialisées pour essayer de déterminer la signification profonde de ces tendances.

## B. — L'APPROCHE DE DIFFÉRENCIATION ENTRE LES SEXES : INTRODUCTION

La première *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* peut être considérée comme l'un des résultats de ce que l'on a appelé l'approche axée sur les femmes et le développement. Cette approche, apparue au début des années 70, avait pour but de mettre la promotion de la femme à l'ordre du jour des organismes nationaux et internationaux de développement. A la différence des programmes orientés vers la protection sociale et la famille qui avaient caractérisé les années 60 et qui mettaient l'accent sur le rôle joué par les femmes dans le domaine de la procréation, l'approche axée sur les femmes et le développement mettait en relief l'importance que les femmes représentaient pour le développement économique et social (productif) ainsi que la corrélation positive qui existait entre la participation des femmes à la vie économique et leur émancipation. Cette approche a donné lieu à différentes sous-approches, dont l'une mettait l'accent sur la réalisation de l'égalité de droits entre les hommes et les femmes, tandis qu'une autre portait surtout sur le sort des femmes pauvres et une autre encore, dans le contexte des programmes d'ajustement des années 80, mettait en relief la nécessité de maximiser la contribution, rémunérée ou non, apportée par les femmes pour améliorer l'efficacité des investissements et rétablir l'équilibre des balances des paiements. Les stratégies qui ont été mises en œuvre pour atteindre ces différents objectifs ont été orientées non plus tant vers la mise en œuvre de programmes d'envergure modeste visant à créer des activités génératrices de revenus mais plutôt vers la nécessité d'intégrer les préoccupations des femmes à toutes les politiques.

Les difficultés économiques et l'ajustement qui ont caractérisé ces derniers temps ont montré que les transformations et les politiques macro-économiques pouvaient réduire à néant les avantages produits par les projets orientés vers les femmes, et même par les politiques de promotion de la femme appliquées de longue date. Jusqu'aux années 80, les partisans de l'approche axée sur les femmes et le développement considéraient principalement celle-ci comme « ce dont s'occupent les

organismes de développement » et considéraient « les femmes comme en faisant partie dans la mesure où elles sont les bénéficiaires des projets et des programmes »<sup>4</sup>. L'approche axée sur les femmes et le développement avait délibérément évité de remettre en question les concepts généralement admis du développement, l'idée étant de faire admettre cette approche par les économistes pour que les femmes ne constituent plus seulement une catégorie de personnes à assister et pour que des ressources accrues soient allouées aux activités de promotion de la femme. Aussi les partisans de cette approche ont-ils été amenés à accepter certains compromis quant aux objectifs initialement poursuivis, comme celui consistant à accroître les droits des femmes grâce à un processus de profondes transformations sociales, économiques et politiques.

L'approche axée sur les femmes et le développement a bien fait comprendre comment l'exécution des stratégies de développement qui avaient cours pourrait être facilitée si elles étaient ciblées sur les femmes. L'accent mis sur la situation des femmes pauvres pendant les années 70 peut donc être considéré comme complétant la stratégie de redistribution dans l'expansion que menait alors la Banque mondiale. Parallèlement à la stratégie d'ajustement structurel qui a caractérisé les années 80, cette approche tendait à montrer comment un investissement dans les femmes pouvait accroître le rendement des investissements et améliorer les balances des paiements. Les politiques d'ajustement structurel ont beaucoup contribué à l'apparition d'une approche plus ambitieuse des femmes et du développement. Le mouvement axé sur les femmes et le développement a commencé de réfléchir sur le type de développement auquel les femmes devaient « être intégrées ». Une perspective centrée sur les différences entre les sexes et une claire volonté d'assurer l'égalité devaient faire partie intégrante de l'ensemble du débat sur les objectifs et les moyens du développement.

Cette nouvelle approche est due, entre autres, aux activistes engagées des pays en développement, dont certaines sont groupées au sein de réseaux internatio-

naux comme l'association appelée Development-Alternatives for Women Network (DAWN). Nombre des membres de cette association sont des chercheurs qui travaillent dans le cadre d'organisations non gouvernementales (ONG). Cette approche, que certains appellent le « féminisme mondial » et d'autres l'« approche autonomiste », voit dans l'inégalité entre les hommes et les femmes un autre aspect de l'inégalité entre les pays, les classes sociales et les groupes ethniques. Elle met en relief la capacité de chacun, et en particulier des femmes pauvres, de promouvoir son propre développement si tant est qu'il existe un appui approprié et un environnement propice.

La diversité qui caractérise les femmes et la difficulté qu'il y a à les ranger dans une catégorie unique sont admises depuis longtemps. Ce n'est pas d'hier non plus que l'on met en relief les obstacles structurels qui caractérisent le rôle économique et social des femmes et le cadre social et institutionnel dans lequel elles doivent se mouvoir. Ce qui est nouveau, cependant, c'est le fait de définir les préoccupations des femmes sous l'angle d'une différenciation entre les sexes, ce qui a pour effet de mettre l'accent non plus tant sur les femmes en tant que groupe homogène, dont chaque cohorte ou chaque génération devrait faire l'objet d'une action renouvelée, mais plutôt sur les relations entre les sexes. Celles-ci constituent en effet les relations sociales, économiques et politiques qui déterminent l'identité des individus. Les relations entre les sexes influent directement sur l'accès que les femmes ont aux ressources et sur leurs possibilités de gains.

Le système de relations entre les sexes détermine les limites de ce qu'une femme peut entreprendre au travail, dans sa famille ou dans la vie publique. Il conditionne également le comportement, les responsabilités et les droits des hommes. Les relations entre les sexes dictent le fonctionnement de l'ensemble de l'économie et de la société à tous les niveaux. Les relations entre les conjoints, les enfants et les parents, les cadres et les employés, et entre les membres d'une même communauté sont invariablement influencées par le type de relations entre les sexes qui prédomine. Les relations entre les sexes ont souvent pour effet de mettre les femmes dans une situation défavorisée par rapport aux hommes. Les institutions ou les relations politiques, sociales ou économiques peuvent également être caractérisées par des mécanismes qui rendent une égalité entre les sexes impossible. Par exemple, la priorité accordée à certains produits ou à certaines activités peut être déterminée par une volonté délibérée d'encourager les activités auxquelles se livrent les hommes.

Les relations entre les sexes sont influencées par des facteurs de classe, d'origine ethnique et autres, et notamment par les inégalités entre pays, religions et systèmes politiques. Il existe une interaction complexe entre les différenciations entre les sexes et des facteurs comme l'origine ethnique et la classe sociale qui influe sur les possibilités qui s'offrent à un individu ou à un groupe d'individus et sur leur vulnérabilité. Par exemple, les relations entre les sexes peuvent dicter les stratégies économiques et sociales de groupes ethniques de migrants. Les femmes peuvent être forcées à travailler pour compenser l'insuffisance du revenu des hommes, ou bien être obligées de travailler comme travailleuses familiales non rémunérées dans des entreprises du secteur non structuré.

Les relations entre les sexes ne sont donc pas statiques, mais peuvent évoluer selon les possibilités qui s'offrent et les obstacles qui empêchent de participer à la vie économique. Elles peuvent également se cristalliser sous leur forme traditionnelle, selon ce qui convient le mieux à la stratégie choisie (c'est ainsi, par exemple, que le rôle traditionnel des femmes au sein de la famille justifie un emploi non rémunéré). Il n'existe cependant aucun déterminisme quant à l'orientation que prendront ces relations. Cette incertitude offre certaines possibilités d'intervention de la part de l'Etat ou d'autres acteurs.

La complexité des relations entre les sexes doit être prise en considération lors de l'analyse des tendances et des politiques. Certains changements peuvent avoir un impact plus ou moins universel, par exemple, les politiques visant à combattre la violence contre les femmes. D'autres ont un effet plus marqué sur les femmes de catégories socio-économiques plus pauvres que sur les femmes des classes moyennes.

L'un des acquis les plus importants, pour les chercheurs et les militants du mouvement de défense des femmes dans le développement, a été la prise de conscience du fait que les problèmes des femmes ne peuvent pas être réglés sans tenir compte des relations sociales entre les hommes et les femmes et des structures et des tendances sociales et économiques. Au contraire, si l'on veut transformer le statut des femmes, il faut que la société tout entière repense le type de développement qu'elle souhaite.

La promotion de la femme ne saurait dépendre d'un effort marginal entrepris au niveau de microprojets. Des plans sectoriels ou macro-économiques tenant compte des différences entre les hommes et les femmes

ne suffiront pas non plus. Il faut que l'ensemble des relations et des politiques sociales et économiques soit revu sous l'angle des différences entre les sexes, et il faut que cette perspective définisse tout le processus d'identification des objectifs recherchés grâce au développement. Il faut évaluer sous l'angle des relations entre les sexes les tendances actuelles et les stratégies de développement et politiques appliquées par les pouvoirs publics, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du droit de la famille et de la politique en matière de population ainsi qu'en ce qui concerne les plans nationaux de développement.

L'une des principales contributions des chercheurs et de ceux qui militent en faveur de l'approche axée sur les femmes et le développement a été de mettre en relief les dimensions multiples des rôles joués par les femmes. Cependant, les activistes ont eu tendance à centrer leur attention exclusivement sur un rôle ou sur un autre et ont ignoré comment ces rôles s'articulaient et quels étaient leurs rapports réciproques. Par exemple, les femmes bénéficient de tout élargissement des possibilités de trouver un emploi rémunéré, mais seulement si l'on s'emploie simultanément à faciliter un partage des responsabilités familiales, faute de quoi l'on risque simplement d'alourdir la charge de travail globale. De même, rendre le marché du travail en général plus accessible aux femmes plutôt que d'organiser des projets de création d'activités génératrices de revenus pour les femmes uniquement, qui n'ont guère donné de résultats, permettrait de transformer davantage le statut des femmes au sein de la famille.

Une analyse différenciée selon les sexes essaie de définir un lien rationnel et organisé entre production et procréation. Les activités familiales comprennent celles qui consistent à s'occuper des membres de la famille (enfants, conjoints, malades ou vieillards, frères et sœurs) ou des membres de la communauté en général (voisins), ou bien à élever les enfants et à leur inculquer des valeurs sociales et autres. Elles comprennent également, spécialement dans les pays en développement, toute une série d'activités indispensables aux ménages, par exemple chercher de l'eau et du bois. Habituellement, il n'est assigné aucune valeur économique à ce type d'activités, qui sont souvent ignorées dans la conception et l'évaluation des stratégies de développement.

Les activités familiales sont souvent confiées aux femmes; or, cela représente un travail dont il n'est pas tenu compte en raison de la période accordée à la production de biens ou de services rémunérés. Ce travail n'est même pas pris en compte dans le contexte des stra-

tégies de mise en valeur des ressources humaines, qui mettent l'accent exclusivement sur les ressources en matière d'éducation et de santé. Ce travail ne donne généralement aucun droit à un revenu, ce qui débouche soit sur une situation de dépendance par rapport à un partenaire de sexe masculin, soit, souvent, sur la double charge résultant des autres activités qui doivent être accomplies pour gagner un revenu.

Le fait que la valeur des activités familiales n'est pas prise en considération est un obstacle au renforcement des droits des femmes, tant au niveau individuel qu'au niveau de la société dans son ensemble. Souvent, cela a pour effet de confiner les femmes dans les tâches ménagères, que ce soit en milieu rural ou en ville, de limiter la gamme de choix qu'elles peuvent faire dans la vie et de réduire leurs chances de succès dans tous les autres domaines, à la fois par suite du sacrifice de temps et d'effort qu'elles doivent consentir et de l'attitude négative de la société.

Aussi le Séminaire des Nations Unies sur l'intégration des femmes au développement est-il parvenu à la conclusion que l'intégration des activités familiales était indispensable si l'on voulait pouvoir formuler des stratégies de développement qui tiennent compte de la différenciation entre les sexes. Toute stratégie de développement doit être axée principalement sur la production et la famille et sur la façon dont ces activités s'articulent les unes avec les autres. Ces activités doivent être intégrées dans la conception, l'exécution et l'évaluation des politiques et des programmes.

L'augmentation du revenu que devraient représenter les activités familiales n'est qu'un aspect de cette approche. Les femmes des pays en développement essaient depuis longtemps d'accroître leurs revenus en vendant, par exemple, la partie de la production agricole de subsistance non consommée par le ménage. Dans les pays développés, on a commencé à militer en faveur d'un « salaire des mères de famille ». Une autre proposition formulée dans les pays développés d'Europe occidentale tendait à ce que l'Etat garantisse à tous les membres de la société le droit à un revenu de base, quels que soient leur travail et leur âge. On s'est interrogé sur l'impact que cette mesure aurait sur les rôles joués par les hommes et les femmes dans les activités liées à la procréation.

Une autre approche consiste à répartir différemment les activités familiales entre l'Etat, le marché et la communauté ainsi qu'entre les membres de la famille. La fourniture par l'Etat des ressources nécessaires aux

activités familiales est particulièrement importante dans les pays en développement si l'on veut alléger la charge qui pèse sur les femmes. Ces ressources sont notamment un approvisionnement en eau salubre, l'électricité, les services de transport et les soins de santé. Les politiques visant à améliorer les conditions de vie en ville, par exemple, peuvent avoir un impact positif sur les relations entre les sexes en créant des conditions plus propices aux activités liées à la famille.

Une intégration efficace des activités familiales et des activités rémunérées n'est possible que si l'on transforme les mécanismes et les règles qui régissent l'emploi des hommes comme des femmes. Les instances internationales ne cessent de recommander une adaptation des conditions de travail pour tenir compte des obligations des hommes comme des femmes qui doivent s'occuper de leurs enfants. Il faudrait également envisa-

ger des mesures pour faire en sorte que le temps passé à élever les enfants soit considéré comme économiquement utile ainsi que comme une source de compétences et de capacités nouvelles. De telles attitudes apparaissent d'ailleurs progressivement dans quelques pays. Les hommes aspirent d'ailleurs de plus en plus à une carrière et à un rythme de travail différents, ainsi qu'à la possibilité de pouvoir se libérer de leur travail pour s'occuper surtout de leurs responsabilités familiales. L'intégration du travail et des responsabilités familiales ne manquera pas d'avoir des conséquences pratiques pour les programmes et les projets exécutés dans les pays en développement. Elle devrait permettre de faire en sorte que tous les programmes ou projets de développement comprennent un élément garderie d'enfants et, éventuellement, prévoient des mesures d'appui pour l'exécution d'autres activités familiales.

### C. — DÉVELOPPEMENT ET DURABILITÉ

L'idée selon laquelle le développement peut être considéré exclusivement en termes d'apports de capitaux et de technologies, en ignorant le développement humain, est aujourd'hui remise en question. Le *Rapport sur le développement humain*<sup>5</sup> publié par le PNUD définit le développement humain comme « un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun ... lesquelles couvrent toute la gamme de choix qui s'offrent à l'homme, d'un environnement politique sain à la liberté économique et politique », et il ajoute que le développement doit être « centré sur les personnes ». Le développement doit s'appliquer également aux hommes et aux femmes et, pour réussir, toute stratégie de développement doit tenir compte du rôle des femmes.

Une analyse axée sur la différenciation entre les sexes met en relief le fait que certains des objectifs que poursuivent actuellement les sociétés de par le monde risquent en fait d'entraver la réalisation d'autres buts. Certains objectifs de développement englobent des objectifs moins faciles à quantifier, comme la liberté ou une autonomie accrue, ou bien la nécessité « de vivre sans honte dans le respect de soi »<sup>6</sup>. Le respect de l'environnement et des concepts comme le renforcement des droits, la démocratisation ou la participation ont également été intégrés, de plus en plus, aux définitions du développement adoptées au sein des instances nationales, régionales ou internationales.

Comme l'a déclaré l'Unesco dans un article rédigé en vue de l'Etude :

Les efforts de développement ne pourront aboutir que si les femmes sont considérées comme des partenaires à part entière. Il faut qu'elles soient à même non seulement de faire l'apport de leurs efforts, mais aussi de tirer profit, dans des conditions égales, des avantages provenant des projets de développement. Que cela signifie-t-il dans la pratique ? Cela signifie, en tout premier lieu, que les femmes doivent avoir accès à l'éducation pour pouvoir acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour pouvoir être plus efficaces — et mieux respectées — tant au foyer que dans la vie économique. Certes, l'éducation en soi n'est pas une panacée, mais elle est une condition nécessaire, bien que souvent non suffisante, à la promotion des femmes et des filles. C'est à l'école et dans les cours d'éducation pour adultes que commence le voyage qui permettra de sortir de la misère et d'accéder à l'emploi et au pouvoir de décisions.

La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement<sup>7</sup> reflète ces préoccupations. Adoptée par l'Assemblée générale en 1990, elle reflète l'accord intervenu entre les Etats Membres de l'ONU au sujet du développement et des mesures à prendre pour l'accélérer. La Stratégie internationale envisage l'égalité entre hommes et femmes à la fois en tant qu'objectif et en tant que moyen de réaliser les objectifs fondamentaux du développement. Entre autres buts et objectifs à atteindre pendant la décennie, la Stratégie mentionne « une amé-

lioration notable de la condition humaine dans les pays en développement et une réduction de l'écart entre pays pauvres et pays riches »<sup>8</sup>. Elle fixe également « d'importants objectifs sociaux et politiques » et stipule que « tout au long de la décennie, le développement devrait favoriser une plus large participation de tous, hommes et femmes, à la vie économique et politique de leurs pays, protéger les diverses entités culturelles et assurer à chacun les moyens nécessaires pour survivre »<sup>8</sup>.

L'un des six objectifs identifiés dans la Stratégie est : « Un processus de développement adapté aux besoins sociaux, visant une atténuation notable de l'extrême pauvreté, favorisant la mise en valeur et l'utilisation des ressources et aptitudes humaines et générateur d'une croissance durable et écologiquement rationnelle »<sup>9</sup>. En fait, si l'objectif essentiel de la Stratégie est une accélération de l'expansion économique, elle reconnaît que « la croissance économique en elle-même ne constitue pas une assurance que ses bénéfices seront répartis équitablement ou que l'environnement physique sera protégé et amélioré ». Aussi la réduction de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et la protection de l'environnement sont-elles identifiées

comme des aspects prioritaires du développement. Les questions connexes que sont l'accroissement démographique et l'élimination de la faim sont également mentionnées comme méritant de retenir spécialement l'attention<sup>10</sup>.

Ainsi, l'inégalité persistante des chances et certaines de ses manifestations comme la féminisation de la misère, un accès insuffisant à l'éducation ou des taux élevés de mortalité maternelle ne sont pas compatibles avec la réalisation des buts de la Stratégie. L'inégalité a également été considérée comme incompatible avec un développement écologiquement rationnel en raison des conséquences qu'elle a sur l'accroissement démographique, l'épuisement des ressources et les processus de prise de décisions.

Le monde a changé à bien des égards au cours des quelques dernières années. La disparition du clivage politique Est-Ouest a considérablement amélioré le climat international. On constate une nette tendance à une démocratie participatoire et à des systèmes pluralistes dans toutes les régions. Les changements qui se sont produits sont allés de pair avec une évolution marquée dans le domaine économique.

#### D. — UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

Au cours des 10 dernières années, il s'est produit deux changements dans ce que l'on pourrait appeler l'environnement de l'émancipation des femmes dans le domaine économique. Le premier est l'évolution du statut juridique des femmes. Le deuxième est l'accès égal des femmes à l'éducation. Reste à savoir quels effets ces changements auront avec le temps. Différentes indications portent néanmoins à penser qu'ils permettront aux femmes d'améliorer très considérablement les conditions dans lesquelles elles participent à l'activité économique.

##### 1. Progression vers l'égalité

Comme cela a été noté en 1990 lors de l'examen et de l'évaluation des Stratégies prospectives de Nairobi pour

la promotion de la femme, des progrès significatifs ont été accomplis sur la voie de l'égalité des femmes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 1979<sup>11</sup> et qui est entrée en vigueur en 1991, a posé une norme universelle pour ce qui est de ce qu'il faut entendre par égalité entre hommes et femmes. En 1985, lorsque la première Etude a paru, 39 Etats seulement étaient parties à la Convention. En août 1994, ce chiffre était de 134. Tous les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et presque tous les Etats d'Europe et du sud-est et de l'est de l'Asie, ainsi que la majorité des Etats des autres régions, sont parties à la Convention (voir le tableau 1).

Tableau 1

Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Albanie	Australie	Belgique	Brésil
Allemagne	Autriche	Belize	Bulgarie
Angola	Bahamas	Bénin	Burkina Faso
Antigua-et-Barbuda	Bangladesh	Bhoutan	Burundi
Argentine	Barbade	Bolivie	Cambodge
Arménie	Bélarus	Bosnie-Herzégovine	Canada

Tableau 1 (suite)

Cap-Vert	Guinée-Bissau	Mexique	Rwanda
Chili	Guinée équatoriale	Mongolie	Saint-Kitts-et-Nevis
Chine	Guyana	Namibie	Sainte-Lucie
Chypre	Haïti	Népal	Saint-Vincent-et-Grenadines
Colombie	Honduras	Nicaragua	Samoa
Congo	Hongrie	Nigéria	Sénégal
Costa Rica	Inde	Norvège	Seychelles
Croatie	Indonésie	Nouvelle-Zélande	Sierra Leone
Cuba	Iraq	Ouganda	Slovaquie
Danemark	Irlande	Panama	Slovénie
Dominique	Islande	Paraguay	Sri Lanka
Egypte	Israël	Pays-Bas	Suède
El Salvador	Italie	Pérou	Suriname
Equateur	Jamahiriya arabe libyenne	Philippines	Tadjikistan
Espagne	Jamaïque	Pologne	Thaïlande
Estonie	Japon	Portugal	Togo
Ethiopie	Jordanie	République centrafricaine	Trinité-et-Tobago
Ex-République yougoslave de Macédoine	Kenya	République de Corée	Tunisie
Fédération de Russie	Lettonie	République de Moldova	Turquie
Finlande	Libéria	République dominicaine	Ukraine
France	Lituanie	République populaire démocratique lao	Uruguay
Gabon	Luxembourg	République tchèque	Venezuela
Gambie	Madagascar	République-Unie de Tanzanie	Viet Nam
Ghana	Malawi	Roumanie	Yémen
Grece	Maldives	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Yougoslavie
Grenade	Mali		Zaïre
Guatemala	Malte		Zambie
Guinée	Maroc		Zimbabwe
	Maurice		

Selon les rapports que les Etats parties à la Convention ont présentés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, organe chargé de superviser l'application de la Convention, il semblerait que des efforts persistants sont déployés pour appliquer les dispositions de la Convention. Bien que nombre d'Etats aient formulé des réserves à propos des dispositions de fond de cet instrument, rares sont celles qui ont trait aux droits économiques des femmes. La majeure partie d'entre elles concernent les droits en matière de mariage et le droit de la famille.

La ratification de la Convention ou l'adhésion à celle-ci ne signifie pas que tous les droits qu'elle garantit sont exercés dans la pratique. Nombre d'Etats n'ont pas réussi à harmoniser leurs législations, leurs pratiques administratives ou d'autres aspects de la politique des pouvoirs publics avec les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention. Le fait que certains pays n'ont pas modifié leurs législations de manière à garantir l'égalité de droits des femmes en matière de propriété foncière ou de crédit continue de constituer un

obstacle. Par ailleurs, la situation des femmes dans les pays qui ne sont pas encore devenus parties à la Convention demeure préoccupante.

Tableau 2

Ratio moyen entre les femmes et les hommes dans la population économiquement active selon le statut de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Statut	1970	1980	1991
Pays ayant ratifié la Convention sans réserves fondamentales	44	60	71
Pays ayant ratifié la Convention avec des réserves	35	43	55
Pays n'ayant pas donné suite à la Convention	21	41	45

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, à partir d'informations provenant de la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Malgré tout, l'élimination des obstacles juridiques à la participation des femmes à la vie économique est un élément qui devrait contribuer à accélérer l'expansion au cours des quelques prochaines années. L'élimination des barrières juridiques à la participation économique peut influencer directement sur la condition de la femme, et les progrès les plus notables peuvent être constatés dans les pays qui se sont engagés de manière non équivoque à appliquer une politique d'égalité au regard de la loi (voir le tableau 2)<sup>12</sup>.

## 2. Progrès accomplis sur la voie de l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation

L'éducation est une condition préalable indispensable à une participation effective à la vie économique, et la

plupart des régions ont enregistré des progrès importants sur la voie de l'égalité (voir le tableau 3). Au niveau de l'enseignement primaire, on trouve des ratios de scolarisation virtuellement égaux presque partout. En fait, si l'on considère qu'il y a plus de garçons que de filles dans ces groupes d'âge, il est probable que les taux de scolarisation sont déjà égaux. Les différences sont cependant marquées d'une région à une autre. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, des différences accentuées séparent le sud de l'Asie, où il n'y avait en moyenne, en 1990, que 73 filles fréquentant l'école primaire, 60 l'école secondaire et 37 des établissements d'enseignement supérieur pour 100 garçons, et le sud-est et l'est de l'Asie, où ces ratios étaient de 92, 90 et 74 respectivement.

Tableau 3

Rapport moyen du nombre de filles au nombre de garçons, par niveau d'enseignement et par région, 1970-1990  
(Nombre de filles pour 100 garçons)

Région	Enseignement primaire			Enseignement secondaire			Enseignement supérieur		
	1970	1980	1990	1970	1980	1990	1970	1980	1990
Afrique	65	74	79	46	57	69	20	30	32
Asie et Pacifique	66	78	84	58	70	77	46	63	84
Europe orientale	94	94	96	97	91	94	78	106	104
Amérique latine et Caraïbes	94	95	95	98	107	109	72	74	106
Europe occidentale et autres Etats	95	95	95	90	98	98	53	72	94
Ensemble du monde	77	84	87	67	80	85	46	61	75

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, d'après les informations figurant dans la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Il y a aussi d'importantes différences pour ce qui est de l'accès global à l'éducation. En moyenne, 57 % seulement des filles d'âge scolaire fréquentaient une école primaire ou secondaire en 1990. En Afrique, cette moyenne n'était que de 37 % et ce n'est qu'en Europe où la proportion atteignait 90 %. La corrélation entre le développement et l'accès à l'éducation ressort clairement des ratios enregistrés dans les pays les moins avancés. Dans ces pays, il y avait 75 filles pour 100 garçons à l'école primaire, mais 37 seulement dans les établissements du troisième cycle.

Ces chiffres ne disent rien de la qualité de l'éducation ni des idées stéréotypées que peuvent refléter les programmes, les manuels ou les méthodes pédagogiques. Il ressort des rapports présentés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes que nombre de pays ont entrepris de s'attaquer à ce pro-

blème, mais il est difficile de dire quel est l'effet qu'ont eu les mesures adoptées. Les chiffres ne reflètent pas non plus les conséquences de la discrimination passée, dont la plus évidente est le taux disproportionné d'analphabétisme chez les femmes. En Afrique comme en Asie et dans le Pacifique, une proportion élevée des femmes adultes est illettrée (voir le tableau 4). A l'exception de l'Afrique, toutefois, des progrès importants sont accomplis sur la voie de l'élimination de l'analphabétisme chez les adultes et des différences entre les hommes et les femmes. Particulièrement intéressante est la réduction de l'analphabétisme en général et de l'écart qui existe entre les hommes et les femmes de 15 à 24 ans, c'est-à-dire la cohorte qui arrive à peine sur le marché du travail (tableau 5). On peut voir également l'effet à plus long terme de cette évolution sur le groupe d'âge correspondant à la période pendant laquelle les ménages se forment (25 à 44 ans) [tableau 6].

Tableau 4

Analphabetisme parmi la population de 15 ans et plus, par région, 1980 et 1990

(En pourcentage)

Région	1980		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique	51,8	71,8	44,6	61,1
Asie et Pacifique	31,8	49,3	21,7	34,3
Europe orientale	1,5	4,9	0,9	2,3
Amérique latine et Caraïbes	18,2	23,3	14,3	16,0
Europe occidentale et autres Etats	5,7	11,4	8,7	9,9

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, d'après les informations figurant dans la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Tableau 5

Analphabetisme parmi la population de 15 à 24 ans, par région, 1980 et 1990

(En pourcentage)

Région	1980		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique	35,8	55,7	35,6	51,0
Asie et Pacifique	19,7	32,6	10,3	17,9
Europe orientale	0,5	0,9	..	..
Amérique latine et Caraïbes	9,0	10,3	7,5	6,9
Europe occidentale et autres pays	1,0	1,0	2,6	1,2

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, d'après les informations figurant dans la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Note : Deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles.

Tableau 6

Analphabetisme parmi la population de 25 à 44 ans, par région, 1980 et 1990

(En pourcentage)

Région	1980		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique	50,7	74,4	35,3	58,3
Asie et Pacifique	26,7	44,7	20,2	35,8
Europe orientale	0,7	2,4	..	..
Amérique latine et Caraïbes	14,1	19,4	5,3	7,3
Europe occidentale et autres pays	2,5	4,7	5,5	3,7

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, d'après les informations figurant dans la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Note : Deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles.

Encore plus encourageante est l'égalité croissante dans l'enseignement supérieur et dans des disciplines en plein essor comme la science, la technologie, le droit et l'administration des affaires (voir les tableaux 7 et 8). Hormis en Afrique, des progrès significatifs ont été enregistrés partout depuis 1970.

Tableau 7

Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	24	21	24
Asie et Pacifique	33	45	70
Europe orientale	61	81	74
Amérique latine et Caraïbes	37	54	80
Europe occidentale et autres pays	29	49	67
Monde	32	43	56

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, d'après les informations figurant dans la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Tableau 8

Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les études de droit et d'administration des affaires dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	12	43	36
Asie et Pacifique	25	56	70
Europe orientale	64	134	124
Amérique latine et Caraïbes	30	92	97
Europe occidentale et autres pays	25	54	85
Total	25	63	102

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, d'après les informations figurant dans la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

## NOTES

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence mondiale pour l'examen et l'évaluation des résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A.

<sup>2</sup> *Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.86.IV.3).

<sup>3</sup> *Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement en 1989* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.89.IV.2).

<sup>4</sup> Diane Elson, "Gender issues in development strategies" (document établi en vue du Séminaire sur l'intégration des femmes au développement, Vienne, 9-11 décembre 1991), p. 13.

<sup>5</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain* (Oxford et New York, Oxford University Press, différentes années).

<sup>6</sup> K. Griffin, *Alternative Strategies for Economic Development* (Londres, MacMillan, 1989).

<sup>7</sup> Résolution 45/199 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>8</sup> *Ibid.*, par. 13.

<sup>9</sup> *Ibid.*, par. 13 b).

<sup>10</sup> *Ibid.*, par. 78.

<sup>11</sup> Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>12</sup> Cette analyse ne s'étend pas aux Etats qui ont signé la Convention mais qui ne l'ont pas ratifiée étant donné que leur nombre (7) est trop réduit pour pouvoir faire des comparaisons valables. Les pays de cette catégorie présentent une image extrêmement diverse.

# Chapitre I

## La restructuration économique mondiale : son impact sur les femmes et sur l'environnement dans lequel celles-ci se meuvent

Depuis la publication de l'Etude de 1989, les relations économiques mondiales ont changé à des égards très importants. La restructuration économique, qui s'est accompagnée de profonds bouleversements du paysage politique mondial, a affecté le rôle joué par les femmes dans l'économie tout en étant elle-même affectée par l'activité féminine. Les changements que le monde a connus ont eu des effets majeurs sur le travail et, si certains sont encourageants, d'autres laissent entrevoir de nouveaux problèmes à résoudre. Certaines des conséquences de ces transformations peuvent seulement faire l'objet de conjectures, et il est difficile de dire si les tendances qui se sont dégagées se poursuivront ou non. Le présent chapitre analyse ces changements et tente d'identifier certaines des questions qui devront être analysées à l'avenir<sup>1</sup>.

Le travail et la condition sociale des femmes ont été nettement améliorés par le progrès technologique, les programmes d'ajustement structurel, les mesures de

libéralisation, la transition vers des économies de marché et la mondialisation des marchés et de la production. Mais ces phénomènes ont limité la capacité des pouvoirs publics et des institutions, comme les organisations d'employeurs, les syndicats et les associations féminines, d'améliorer les possibilités d'emploi et les conditions de vie et de travail des femmes. Les progrès dans ces domaines ont été entravés par la nature systématique des inégalités liées au sexe. L'élimination de ces inégalités exigera l'adoption d'une approche intégrée et dynamique qui tienne pleinement compte des conditions sociales, politiques et économiques.

Le présent chapitre passe en revue les changements macro-économiques qui ont façonné la conjoncture mondiale ces dernières années en vue d'identifier l'impact qu'ils ont eu sur les hommes et sur les femmes et de mettre en relief les possibilités, les défis et les écueils qu'ils ont créés en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes.

### A. — LES FEMMES ET LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES

Les phénomènes interdépendants qui ont constitué le processus de restructuration de l'économie mondiale ces dernières années ont dicté le profil du monde contemporain et notamment les réactions qu'ont suscitées les crises économiques des années 80. L'activité économique des femmes doit être replacée dans le contexte de ce processus complexe, qui continuera d'influencer l'économie mondiale pour l'avenir prévisible. Les phénomènes en question sont notamment la stabilisation, l'ajustement structurel, une innovation technologique rapide, une interdépendance économique croissante et la mondialisation des marchés et de la production.

La restructuration économique mondiale est un processus continu qui, à de multiples niveaux, fait intervenir une combinaison de transformations économi-

ques aux échelons national et international. Les économies nationales se restructurent pour s'adapter aux mutations de l'environnement économique international, précipitant ainsi d'autres changements. Cette restructuration mondiale est le résultat à la fois des politiques intérieures et des tendances à long terme de l'économie internationale.

La décennie qui vient de s'écouler a été caractérisée par une profonde restructuration économique dans le monde entier, et ce processus s'est intensifié encore plus depuis le début des années 90. La mondialisation des marchés a débouché sur l'apparition d'une économie hautement intégrée et interdépendante dont la vulnérabilité a augmenté en conséquence. La récession mondiale du début des années 80 a contribué à polariser

l'économie mondiale. Certains pays ont enregistré des taux d'expansion supérieurs à 10 % tandis que, dans d'autres régions, l'activité économique a décliné. La crise de la dette a précipité une restructuration majeure des économies nationales, lesquelles ont dû lutter pour pouvoir supporter le fardeau de la dette extérieure.

Les outils de restructuration qui ont été mis en œuvre ont été essentiellement des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel inspirées des principes monétaristes et des principes de la théorie économique néoclassique qui domine la pensée économique occidentale depuis une trentaine d'années. L'ajustement structurel, qui tend principalement à rapprocher les prix de la réalité et à corriger les inélasticités de l'offre et les rigidités structurelles, suppose une combinaison de politiques macro-économiques, systémiques et institutionnelles visant à éliminer les réglementations gouvernementales excessives, à faire en sorte que les prix des facteurs et des produits reflètent mieux les pénuries relatives et à promouvoir la concurrence sur les marchés. De telles politiques sont souvent entreprises dans un contexte plus large de stabilisation et de réformes économiques rendues nécessaires par des chocs internes ou extérieurs ou, dans le cas des pays en transition, par un bouleversement du système économique et politique.

Sous l'effet des programmes d'ajustement structurel, la gestion de l'économie s'est nettement infléchie : une place plus large a été faite aux forces du marché tandis que l'intervention étatique dans le processus économique a été de plus en plus critiquée. Cette intervention en est peu à peu venue à être considérée comme l'une des sources des distorsions et des rigidités du marché et, partout dans le monde, différentes instances internationales ont encouragé les gouvernements à cesser d'intervenir directement dans le processus économique et à se borner à pratiquer une gestion monétaire éclairée et à maîtriser les déficits budgétaires. Une vague de privatisation a déferlé sur les pays développés comme sur les pays en développement et, vers le début des années 90, les pays en transition ont commencé à suivre cet exemple. Ainsi, la concurrence internationale a atteint une intensité sans précédent.

La restructuration économique mondiale a affecté à bien des égards la situation socio-économique des femmes. Les transformations cycliques qu'ont enregistrées l'économie mondiale et les économies nationales, la mondialisation des marchés mondiaux, la vulnérabilité accrue de l'économie mondiale et les changements enregistrés en ce qui concerne le profil et la composition des échanges internationaux sont autant de facteurs

qui se sont répercutés sur l'emploi et le revenu des femmes et sur le rôle qu'elles jouent dans la société. Toutefois, avant d'analyser comment ces tendances ont influé sur la situation des femmes, il importe de décrire quels sont la nature et le contenu des politiques de restructuration économique aux échelons tant national qu'international.

### 1. *La restructuration dans les différents pays*

La décennie écoulée a été marquée par des transformations turbulentes sur la scène économique. Les pays développés à économie de marché ont mis en œuvre des réformes économiques visant à renforcer leur stabilité et leur compétitivité internationale. Les pays d'Europe centrale et orientale et l'ancienne Union soviétique se sont lancés dans un processus de transition d'une économie planifiée vers un système orienté vers le marché. Affectés par la récession mondiale, les pays en développement ont entrepris des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

Les réformes économiques se composent de toute une série d'interventions dont il importe de tenir compte pour analyser l'impact qu'elles ont sur le travail des femmes et leur rôle au sein de la société. Cet impact apparaît le plus clairement sur le plan de l'emploi. Ces réformes peuvent avoir des effets soit positifs, soit négatifs, selon la façon dont elles sont mises en œuvre selon le type de pays dont il s'agit et selon qu'il en résulte ou non une transformation structurelle.

#### *Les pays développés à économie de marché*

La concurrence internationale s'intensifiant dans un climat de récession et de lente expansion dans les pays développés à économie de marché, les pouvoirs publics s'accordent de plus en plus à reconnaître la nécessité de poursuivre un programme de réformes économiques afin d'améliorer le fonctionnement des marchés financiers, des produits et du travail en vue d'améliorer la rentabilité du secteur privé et d'accroître la compétitivité internationale<sup>2</sup>. Ce processus de restructuration a reposé sur des politiques tendant à maîtriser l'inflation, à assouplir et à déréglementer les marchés du travail et à restructurer l'industrie.

Les politiques monétaires et budgétaires ont été axées sur des objectifs anti-inflationnistes, et notamment sur une réduction des dépenses publiques et des emprunts de l'État. Cela, entre autres, a eu des incidences majeures tant sur l'emploi dans le secteur public, où les femmes constituent une proportion non négligeable, que sur les systèmes de protection sociale qui soute-

naient les niveaux de vie et garantissaient une certaine sécurité aux groupes les plus vulnérables, y compris certaines catégories de femmes et les ménages dirigés par des femmes. Plus récemment, l'accent mis sur l'efficacité et la nécessité de réduire les coûts dans le secteur public s'est traduit par un nouveau recul du rôle de l'Etat, et la cession au secteur privé d'un certain nombre d'entreprises étatiques et de services publics risque à nouveau d'avoir un effet négatif sur l'emploi et le bien-être social.

Les effets de ces tendances n'ont guère été évalués jusqu'à présent, et il est difficile de dire si les femmes ont été plus durement touchées que les hommes par la privatisation et par la sous-traitance des services et des activités du secteur public. Certains analystes pensent que le transfert d'emplois de travailleurs manuels au secteur privé risque de réduire les avantages et la sécurité de l'emploi dont jouissaient les femmes dans des domaines importants pour elles, par exemple les congés de maternité ou le travail à temps partiel, dans lesquels l'écart entre le secteur public et le secteur privé est le plus accentué. En outre, même lorsque les entreprises et les services restent dans le domaine public, des réformes de la gestion, comme la rémunération et les contrats au rendement, des systèmes plus souples de recrutement et de licenciement, et l'accent mis sur la nécessité d'améliorer la productivité et de réduire les coûts de main-d'œuvre risquent d'affecter l'image du « bon employeur » que le secteur étatique projetait jadis, particulièrement pour ce qui est de la promotion de l'égalité des chances et des programmes d'action palliative<sup>3</sup>.

Le relâchement progressif des règles légales et administratives et du cadre constitué par les négociations collectives a reflété la tendance à l'assouplissement et à la déréglementation des marchés du travail dans un souci de rentabilité et de compétitivité. Des règles et conventions rigides limitent la mobilité de la main-d'œuvre et l'élasticité des salaires par rapport à la situation du marché<sup>4</sup>. Si les femmes peuvent avoir quelque chose à gagner de l'apparition de systèmes de travail plus souples qui peuvent leur permettre de mieux s'acquitter de leurs responsabilités familiales et qui tiennent compte de leur moindre mobilité physique, les femmes peuvent payer le prix d'une stratégie de déréglementation du fait que ce sont généralement elles qui occupent des emplois peu rémunérés et des emplois supposant un travail autre qu'à plein temps<sup>5</sup>. En outre, un travail à temps partiel est incompatible avec une vie familiale normale en ce sens que les femmes ont souvent des horaires irrégu-

liers, des exemples étant des horaires de travail variables selon la demande dans le secteur du commerce de détail et la fréquence croissante des « dépôts d'enfants ». Par ailleurs, malgré les aspects positifs de l'assouplissement du travail, il ne faut pas oublier qu'il risque de saper la protection existante des travailleurs, les prestations de sécurité sociale, les lois relatives au salaire minimum, l'accès à la formation, les perspectives de carrière et la représentation syndicale.

Quelques auteurs ont fait valoir que l'augmentation de l'emploi, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, est sans doute due à l'apparition de formes d'activité économique plus précaires et moins rémunérées. L'incidence croissante du travail à temps partiel et d'autres formes de travail inhabituel enregistrées dans certains pays de l'OCDE entre 1979 et 1990 en est sans doute un exemple, spécialement lorsque ce processus a été involontaire et est allé de pair avec une augmentation du chômage<sup>6</sup>. Le fait que la tendance à la réduction de l'emploi indépendant constatée jadis, particulièrement chez les femmes, s'est interrompue ou s'est inversée est peut-être un autre exemple<sup>7</sup>; vers la fin des années 80, le taux d'accroissement de l'emploi indépendant des femmes était supérieur au taux d'augmentation de l'emploi féminin en général<sup>8</sup>. Enfin, s'il peut y avoir une certaine substitution de l'emploi masculin par l'emploi féminin, particulièrement dans les pays d'Europe et d'Océanie, où les marchés du travail sont plus réglementés, il ne s'agit pas d'un processus de remplacement d'hommes par des femmes dans les mêmes emplois, et ce mouvement n'aboutit pas nécessairement à une réduction des inégalités de salaires<sup>9</sup>. En fait, l'emploi des femmes dans des domaines jadis dominés par les hommes se traduit souvent par une diminution du prestige attaché à ces professions, qui en viennent à être considérées comme des professions féminisées mal rémunérées<sup>9</sup>.

Le modèle de l'entreprise souple semble être l'un des éléments des stratégies de « production au meilleur prix » mises en œuvre par les entreprises pour améliorer leur compétitivité. L'entreprise souple ne peut survivre que s'il existe un noyau de travailleurs hautement qualifiés et bien formés et des effectifs périphériques comprenant des travailleurs temporaires et occasionnels, des travailleurs à façon et des sous-traitants qui représentent ensemble une réserve de main-d'œuvre permettant un ajustement relativement rapide et plus économique aux hauts et aux bas de la production<sup>10</sup>. Etant moins qualifiées et moins formées, les femmes font généralement partie des catégories périphériques.

La restructuration industrielle a été le troisième instrument d'intervention par lequel les pays développés à économie de marché ont réagi aux crises des années 70 et 80. Elle suppose une réorganisation de la main-d'œuvre au niveau des entreprises et des secteurs; motivé par un désir d'améliorer la compétitivité, ce processus suppose une élimination des industries et des secteurs non compétitifs et une « spécialisation souple ».

L'élimination progressive des industries sur le déclin entraîne des gels du recrutement, des compressions d'effectifs et des licenciements et se traduit par un transfert de ressources, y compris de travailleurs, vers d'autres secteurs plus compétitifs. Si ces programmes ont touché surtout l'industrie lourde, comme les chantiers navals et la sidérurgie, et ont donc sans doute moins affecté la main-d'œuvre féminine, il y a eu d'importantes compressions d'emplois dans des secteurs à haute intensité de main-d'œuvre comme l'habillement, les textiles, la chaussure, le cuir et la fabrication d'autres biens de consommation, dans lesquels les femmes occupaient traditionnellement une place importante<sup>11</sup>.

On constate dans certains pays — et dans certaines localités — une tendance à encourager la compétitivité au moyen d'une « spécialisation souple » fondée sur une exploitation délibérée de la technologie, de l'organisation du travail et d'une main-d'œuvre qualifiée, souvent appuyée par une catégorie périphérique de sous-traitants et de travailleurs à domicile. Si la périphérie de ces entreprises crée des emplois pour les travailleurs de sexe féminin, comme dans les districts industriels de l'Italie<sup>12</sup> et dans l'industrie de l'habillement en Australie<sup>13</sup>, il se peut qu'il existe, dans ce domaine également, un arbitrage à faire entre la disponibilité d'emplois et leur qualité pour ce qui est des salaires, des horaires de travail, de la protection légale et des mesures sociales. S'il est difficile de séparer les effets des tendances à long terme qui se manifestent sur les marchés du travail des effets de la restructuration industrielle en tant que telle, il ressort du rapport sur *L'emploi dans le monde (1992)* publié par le BIT que la fermeture des industries sur le déclin, l'introduction de stratégies de production plus souples et l'expansion du secteur tertiaire ont fragmenté la vie professionnelle, phénomène qui se reflète dans l'expansion de l'emploi précaire et atypique.

La restructuration n'a pas touché que le secteur industriel. La plupart des services se restructurent actuellement comme l'a fait le secteur manufacturier pendant les années 80 en gelant le recrutement, en mettant en

place des programmes de retraite anticipée et de licenciement et en opérant des regroupements et des rachats d'entreprises<sup>14</sup>. Si chacune des branches d'activité qui constituent le secteur tertiaire évolue différemment, le secteur financier, le secteur du commerce de détail et le secteur public, qui était jadis le moteur de l'expansion, semblent avoir épuisé leur capacité d'absorber de la main-d'œuvre supplémentaire.

Selon certains analystes, il est probable que cette double tendance à la rationalisation et à la disparition des emplois peu qualifiés et l'augmentation de la demande de compétences hautement spécialisées détermineront directement l'évolution de la situation dans le secteur des services<sup>15</sup>. Si les branches dans lesquelles les femmes sont traditionnellement employées (services de santé, éducation et services individuels) continueront d'être de gros employeurs, le domaine dans lequel la plus forte expansion est à prévoir est celui des services aux entreprises, particulièrement si l'essor très considérable attendu dans le secteur des petites entreprises se matérialise<sup>16</sup>. Les professions de prestige qui exigent des compétences élevées (par exemple comptabilité, commercialisation, publicité, services juridiques) et les emplois peu rémunérés de caractère précaire (par exemple services de nettoyage et restaurants d'entreprises) offrent des possibilités aux femmes aux deux extrémités du spectre des compétences. La possibilité qu'auront les femmes d'avoir accès aux échelons supérieurs pourra compenser la compression de l'emploi dans le secteur public et les effets des mesures de privatisation et de rationalisation de nombre des services précédemment fournis par le secteur étatique.

En résumé, les politiques de gestion de la demande, d'assouplissement et de restructuration industrielle ont affecté les femmes de façon différente et complexe et à de multiples égards. Faute d'analyses positives plutôt que normatives et de données ventilées par sexe et eu égard aux difficultés méthodologiques qu'il y a à isoler la tendance à long terme à l'augmentation de l'emploi des femmes des effets immédiats des politiques de stabilisation et de restructuration, il est difficile de prédire dans quelle direction ces effets joueront finalement.

#### *Les pays en transition*

Si les anciens pays à économie planifiée d'Europe centrale et orientale et l'ex-Union soviétique ont été dans une certaine mesure épargnés des pires effets de la crise économique mondiale des années 80 grâce au caractère autarcique de leur régime d'échanges et de production,

ces pays ont enregistré eux aussi un fléchissement de l'activité économique pendant la période considérée. Du fait des difficultés inhérentes à la transition d'une production extensive à une expansion efficace et intensive, de l'incapacité de ces pays de soutenir l'expansion de la production par une modernisation des technologies et une plus grande efficacité micro-économique et de différentes distorsions structurelles, le bilan de l'activité économique s'est dégradé pendant la période 1982-1988 et les taux d'expansion sont devenus négatifs en 1989, année qui a précédé le début de la transition<sup>17</sup>. L'effondrement de l'économie puis la désintégration politique de l'Union soviétique ont déclenché dans la région une transformation radicale qui a transcendé l'économie pour s'étendre aussi à l'idéologie et aux domaines politique et social<sup>18</sup>.

Dans le domaine économique, les principales orientations de la réforme ont été la stabilisation, la libéralisation et l'ajustement structurel, et l'attention a porté surtout sur la nécessité de remplacer une planification centralisée par des systèmes orientés vers le marché qui puissent progressivement être intégrés aux marchés mondiaux<sup>19</sup>. Si la nature, la rapidité et l'orientation des réformes varient selon la base de ressources et le cadre institutionnel préexistant de ces pays et selon les priorités qu'ils se sont assignées dans les domaines économique et social, on peut déjà discerner un certain nombre d'aspects qui intéressent particulièrement les travailleurs de sexe féminin dans leur rôle tant productif que familial.

Presque tous les scénarios de réforme économique ont été motivés par la nécessité de transformer radicalement le régime de propriété des entreprises publiques<sup>20</sup> et la plupart des pays de la région se sont lancés, avec un succès divers, dans des programmes de privatisation. L'économie privée qui apparaît peu à peu englobe des activités extrêmement diverses allant de la restauration au droit commercial, et les entreprises revêtent elles aussi des formes fort diverses, qu'il s'agisse de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés anonymes, de micro-entreprises et d'entreprises unipersonnelles.

Dans les pays où les programmes de privatisation sont en cours, comme en Hongrie et en République tchèque, il existe une corrélation entre la diminution du nombre d'entreprises étatiques et l'augmentation du nombre d'entreprises privées<sup>21</sup>. En outre, si les entreprises étatiques continuent d'employer une proportion importante des travailleurs, l'augmentation de l'emploi dans le secteur privé s'accélère peu à peu.

Le BIT a néanmoins estimé que « l'expansion de l'emploi n'est pas suffisante dans le secteur privé pour compenser les vastes pertes enregistrées ailleurs »<sup>22</sup>. Si la privatisation peut offrir des possibilités nouvelles aux femmes de créer une entreprise ou d'avoir un travail indépendant, et si le nouveau secteur des entreprises pourra aussi leur offrir des emplois nouveaux, il ressort des données disponibles que les femmes répugnent plus que les hommes à renoncer à la sécurité d'un emploi dans le secteur étatique pour se lancer dans le secteur privé, à moins qu'elles ne soient forcées à le faire par la privatisation. En République tchèque, par exemple, les hommes représentaient les deux tiers environ des travailleurs du secteur privé en 1991 et 1992. Ayant un niveau d'instruction élevé et étant bien formées, il n'y a aucune raison que, dans les pays en transition, les femmes n'aient pas le même accès aux nouvelles possibilités qu'offre le secteur privé naissant, spécialement dans des branches comme la banque et les assurances, dans lesquelles les compétences des femmes peuvent être fort utiles. Il ressort de certains rapports que les responsables du recrutement manifestaient certaines préférences marquées pour l'un ou l'autre sexe dans certaines professions<sup>23</sup>.

La transition vers l'économie de marché et la propriété privée se fera parallèlement à un processus de restructuration caractérisé par une orientation non plus tant vers l'industrie lourde et les industries extractives, mais plutôt vers l'industrie légère, et spécialement les nouvelles industries à haute intensité de technologie et aux industries de fabrication de biens de consommation<sup>24</sup>. Cela devrait favoriser l'emploi des femmes plus que celui des hommes. Une étude récente confirme d'ailleurs qu'en Fédération de Russie, la part de l'emploi des femmes n'a diminué que très légèrement dans les branches qui connaissaient un déclin rapide, à savoir les industries métalliques, chimiques et mécaniques et l'industrie des produits du bois, et que leur part de l'emploi dans les industries du traitement des denrées alimentaires et des matériaux de construction et dans les textiles et l'habillement avait augmenté. Les auteurs de cette étude ont cependant mis en garde contre le risque de ségrégation industrielle et pensent que, s'il n'est pas tenu compte de la tendance à la concentration par secteur, les femmes seront « enfermées dans une gamme étroite de secteurs, ce qui se traduira par une diminution de leurs salaires et avantages relatifs »<sup>25</sup>.

Les données recueillies récemment dans les pays d'Europe centrale et orientale montrent que le processus de restructuration et de transition s'est traduit par

une réorientation de l'emploi des hommes et des femmes entre les différents secteurs et que la diminution de l'emploi dans le secteur de fabrication de biens, et particulièrement dans le secteur manufacturier, a affecté les femmes plus que les hommes<sup>23</sup>. Par ailleurs, on a relevé que les entreprises licencient les femmes qui occupent des emplois administratifs et des emplois de bureau avant les hommes qui sont affectés à la production proprement dite car la participation des femmes à la population active ne pouvait plus être soutenue dans un climat mettant l'accent sur la rentabilité économique des entreprises<sup>26</sup>. En outre, les pressions exercées par la concurrence sur des marchés internationaux ont entraîné, dans certains pays, des licenciements importants dans l'industrie légère, par exemple dans le secteur des textiles et de l'habillement, où les femmes prédominent<sup>6</sup>.

Dans l'ensemble, la transition affecte plus les femmes que les hommes. Sauf en Hongrie, les taux de chômage ont été plus élevés pour les femmes que pour les hommes depuis 1990. A mesure que les entreprises rationalisent leur main-d'œuvre (tant dans le secteur étatique que dans le secteur privé), les femmes semblent être licenciées d'abord et en plus grand nombre que ne l'expliquerait seulement la ségrégation professionnelle. En outre, une fois licenciées, elles risquent de rester plus longtemps au chômage que les hommes, notamment parce que leur revenu est jugé moins essentiel au budget familial<sup>6</sup>.

Certaines indications portent également à croire que les femmes ont perdu des emplois au profit des hommes même dans certaines branches d'activité traditionnellement dominées par les femmes<sup>27</sup>. Vu les taux de participation élevés des femmes qui prévalaient jadis, les niveaux d'instruction qu'elles ont atteints et leurs qualifications professionnelles, il n'y a aucune raison que les hommes prennent les emplois des femmes. Dans la mesure où, précédemment, le revenu provenait de deux soutiens de famille et comprenait toute une série de services sociaux gratuits qu'il faut maintenant payer, la simple nécessité économique fait du travail des femmes un élément vital pour la survie de la famille. Une explication plus généralement admise est que les entreprises, mues par la recherche du profit, répugnent à maintenir les services sociaux de soutien qui facilitaient précédemment la participation des femmes à la population active, ce qui oblige les femmes à sortir du marché du travail à mesure que les enfants reviennent de plus en plus cher<sup>28</sup>. Il s'agit là d'un problème qui appelle une solution immédiate si l'on veut préserver

l'égalité d'accès des femmes à l'emploi, et il a été suggéré que les mesures de protection existantes « doivent être revues et harmonisées avec la nouvelle situation qui caractérise l'économie de marché » et qu'il est urgent de mettre en place de nouveaux services de garderies d'enfants ou d'améliorer les services existants<sup>23</sup>.

Le processus de réforme économique et politique offre une occasion unique d'améliorer la condition de la femme en Europe centrale et orientale et de promouvoir ainsi une véritable égalité. Toutefois, il ne semble pas que ce processus soit totalement exempt de considérations de sexe, et les acquis passés paraissent menacés.

Bien que l'attention de la communauté internationale soit centrée sur la transition des anciens pays à économie planifiée d'Europe centrale et orientale et de la nouvelle Communauté d'Etats indépendants, une « révolution silencieuse » semblant mener à une économie de marché socialiste se déroule actuellement dans les pays à économie planifiée d'Asie. Ce changement, qui vise à corriger les erreurs stratégiques et tactiques du passé, est caractérisé notamment par un relâchement des contrôles de l'administration centrale, l'élargissement de la place faite à l'agriculture, aux services et à l'industrie légère, et à des efforts accrus d'intégration au marché régional dans le but d'attirer les investissements étrangers directs indispensables à l'accroissement de la production destinée à l'exportation<sup>29</sup>. Ces effets peuvent être importants sur l'emploi des femmes dans ces pays.

#### *Les pays en développement*

La récession mondiale a profondément affecté les pays en développement, particulièrement en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et au Moyen-Orient. L'Asie dans son ensemble y a mieux résisté, bien que dans cette région aussi certains pays, comme les Philippines, aient été secoués par les chocs extérieurs et la conjoncture mondiale<sup>30</sup>. La réduction de la demande de produits primaires, la chute des cours de produits de base, des taux d'intérêt élevés et en hausse, la disparition presque totale, après 1982, des prêts bancaires privés et, dans le cas du Moyen-Orient, l'effondrement de l'économie régionale du pétrole au milieu des années 80 sont autant de facteurs qui ont contribué à la dégradation constante des balances des paiements et à l'alourdissement de la dette extérieure<sup>31</sup>, laquelle, dans les pays en développement, a presque doublé pendant la période 1983-1993<sup>32</sup>. Pour la plupart, ces pays ont réagi en mettant en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel visant à adapter leurs écono-

mies aux réalités nouvelles du marché international, ces programmes étant généralement entrepris sous les auspices des institutions financières internationales.

Stabilisation et ajustement sont des éléments indissociables de la restructuration économique; la stabilité macro-économique est une condition préalable indispensable à toute transformation structurelle, qu'il s'agisse de réorienter la stratégie de développement ou de réformer les institutions. Dans les pays en développement, la politique de stabilisation, dans le contexte des réformes économiques, représente une série de politiques monétaires et budgétaires de rigueur visant à rétablir et à maintenir la viabilité de la balance des paiements dans un environnement caractérisé par des prix stables et des taux d'expansion économique soutenables.

La plupart des pays en développement ont connu une période d'ajustement structurel pendant les années 80. Entre 1980 et 1988<sup>33</sup>, la Banque mondiale a accordé 59 prêts à l'ajustement structurel afin de « réduire les distorsions économiques et les déséquilibres financiers face à des pressions intérieures et extérieures de plus en plus intenses » et de promouvoir la reprise « d'une expansion économique durable dans un climat caractérisé par une stabilité relative des prix et un secteur extérieur viable »<sup>34</sup>.

Les effets inflationnistes conjugués des dévaluations, des réductions du subventionnement des denrées alimentaires et des hausses des prix ont été particulièrement sévères dans les pays en développement. Lorsque les programmes d'ajustement structurel et de stabilisation n'ont pas été échelonnés et modulés comme il convient, la compression des dépenses publiques et des subventions, venant s'ajouter à des efforts de stabilisation financière délibérément déflationnistes, a réduit les revenus des ménages et a aggravé la pauvreté. Les plus durement touchés ont été les agriculteurs dont la production vivrière était insuffisante, les petits producteurs et les travailleurs du secteur public et du secteur urbain non structuré, dont les femmes représentent une proportion importante. La section ci-après examine l'impact de l'ajustement structurel, particulièrement dans les pays en développement.

## 2. *L'ajustement structurel et son impact sur les femmes*

Les programmes d'ajustement structurel sont habituellement caractérisés par :

- Des politiques de réduction des déficits budgétaires;

- Des politiques visant à réduire les dépenses publiques, à comprimer les programmes de services sociaux, à éliminer les subventions et à réformer la fiscalité;
- Des politiques tendant à restructurer, à mettre sur une base commerciale et à céder les entreprises publiques;
- Des politiques tendant à corriger les désalignements des taux de change dans le contexte de politiques de gestion de la demande;
- Une libéralisation et une déréglementation des marchés des facteurs de production et des biens et par une correction des prix relatifs afin de refléter les coûts d'opportunité, ce qui, dans le cas des marchés financiers, suppose la fin de la « répression financière »<sup>35</sup>;
- Des réformes de l'agriculture visant à relever les prix réels à la production pour les exportateurs de denrées agricoles et à réduire le rôle de l'Etat dans la commercialisation des récoltes;
- Une libéralisation des échanges;
- Des politiques visant à renforcer le rôle du secteur privé et des investissements étrangers directs dans le développement économique.

Ces politiques constituent un aspect important de la conditionnalité qui a été attachée aux prêts à l'ajustement structurel de la Banque mondiale et aux accords de stabilisation conclus sous l'égide du FMI. A la fin de l'exercice 1989, la Banque mondiale avait conclu avec 62 pays 143 accords de prêts à l'ajustement structurel.

Bien que la plupart des économistes considèrent généralement qu'elles sont indispensables si l'on veut poser les bases d'une expansion économique régulière, les politiques d'ajustement structurel sont souvent critiquées : on leur reproche de ne pas pouvoir transformer les structures économiques sans affecter les perspectives de croissance à long terme, de ne pas tenir compte des problèmes que posent la pauvreté et l'effet du développement sur l'environnement et de ne pas moduler les programmes de réforme économique en fonction des circonstances propres à chaque pays.

Les programmes d'ajustement ont été essentiellement orientés vers une réduction des dépenses publiques grâce à une compression de la masse monétaire et des crédits bancaires, une réduction des services sociaux et de l'infrastructure économique, une élimination ou une réduction des subventions, spécialement des denrées alimentaires, et une réduction des salaires réels et de l'emploi dans le secteur public. En outre, ces pro-

grammes ont comporté des mesures visant à encourager une réaffectation des ressources vers des utilisations plus productives et vers le secteur travaillant pour l'exportation au moyen de dévaluations, de mesures de libéralisation des prix et des échanges, d'encouragements aux investissements étrangers, de politiques de modération des salaires et d'une réduction ou d'une élimination des mesures sociales et des mesures de protection des travailleurs. Enfin, ces programmes ont mis l'accent sur la privatisation des entreprises étatiques et le démantèlement des monopoles publics et privés.

Bien qu'on manque de données sur les effets différenciés de l'ajustement sur les hommes et les femmes pendant les années 80, on considère généralement que la situation socio-économique des femmes s'est dégradée, tout au moins à court terme, parce que des inégalités préexistantes les ont empêchées d'exploiter les aspects les plus positifs de l'ajustement à leur propre avantage et aussi en raison des éléments négatifs du processus lui-même. L'impact des politiques d'ajustement structurel sur la situation socio-économique des femmes reflète la mesure dans laquelle ces politiques ont réussi à atteindre leurs objectifs, à savoir une reprise de l'expansion, une stabilisation et des transformations structurelles. Dans les pays où ces politiques ont réussi, les femmes ont bénéficié d'une plus grande prospérité et leurs revenus ont augmenté. Cependant, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes possibilités et se heurtent à des contraintes différentes, l'impact des politiques dites « sexuellement neutres » sur les femmes est en fait loin d'être neutre et la restructuration économique tend à affecter les femmes d'une manière disproportionnée<sup>36</sup>.

On peut sans doute dire que les effets sur les femmes des politiques d'ajustement structurel sont notamment les suivants :

Les pays qui traversent une période d'ajustement structurel enregistrent une baisse des revenus réels par suite, entre autres, de la libéralisation des prix et du décalage de l'indexation des salaires. Les femmes sont fort touchées par la baisse des revenus réels car elles sont extrêmement concentrées dans le secteur public et dans le secteur urbain non structuré. A court et moyen terme, la situation matérielle des femmes risque de s'aggraver tant en termes relatifs qu'en chiffres absolus car les femmes sont davantage exposées à perdre leur emploi en période d'instabilité économique et ont plus de peine que les hommes à retrouver du travail<sup>37</sup>.

Lorsque les revenus réels diminuent, les femmes sont attirées dans la population active, non seulement

parce que la demande de main-d'œuvre augmente parfois dans certains secteurs de l'économie (particulièrement à la suite de mesures de libéralisation des échanges et de dévaluation de la monnaie en termes réels), mais surtout parce qu'elles doivent accroître le revenu du ménage.

La nécessité de gagner un revenu exerce un effet déstabilisateur sur les multiples rôles des femmes en accroissant leur rôle productif aux dépens de leur rôle familial<sup>38</sup>. Pire encore, ce déséquilibre entre le rôle productif et le rôle familial des femmes peut amener les jeunes femmes à travailler et à fonder une famille plutôt que de fréquenter l'école, ce qui perpétue le cercle vicieux de l'inégalité<sup>39</sup>.

La restructuration transforme le profil de l'emploi des femmes. La restructuration économique précipite les licenciements dans le secteur structuré et réoriente l'emploi des femmes du secteur public au secteur privé et au secteur non structuré, ce qui signifie souvent que les femmes doivent accepter des travaux moins rémunérés n'offrant guère de sécurité pour lesquels elles sont trop qualifiées<sup>40</sup>.

La libéralisation des échanges et les politiques visant à promouvoir un régime commercial orienté vers les exportations entraînent une augmentation de l'emploi rémunéré des femmes, spécialement dans les industries manufacturières à haute intensité de main-d'œuvre où les emplois sont vulnérables aux fluctuations des marchés mondiaux et au protectionnisme dans les pays développés. Néanmoins, cela fragmente le marché du travail en raison des différences de salaires entre les hommes et les femmes et transforme l'avantage comparatif existant en un avantage comparatif représenté par la situation désavantagée des femmes<sup>41</sup>.

L'ajustement structurel, particulièrement dans les économies dualistes les moins avancées, se traduit souvent par une redistribution des revenus entre les sexes sous l'effet des politiques de réorientation des dépenses. Comme le suggèrent plusieurs sources, les femmes tendent à être employées à la production de produits non exportables et les hommes à la production de récoltes commerciales. En outre, lorsque les récoltes commerciales sont considérées comme des « récoltes féminines », on s'efforce de les mettre entre les mains des hommes<sup>42</sup>.

Il se peut que les politiques d'ajustement structurel aient entraîné une augmentation du travail non rémunéré accompli par les femmes et par une réduction des services mis à leur disposition car elles vont souvent de

pair avec des compressions des dépenses publiques, des subventions et des services sociaux et avec l'introduction de droits d'utilisation<sup>43</sup>.

Les politiques qui visent à orienter davantage le développement vers l'extérieur s'accompagnent souvent d'une modernisation technologique. L'effet de telles transformations sur les femmes varie selon la conjoncture économique dans son ensemble, l'étendue de la différence entre les prix des facteurs de production et leurs coûts d'opportunité, le profil de l'emploi des femmes et la nature des technologies nouvelles. Les nouvelles techniques agricoles ont souvent entraîné un déplacement des femmes et une réduction de leurs rôles sociaux<sup>44</sup>, tandis que la modernisation des technologies de procédés a tendance à accroître les possibilités de gain des femmes. Le progrès technologique dans l'industrie a bénéficié aux femmes en créant des emplois et en augmentant la proportion de femmes dans la main-d'œuvre industrielle, mais cet effet a été limité aux pays développés et a varié d'une région à une autre. L'impact des transformations technologiques sur le secteur tertiaire est moins clair : il a varié selon les régions et a reflété les différences qui ont caractérisé l'amélioration de la productivité dans le secteur tertiaire et dans les autres secteurs, mais, dans l'ensemble, le progrès technologique a probablement eu pour effet de créer de nouveaux emplois<sup>45</sup>.

Les politiques d'ajustement structurel, dans la mesure où elles tendent principalement à améliorer l'efficacité économique et à donner aux prix un caractère plus réaliste, transforment les aspects qualitatifs de l'emploi des femmes. Etant déterminées par les forces du marché, les conditions de travail et les rémunérations des femmes ne reflètent pas comme il convient le double rôle productif et familial qu'elles jouent dans la société. L'« assouplissement » du marché du travail, souhaitable du point de vue de l'efficacité économique et de l'accès des femmes à des emplois rémunérés, se traduit souvent par la création d'emplois qui n'offrent qu'une sécurité minimale, aucune perspective de progression et aucune possibilité d'acquisition de compétences pouvant servir à un travail futur. Cette diminution de la qualité de l'emploi des femmes compense en partie l'élément positif que constitue la création d'emplois due à l'assouplissement du marché du travail ainsi que les avantages apportés par les politiques de libéralisation et d'ajustement structurel et aboutit à une situation que l'on ne saurait qualifier de propice à la promotion des femmes<sup>46</sup>.

L'effet global des programmes d'ajustement sur la production agricole, les prix et les revenus devrait être positif par suite de l'amélioration des termes de

l'échange entre les régions rurales et les régions urbaines engendrée par la dévaluation et la déréglementation des prix<sup>2</sup>. Un certain nombre de facteurs viennent néanmoins mitiger l'impact potentiellement favorable de ces changements sur les secteurs vulnérables de la société, c'est-à-dire les titulaires de revenus fixes, les petits propriétaires ruraux, les agriculteurs qui produisent moins d'aliments qu'ils n'en consomment et particulièrement les femmes. Les producteurs agricoles qui ont le plus de chances de bénéficier de l'ajustement sont les propriétaires de grandes et de moyennes exploitations qui peuvent réglementer les intrants et qui peuvent compenser la hausse de leurs prix de revient par une diminution des salaires de la main-d'œuvre agricole, qui compte un grand nombre de femmes<sup>47</sup>.

L'appauvrissement d'un très grand nombre de ménages ruraux est une autre conséquence de l'ajustement structurel, spécialement lorsque l'augmentation du coût des denrées alimentaires suscite des difficultés supplémentaires — difficultés qui risquent d'ailleurs de s'aggraver lorsque les dispositions relatives à l'agriculture convenues dans le cadre des négociations d'Uruguay entreront en vigueur — dans les pays importateurs de denrées alimentaires. Tel est particulièrement le cas en Asie et, dans une moindre mesure, en Amérique latine, où une grande proportion des villageois sont dépourvus de terres et ne vivent que du produit de leur travail. En Afrique, où les petites exploitations demeurent chose commune, la hausse des prix agricoles et les mesures prises par l'Etat pour encourager les investissements étrangers dans l'agriculture semblent détourner la terre et d'autres ressources de l'agriculture de subsistance (dans laquelle les femmes prédominent) vers les récoltes commerciales et la production de denrées alimentaires destinées aux marchés intérieurs et aux marchés étrangers (qui sont sous le contrôle des hommes). La contribution des femmes à ce processus étant pour l'essentiel limitée à l'exécution d'un travail familial non rémunéré sur les petites exploitations et à un travail salarié occasionnel de manœuvres sur les plantations et dans les entreprises agro-industrielles, les avantages que peut apporter une augmentation du revenu du ménage doivent être évalués en tenant compte de la réduction de la production vivrière destinée à la consommation du ménage et de la réorientation du temps et du travail des femmes.

Si les femmes pouvaient se livrer pour leur propre compte à l'exploitation de récoltes commerciales, la faible envergure de leurs activités et l'accès limité qu'elles ont au crédit et aux services de vulgarisation leur permettent rarement d'attendre que le surcroît de gain engendré par le nouveau régime des prix couvre la

hausse des prix des intrants. En outre, pour les petits agriculteurs, qu'ils soient hommes ou femmes, les prêteurs ruraux élèvent une barrière solide entre la politique gouvernementale et leurs revenus réels, situation qui est aggravée encore par le démantèlement, dans le cadre des politiques d'ajustement, des services de commercialisation administrés par l'Etat<sup>47</sup>.

L'analyse de l'impact des programmes d'ajustement structurel sur les femmes est compliquée par d'innombrables problèmes conceptuels, méthodologiques et empiriques. L'un des plus évidents tient à la difficulté de dissocier les tendances à long terme de l'augmentation de la participation des femmes à la population active de l'impact à court terme des politiques d'ajustement structurel et de stabilisation, qui touchent les femmes beaucoup plus durement que les hommes<sup>2</sup>. Un autre problème tient au manque de séries chronologiques comparables et de données transversales ventilées par sexe. En dépit des nombreux ouvrages consacrés à cette question, les analyses de l'impact de l'ajustement structurel sur les femmes n'ont que très lentement trouvé place dans les principaux ouvrages qui traitent de l'analyse du développement et des politiques économiques.

La principale conclusion tirée dans les ouvrages est que les politiques d'ajustement affectent la position économique des femmes et alourdissent la charge que représente leur travail non rémunéré. Cette conclusion n'est pas fondée sur des études empiriques rigoureuses. De plus, comme la situation socio-économique des femmes ne peut pas être observée directement et comme il n'existe aucune méthode satisfaisante permettant de l'estimer, toute généralisation quant à l'impact de l'ajustement structurel sur les femmes est, dans le meilleur des cas, trompeuse. Il vaut mieux mettre en relief l'incapacité dans laquelle elles se trouvent de bénéficier des changements apportés aux structures d'incitation dans le cadre des politiques d'ajustement structurel plutôt que sur l'effet négatif global de ces politiques. Cette incapacité tient à la rigidité des rôles que leur assigne la société et à l'accès limité qu'elles ont aux ressources productives. Pour la plupart des femmes, les possibilités sont limitées et impliquent souvent un choix entre le nombre et la qualité des emplois créés.

Cependant, l'accent mis sur l'investissement humain dans la troisième génération de programmes d'ajustement structurel devrait améliorer la situation des femmes. Cela exigera un effort délibéré, de la part des responsables des politiques nationales et internationales, de tenir compte des différences entre les sexes

dans tous les projets et programmes, que ce soit à l'étape de leur formulation ou à celle de leur exécution.

### 3. *La privatisation et son impact sur la situation économique des femmes*

La privatisation des entreprises étatiques est fondée sur le postulat néoclassique selon lequel la propriété privée se traduit par une plus grande efficacité et une expansion plus rapide. Pendant la restructuration économique des années 80, les pays en développement comme les pays développés ont, les uns et les autres, entrepris de vigoureux programmes de privatisation, bien que pour des raisons différentes. Dans les pays en développement et les pays en transition, la privatisation a été considérée non seulement comme un moyen d'améliorer l'efficacité et d'accélérer l'expansion, de renforcer l'esprit d'entreprise et de promouvoir l'initiative individuelle, mais aussi comme une solution au problème de la dette intérieure et extérieure.

La privatisation a des effets multiples et complexes sur la situation économique des femmes. Dans nombre de pays en développement et dans les pays en transition, le secteur public est pour les femmes le plus gros employeur. Comme indiqué ci-dessus, les salaires et les conditions d'emploi des femmes sont meilleurs dans les entreprises du secteur public et les différences de salaires entre les hommes et les femmes sont moindres que dans le secteur privé<sup>46</sup>. A la différence des femmes qui travaillent dans le secteur privé, les employées du secteur public jouissent de prestations accessoires et ont accès à la sécurité sociale. De ce fait, dans les pays qui ont entrepris de vastes programmes de privatisation, on peut s'attendre à une diminution des salaires féminins tant en termes relatifs qu'en chiffres absolus, et donc à un creusement de l'écart entre les hommes et les femmes.

Par conséquent, une privatisation à grande échelle affecte les femmes beaucoup plus que les hommes. Les licenciements touchent davantage les femmes car, dans l'ensemble, elles sont employées à des travaux marginaux et moins sûrs. Les licenciements peuvent eux aussi avoir des effets négatifs sur l'emploi des femmes dans le secteur privé et dans le secteur non structuré dans la mesure où les hommes au chômage, étant souvent mieux formés, peuvent rendre la recherche d'un nouvel emploi plus difficile pour les femmes.

La privatisation améliore la situation des femmes si elle accroît les possibilités qui s'offrent à elles ou encourage la productivité dans le secteur des petites entreprises et le secteur non structuré. En Afrique, où les

hommes prédominant dans les entreprises contrôlées par l'Etat, la privatisation offre des possibilités nouvelles aux femmes dans des secteurs précédemment dominés par les hommes. Par exemple, la commercialisation du maïs au Zaïre était essentiellement le fait des hommes lorsqu'elle était contrôlée par le gouvernement mais, après sa privatisation, l'emploi des femmes dans ce secteur a augmenté rapidement<sup>48</sup>.

Lorsque les programmes de privatisation sont entrepris dans le contexte de politiques de stabilisation et d'ajustement structurel, comme cela a été le cas dans les anciens pays à économie planifiée, la probabilité d'une augmentation de l'emploi des femmes est plus grande, tout au moins à court terme<sup>49</sup>. Dans nombre de pays où une privatisation est en cours, les femmes ont recours à des activités ponctuelles pour survivre en effectuant de menus travaux, par exemple le tricotage ou la couture à la maison, le petit commerce, une production alimentaire au foyer et l'exploitation de petites entreprises<sup>46</sup>. De telles activités peuvent être extrêmement précaires et ne sont guère plus qu'un chômage déguisé ou bien peuvent offrir une solution provisoire viable au problème du chômage des femmes, selon les politiques sectorielles mais surtout selon les politiques macro-économiques d'ensemble et les politiques industrielles.

L'impact de la privatisation sur la place qu'occupent les femmes dans l'économie varie d'une région à une autre. Généralement, la privatisation tend à accroître le risque de licenciement, à réduire leurs revenus et à aggraver leurs conditions de travail. Le taux de diminution de l'emploi dans les secteurs privatisés et mis sur une base commerciale est plus élevé que le taux d'augmentation des possibilités d'emploi dans le secteur privé naissant. Comme les femmes occupent une plus grande proportion des emplois dans les industries sur le déclin vouées à une restructuration et à une privatisation, une augmentation rapide et disproportionnée du chômage des femmes est probable. Toutefois, l'étendue et la durée du chômage des femmes dépendent du contexte intérieur et extérieur dans lequel se déroule la restructuration ainsi que du degré de souplesse du marché du travail. Dans l'est de l'Asie, où les conditions étaient favorables, la production industrielle a absorbé un nombre massif de femmes. En Russie et dans les autres pays en transition, où l'instabilité économique et politique est élevée, où les différences de salaires entre hommes et femmes sont passablement modestes en comparaison des pays en développement et où la main-d'œuvre féminine est « chère » en raison des prestations supplémentaires que les mères qui travaillent perçoivent depuis

longtemps, le chômage des femmes persistera sans doute pendant un certain temps<sup>50</sup>.

#### 4. *La déréglementation des marchés*

L'augmentation de l'emploi des femmes constatée dans le monde entier, et en particulier dans les pays qui ont mis en œuvre une stratégie de développement orientée vers l'extérieur, est un phénomène qui s'est produit dans un environnement caractérisé par la déréglementation des marchés du travail. La déréglementation a été l'aboutissement de l'infléchissement des politiques de développement, jadis caractérisé par le rôle de réglementation et de redistribution joué par l'Etat, vers un modèle fondé sur la suprématie des marchés et une allocation efficace des ressources. Ce nouveau modèle est inspiré des principes d'efficacité et considère la réglementation des marchés comme risquant d'introduire des distorsions, voyant surtout dans l'intervention de l'Etat ses effets d'« éviction »<sup>51</sup>. Partout dans le monde, les institutions internationales qui s'occupent d'analyser et de formuler les politiques économiques et les stratégies de développement s'efforcent de faire admettre aux différents pays que s'ils laissaient les forces du marché déterminer les décisions économiques et s'ils orientaient leurs économies vers l'extérieur et la promotion des exportations, la qualité de la vie de leurs populations s'en trouverait considérablement améliorée<sup>52</sup>.

Le succès des pays nouvellement industrialisés de l'est de l'Asie est un exemple des stratégies de développement qui peuvent aboutir à une expansion plus rapide tout en améliorant l'équité et en atténuant la pauvreté. Une orientation vers l'extérieur suppose inévitablement des salaires souples. Or, pour assurer cette souplesse des salaires, les gouvernements ont éliminé les distorsions qui existaient sur le marché du travail, c'est-à-dire aboli le salaire minimum et les réglementations régissant les pratiques en matière d'emploi et de travail. Partout dans le monde, les pays ont commencé à démanteler leurs politiques de remplacement des importations et ont entrepris de déréglementer les marchés<sup>53</sup>. De ce fait, la participation des femmes à l'activité économique a augmenté dans des proportions spectaculaires. La multiplication des travaux peu rémunérés est allée de pair avec une augmentation de l'emploi des femmes dans ce secteur<sup>46</sup>. D'après certaines analyses, cela prouverait que les femmes bénéficient beaucoup, même beaucoup plus que les hommes, d'un développement basé sur des stratégies de promotion des exportations<sup>54</sup>. Cependant, c'est presque uniquement dans l'est et, dans une moindre mesure, le sud-est de l'Asie que l'on trouve des exemples d'une stratégie de développement orientée

vers les exportations ayant produit de nets effets positifs sur la participation des femmes à l'économie moderne et sur leur bien-être.

L'impact des politiques de développement orientées vers l'extérieur est le plus visible dans les pays qui ont commencé à s'orienter vers les exportations au milieu des années 60 et au début des années 70. Les pays d'Amérique latine ont suivi cet exemple beaucoup plus tard et ont laissé échapper les possibilités offertes par l'expansion sans précédent des échanges enregistrés pendant les années 70. L'impact de la libéralisation du commerce sur l'emploi des femmes est beaucoup moins visible dans cette région en raison des décalages inévitables que suppose le processus de réaffectation des ressources ainsi que de la persistance de structures à haute intensité de capital créée par les politiques de remplacement des importations. Le cas de l'est de l'Asie, cependant, montre clairement qu'une expansion mue par les exportations exerce des effets favorables sur l'emploi des femmes et sur leurs revenus.

Selon certaines indications, toutefois, les conditions de travail des femmes se seraient dégradées et l'augmentation de l'emploi des femmes dans l'industrie aurait été rendue possible par une violation systématique du principe « à travail égal, rémunération égale »<sup>55</sup>. Il ressort des données concernant les salaires des femmes que leur salaire moyen en pourcentage de celui des hommes a diminué dans la production non agricole, particulièrement dans les régions où la croissance a été mue par les exportations et où les marchés du travail ont été déréglementés.

Par ailleurs, certaines données donnent à penser que si les femmes ont pu bénéficier d'une création d'emplois, cela a été seulement dans un petit nombre de pays, et au prix d'une aggravation des inégalités et d'un creusement des différences de salaires entre les hom-

mes et les femmes<sup>56</sup>. Le fait même que les emplois salariés offerts aux femmes ont augmenté lorsque les marchés ont été déréglementés a été un reflet des inégalités préexistantes plutôt que d'une augmentation de la demande de facteurs de production.

L'« assouplissement »<sup>46</sup> du marché du travail qui a accompagné l'infléchissement des stratégies de développement a encore accentué les différences de salaires. La dégradation de la qualité de l'emploi qui a accompagné son augmentation quantitative fait que cette dernière n'est pas un indicateur adéquat de l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes. La déréglementation du marché du travail, si elle a accru la participation des femmes à la population active, a fait des forces du marché virtuellement les seuls éléments déterminants du prix de la main-d'œuvre féminine et des conditions de travail des femmes. Cela étant, on peut se demander si le marché peut fournir des solutions qui soient à la fois efficaces et équitables et qui reflètent comme il convient la valeur sociale du rôle joué par les femmes au sein de la famille.

Le fait que cette valeur ne soit pas prise en compte par le marché justifie donc une intervention de l'Etat, même si celle-ci doit être modulée de façon à causer le moins de distorsions possibles et être conçue en ayant à l'esprit que les défaillances des gouvernements sont encore plus fréquentes que celles des marchés. Il se peut que le marché ne permette pas à la fois de garantir les bienfaits qu'apporte à la société le rôle familial des femmes et parvenir à une utilisation plus efficace des ressources et à une plus grande équité. La restructuration économique doit porter par conséquent non pas sur l'étendue de l'intervention gouvernementale ou sur la réglementation des marchés, mais plutôt sur la nature des politiques qui sont mises en œuvre à cette fin.

## B. — LES DIMENSIONS MONDIALES DE LA RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE ET DE SON IMPACT SUR LES FEMMES

Parallèlement à la restructuration entreprise au plan national, l'environnement économique international a lui aussi subi une profonde mutation. Au niveau des économies nationales, la restructuration a souvent été rendue nécessaire par l'évolution des marchés internationaux et a donc eu un impact sur le processus évolutif de ces marchés. Aussi faut-il replacer la restructuration au plan mondial dans le contexte des processus interdépendants et se renforçant mutuellement de restructuration économique interne et de la restructuration de l'environnement économique international. L'évolution de

l'environnement économique international a continué d'être déterminée par les tendances à long terme qui se manifestent depuis plus de 40 ans, notamment en ce qui concerne le volume et la composition du commerce mondial, la prolifération des sociétés transnationales et l'envergure des courants financiers internationaux.

### 1. *Evolution du volume et de la composition du commerce mondial*

La relation entre l'expansion des échanges internationaux et l'augmentation de la participation des femmes

à l'emploi productif dépend de l'effet de création d'emplois du commerce. Ce dernier influe également sur la nature et l'orientation des politiques nationales de développement économique, dans la mesure où il contribue à réaffecter les ressources nationales en fonction des avantages comparatifs.

Les pays en développement qui ont ouvert leurs économies au commerce international ont enregistré une augmentation spectaculaire de la participation des femmes à l'emploi dans l'industrie. Il y a à cela au moins trois raisons. Premièrement, la production pour les marchés extérieurs a accru la demande de main-d'œuvre. Deuxièmement, la main-d'œuvre féminine a été compétitive sur le plan des coûts. Troisièmement, les courants commerciaux se sont fort développés et leur composition a changé. L'impact du commerce sur l'emploi productif des femmes doit être replacé dans le contexte de tous ces événements.

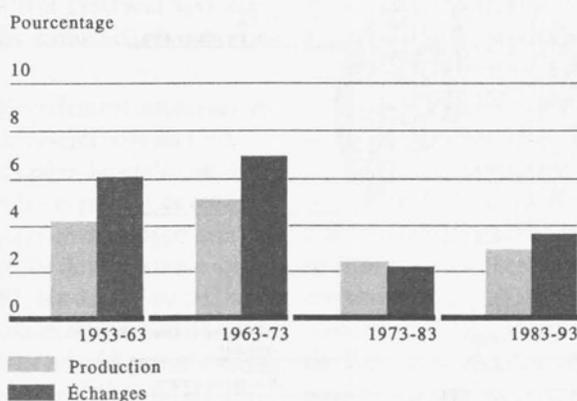
La mondialisation des marchés de biens et de services s'est intensifiée pendant les années 80. Le taux moyen d'expansion des échanges mondiaux a commencé à dépasser le taux d'accroissement de la production mondiale, et cette tendance s'est maintenue au début des années 90, ce qui a confirmé que le commerce est l'un des moteurs de l'expansion<sup>57</sup>.

La modification de la composition du commerce s'est poursuivie et les articles manufacturés ont peu à peu pris une place plus importante dans les exportations mondiales. Pendant les années 60, les exportations d'articles manufacturés des pays en développement ont augmenté près de deux fois plus vite que les revenus des pays développés<sup>58</sup>. En 1980, les articles manufacturés représentaient 54,2 % des exportations mondiales en termes de valeur mais, en 1990, cette proportion avait atteint 71,1 %. La composition des exportations des pays en développement a suivi la même tendance : la part de leurs exportations d'articles manufacturés est passée de 24,5 % en 1970 à 61,5 % en 1980 et à 72,4 % en 1990. En moyenne, les exportations d'articles manufacturés des pays en développement ont augmenté de 12,8 % pendant la période 1987-1991, tandis que leurs exportations totales progressaient de 7,7 %. Pendant près de 30 ans, le commerce d'articles manufacturés a constamment augmenté plus vite que le commerce total et que la production nationale, et rien ne permet de douter que cette tendance se poursuivra.

Les courants d'échanges entre pays développés et pays en développement n'ont donc pas porté uniquement sur les produits primaires, élément d'importance

Figure 1

Taux de croissance de la production et des échanges mondiaux, 1953-1993



Source : J. Bhagwati, "Export-promoting Trade Strategy: issues and evidence", *Research Observer*, No. 1 (1988).

Figure 2

## Composition des exportations, 1980 et 1990

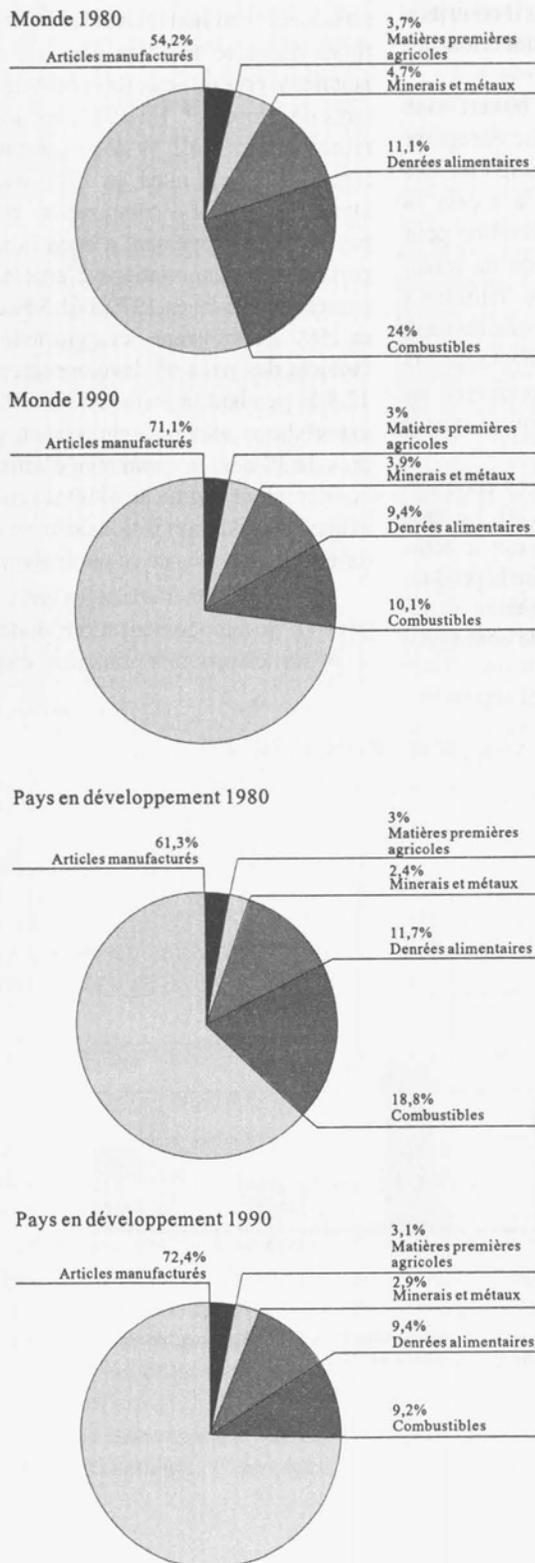
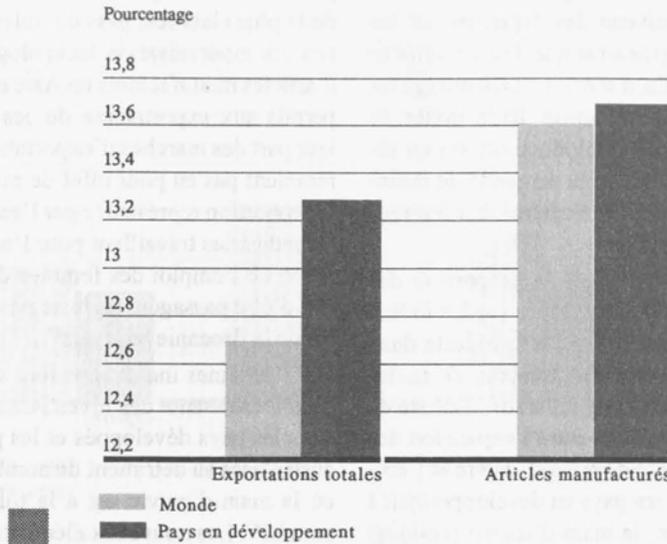


Figure 3

Taux annuels moyens de croissance des exportations totales et des exportations d'articles manufacturés, 1970-1990



considérable pour l'emploi des femmes. La croissance économique et l'expansion des exportations gardent une corrélation étroite avec l'augmentation de la proportion des femmes dans la population économiquement active. Les pays où cette proportion a été en augmentation constante entre 1970 et 1990 sont aussi ceux où les exportations d'articles manufacturés ont augmenté rapidement.

Toutefois, le tableau généralement encourageant du commerce mondial et de ses incidences sur l'emploi des femmes est un peu tempéré lorsqu'il est tenu compte des différences entre les régions. Les exportations d'un nombre réduit de pays en développement ont été à l'origine de la majeure partie de l'expansion totale. Pendant la période 1987-1991, les deux tiers de l'augmentation des exportations totales des pays en développement ont été imputables aux articles manufacturés, mais près de 80 % de cette augmentation ont été dus à huit grands pays exportateurs d'Asie (Hong-kong, Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée, Singapour, province chinoise de Taïwan et Thaïlande). C'est aussi dans cette région que l'accroissement de la part représentée par les femmes dans la population active a été la plus marquée. Les exportations d'articles

manufacturés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont diminué en proportion des exportations totales des pays en développement, et celles de l'Afrique n'ont augmenté que de 0,1 % pendant la période 1987-1991, tandis que la part des articles manufacturés dans leurs exportations totales est demeurée faible<sup>59</sup>. Le ratio de femmes dans la population économiquement active a décliné dans les pays d'Amérique latine et d'Afrique entre 1980 et 1990, les pays d'Afrique subsaharienne ayant enregistré la baisse la plus forte (voir figure 7).

Il y a apparemment une corrélation entre l'augmentation de l'emploi des femmes dans l'industrie et l'accroissement des exportations d'articles manufacturés des pays en développement. Cette augmentation a été enregistrée d'abord dans les pays nouvellement industrialisés (Hong-kong, Singapour, province chinoise de Taïwan et République de Corée) pendant les années 70, puis en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande lorsque ces pays ont ouvert leurs économies au commerce international et ont donné à leurs stratégies économiques une plus grande orientation vers l'extérieur. L'augmentation de l'emploi des femmes dans l'industrie s'explique par les élasticités relativement élevées par rapport aux prix et aux revenus de la demande d'ex-

portations d'articles manufacturés et par le fait que la capacité d'absorption des marchés internationaux a été suffisamment forte<sup>60</sup>. L'augmentation relative des exportations d'articles manufacturés a permis aux pays en développement de libérer leurs exportations des contraintes imposées par le niveau des dépenses sur les marchés des pays développés ainsi que d'être compétitifs sur le plan des prix. Cela, à son tour, a encouragé les entreprises industrielles à minimiser leurs coûts de main-d'œuvre en améliorant la productivité ou en réduisant les salaires. Cela a accru la demande de main-d'œuvre féminine, peu chère, et l'emploi des femmes dans l'industrie manufacturière.

Cependant, l'augmentation de la proportion des femmes dans la main-d'œuvre employée par les industries travaillant pour l'exportation s'est produite dans les pays où la production à haute intensité de main-d'œuvre jouissait d'un avantage comparatif. Il existe en effet une relation de cause à effet entre l'expansion des exportations à haute intensité de main-d'œuvre et l'emploi des femmes car, dans les pays en développement à excédent de main-d'œuvre, la main-d'œuvre féminine coûte moins cher que la main-d'œuvre masculine<sup>61</sup>. Il se peut que ce profil s'inverse dans les pays développés à mesure que le progrès technologique fait disparaître les emplois les moins qualifiés dans le secteur tertiaire et favorise leur implantation dans des pays en développement. Cette tendance, en s'intensifiant, risque fort d'aboutir à une situation dans laquelle « ce sont les travailleurs non qualifiés des pays développés qui seront les plus vulnérables à l'expansion du commerce international »<sup>62</sup>. Il se peut aussi qu'une telle évolution représente pour les femmes des pays avancés une occasion unique d'améliorer leurs compétences et d'avoir ainsi accès aux activités des échelons moyens et supérieurs du secteur tertiaire, promises à un vif essor.

Les effets négatifs que devaient avoir, selon les prédictions, l'expansion du commerce et la concurrence exercée par les pays en développement sur l'emploi des femmes dans les pays avancés ne se sont pas matérialisés, tout au moins au niveau de l'emploi global<sup>61</sup>. Une nette et régulière tendance à la hausse de l'emploi des femmes, particulièrement dans le secteur des services non exportés, est probablement à l'origine de cette situation.

Des indications récentes portent à penser que les pays qui ont poursuivi une stratégie de développement basée sur la promotion des exportations ont pu conserver leur part des exportations d'articles manufacturés sur les marchés mondiaux en dépit du resserrement du

marché du travail et de l'élévation des coûts de main-d'œuvre<sup>59</sup>. Grâce à des politiques orientées vers l'extérieur, leurs économies ont regagné la stabilité macroéconomique et ont acquis suffisamment de souplesse pour se lancer rapidement dans la fabrication de produits plus élaborés, plus complexes et plus perfectionnés. La modernisation technologique des exportations d'articles manufacturés en Asie et en Amérique latine a permis aux exportateurs de ces régions de conserver leur part des marchés d'exportation mais cela n'a apparemment pas eu pour effet de maintenir ou d'accroître la proportion représentée par l'emploi des femmes dans les industries travaillant pour l'exportation. L'augmentation de l'emploi des femmes dans ces industries risque d'être passagère et de ne pas se poursuivre après la fin de la décennie en cours<sup>63</sup>.

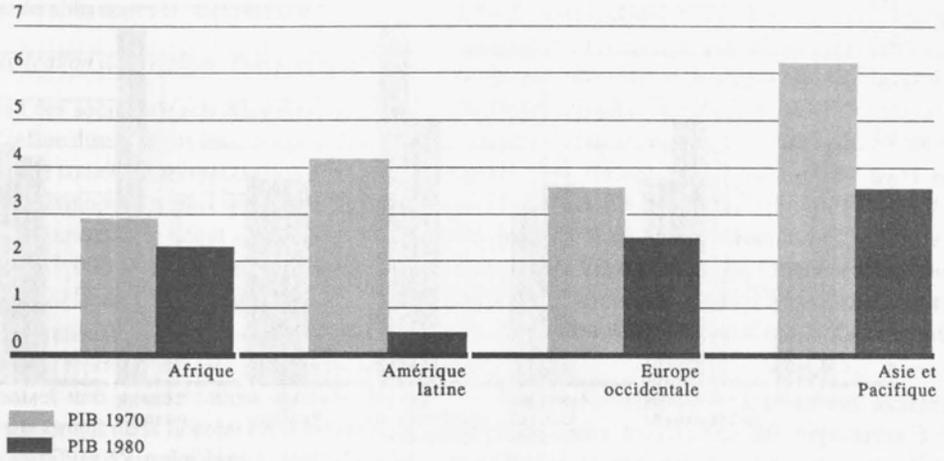
Certaines indications font apparaître une concentration croissante des investissements étrangers directs dans les pays développés et les pays nouvellement industrialisés au détriment de nombre des pays du monde où la main-d'œuvre est à la fois excédentaire et bon marché<sup>62</sup>. Les nouveaux éléments déterminants, en matière d'avantages comparatifs, résident sans doute non plus simplement dans une main-d'œuvre bon marché mais dans toute une série d'atouts qu'il a fallu créer, et dont l'un des premiers est la qualité de la main-d'œuvre, éléments sur lesquels les gouvernements peuvent indubitablement influencer. Bien que cela ne signifie pas que les coûts ne soient pas l'un des principaux facteurs pris en considération dans l'implantation de nouvelles industries, il n'en demeure pas moins que la qualité de la main-d'œuvre revêtira demain une importance accrue.

Comme les femmes des pays en développement sont généralement moins formées que dans les pays développés, elles profiteront sans doute moins des stratégies de développement orientées vers les exportations que par le passé. Il est douteux que l'expansion des échanges apporte des avantages durables aux femmes des pays en développement pour ce qui est de leurs possibilités de trouver un emploi sur le marché du travail. A mesure que les pays se développent, ils réduisent leur dépendance à l'égard d'activités à haute intensité de main-d'œuvre non qualifiée et, si elles ne perfectionnent pas leurs compétences de manière à suivre le progrès de l'industrie et de la technologie, les femmes verront leurs possibilités d'emploi diminuer à mesure que l'expansion se poursuit<sup>61</sup>.

Le rapport à double sens qui existe entre les échanges et l'activité économique des femmes est déterminé par des facteurs comme l'ampleur, la structure, l'inten-

**Figure 4**

Taux moyens de croissance du PIB, par région, 1970 et 1980

**Figure 5**

Taux moyens d'augmentation des exportations par région, 1970 et 1980

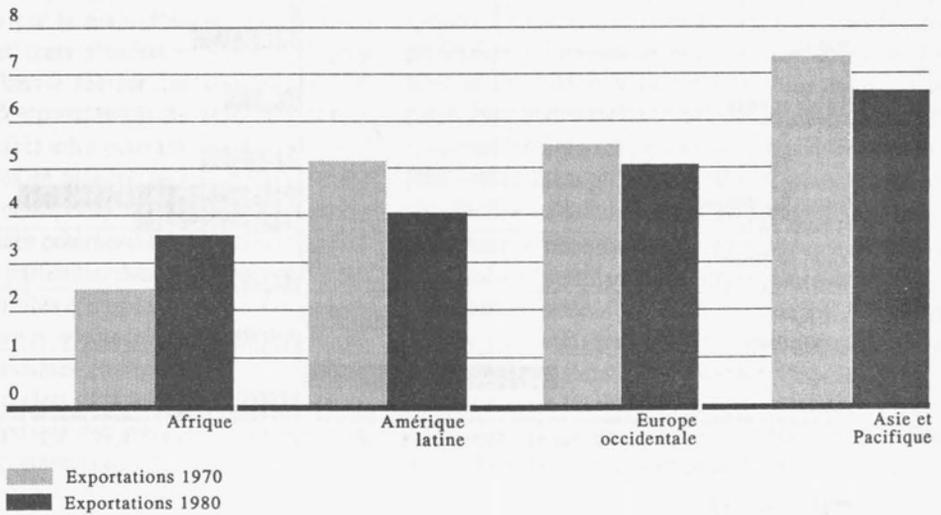


Figure 6

Proportion d'hommes et de femmes dans la population économiquement active, 1970, 1980 et 1990

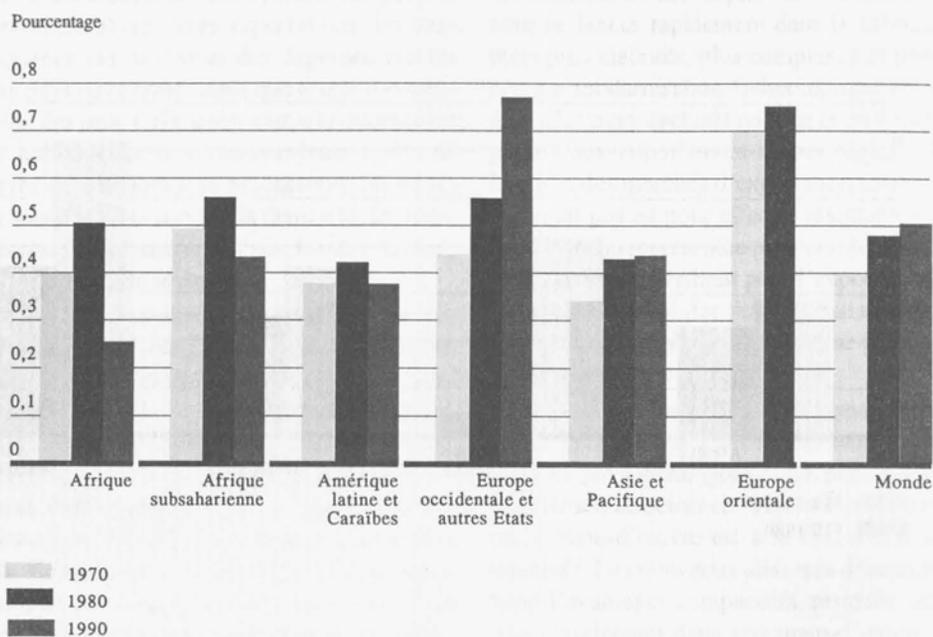
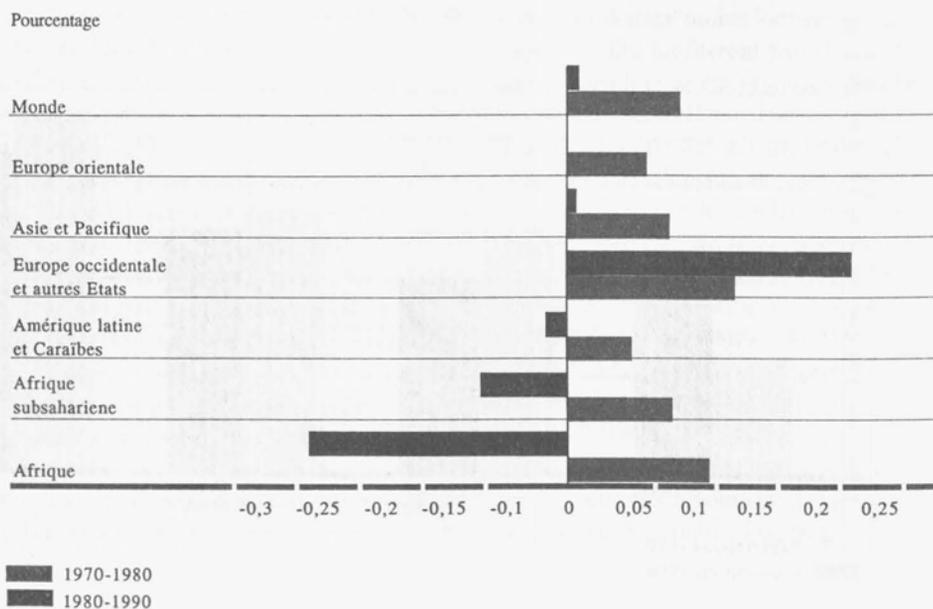


Figure 7

Evolution de la proportion des femmes dans la population économiquement active, 1970-1980 et 1980-1990



sité des facteurs et l'orientation des courants commerciaux. La corrélation constatée entre l'expansion du commerce et l'emploi des femmes a concerné les articles manufacturés à haute intensité de main-d'œuvre. On ne peut pas s'attendre que cette expansion se poursuivra si la main-d'œuvre féminine ne s'attache pas à améliorer considérablement ses compétences.

## 2. *La prolifération des sociétés transnationales*

Le rôle croissant des sociétés transnationales est un autre facteur qui influe directement sur l'emploi des femmes. Le nombre de sociétés transnationales dans les 14 principaux pays développés a plus que triplé au cours des 25 dernières années. Au début des années 90, il existait quelque 37 000 sociétés transnationales qui contrôlaient 170 000 filiales à l'étranger<sup>64</sup>.

Les sociétés transnationales sont au centre de l'expansion mondiale et représentent un volume significatif d'investissement et une grande valeur ajoutée. Elles jouent un rôle important dans la création d'emplois en générant des possibilités d'emploi dans le cadre de leurs propres opérations, en stimulant l'emploi dans les entreprises qui travaillent pour elles et en ayant un effet de catalyseur sur les entreprises du pays hôte. L'impact direct sur l'emploi des sociétés transnationales est estimé à plus de 73 millions d'emplois, et leur impact indirect, que ce soit par le biais des sous-traitants, des fournisseurs ou d'autres activités tant dans les pays d'origine que dans les pays hôtes représente, estime-t-on, d'un à deux emplois indirects par emploi créé. Ainsi, selon les estimations les plus prudentes, les sociétés transnationales auraient, au début des années 90, créé 150 millions d'emplois<sup>65</sup>.

Néanmoins, en dehors des zones franches industrielles, on ne sait pas grand-chose sur le nombre d'emplois occupés par la main-d'œuvre féminine. La sous-traitance, tant dans l'industrie travaillant pour l'exportation que dans le secteur des services, peut offrir aux femmes des possibilités de créer des petites entreprises si toutefois elles peuvent acquérir les compétences nécessaires en matière de gestion et de commercialisation. En outre, l'essor qu'a connu récemment le secteur des services commerciaux internationaux offre aux femmes, en particulier dans les pays en développement, des possibilités d'emploi accrues. On a constaté une augmentation spectaculaire de l'emploi des femmes dans les banques étrangères établies en Inde ainsi que dans le secteur des télécommunications en Malaisie<sup>66</sup>. Dans certains des pays en développement qui sont de gros exportateurs de services, comme la Ré-

publique de Corée et Singapour, l'intensité de l'emploi des femmes s'est accrue plus rapidement dans le secteur non manufacturier que dans le secteur manufacturier<sup>67</sup>.

A l'avenir, l'activité économique des femmes pourra être encouragée par les travaux que sous-traiteront les sociétés transnationales et par l'expansion d'un secteur intermédiaire<sup>68</sup>. En outre, les sociétés transnationales pourraient elles-mêmes faciliter l'accès des femmes à des postes de responsabilité en envoyant à l'étranger une proportion accrue de leurs cadres de sexe féminin. Il ressort cependant d'une enquête réalisée auprès de 686 entreprises d'Amérique du Nord que 3 % seulement des 13 338 cadres envoyés en Asie étaient des femmes et que, si la raison avancée était « l'existence de préjugés à l'étranger », cela a simplement renforcé l'hésitation que suscite l'affectation de femmes à des postes de responsabilité dans les pays en développement<sup>69</sup>.

La prolifération des opérations des sociétés transnationales dans les pays en développement a été alimentée par le progrès des télécommunications, des transports et des techniques permettant de séparer les sites de production, grâce auxquels ces sociétés ont pu faire des économies sur leurs prix de revient en implantant dans les pays en développement leurs activités à haute intensité de main-d'œuvre. Les zones franches industrielles qu'ont organisées de nombreux gouvernements pour promouvoir les exportations non traditionnelles ont offert aux sociétés transnationales l'avantage d'un passage en franchise de droits de douane des exportations et des importations. La disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché, jointe aux avantages fiscaux offerts, a été pour les sociétés transnationales un facteur de profit qui les a amenées à implanter leurs opérations dans les zones franches des pays en développement. Les sociétés transnationales ont manifesté une préférence systématique pour la main-d'œuvre féminine, et ce en dépit de l'existence d'une main-d'œuvre masculine bon marché<sup>70</sup>. Indépendamment des différences de salaires, les femmes sont considérées comme plus obéissantes, plus coopératives, plus diligentes et plus faciles à administrer que les hommes<sup>71</sup>.

Pour nombre de pays en développement, les zones franches industrielles et les autres zones économiques spéciales et plates-formes de production constituent, pour ce qui est du nombre d'emplois créés, le principal point de destination des investissements étrangers directs. Il ressort d'un rapport récent sur les sociétés transnationales et l'emploi qu'il existe dans une soixantaine de pays en développement près de 200 zones franches

industrielles qui ont créé directement quelque 4 millions d'emplois<sup>65</sup>, principalement dans des industries traditionnelles à haute intensité de main-d'œuvre (comme les textiles, l'habillement et les appareils électroniques) mais aussi, de plus en plus, dans les activités de service comme le traitement des données et l'administration de bureau. Dans ce dernier domaine, 250 des 1 000 plus grandes sociétés, selon la liste établie par la revue *Fortune*, ont sans doute recours à une telle formule d'emploi à l'étranger, et la Barbade, la Chine, la Jamaïque, les Philippines et Singapour sont apparues comme des lieux d'implantation privilégiés pour ces activités de bureau<sup>69</sup>.

Dans les zones franches industrielles, la plupart des travaux de traitement de données et de traitement de textes sont accomplis par des femmes. Si ces emplois sont importants en tant que sources de revenus, ils n'en sont pas moins isolés de l'ensemble de l'entreprise et n'offrent que peu de perspectives de promotion. Cela est vrai aussi des emplois dans le secteur manufacturier. Si la composition par sexe de l'emploi dans les entreprises implantées dans les zones franches industrielles varie selon la production, il ressort de certaines estimations que les femmes représentent en moyenne 70 % environ de la population active de ces entreprises. Comme indiqué ci-dessus, à mesure que les produits montent dans l'échelle de la technologie et des compétences, la composition par sexe de la main-d'œuvre change au détriment des femmes. Dans les *maquiladoras* (entreprises de traitement des exportations créées par des sociétés étrangères) mexicaines, par exemple, la proportion représentée par la main-d'œuvre féminine est tombée de 77 % en 1982 à 60 % en 1990<sup>61</sup>.

Bien que la contribution directe à l'emploi des zones franches industrielles soit relativement élevée et continue d'augmenter rapidement, la situation en ce qui concerne la qualité et la stabilité des emplois et le perfectionnement des compétences a été moins satisfaisante. Dans la plupart de ces zones, on a vu les sociétés transnationales adopter des stratégies de travail occasionnel et recruter une proportion exceptionnellement élevée de jeunes femmes non qualifiées ou semi-qualifiées<sup>69</sup>. Si ces entreprises offrent généralement des salaires et des conditions de travail qui soutiennent favorablement la comparaison avec ceux offerts dans le cas d'emplois similaires dans le secteur national — et des emplois qui seraient autrement proposés aux femmes qui travaillent dans les zones en question — elles n'offrent guère de possibilités de formation et de perfectionnement des compétences, et aucune en termes de pro-

gression des carrières. Cela est aussi vrai des emplois dans le nouveau secteur des services que des emplois industriels plus traditionnels existant dans les zones franches.

Deux problèmes liés à l'emploi des femmes dans les zones franches industrielles méritent d'être relevés. Le premier tient à l'évolution de la composition par sexe de la main-d'œuvre à mesure que les produits fabriqués changent et que la technologie progresse. Le second tient au fait que les investissements se détournent des zones « mûres » à mesure que les salaires et les conditions de travail s'améliorent, que les restrictions imposées aux activités syndicales s'assouplissent et qu'une production à haute intensité de capital remplace les activités à haute intensité de main-d'œuvre. Cela est d'autant plus alarmant que les incidences de ce phénomène dépassent le seul emploi des femmes pour toucher l'économie nationale dans son ensemble.

Les zones déjà touchées par la diminution des investissements étrangers directs et par la réduction de l'emploi sont notamment celles de Maurice, des Philippines et de la province chinoise de Taïwan. Cette évolution soulève un sérieux problème de principe, qui est de savoir si ces zones devraient maintenant être progressivement éliminées et la main-d'œuvre qui y travaille absorbée ailleurs ou s'il serait possible de les transformer en domaines industriels de pointe financés par les investissements nationaux. Dans l'un ou l'autre cas, il est peu probable que les femmes qui travaillent dans ces zones voient leur situation s'améliorer.

Comme il s'agit d'une évolution qui se reproduira sans doute pendant les années 90, les pays ne pourront soutenir les taux d'augmentation des investissements étrangers directs et l'augmentation connexe de l'emploi que s'ils investissent dans l'éducation et les programmes de perfectionnement des compétences et que s'ils encouragent les sociétés transnationales à investir dans des procédés et des produits à plus haute intensité de technologie<sup>65</sup>. Si une telle stratégie a donné de bons résultats, par exemple dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie, elle ne pourra aboutir dans d'autres régions en développement que s'il existe une main-d'œuvre suffisamment éduquée et qualifiée, ce qui n'est pas encore le cas dans nombre de pays en développement.

Les relations industrielles verticales entre les entreprises implantées dans les zones franches industrielles et leurs réseaux de sous-traitance d'entreprises ancillaires offrent un potentiel prometteur pour les femmes chefs d'entreprises<sup>66</sup>. Toutefois, l'impact de la

création de telles zones sur les sociétés locales et les économies qui les entourent n'a guère été analysé. Ces zones peuvent créer des activités ancillaires (par exemple petit commerce, restauration, hébergement et expansion d'un secteur commercial de faible envergure) qui peuvent offrir des possibilités nouvelles non pas aux entreprises mais plutôt aux femmes (et aux hommes) qui y travaillent.

### 3. *L'évolution des courants financiers internationaux*

Au cours des 10 dernières années, les courants financiers internationaux ont été caractérisés par une augmentation du volume des transactions, une interdépendance et une instabilité croissantes des marchés financiers et une intensification de l'influence exercée par ceux-ci sur les résultats des politiques économiques nationales et internationales. Le meilleur exemple est celui de la crise de la dette. Celle-ci a commencé par la hausse des prix du pétrole décrétée par l'OPEP en 1974 et par le « recyclage » des pétrodollars, ce qui a conduit les banques commerciales à prêter sans discrimination aux pays en développement. Cela a modifié la structure de la dette de ces pays qui, jadis contractée en majeure partie à des conditions de faveur, est devenue une dette essentiellement commerciale.

Les conséquences du deuxième choc pétrolier ont été compliquées au début des années 80 par une chute de plus de 20 % des prix des exportations des produits primaires, des hausses marquées des taux d'intérêt et un ralentissement de l'expansion économique dans les pays industrialisés. Soudain, les pays en développement qui avaient connu une expansion dynamique pendant les années 70 ont été confrontés à une situation caractérisée par un épuisement des réserves de devises et par de graves problèmes de balance des paiements et de dette extérieure.

La décennie qui a suivi le déclenchement de la crise de la dette, c'est-à-dire les années 80, est aujourd'hui connue sous le nom de « décennie perdue » pour ce qui est des aspirations au développement et du progrès économique pour nombre de pays en développement. Les programmes de restructuration et d'ajustement ont entraîné une baisse des revenus par habitant, la stagnation économique et une augmentation du chômage. La crise a déclenché une inversion des courants de capitaux, ceux-ci se dirigeant, pendant les années 80, des pays « déficitaires » vers les pays « à excédent de capitaux ». En 1983, le transfert net de ressources financières aux pays en développement est devenu négatif et a été en moyenne de 18 milliards de dollars pendant la

période comprise entre 1987 et 1989. Il est redevenu positif entre 1990 et 1992, se montant en moyenne à 43 milliards de dollars. L'ajustement a été plus difficile en Afrique, laquelle était en 1992 la seule région pour laquelle le transfert de ressources financières était encore négatif. L'amélioration a été la plus marquée en Amérique latine où les rentrées nettes de capitaux ont nettement augmenté depuis 1990, se montant au total à 27 milliards de dollars en 1992<sup>72</sup>.

Les perspectives pour les pays en développement sont relativement favorables. Le retour des courants de capitaux laisse entrevoir des investissements accrus et des taux de croissance plus élevés. Les pays qui ont réussi à restructurer leurs économies pendant les années 80 attirent aujourd'hui plus de capitaux étrangers que jamais. La composition des capitaux qui affluent vers les pays en développement a changé, et ce changement contribuera à réduire la vulnérabilité des emprunteurs à des fluctuations soudaines de la conjoncture économique internationale. Les capitaux qui arrivent vers les pays en développement et les pays en transition sont caractérisés par une plus grande proportion d'investissements étrangers directs et d'investissements de portefeuille et par une moindre proportion de prêts bancaires commerciaux que pendant les années 80<sup>73</sup>.

L'espoir est que l'augmentation des courants de capitaux renforcera les réformes économiques orientées vers le marché et que celles-ci, à leur tour, encourageront un afflux d'épargne extérieure, créant ainsi un « cercle vertueux » qui permettra de relancer l'expansion et d'élever les niveaux de vie. Reste à voir si cet espoir se matérialisera ou non et si ce processus contribuera ou non à améliorer la situation économique des femmes.

Comme indiqué ci-dessus, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les crises économiques et, tout au moins dans l'immédiat, par les contraintes découlant des politiques de stabilisation et d'ajustement. Les femmes sont plus directement affectées que les hommes dans leur participation à la population active car, par exemple, elles risquent plus que les hommes de perdre leur travail lorsque l'économie sombre dans la récession<sup>74</sup>. Elles risquent aussi d'être affectées par le biais de la répartition du revenu au sein du ménage vu que la consommation des femmes et des filles tend à être réduite plus que celle des hommes lorsque le revenu du ménage diminue. Au Pérou, par exemple, la réduction des rentrées des capitaux et la charge représentée par le remboursement de la dette, ainsi que l'absence d'effort d'ajustement, se sont traduites par

une aggravation de la pauvreté et des inégalités en ce qui concerne la consommation qui affecte plus les femmes<sup>75</sup>.

Les privations que connaissent les femmes à la suite de crises économiques et des effets à court et à moyen terme des politiques d'ajustement et de stabili-

sation peuvent avoir des incidences d'une très large portée pour l'économie dans son ensemble. Tel est particulièrement le cas dans les pays où il y a un grand nombre de ménages dirigés par les femmes<sup>76</sup>. Cela est vrai aussi au niveau mondial, si l'on considère que 35 % des ménages sont dirigés par des femmes<sup>77</sup>.

### C. — LES DIFFÉRENCES ENTRE LES SEXES ET L'EXPANSION ÉCONOMIQUE : ANALYSE STATISTIQUE

La promotion des femmes passe inévitablement par l'expansion économique et par des politiques économiques rationnelles. Mais l'expérience montre que des politiques tendant à favoriser une reprise de la croissance et la stabilisation n'ont pas les mêmes effets sur les hommes et sur les femmes. Une analyse de régression de séries chronologiques à deux variables concernant 61 pays regroupés par région pendant la période 1980-1990 montre qu'il existe une corrélation significative entre l'expansion et la participation des femmes à la population active. Elle montre en outre que cette corrélation varie selon les régions et selon le niveau de développement économique et la nature de l'expansion<sup>78</sup>.

L'augmentation la plus marquée du ratio entre les femmes et les hommes économiquement actifs a été enregistrée dans les pays de l'est et du sud-est de l'Asie, où une augmentation de 1 % du PIB entraîne une augmentation de 0,050 % de ce ratio. Autrement dit, plus de femmes que d'hommes, dans cette région, ont eu accès aux emplois générés par la croissance. En Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les coefficients de la variable indépendante (taux de croissance du PIB pendant les années 80) ont été de 0,002 et de 0,004 respectivement. En Europe occidentale et en Amérique du Nord, la corrélation entre la croissance du PIB et l'évolution du ratio des hommes et des femmes économiquement actifs a été négative, ce qui suggère que les emplois créés par la croissance économique profite davantage aux autres femmes. Une corrélation négative entre ces deux variables a été enregistrée aussi en Asie occidentale, où une augmentation de 1 % du PIB s'est traduite par une diminution de 0,006 % du ratio. Cette diminution porte à penser que l'expansion est mue par des secteurs dans lesquels la main-d'œuvre féminine n'est pas compétitive par rapport à celle des hommes ou est peut-être écartée par des facteurs socio-culturels. Il semble donc que le rapport qui existe entre la croissance économique et la capacité qu'ont les femmes d'en profiter varie selon le niveau de développement économique.

A mesure que l'activité s'accélère et que le marché du travail se tend, les compétences deviennent plus importantes que la concurrence en matière de prix pour ce qui est de la répartition de l'emploi entre hommes et femmes. Si les femmes ne peuvent pas accroître leurs compétences et suivre la modernisation technologique, les possibilités qui s'offrent à elles de bénéficier de la croissance économique disparaîtront. Ces conclusions sont confirmées par une analyse des sources de l'expansion économique pour 46 pays en développement, qui a montré que l'importance relative des moteurs de l'expansion change avec le niveau de développement économique. Dans les pays plus avancés, la formation de capital devient la principale source d'expansion économique et l'importance de l'augmentation de l'emploi et des exportations diminue. Cela implique une expansion de la production à haute intensité de capital et une diminution des possibilités d'emploi pour la main-d'œuvre non qualifiée. Ainsi, le développement entraîne une érosion de l'avantage comparatif représenté par une main-d'œuvre bon marché et, indirectement, par une dégradation de la situation de la main-d'œuvre féminine. L'aptitude des femmes de bénéficier de l'expansion économique disparaîtra si elles ne rattrapent pas les hommes sur le plan des compétences et de l'accès aux ressources productives.

Les résultats de cette analyse cadrent, d'une façon générale, avec les résultats d'autres études de cette question<sup>79</sup>. Une analyse comparative de séries chronologiques de données concernant 78 pays montre qu'une augmentation de 1 % du PNB entraîne une augmentation de 0,154 % de l'emploi des femmes et de 0,147 % de l'emploi des hommes, ce qui porte à conclure que les femmes ont davantage accès que les hommes aux emplois créés par la croissance. Lorsque l'on a pris la part des exportations dans le PNB comme variable explicative de l'augmentation de l'emploi non agricole des femmes, les résultats ont montré qu'une augmentation de 1 % de la part des exportations entraîne une augmentation de 0,2 % de l'emploi non agricole des femmes et

que l'augmentation correspondante du taux annuel de croissance du PNB, à son tour, se traduit par une augmentation de 1,96 % de l'emploi non agricole des femmes<sup>80</sup>.

L'emploi non agricole est l'un des secteurs dans lesquels l'emploi des femmes a le plus augmenté. Dans les pays d'Asie, la proportion représentée par ce type d'emploi est passée de 60 à 66 % pendant la période 1980-1990. La plupart des analyses des politiques de croissance orientées vers les exportations et de leur impact sur l'emploi des femmes expliquent ce phénomène par deux éléments. Premièrement, la rapidité de l'ex-

pansion a entraîné une augmentation de la demande de facteurs de production et une mobilisation plus étendue de la main-d'œuvre féminine, jadis sous-utilisée. Deuxièmement, les femmes ont été employées à la fabrication de produits jouissant d'un plus fort avantage comparatif, autrement dit la majeure partie des biens exportés par les pays qui se sont orientés vers les exportations ont été fabriqués par des femmes. C'est à la lumière de cette deuxième explication que l'on peut dire que l'expansion qu'ont connue les pays de l'est de l'Asie pendant les années 70 a été alimentée par les femmes.

#### D. — CONCLUSIONS

Le processus de restructuration économique a pris des proportions mondiales au cours des 10 dernières années. Les pays développés ont dû s'adapter à une modification des structures internes de leurs économies et aux changements de l'environnement économique extérieur. La restructuration a mis l'accent surtout sur l'efficacité, des prix réalistes, l'accroissement du rôle joué par les forces du marché dans l'allocation des ressources et une orientation vers l'extérieur. Le passage à une plus grande liberté économique est allé de pair avec un renforcement des libertés civiles et politiques et un progrès de la démocratie. La concurrence mondiale s'est intensifiée et la complexité, l'interdépendance et la vulnérabilité de l'économie mondiale se sont accrues.

La restructuration économique a affecté les femmes partout dans le monde et a souvent eu des effets plus marqués sur ces dernières que sur les hommes. Les pays qui ont pu stabiliser leurs économies et orienter davantage vers l'extérieur leurs efforts de développement ont également enregistré une nette amélioration des perspectives d'emploi des femmes. Toutefois, la corrélation entre l'ouverture vers l'extérieur et l'emploi des femmes a été fondée sur un secteur du marché du travail dans lequel les salaires sont peu élevés. Les politiques de promotion des exportations ayant entraîné une diminution des salaires moyens dans le secteur manufacturier et éliminé les distorsions qui affectaient les prix des facteurs, les femmes ont pu profiter plus que les hommes des nouveaux emplois créés, tout en voyant leur si-

tuation se dégrader par rapport à celle des hommes pour ce qui est du principe « à travail égal, salaire égal » et de la qualité de l'emploi. La situation économique des femmes ne s'est pas améliorée relativement à celle des hommes et s'est probablement dégradée.

Bien que les stratégies de développement orientées vers les exportations aient permis d'améliorer les taux de participation des femmes à la population active, les pouvoirs publics demeurent confrontés à un dilemme. Les politiques de promotion des exportations supposent une déréglementation du marché du travail qui a pour but d'assouplir la structure des salaires. Lorsque ce sont les forces du marché qui déterminent le salaire optimal, la valeur sociale du rôle familial des femmes n'est pas suffisamment prise en compte. Cette défaillance du marché peut exiger une intervention des pouvoirs publics. Le fait que les pouvoirs publics n'ont pas su choisir une combinaison judicieuse de politiques d'assouplissement et des politiques de réglementation risque d'évincer la main-d'œuvre féminine du marché du travail en la rendant trop onéreuse.

Il est clair que les politiques économiques et les stratégies de développement n'ont pas les mêmes effets sur les hommes et sur les femmes. Les coûts de la restructuration retombent surtout sur les femmes, lesquelles tendent aussi à souffrir davantage du chaos économique. L'expansion économique, si elle n'est pas une condition suffisante à la promotion des femmes, n'en est pas moins une condition indispensable.

#### NOTES

<sup>1</sup> Le présent chapitre a été rédigé par la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU avec le concours du BIT.

<sup>2</sup> S. Baden, "The impact of recession and structural adjustment on women's work in developing and developed countries", Working

Paper No. 19, Interdepartmental Project on Equality for Women in Employment (Genève, BIT, 1993).

<sup>3</sup> S. Washington, "Equal-employment opportunities in the public sector", *L'Observateur de l'OCDE*, n° 186 (1994).

- <sup>4</sup> J. Atkinson, "Flexibility or fragmentation? The United Kingdom labour market in the eighties", et R. Boyer, "Labour flexibilities: Many forms, uncertain effects", *Labour and Society*, vol. 12, No. 1 (1987); et S. Baden, S... *op. cit.*
- <sup>5</sup> J. Rubery (éd.), *Women and Recession*, (Londres, Routledge & Kegan Paul, 1988), et G. Standing, "Global feminization through flexible labour", *World Development*, vol. 17, No. 7 (1989).
- <sup>6</sup> *Le travail dans le monde, 1993* (Genève, BIT, 1993).
- <sup>7</sup> *Le travail dans le monde, 1994* (Genève, BIT, 1994).
- <sup>8</sup> S. Washington, "Women at work", *L'Observateur de l'OCDE*, n°176 (1992).
- <sup>9</sup> Rubery, *op. cit.*
- <sup>10</sup> Ankinson, *op. cit.*
- <sup>11</sup> W. Sengenberger, "Industrial restructuring in Europe. Introduction", *Labour and Society*, vol. 14, No. 2 (1989).
- <sup>12</sup> F. Pyke, G. Becattini et W. Sengenberger, *Industrial districts and inter-firm co-operation in Italy* (Genève, BIT, 1990).
- <sup>13</sup> J. Tate, "Unions and homeworkers: Organizing homeworkers in the informal sector in Australia, the Netherlands and Canada", Working Paper No. 7, Interdepartmental Project on Equality for Women in Employment (Genève, BIT, 1993).
- <sup>14</sup> BIT, "Recent developments affecting salaried employees and professional workers" (rapport établi en vue de la dixième session du Comité sur les employés salariés et les travailleurs des corps de métier, Genève, 1993).
- <sup>15</sup> F. Core, "Women and the restructuring of employment", *L'Observateur de l'OCDE*, n°186 (1994).
- <sup>16</sup> G. Drilhon et M-F. Estime, "Technology watch and the small firm", *L'Observateur de l'OCDE*, n°182 (1993).
- <sup>17</sup> UNICEF, "Public Policy and Social Conditions", Regional Monitoring Report No.1, Florence (1993).
- <sup>18</sup> V. Moghadam, *Privatization and democratization in Central and Eastern Europe and the Soviet Union: the gender dimension* (Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), Helsinki, 1992).
- <sup>19</sup> *The impact of economic and political reform on the status of women in Eastern Europe* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.92.IV.4).
- <sup>20</sup> J. Musil, "New social contracts: responses of the State and the social partners to the challenges of restructuring and privatization", *Labour and Society*, vol. 16, No. 4 (1991).
- <sup>21</sup> L. Paukert, "Public sector adjustment through employment: retrenchment policies in the Czech and Slovak Republics" (Genève, BIT, 1994).
- <sup>22</sup> *Le travail dans le monde, 1991* (Genève, BIT, 1994), p. 16.
- <sup>23</sup> L. Paukert, "Women's employment in East-Central European countries during the period of transition to a market economy system" (Genève, BIT, 1993).
- <sup>24</sup> B. Einhorn, "The impact of the transition from centrally planned economies on women's employment in East Central Europe", BRIDGE Paper (Brighton, Royaume-Uni, Institute for Development Studies, 1993).
- <sup>25</sup> G. Standing, *Labour market dynamics in Russian industry in 1993* (Budapest, BIT-CEET, 1994).
- <sup>26</sup> B. Einhorn et S. Mitter, "A comparative analysis of women's industrial participation during the transition from centrally-planned to market economies in East-Central Europe", dans *The Impact of Economic and Political Reform on the Status of Women in Eastern Europe* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.92.IV.4).
- <sup>27</sup> V. Moghadam, *Gender and the Development Process in a Changing Global Environment* (Helsinki, UNU/WIDER, 1993).
- <sup>28</sup> Z. Ferge, "Marginalization, poverty and social institutions", *Labour and Society*, vol. 16, No. 4 (1991).
- <sup>29</sup> V. Mikheev, "The social consequences of economic reforms in the non-European planned economies", *Labour and Society*, vol. 15, No. 3 (1990).
- <sup>30</sup> G. Andrea Cornia *et al.*, *Adjustment with a human face* (Oxford, Clarendon Press, 1989).
- <sup>31</sup> D. Ghai (éd.), *The IMF and the South. The social impact of crisis and adjustment* (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève, 1991) et V. Moghadam, *Gender and the development process in a changing global environment...*
- <sup>32</sup> La dette extérieure des pays en développement a augmenté de 97,3 %, passant de 897 à 1 770,1 milliards de dollars pendant la période 1970-1992. Banque mondiale, *World Debt Tables, 1993-1994*, p. 13, et M. Todaro, *Economic Development in the Third World* (Londres, Longman, 1989).
- <sup>33</sup> F. Nixon, "The third world and the global economy: recent trends and future prospects", *Development Economics: An Annual Review*, vol. 6 (1990).
- <sup>34</sup> *Finance and Development*, septembre 1989, p. 30.
- <sup>35</sup> Pour ce qui est devenu un compte rendu classique de la « répression financière », voir R. McKinnon, *Money and Capital in Economic Development* (Washington, The Brookings Institution, 1973), et E. Shaw, *Financial Deepening in Economic Development* (New York et Oxford, Oxford University Press, 1973).
- <sup>36</sup> D. Elson, "How is structural adjustment affecting women?", *Development*, janvier 1989.
- <sup>37</sup> Uma Lele, "Women and structural transformation", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 34, No. 2 (1986) et I. Blumsma, "Budushchee russkikh zhenshin: tolko dom i semya?", *Sotsialno-politicheskii zhurnal*, No. 4 (1993).
- <sup>38</sup> Caroline Moser, "The impact of recession and structural adjustment on women: Ecuador", *Development*, janvier 1989.
- <sup>39</sup> Par exemple, du fait de la diminution des taux de fréquentation scolaire à la Jamaïque, un quart de tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas allés à l'école. Voir "UK aid groups urge World Bank and IMF reforms", *IPS Daily Journal*, vol. 2, No. 120.
- <sup>40</sup> E. Gruzdeva *et al.*, "Zhenshiny na renke truda", *Nauki i sovremennost*, No. 3 (1992).
- <sup>41</sup> Déclaration de Jakarta pour la promotion des femmes en Asie et dans le Pacifique.
- <sup>42</sup> Barbara Rogers, *The Domestication of Women* (Londres et New York, Tavistock Publications, 1986).
- <sup>43</sup> Au Zimbabwe, par exemple, les dépenses de santé de l'Etat ont diminué d'un tiers au cours des trois premières années d'application des politiques d'ajustement structurel. Dans la capitale, à Harare, le nombre de femmes mortes en couches a doublé au cours des deux années suivant la mise en œuvre des politiques d'ajustement, passant de 101 en 1989 à 242 en 1991. Voir *IPS Daily Journal*, vol. 2, No. 120.
- <sup>44</sup> S. Joekes, *Women in the World Economy* (Oxford et New York, Oxford University Press, 1990). Pour une analyse de la disparition du rôle de "triples gardiennes" joué par les femmes en Afrique ainsi que de leur marginalisation fonctionnelle, voir A. Mazrui, "The economic role of women in Africa", *Finance and Development*, vol. 29, No. 3 (1992).
- <sup>45</sup> Joekes, *op. cit.*
- <sup>46</sup> G. Standing, "Global feminization through flexible labour", *World Development*, vol. 17, No. 7 (1989).
- <sup>47</sup> D. Ghai, *op. cit.*
- <sup>48</sup> "Women in development: issues for economic and sectoral analysis" (Washington, Banque mondiale, 1989).
- <sup>49</sup> E. Gruzdeva *et al.*, "Zhenshiny na rynke truda", *Obshestvennye nauki i sovremennost*, mars 1993.
- <sup>50</sup> V. Moghadam, *Gender and Restructuring: A Comparative Analysis of Third World Industrializing Countries and the Former*

*State Socialist Societies (A Modified World-System Perspective)* (Helsinki, UNU/WIDER, 1991).

<sup>51</sup> Il y a « éviction » lorsqu'une augmentation des dépenses publiques entraîne une élévation des taux d'intérêt et se traduit par conséquent par une moindre augmentation de la production que si la situation des revenus n'avait pas changé du fait que les dépenses du secteur privé se trouvent réduites.

<sup>52</sup> Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1987* (Oxford et New York, Oxford University Press, 1987).

<sup>53</sup> Les pays qui ont poursuivi activement des politiques de promotion des exportations pendant les années 80 et qui ont créé de vastes zones franches industrielles ont été El Salvador, le Honduras, Hong-kong, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, Porto Rico, la République de Corée, la République dominicaine, Singapour, Sri Lanka et la Thaïlande.

<sup>54</sup> Frances Perkins, "Are women benefiting from economic development?", *IPA Review*, vol. 46, No. 4 (1994).

<sup>55</sup> G. Standing, "Global feminization through flexible labour" ... et "Labour market implications of privatization in Russian industry in 1992", *World Development*, vol. 22, No. 2 (1994).

<sup>56</sup> Joekes, *op. cit.*

<sup>57</sup> *Etude sur l'économie mondiale, 1990* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.90.II.C.1) et *Rapport sur le commerce et le développement, 1993* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.93.II.D.10).

<sup>58</sup> J. Bhagwati, "Export-promoting trade strategy: issues and evidence", *Research Observer*, vol. 3, No. 1 (1988).

<sup>59</sup> *Rapport sur le commerce et le développement, 1993* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.93.II.D.10).

<sup>60</sup> Perkins, *loc. cit.* La part représentée par les articles manufacturés en provenance des pays en développement dans la consommation des pays industrialisés a toujours été assez faible et, en 1988, dépassait à peine 2 %. La capacité d'absorption en tant que telle n'est donc pas un obstacle à l'augmentation des exportations d'articles manufacturés des pays en développement.

<sup>61</sup> S. Joekes (1993), "The influence of international trade expansion on women's work", BRIDGE Paper (Brighton, Royaume-Uni, Institute for Development Studies, 1993).

<sup>62</sup> D. Campbell, "Integrated international production and labour market interdependence" (document non publié, 1994).

<sup>63</sup> Baden (*op. cit.*) offre certaines indications qui portent à penser que la modernisation technologique, tout en préservant les parts du marché, se traduit par une diminution de la part de l'emploi des femmes dans les industries d'exportation et les zones franches industrielles. Une explication possible de ce phénomène est que la fabrication de produits d'exportation plus perfectionnés exige des compétences accrues et une formation plus poussée, qui font souvent défaut aux femmes, lesquelles ne sont donc pas suffisamment préparées pour soutenir la concurrence des hommes dans les secteurs de pointe qui sont les plus productifs.

<sup>64</sup> *World Investment Report, 1993: Transnational Corporations and Integrated International Production* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.93.II.A.14).

<sup>65</sup> "Les sociétés transnationales et l'emploi", rapport établi par le secrétariat de la CNUCED pour la vingtième session de la Commission des sociétés transnationales (E/C.10/1994/3).

<sup>66</sup> S. Mitter, "Innovations in work organization at the enterprise level: changes in technology and women's employment", BRIDGE Paper, (Brighton, Royaume-Uni, Institute for Development Studies, 1993).

<sup>67</sup> S. Mitter, *op. cit.*, et S. Joekes, "The influence of international trade expansion on women's work"...

<sup>68</sup> Palmer définit le secteur intermédiaire comme étant le secteur situé entre le secteur structuré moderne et le secteur non structuré et comme comprenant les petites entreprises modernes de 10 à 50 travailleurs, normalement incluses dans les statistiques officielles. Comme les petites entreprises modernes sont de plus en plus considérées comme le secteur promis à l'expansion la plus dynamique, il est probable que le secteur intermédiaire revêtira une importance considérable à moyen terme. Voir I. Palmer, *Gender and Population in the Adjustment of African Economies: Planning for Change* (Genève, BIT, 1991).

<sup>69</sup> *World Investment Report, 1992. Transnational Corporations as Engines of Growth* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.92.II.A.19).

<sup>70</sup> S. Joekes, *Women in the World Economy...*

<sup>71</sup> S. Joekes, "Industrialization, trade and female employment in developing countries" (Saint-Domingue, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, 1986).

<sup>72</sup> *Etude sur l'économie mondiale, 1993* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.93.II.C.1).

<sup>73</sup> "Survey of third world finance", *The Economist*, septembre 1993).

<sup>74</sup> D. Elson, *loc. cit.*; Moser, *loc. cit.*; et A. Beulink, "Women and the debt crisis", *Development*, janvier 1989.

<sup>75</sup> L'enquête sur les niveaux de vie au Pérou a révélé que, pendant la période 1986-1990, la consommation mensuelle par habitant a diminué de 55 % parmi les ménages dirigés par des femmes et de 54 % parmi les ménages dirigés par des hommes.

<sup>76</sup> S. Joekes, *Women in the World Economy...*

<sup>77</sup> I. Vanore-Speer, "Women in trade development" (déclaration faite lors de la réunion sur les politiques commerciales organisée par le Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme, 27-28 septembre 1993).

<sup>78</sup> Cette analyse a été préparée par la Division de la promotion de la femme à partir de données provenant de la Base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1990. L'équation de régression  $F/M = b_0 + b_1(PIB)$  a été estimée pour 61 pays. La variable dépendante est le ratio entre les femmes et les hommes économiquement actifs. La variable indépendante est le taux logarithmique moyen de croissance du PIB en prix constants.

<sup>79</sup> Frances Perkins, "Integration of women's concerns into development planning: market interventions", dans *Integration of Women's Concerns into Development Planning in Asia and the Pacific* (Bangkok, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, 1992); et P. Schultz, "Women's changing participation in the labour force: a world perspective", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 38 (mars 1990), cité dans Frances Perkins, "Are women benefiting from economic development?", *IPA Review*, vol. 46, No. 4 (1994).

<sup>80</sup> Frances Perkins, "Integration of women's concerns in development planning: market interventions"...

# Chapitre II

## La pauvreté

**B**ien que la nature de la pauvreté varie d'un pays, d'une région et d'une communauté à l'autre, son intransigeance continue d'en faire un sujet de préoccupation prioritaire pour la communauté internationale. Ayant été déclarée être une violation des droits de l'homme, la pauvreté a été le thème essentiel du Sommet mondial pour le développement social, de la Con-

férence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ses causes, ses effets et ses solutions possibles sont fort différents selon que le problème est envisagé sous l'angle des femmes ou du point de vue des hommes<sup>1</sup>.

### A. — LA PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ DANS UN CONTEXTE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Bien que la pauvreté ait diminué partout dans le monde entre 1950 et 1980, ce recul de la pauvreté s'est ralenti au début des années 80 et est devenu négligeable après 1985<sup>2</sup>. Le nombre de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, fixé par la Banque mondiale à 370 dollars par an, est passé de 1 milliard en 1985 à 1,2 milliard en 1993, de même que le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté absolue, c'est-à-dire avec moins de 300 dollars par an. En 1993, la situation mondiale était caractérisée par une famine et un analphabétisme croissants, 800 millions de personnes affamées, 34 000 enfants mourant chaque jour faute d'aliments et de soins médicaux, la propagation de maladies comme le sida, le choléra et le paludisme et des taux élevés de chômage et de sous-emploi.

Vu le bilan de l'activité économique enregistrée pendant les années 1980-1989, l'incidence croissante de la pauvreté a été paradoxale. Le taux annuel moyen d'expansion économique pendant cette période a été de 3,2 %, contre 2,4 % de 1965 à 1980. Dans les pays développés, l'expansion économique a été de 3 % par an et de 4,3 % dans les pays en développement<sup>3</sup>.

En dépit de l'augmentation des revenus moyens dans les pays développés pendant les années 80, de vastes secteurs de la population se sont appauvris. Aux Etats-Unis, on estimait que 33,6 millions de personnes, soit 13 % de la population, vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Au Japon, 25 % de tous les ménages étaient virtuellement démunis de tout. Au sein de la Communauté européenne, au début des années 90, 44 millions

de personnes, soit 18 % de la population, vivaient dans la pauvreté, dont 10 millions dans une pauvreté extrême<sup>3</sup>.

En Europe, le nombre des pauvres était estimé à 200 millions de personnes, dont 100 millions en Europe centrale et orientale<sup>3</sup>. Le processus de transformation d'économies planifiées en économies de marché a affecté les mesures de protection jadis garanties dans des domaines comme l'emploi, le salaire minimum et toute une série de prestations qui visaient à maintenir un niveau de vie minimum. La transition économique dans cette région s'est traduite par un déclin des industries traditionnelles et la réimplantation de certaines activités de production dans les pays en développement et par un recul massif des institutions du secteur public qui a entraîné une augmentation du chômage et une prolifération d'emplois mal rémunérés. Les compressions de dépenses dans le secteur public ont également entraîné une expansion du secteur non structuré, caractérisé par des salaires peu élevés et irréguliers et l'absence de garanties de sécurité sociale<sup>4</sup>. Les groupes les plus affectés ont été les femmes, les jeunes et les retraités.

Ces facteurs ont favorisé l'apparition d'une classe de « nouveaux pauvres » composée de personnes ayant un niveau d'instruction et des qualifications élevés, travailleurs et employés, mais aussi, de plus en plus, cadres et administrateurs<sup>5</sup>. Cette classe n'a pas hérité de la pauvreté mais s'est appauvrie du fait que ses ressources n'ont pas été suffisantes pour atteindre le niveau de vie minimum.

## B. — CE QUE LA PAUVRETÉ SIGNIFIE POUR LES HOMMES ET POUR LES FEMMES

Lorsque l'on examine le phénomène de la pauvreté sous l'angle des différences entre les sexes, on constate que les hommes et les femmes ne vivent pas la pauvreté de la même façon et s'appauvrissent suivant des processus qui peuvent être différents. Les effets inégaux de la pauvreté sur les hommes et sur les femmes se manifestent par le fait qu'en période de pénurie ce sont surtout les femmes qui doivent faire face à la réduction de la consommation. La méconnaissance de cette réalité lors de la formulation des politiques a contribué à perpétuer la pauvreté.

La nature de la pauvreté, ses causes et ses principaux attributs conduisent à s'interroger sur le point de savoir si une définition universellement acceptée est possible. Il importe néanmoins de préciser les différentes significations de ce concept ainsi que les mesures appliquées pour évaluer l'incidence et l'ampleur du phénomène. Les efforts déployés pour mesurer la pauvreté ont été entravés par toute la série de facteurs complexes qui interviennent sur ses manifestations dans différents contextes socio-économiques. Les critères qui ont été employés jusqu'à présent — produit intérieur brut, la répartition du revenu et toute une série d'indicateurs sociaux — ne donnent pas d'étalon universel permettant de faire des comparaisons.

Si l'on veut comprendre les causes de la pauvreté, il faut examiner les éléments déterminants du revenu réel des individus et l'adéquation de ce revenu s'agissant de parvenir à un niveau de bien-être social satisfaisant. Par exemple, les pauvres ont une propension à consommer élevée et, de ce fait, un faible taux d'épargne, ce qui affecte les niveaux de l'investissement et de la productivité aux niveaux micro- et macro-économiques et, à son tour, contribue à réduire les revenus. Du fait de ce cercle vicieux, la pauvreté se perpétue s'il ne peut pas être rompu au moyen de politiques appropriées.

Pour commencer, il faut déterminer où la pauvreté doit être mesurée. Dans la pratique, on peut utiliser différents niveaux : pays, région, communauté, ménage ou individu. Du point de vue des différences entre les sexes, c'est le ménage qui constitue l'unité la mieux ap-

propriée. Le ménage, qui est le cadre dans lequel les gens vivent au sein d'une association commune, est souvent considéré comme synonyme de famille, bien que sa signification soit différente (les membres de la famille peuvent ne pas faire partie du ménage et, inversement, un ménage peut comprendre des personnes non apparentées par le sang). Les ménages constituent l'unité au sein de laquelle les revenus sont mis en commun pour couvrir la consommation partagée. En outre, c'est au sein du ménage que se cristallisent les relations entre hommes et femmes.

Au niveau du ménage, la pauvreté est définie en termes de consommation. La part de consommation revenant à tel membre du ménage peut ne pas être déterminée par la contribution qu'il apporte au revenu familial, mais plutôt refléter des facteurs sociaux et culturels qui, dans de nombreuses communautés, tendent à privilégier les hommes. Le niveau de consommation des femmes risque donc de ne pas s'améliorer à mesure que leur contribution au revenu familial augmente, ni même si elles réussissent à avoir accès à un emploi salarié.

La pauvreté n'est plus seulement une question de répartition du revenu. En fait, les méthodes de redistribution fondées sur un concept de pauvreté qui oppose ceux qui sont au-dessus et ceux qui sont au-dessous sont en partie à l'origine de la prolifération et de l'aggravation de la pauvreté. Ce concept naissant d'exclusion signifie que les sociétés caractérisées par une économie de marché sont devenues incapables d'intégrer un nombre croissant de leurs membres. L'exclusion, étant la nouvelle division sociale, sépare ceux qui sont à l'extérieur de ceux qui sont à l'intérieur<sup>6</sup>.

Selon cette façon de voir, ce ne sont pas tant les causes individuelles (psychologiques ou matérielles) qui sont à l'origine de l'exclusion sociale de certains individus ou de certains groupes, mais essentiellement des causes socio-économiques. L'exclusion est la conséquence directe de la crise de l'emploi ainsi que de facteurs politiques et culturels, lesquels sont à leur tour le résultat des carences des institutions, des pouvoirs publics, du système d'éducation, des syndicats, etc.<sup>7</sup>

## C. — LA PAUVRETÉ ET LES MÉNAGES DIRIGÉS PAR LES FEMMES

La situation des femmes chefs de ménage illustre la corrélation la plus directe entre le sexe et la pauvreté. Le statut de ménage dirigé par une femme est apparu

comme l'un des premiers indicateurs de la pauvreté des femmes car il constituait le seul élément manifestement lié au sexe des approches de la pauvreté axées sur le mé-

nage. Lors d'une étude réalisée il y a déjà un certain temps, on a estimé que de 10 à 40 % des ménages appartiennent à cette catégorie. Les statistiques que renferment la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT) confirment cette estimation.

L'expression « femmes chefs de ménage », telle qu'elle est utilisée ici, désigne les femmes qui ont la responsabilité financière de leurs familles et qui prennent la majeure partie des décisions économiques concernant le ménage. Les ménages dirigés par des femmes englobent des structures familiales et des arrangements économiques extrêmement divers. On peut par exemple établir des distinctions entre les ménages dans lesquels les femmes prennent les principales décisions et gèrent le budget familial, les ménages où les femmes gèrent le budget au nom d'un homme absent et les ménages aux besoins desquels les femmes subviennent en majeure partie.

### 1. Définitions et étalons de mesure

Il y a d'une région et d'une société à une autre des différences quant à ce qui constitue un ménage, à la définition du statut de chef de ménage et à la façon dont le phénomène est déclaré. L'expression « statut de chef de ménage » a souvent été utilisée par les théoriciens du développement pour désigner un système patriarcal d'administration familiale caractérisé par l'absence de conflits interne en matière d'allocation des ressources<sup>9</sup>. Cet usage reflète mal la diversité de la dynamique de la famille ou du ménage. En tant qu'indicateur approximatif des ménages dont les besoins sont satisfaits principalement au moyen des ressources des femmes, le statut de chef de ménage continue de poser des problèmes dans le contexte des recensements<sup>10</sup>. Faute d'indicateurs reflétant mieux la corrélation entre la formation de la famille et la pauvreté, toutefois, ce concept peut être utilisé pour l'exécution des politiques et des programmes, à condition de ne pas perdre de vue qu'une définition plus fine de cette expression serait souhaitable<sup>11</sup>.

La validité des données obtenues dans le cadre des recensements de la population et du logement pour identifier les bases économiques des ménages a maintes fois été mise en doute<sup>12</sup>. Les problèmes rencontrés à cet égard sont notamment le fait que la présence d'un homme adulte tend à faire ranger le ménage dans la catégorie des ménages dirigés par des hommes, quelle que soit la contribution économique des femmes<sup>13</sup>. En pé-

riode de récession, on assiste souvent à un processus de fusion des ménages, les femmes s'y associant avec leurs familles élargies pour atténuer les difficultés économiques, ce qui rend difficile toute identification du véritable chef de ménage<sup>14</sup>. Souvent, les recensements ne reflètent qu'avec un certain décalage la situation réelle car la société change plus vite que les méthodes de recensement et que les théories qui constituent la base de ces mesures. Un exemple en est le décalage que reflètent les informations sur les chefs de ménage recueillies dans le cadre des recensements aux Etats-Unis, informations qui, faute d'une définition adéquate du statut de chef de ménage, n'ont pas identifié les tendances en ce qui concerne l'indépendance économique et la responsabilité financière des femmes<sup>12</sup>. Dans des régions comme le Moyen-Orient et l'Afrique, le fait d'être à la charge d'un homme suppose certains avantages sur les plans économique et social, ce qui encourage les femmes qui sont seules à subvenir aux besoins de leurs familles à faire tout ce qu'elles peuvent pour empêcher que cela se sache<sup>10</sup>. Des enquêtes sur les ménages à la fois plus restreintes et plus approfondies ainsi que des moyens autres que les recensements doivent être utilisés pour identifier les ménages dirigés par des femmes, les rapports de puissance au sein des ménages et les bases économiques des familles<sup>14</sup>.

### 2. Incidence, causes et conséquences du statut de femme chef de ménage

L'incidence des ménages dirigés par des femmes varie d'une région à une autre. Il ressort d'une collecte de données recueillies lors des recensements que les ménages dirigés par des femmes sont dans l'ensemble plus fréquents en Europe que dans le sud-est de l'Asie, et moins nombreux dans le sud que dans le nord de l'Europe. La proportion de ménages dirigés par des femmes est très élevée dans les Caraïbes ainsi que dans plusieurs pays nordiques, mais faible au Japon. La fréquence des ménages dirigés par des femmes varie aussi à l'intérieur des pays eux-mêmes<sup>12</sup>.

C'est en Afrique subsaharienne, avec 31 %, que l'on trouve la proportion la plus élevée de ménages dirigés par des femmes (voir le tableau II.1).

Comme le montre le tableau II.2, la fréquence des ménages dirigés par des femmes n'évolue guère dans les régions en développement. En revanche, la proportion de ménages dirigés par des femmes a atteint son maximum en 1990 dans les régions développées.

Tableau II.1

Ménages dirigés par des femmes dans les pays en développement, par région, 1992

(En pourcentage)

Région	Ménages
Asie	9
Asie (à l'exclusion de la Chine et de l'Inde)	14
Amérique latine et Caraïbes	17
Proche-Orient et Afrique du Nord	17
Afrique subsaharienne	31
Toutes régions	12
Toutes régions (à l'exclusion de la Chine et de l'Inde)	20
Pays les moins avancés	23

Source : Fonds international de développement agricole, 1991 (*Report on Rural Women Living in Poverty* (Rome, 1992).

Tableau II.2

Ménages dirigés par des femmes, par région, 1970-1990

Région	1970	1980	1990
Afrique	18,4	20,6	18,2
Asie et Pacifique	15,3	14,9	17,2
Europe orientale	..	23,1	..
Amérique latine	24,1	27,6	20,8
Europe occidentale	..	23,7	31,2

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, à partir de la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Note : Les deux points (..) signifient que des informations ne sont pas disponibles.

Les éléments déterminants du statut de femmes chefs de ménage varient. L'incidence des ménages dirigés par des femmes en Afrique et en Amérique latine, par exemple, dépend de facteurs socio-démographiques comme les suivants : migrations, divorce, abandon, troubles politiques, veuvages, mariages tardifs et, parfois, grossesses pendant l'adolescence. En Amérique latine, par exemple, l'urbanisation et les migrations ont entraîné un excédent de femmes dans les régions urbaines et par conséquent une augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes. L'un des principaux facteurs socio-économiques à l'origine de l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes est l'idée de plus en plus communément admise que les enfants représentent un coût privé à la charge essentiellement des femmes<sup>12</sup>.

La nette corrélation entre le fait qu'un ménage est dirigé par une femme et la pauvreté en général est due à des ratios de dépendance plus élevés, à l'insuffisance du soutien financier fourni par les hommes absents et à

l'accès différent qu'ont les hommes et les femmes aux ressources et à l'emploi productif. Devant combiner leur travail et leurs responsabilités familiales, les femmes sont moins mobiles, ont un emploi du temps plus rigide et doivent choisir entre s'occuper des enfants et un emploi (ou entre s'occuper des enfants et se loger). Une maternité précoce et l'instabilité familiale sont également des facteurs importants qui, souvent, contribuent à la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Le rapport entre le fait qu'un ménage est dirigé par une femme et le statut socio-économique du ménage varie, même entre des pays où la proportion de ménages dirigés par des femmes est semblable<sup>12</sup>. Il semble que les ménages dirigés par les femmes soient, de plus en plus, concentrés dans les régions les plus pauvres. Sur la base de 66 études réalisées entre 1979 et 1989 par l'International Research Center for Women<sup>15</sup>, on a analysé la corrélation entre le statut de ménage dirigé par une femme et la pauvreté et ses conséquences sur le bien-être des enfants dans le monde en développement. Quarante-quatre de ces études étaient parvenues à la conclusion que les ménages dirigés par des femmes étaient plus pauvres que les ménages dirigés par des hommes. Les études réalisées au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Inde, au Panama et au Venezuela avaient abouti à des résultats ambigus selon les différents types de ménages dirigés par des femmes ou selon les indicateurs de pauvreté utilisés. Les études concernant la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Malawi et la République dominicaine ont constaté que les ménages dirigés par des hommes étaient plus pauvres que ceux dirigés par des femmes. Ces études permettent de dégager deux tendances générales : les ménages dirigés par des femmes qui trouvent leur origine dans des coutumes traditionnelles (par exemple le veuvage) sont financièrement plus aisés que ceux qui résultent de crises économiques ou d'éléments démographiques; les femmes qui restent au foyer et auxquelles les migrants envoient de l'argent semblent être plus aisées. D'une façon générale, il ressort de ces études que la plupart des ménages dirigés par des femmes risquent davantage d'être pauvres que les ménages dirigés par des hommes.

### 3. Effets du statut de ménage dirigé par une femme sur le bien-être des enfants

La corrélation entre le statut de ménage dirigé par une femme et le bien-être des enfants a été analysée aussi par l'International Research Center for Women

(IRCW). Sur la base d'indicateurs comme la nutrition, l'espérance de vie, le travail et l'éducation des enfants, ces études ont démontré que si les ménages pauvres dirigés par des femmes veulent investir dans les enfants, leurs revenus risquent d'être insuffisants pour améliorer les conditions de vie des enfants. Les résultats de ces études varient d'une région à une autre. La corrélation entre le statut de ménage dirigé par une femme et le bien-être des enfants est négative en Amérique latine, positive en Afrique et ambiguë dans les Caraïbes. En Amérique latine, le statut de ménage dirigé par une femme avait des conséquences négatives sur le bien-être des enfants pour ce qui était de l'espérance de vie, de la nutrition et de l'éducation. En Afrique, l'incidence des maladies des enfants était moindre parmi les ménages dirigés par des femmes et l'éducation des enfants avait davantage de chances de recevoir la priorité dans ces ménages, par opposition aux autres types de ménages. Cependant, le nombre d'études réalisées dans chaque région a été trop réduit pour pouvoir tirer des conclusions définitives quant à l'existence de tendances régionales<sup>15</sup>.

Parmi les 16 études des effets sur la nutrition, sept ont signalé des effets négatifs et, selon l'étude réalisée au Brésil, la probabilité de survie des enfants des ménages dirigés par des femmes est moindre que pour les enfants de ménages dirigés par des hommes<sup>15</sup>. Les études qui ont signalé des effets positifs sur la nutrition des enfants ont constaté que cela était plus souvent le cas par-

mi les ménages pauvres. Les études qui ont été faites de l'impact du statut de ménage dirigé par une femme sur l'éducation des enfants ont signalé des effets négatifs dans six des neuf pays analysés, les enfants des ménages pauvres étant souvent forcés d'abandonner l'école pour participer aux tâches domestiques ou pour compléter le revenu familial.

Il ressort d'une étude réalisée au Guatemala que les ménages dirigés par des femmes privilégiaient les garçons et que les mères étaient plus enclines à envoyer leurs fils que leurs filles à l'école, voyant dans les garçons une source de soutien de la famille. Cette pratique a de profonds effets sur la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Comme le revenu des femmes est généralement affecté plus directement à la satisfaction des besoins collectifs de la famille et peut être utilisé plus efficacement sur le plan du capital humain, les filles devraient avoir la même possibilité de s'instruire que les garçons.

Les investissements dans les enfants peuvent contribuer à freiner la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Toutefois, ce souci de protection risque de se dissiper à mesure que la pauvreté s'aggrave. Les femmes chefs de ménage doivent choisir entre leur désir de subvenir aux besoins de leurs enfants en les nourrissant et en les éduquant comme il convient et la nécessité de faire flèche de tout bois pour lutter contre la misère.

#### D. — PAUVRETÉ RURALE<sup>16</sup>

Plus de 550 millions de femmes rurales, soit 60 % de la population rurale mondiale, vivent en deçà du seuil de pauvreté. Ce chiffre représente une augmentation de 50 % depuis les années 70, tandis que l'augmentation du nombre de pauvres a seulement été de 30 % pour les hommes pendant la même période<sup>17</sup>. Les facteurs qui contribuent à la féminisation de la pauvreté rurale sont notamment la réduction des services essentiels résultant des politiques de restructuration; la dégradation de l'environnement, qui affecte les petites exploitations et l'agriculture de subsistance, secteurs dans lesquels les femmes prédominent; l'intensification des migrations des hommes, qui a contribué à la féminisation de la petite agriculture dans certains pays; la multiplication des ménages dirigés par des femmes, qui sont souvent les plus pauvres et les plus désavantagés des ménages ruraux; l'accès limité qu'ont les femmes aux ressources

productives et aux services; et les conflits armés, qui contribuent à faire de plus en plus de réfugiées qui sont forcées de subvenir aux besoins de leurs familles dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

Les populations rurales sont systématiquement desservies et il est difficile de faire en sorte que les ressources du développement parviennent jusqu'à elles. Leur situation est affectée par leur éloignement des centres nationaux de prise de décisions, les relations traditionnelles entre les sexes et la fusion des rôles productif et familial au sein du ménage. Les sources institutionnelles de crédit, par exemple, sont souvent concentrées dans les villes et les relations entre les sexes tendent à fausser les systèmes de crédit en faveur des hommes. De même, les facilités et services d'éducation sont eux aussi concentrés dans les villes et l'accès à ces services est réservé en priorité aux hommes et aux garçons par

suite de toute une série de facteurs sociaux et économiques. De plus, les femmes rurales ne participent que de manière limitée aux processus d'adoption des décisions qui affectent leur vie quotidienne.

Bien que les femmes rurales soient au bas de l'échelle de la distribution des ressources productives et des services sociaux, elles sont en haut de l'échelle de la production vivrière. Dans les pays en développement, elles sont à l'origine de plus de 55 % des aliments cultivés et, en Afrique seulement, on estime qu'elles produisent 70 % des aliments du continent. En outre, les femmes comprennent 67 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement<sup>18</sup>. Les stratégies tendant à atténuer la pauvreté doivent tenir pleinement compte de la situation des femmes rurales pour veiller à ce que l'augmentation des courants de ressources productives et de services sociaux dirigés vers les populations rurales ait un impact positif sur les niveaux de production vivrière destinée à la consommation des ménages ruraux et, indirectement, des excédents devant être consommés par le pays.

Dans les pays en développement, 68 % des populations vivent et gagnent leur vie en milieu rural, et, pour les pays les moins avancés, ce chiffre est de 80 %. Les populations rurales ont augmenté en chiffres absolus, ce qui a érodé les progrès accomplis sur le plan de la productivité agricole dans les pays en développement<sup>17</sup>. En dépit d'une urbanisation rapide, les pays en développement demeurent essentiellement ruraux et continueront de l'être encore en 2015<sup>19</sup>.

Les facteurs qui influent sur la production dans les pays en développement sont notamment les stratégies de développement suivies après la seconde guerre mondiale, qui mettaient l'accent sur l'industrialisation et l'expansion urbaine. Depuis les années 70, les budgets et les ressources alloués au secteur agricole ont diminué, même si celui-ci représente de 50 à 90 % des revenus de la population et 30 % du PNB dans les pays en développement. Pendant les années 80, la chute des prix agricoles, l'importation de produits dont les prix étaient hautement compétitifs avec les produits locaux, une dégradation constante des termes de l'échange et des politiques d'ajustement structurel caractérisées par des mesures d'austérité ont eu un effet dévastateur sur les revenus des familles rurales, les salaires agricoles et les structures de production en milieu rural. Les politiques de restructuration rendues nécessaires par la crise de la dette ont entraîné des compressions des services de

santé et d'éducation qui ont affecté les femmes rurales de manière disproportionnée.

Les terres les plus fertiles et les intrants agricoles continuent d'être alloués aux cultures d'exportation, qui sont généralement contrôlées par des hommes. De plus, le régime foncier tend à garantir un contrôle par les hommes des activités réalisées dans le secteur monétaire. Bien que les femmes apportent par leur travail une contribution substantielle à la production agricole, l'orientation vers les exportations a relégué les femmes dans l'agriculture de subsistance, du fait qu'elles n'ont qu'un accès limité à des techniques ou innovations comme l'irrigation, les machines agricoles, les nouvelles techniques de culture et les services de vulgarisation et qu'elles doivent utiliser une infrastructure déficiente, de même que des systèmes de distribution qui ont évolué sans tenir compte de l'importance des migrations des campagnes vers la ville. Dans les campagnes, les femmes consacrent la majeure partie de leur travail à l'agriculture de subsistance, aux tâches ménagères et à des activités dans le secteur non structuré, autant de domaines qui ne sont pas reflétés comme il convient dans les statistiques relatives au revenu national.

L'évaluation des relations entre hommes et femmes dans les régions rurales a été limitée par le manque de données ventilées par sexe. Nombre des activités productives des femmes rurales et de leurs travaux au foyer ne sont pas comptabilisés. Il faut souvent, pour pallier le manque de données, faire des études de cas, des estimations approximatives et des extrapolations. Bien que la situation s'améliore peu à peu, il reste beaucoup à faire. Il faudrait, par exemple, compiler et analyser les données ventilées par sexe provenant de sources comme les dossiers administratifs et les projets. Il faudra notamment intégrer une approche axée sur les différences entre hommes et femmes aux activités de collecte, de traitement et d'utilisation des données, élaborer des classifications et des concepts uniformes dans le domaine des statistiques concernant les femmes, préciser les concepts et les définitions relatifs à la mesure de l'emploi dans le secteur non structuré, et faire en sorte que les ministères de l'agriculture et les bureaux de statistiques manifestent vraiment la volonté politique nécessaire de rassembler des données ventilées par sexe<sup>20</sup>. Il est indispensable de disposer de données ventilées par sexe si l'on veut qu'il soit vraiment tenu compte de la contribution des femmes rurales à la production. De telles données permettent en effet de mieux comprendre le type de services d'appui et de program-

mes de formation dont ont besoin les femmes rurales et c'est seulement sur cette base que l'on peut refléter ces besoins dans la formulation des politiques, des plans et des programmes.

Les femmes rurales doivent, de plus en plus, assumer la responsabilité de subvenir aux besoins de leurs familles et, à mesure que la répartition des tâches devient plus confuse dans certains pays en développement, les femmes rurales doivent, de plus en plus souvent, s'occuper des activités qu'accomplissaient jadis les hommes. Les femmes rurales doivent prendre des décisions concernant le volume et la composition de la production agricole, la sécurité alimentaire du ménage, les activités d'élevage et la commercialisation de la production. Toutefois, l'opposition entre les intérêts micro et macro s'accroît par suite de la pauvreté rurale. Par exemple, les taux élevés de fécondité qu'entraîne le désir d'avoir des enfants pour assurer l'avenir économique ou pour rehausser le prestige social sont contraires aux efforts déployés pour ralentir l'accroissement démographique. Le rôle croissant joué par les femmes rurales dans la prise de décisions économiques au niveau du ménage doit se traduire par une participation accrue au processus de prise de décisions au sein de la communauté. Il importe d'encourager les femmes rurales à participer davantage aux processus de prise de décisions à tous les niveaux; d'élargir leur accès aux ressources productives et au contrôle qu'elles peuvent exercer sur ces ressources; d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation et aux services de santé; et d'augmenter les possibilités d'emploi productif.

#### 1. *Accroissement de la participation des femmes rurales aux processus de prise de décisions*

La mise en place d'organismes nationaux de promotion de la femme ou le renforcement des mécanismes existants déjà<sup>21</sup> constitue un moyen important de faire en sorte que la contribution, les besoins et les préoccupations des femmes rurales puissent être évalués comme il convient et pris en compte dans la formulation des politiques et des programmes. Parallèlement, il importe de mettre à la disposition des organismes nationaux de promotion de la femme des ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour leur permettre de jouer un rôle de catalyseur et un rôle stratégique dans le développement de réseaux nationaux d'associations et de groupes de femmes rurales pouvant faciliter la mise en œuvre des programmes de développement de la production vivrière et de l'agriculture. Les organismes nationaux de promotion de la femme devraient coordonner

leurs activités avec les organisations internationales en vue de faciliter et d'appuyer les recherches sur le rôle familial et le rôle productif des femmes et d'améliorer la disponibilité et la qualité de données ventilées par sexe relatives à l'agriculture et au développement rural. Ces organismes pourraient, par exemple, jouer un rôle de plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour encourager le traitement des données disponibles, modestes mais néanmoins importantes, concernant l'agriculture et le développement rural<sup>20</sup>.

Les organismes nationaux de promotion de la femme peuvent collaborer avec les organisations internationales et avec les ONG tant nationales qu'internationales. Ces organismes peuvent faciliter considérablement la collecte et la diffusion d'informations sur les besoins et les activités des femmes rurales à tous les niveaux. Ce rôle pourrait être renforcé au moyen d'une assistance technique et financière des donateurs internationaux, lesquels doivent simultanément fournir une assistance pour encourager l'établissement d'une collaboration plus étroite. Ces liens sont particulièrement importants dans la mesure où ils facilitent l'acheminement des ressources vers les femmes rurales et permettent de surmonter les difficultés que suscitent le peu de considération accordé aux organismes nationaux de promotion de la femme ainsi que l'isolement dans lequel se trouvent ces organismes par rapport aux programmes sectoriels et aux activités sur le terrain.

Les organismes nationaux de formation de la femme peuvent encourager l'expansion d'organisations de développement communautaire. Les organisations de développement communautaire peuvent accroître le rôle des femmes rurales dans la prise de décisions et faire en sorte que leur apport à la collectivité soit reconnu. Une telle participation rehausse la visibilité des femmes, leur permet d'apprendre des compétences de gestion et des techniques leur permettant de gagner et d'épargner de l'argent et renforce leur pouvoir de négociation pour ce qui est de l'accès à la terre, au crédit, aux services agricoles, aux services de vulgarisation et à la formation. L'établissement de contacts entre les associations féminines nationales et les associations de femmes rurales peut progressivement renforcer la crédibilité et l'impact de toutes les organisations intéressées. Si l'on veut accroître la participation des femmes rurales, il faut agir dans trois grands domaines, et notamment établir des organisations féminines et organisations mixtes comme coopératives, associations d'entraide agricole et mutuelles d'épargne et de crédit qui s'emploient à accroître la production, à jouer un rôle de plai-

doyer ou à défendre des objectifs politiques, sociaux et économiques; appuyer les programmes de formation destinés aux associations féminines afin de renforcer leur capacité de dialogue et de négociation; et encourager les dirigeantes d'associations féminines à prendre l'initiative d'une action communautaire et collective, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et la pisciculture communale.

Les femmes rurales sont encore moins représentées que les autres femmes aux postes de responsabilité qui dictent l'orientation, le contenu et la qualité des activités de développement. Il y a à cela de multiples raisons, dont certaines affectent toutes les femmes, mais dont beaucoup tiennent particulièrement à la situation rurale. Les femmes rurales pauvres tendent à être dispersées dans des régions vastes et relativement inaccessibles et, de ce fait, il est difficile à la fois pour les services gouvernementaux de les atteindre et pour elles-mêmes de constituer des groupes homogènes. Les groupes d'agriculteurs qui existent sont pour la plupart des associations de type coopératif qui ne tiennent pas compte des activités et des besoins des femmes, se souciant davantage des récoltes commerciales que contrôlent les hommes. D'un autre côté, les associations féminines qui existent limitent souvent leurs activités à celles qui intéressent le rôle social et le rôle familial des femmes. Les faibles taux d'alphabétisation et le niveau d'instruction limité des femmes rurales, les restrictions imposées dans certains pays à leur mobilité hors du foyer et des valeurs culturelles qui privilégient l'homme sont autant d'éléments qui empêchent les femmes de s'organiser efficacement.

Les associations féminines n'ont pas les moyens techniques ni les capitaux nécessaires pour se développer et pour investir, manquent de compétences de gestion et n'ont guère l'expérience des rapports avec les autorités publiques. De ce fait, les associations féminines ne possèdent et ne gèrent que très peu d'entreprises féminines. Il ressort d'une enquête concernant les petites entreprises forestières de six pays dominées par une main-d'œuvre féminine que les femmes ne possédaient que 17 % de ces entreprises. Au Bangladesh, ce chiffre était de 3 % seulement<sup>22</sup>. Les associations féminines demeurent lourdement tributaires d'un appui extérieur (et elles se font ainsi parfois exploiter) pour se procurer l'assistance nécessaire sur les plans administratif et technique. Les prestataires de cette assistance doivent identifier les différences sociales et économiques entre les membres qui risquent de susciter des conflits et

s'employer à éliminer ces différences au moyen d'une formation en matière d'organisation et de gestion<sup>23</sup>.

L'appartenance à des associations féminines offre aux femmes rurales la possibilité d'acquérir une expérience de la direction, de s'exprimer dans les sociétés où le brassage politique des hommes et des femmes est difficile, d'apprendre un métier et de participer aux décisions touchant les dépenses de l'association. Les groupes mixtes, en revanche, offrent un accès à l'infrastructure et aux services liés au développement rural en général. Cependant, les femmes rurales ont souvent éprouvé des difficultés à entrer dans de telles associations, dont elles sont souvent exclues, lorsqu'il s'agit d'associations mixtes d'agriculteurs, par des critères de propriété terrienne, ou tout simplement par leur analphabétisme, leur faible degré d'instruction ou tout simplement l'opposition des maris (lorsque ceux-ci doivent, par exemple, payer des cotisations supplémentaires pour leurs femmes). Par ailleurs, les femmes hésitent parfois à entrer dans de telles associations car elles n'ont guère de temps pour de telles activités, ou bien parce que l'appartenance à une telle association ne peut rien leur apporter si elle ne tient pas compte des activités productives des femmes.

L'essor du mouvement de démocratisation offre une occasion de favoriser une prise de conscience des différences entre hommes et femmes dans les régions rurales, où les niveaux d'instruction sont moindres et l'accès à l'information est réduit. Il faudra accroître la participation des femmes rurales à la vie publique en créant et en renforçant les associations de femmes rurales et en organisant des programmes de formation tendant à leur apprendre leurs droits et à leur dispenser une éducation civique et politique ainsi que des campagnes d'information. Il importera au plus haut point, de ce point de vue, de faire en sorte que les associations féminines soient juridiquement reconnues, faute de quoi elles n'auront aucun pouvoir, ainsi que de créer ensuite une fédération d'associations féminines si possible organisées sur des bases professionnelles. Une autre formule consisterait à faire de la démocratisation et du rôle que les femmes rurales peuvent jouer dans ce mouvement un élément central des programmes tendant à faire prendre conscience aux femmes de leurs droits. Des mesures devraient être adoptées pour veiller à ce que les femmes participent à l'administration des institutions publiques chargées du développement rural aux échelons tant national que local. Les organisations féminines et les organismes extérieurs d'assistance devraient

entreprendre une action de plaidoyer pour veiller à ce que les pouvoirs publics, à tous les niveaux, tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des femmes.

Il faudrait explorer toutes les possibilités de promouvoir de différentes façons la participation des femmes rurales à la prise des décisions politiques et économiques. La création de réseaux peut, de ce point de vue, permettre d'échanger rapidement des informations et d'appuyer les initiatives prises. Les associations féminines devraient s'efforcer de tirer des enseignements de leurs réussites et de leurs échecs respectifs, et des ressources externes devraient être dégagées pour rendre de tels échanges possibles. Les associations féminines devraient aussi être encouragées et aidées à parler de leurs expériences et de leurs problèmes devant les corps constitués, à expliquer les besoins, à obtenir un statut, à solliciter une assistance et à offrir un concours dans les domaines de la planification et de la prise de décisions.

## 2. *Accès aux ressources productives et contrôle exercé sur ces ressources*

Pour atténuer la pauvreté parmi les femmes rurales, il faut résoudre le problème que pose l'accès aux ressources productives et le contrôle de ces ressources, qu'il s'agisse de la terre, du travail, du capital, de la technologie et des services de vulgarisation. Le régime foncier et les règles qui régissent l'utilisation de la terre, de l'eau et des autres ressources productives offertes par la nature sont déterminés par le contexte politique, social et économique de chaque pays, mais sont les principaux éléments déterminants des structures économiques rurales, de la répartition du revenu et, d'une manière générale, des conditions de vie dans les campagnes. Des mesures ont été trouvées, dans de nombreux pays, pour s'attaquer aux problèmes qui se posent dans ces domaines.

### *Accès à la terre et droits fonciers*

Comme indiqué ci-dessus, les différences entre hommes et femmes pour ce qui est de l'accès à la terre demeurent l'un des principaux obstacles à une pleine participation des femmes au développement rural. Les pratiques en matière de succession — la terre passant traditionnellement de père en fils — renforcent le contrôle que les hommes exercent sur la terre. Bien que nombre de pays en développement aient adopté des lois reconnaissant le droit des femmes à la propriété foncière, il est rare que la terre soit contrôlée par les femmes. En fait, les mesures de réformes introduites n'ont

pas été sans privilégier les hommes, et les femmes en ont été exclues à des degrés divers, soit juridiquement, soit de facto. Lorsque certains pays ont accordé certains droits aux chefs de ménage, par exemple sur les terres qui relevaient jadis d'une propriété communale, ils ont éliminé un certain nombre de coutumes concernant la succession en matière foncière et ils ont renforcé les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. En outre, dans de nombreux pays, la législation ne contient aucune disposition visant à protéger la situation des femmes veuves, séparées ou divorcées.

Généralement, les femmes cultivent de petits lopins de terre dispersés ou éloignés dans lesquels elles n'ont guère de raison d'investir ou pour lesquels elles ne sont guère encouragées à adopter des technologies nouvelles. Dans la plupart des pays, les titres fonciers sont enregistrés au nom de l'homme qui est à la tête du ménage et les femmes ne jouissent d'aucune sécurité dans la jouissance de la terre. Du fait que les femmes ne sont pas propriétaires de terres, elles ne peuvent pas avoir accès aux services d'appui agricole, et particulièrement au crédit et aux services de vulgarisation, lorsque ceux-ci sont basés sur la propriété foncière ou bien lorsque les agents de vulgarisation répugnent à travailler sur de petits lopins isolés.

Les difficultés auxquelles se heurtent les femmes rurales en matière d'accès à la terre sont encore plus redoutables pour les femmes qui dirigent le ménage. Il ressort d'une comparaison des programmes de réforme foncière entrepris dans différents pays que, et sans égard à la question de savoir si le sexe du bénéficiaire est ou non spécifié par la loi, les femmes chefs de ménage ont rarement accès à la terre même lorsque leurs activités productives l'exigeraient. N'ayant aucun droit foncier, ces femmes ne peuvent pas offrir les sûretés nécessaires pour garantir un crédit et peuvent éprouver des difficultés aussi à obtenir des services de vulgarisation.

Il est absolument indispensable d'améliorer l'accès des femmes à la terre si l'on veut que les politiques de développement rural réussissent. Entre autres mesures à prendre pour améliorer l'accès des femmes à la terre et le contrôle sur celle-ci, il convient de citer des programmes de sensibilisation des hommes comme des femmes aux droits de celles-ci, des recherches sur les effets de la réforme des lois dans les régions rurales, l'élimination des obstacles qui entravent une application efficace de la législation en vigueur, l'étude des moyens propres à accroître la participation des femmes aux associations d'entraide et aux coopératives, des mesures tendant à améliorer la productivité afin d'encou-

rager les femmes à investir dans la terre qu'elles cultivent et le renforcement des investissements de l'Etat dans le travail des femmes.

#### *Accès au travail*

Le contrôle exercé sur le facteur travail a un impact critique sur la productivité des femmes dans l'agriculture. La superficie de terre que les agriculteurs peuvent cultiver a un rapport direct avec la disponibilité de travail, qu'il s'agisse de leur propre travail, de celui des autres membres de la famille ou de celui des employés. Comme les femmes ont une journée de travail plus longue et comme, faute de moyens financiers, elles ne peuvent guère recruter des employés, il est plus difficile d'accroître la production agricole. Par ailleurs, l'accélération des migrations dans les pays où ce sont les hommes qui migrent signifie que, même lorsque l'apport de travail des hommes est limité, un concours éventuel de leur part se trouve de plus en plus réduit. La disponibilité des jeunes femmes diminue aussi, celles-ci allant vivre en ville à la recherche d'un emploi et de meilleures conditions de vie.

Les hommes peuvent mobiliser le travail de leurs femmes et de leurs enfants au service d'activités productives, tandis que les femmes, quant à elles, n'ont accès qu'au travail de leurs filles et de leurs très jeunes fils. La nécessité d'avoir recours au travail des enfants peut influencer sur leur fréquentation de l'école, particulièrement dans le cas des filles, et, à plus long terme, perpétuer la pauvreté.

#### *Accès à des technologies appropriées et abordables*

Les nouvelles technologies agricoles devraient être accessibles et respectueuses de l'environnement et utiliser des matériaux locaux. Elles doivent aussi permettre de maximiser l'efficacité sans menacer l'emploi dans le secteur rural. Il s'agit notamment de nouvelles variétés de récoltes et de nouvelles espèces de bétail, d'outils améliorés, de nouvelles méthodes de culture, y compris pour ce qui est d'une utilisation systématique d'animaux de trait, et de processus mécanisés. Les technologies appropriées constituent le meilleur moyen d'accroître la productivité de la terre, du travail et du capital pour les agriculteurs qui manquent de ressources. Les technologies qui sont introduites pour économiser l'effort de temps et d'énergie que supposent les activités productives et familiales bénéficient à la famille, à la communauté et à la société. C'est ainsi, par exemple, que les projets d'irrigation ont permis d'approvisionner les foyers en eau, d'améliorer l'assainissement et de

renforcer l'hygiène. Il a également été introduit des processus de mécanisation qui ont allégé le travail des femmes sans pour autant les déplacer<sup>24</sup>.

Si l'on examine les projets réalisés au cours des 10 dernières années, on constate que les technologies, si elles ne sont pas soigneusement évaluées avant d'être introduites et utilisées, peuvent avoir des effets négatifs sur les femmes. Dans de nombreuses régions du monde en développement, la mécanisation (par exemple l'utilisation de tracteurs) a entraîné une masculinisation de l'agriculture moderne et une féminisation de l'agriculture de subsistance. Un autre impact négatif imprévu sur les femmes résulte de certains types de technologie d'irrigation. Bien que ces techniques puissent accroître la production agricole et mettre l'eau à la portée des ménages et du bétail, elles peuvent dans certains cas avoir un impact négatif sur les femmes en allongeant le temps nécessaire pour transplanter les récoltes, désherber et récolter. Les nouvelles technologies peuvent aussi être hors de portée des femmes rurales qui manquent de ressources. Une façon de résoudre ce problème consiste à minimiser l'utilisation de technologies chères. On peut améliorer les techniques de traitement des aliments sans pour autant avoir recours à des technologies onéreuses.

Les femmes rurales ont acquis une profonde connaissance de la production, du traitement, du stockage et des qualités nutritives d'une très large gamme de récoltes et de plantes sauvages, et savent comment conserver et enrichir le sol et élever du bétail et des petits animaux. Ces connaissances pourraient être utilement mises à profit pour mettre au point des technologies appropriées.

#### *Accès au crédit et aux services financiers*

L'un des obstacles qui entravent l'accès des femmes au crédit et aux marchés financiers tient à l'idée que les femmes qui ont une exploitation agricole ne sont pas celles qui décident même lorsque ce sont elles qui sont à la tête du ménage, que leur travail dans l'agriculture de subsistance limite le temps qu'elles peuvent consacrer à des activités de caractère commercial, que les femmes représentent un risque de crédit élevé et qu'elles ne peuvent absorber que des prêts modestes dont l'administration coûte cher aux établissements financiers. Des programmes de crédit agricole ou de crédits de campagne reposant sur des garanties de groupe n'accordent souvent aucun crédit aux pauvres, de crainte que le risque que supposent des agriculteurs de subsistance pauvres ne compromette les mécanismes de garantie du groupe. De plus, les femmes n'ont qu'un ac-

cès limité aux coopératives et aux autres organisations qui s'occupent de distribuer des crédits aux agriculteurs.

Or, le crédit est essentiel pour les femmes si elles veulent pouvoir obtenir des intrants agricoles d'une importance vitale comme semences, engrais et pesticides, ainsi qu'acheter des outils ou des animaux de trait, recruter des employés, aménager des systèmes d'irrigation et prendre des mesures de conservation des sols et de l'eau. Toutefois, la disponibilité de crédit n'est pas une condition suffisante à une amélioration garantie et durable des conditions de vie des femmes : elle doit aller de pair avec des services appropriés de formation et de recherche dans les secteurs qui intéressent plus directement les femmes, notamment pour la culture de produits traditionnels, pour l'élevage de petits animaux et pour l'horticulture familiale.

Pour améliorer l'accès des femmes rurales au crédit, le mieux est de commencer par une analyse de la situation locale pour déterminer quels seraient les moyens les plus propres à atteindre les femmes les plus démunies. Il faudra notamment prévoir des activités de formation et des stratégies tendant à éliminer la nécessité de fournir une sûreté aux établissements de crédit. Le caractère saisonnier des activités de production des femmes rurales fait qu'elles ont besoin de capitaux, même modestes, pour investir ainsi que de fonds de roulement pour entretenir et soutenir leurs activités de production et de commercialisation. Les services d'infrastructure et de vulgarisation et l'aide en matière de formation et de commercialisation doivent être judicieusement ciblés de façon à satisfaire les besoins des femmes rurales dans les domaines aussi bien de l'agriculture de subsistance que des cultures commerciales. Il faudra veiller à ce que les ressources ne soient pas détournées vers les activités de production dominées par les hommes qui font partie du ménage.

Il faudra apprendre aux agents des établissements financiers à comprendre tant le rôle productif que le rôle familial des femmes et à trouver les moyens de satisfaire les besoins des femmes dans ces deux domaines en leur accordant des crédits. Il importera en particulier d'identifier soigneusement les besoins spéciaux des femmes qui sont à la tête d'une exploitation agricole, et ce dans des domaines extrêmement divers : recrutement d'employés en période de pointe, mise en œuvre de technologies appropriées, traitement des denrées alimentaires, transformation des produits forestiers, achat d'intrants pour des programmes de reboisement ou organisation de systèmes de commercialisation du poisson.

Les institutions financières peuvent améliorer l'accès des femmes rurales aux services financiers et à l'assistance technique en mettant au point des plans d'action visant à faciliter l'accès des femmes aux services financiers, à encourager un échange de données d'expérience entre institutions financières au sujet des formules de crédit auxquelles les femmes rurales peuvent avoir plus facilement accès; à identifier des options de services financiers, d'assistance technique, de formation et de ressources tenant particulièrement compte des besoins des femmes rurales; et à établir des liens plus étroits avec les femmes qui travaillent dans les institutions financières bénéficiaires de prêts d'organisations internationales. Des mesures tendant à créer et à resserrer des liens entre banques, programmes de crédits de campagne appuyés par l'Etat et associations villageoises d'épargne et de crédit peuvent aussi mettre le crédit à la portée des femmes rurales pauvres.

L'ouverture du crédit peut avoir un effet spectaculaire tant sur le bien-être de la famille que sur la communauté dans son ensemble. Indépendamment de l'avantage économique qu'elle a d'accroître la productivité et le revenu, l'augmentation des capacités de gain des femmes a un énorme effet sur leur estime personnelle, ce qui les a souvent conduites à s'inscrire à des programmes d'éducation et à insister pour faire entendre leur voix au sein de la communauté, initiative qu'elles n'auraient jadis jamais envisagée.

#### *Accès à des services appropriés de vulgarisation et de formation*

Les services de vulgarisation ont généralement négligé les besoins des cultivatrices. Bien que les femmes représentent 80 % de la production vivrière dans certains pays, 5 % seulement du temps et des ressources des organismes de vulgarisation sont consacrés aux femmes et 13 % seulement des agents de vulgarisation sont des femmes, ce chiffre étant de 7 % en Afrique<sup>18</sup>, de 1 % en Asie et au Proche-Orient et de 8,5 % en Amérique latine<sup>25</sup>.

Si l'on veut fournir efficacement aux cultivatrices les services de vulgarisation dont elles ont besoin, il faut rassembler au sujet de toutes les productrices de la région des informations complètes et exactes, trouver le moyen de surmonter les obstacles qui entravent l'interaction entre les femmes et les hommes en milieu rural, veiller à ce que les services de vulgarisation parviennent aux productrices et amener les agents de vulgarisation à se rendre jusque sur les lieux de travail des femmes. Souvent, les services de vulgarisation ne réussissent pas

à atteindre les femmes car les informations diffusées sont orientées vers les récoltes commerciales et ne sont de guère d'utilité pour les cultures de subsistance ou l'élevage, activités dont s'occupent généralement les femmes. Les types de communication utilisés et la façon dont la diffusion de l'information est organisée peuvent aussi ne pas être adaptés aux femmes rurales, dont les niveaux d'instruction sont souvent faibles et qui fréquemment ne savent pas lire, et il se peut aussi que le programme des activités ne tienne pas compte de l'emploi du temps fragmenté des femmes. Une telle situation peut contribuer à une diminution de la production vivrière et, indirectement, à une aggravation de la malnutrition au niveau des familles et des communautés.

Les résultats des études faites au sujet des différences qui caractérisent les activités des hommes et des femmes doivent être incorporés aux programmes de vulgarisation pour qu'il soit tenu compte des besoins des productrices rurales. La diffusion de technologies appropriées permettant de faire des économies tant de travail que d'énergie devrait être fondée sur des recherches et sur une communication avec les populations cibles. Ces technologies devraient porter sur toute la gamme d'activités des cultivatrices et des productrices. S'agissant de la recherche et de la collecte de données, il faut notamment incorporer les besoins et les intérêts particuliers des hommes et des femmes dans les enquêtes et les questionnaires et, avant d'entreprendre quelque activité que ce soit, évaluer les besoins des femmes indépendamment de ceux des hommes. Le rassemblement de données ventilées par sexe au sujet des activités agricoles est indispensable pour la formulation, l'exécution et le suivi des programmes de vulgarisation, de même que des analyses au niveau des ménages et des études de l'emploi du temps.

Il faudrait identifier des stratégies de nature à accroître le nombre d'agents de vulgarisation de sexe féminin. Il faudrait analyser et éliminer les contraintes qui entravent l'accès des femmes aux établissements de formation agronomique. Une formation consciente des différences entre les sexes devrait être dispensée aux agents de sexe masculin pour leur faire mieux comprendre les besoins des cultivatrices. Les efforts déployés pour accroître le nombre d'agents de vulgarisation de sexe féminin devraient tendre notamment à organiser un recyclage pour donner aux agents en poste les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des cultivatrices, à égaliser le statut des agents de sexe féminin et de sexe masculin grâce à des conditions de formation

et d'emploi égales ainsi qu'à accroître la participation des femmes locales en tant qu'assistantes de vulgarisation, particulièrement dans les pays où les femmes sont tenues dans l'isolement.

### 3. Accès à l'emploi non agricole

L'emploi non agricole est devenu une option importante pour les femmes qui n'ont guère accès à la terre, voire pas du tout, ou qui vivent dans des environnements écologiquement fragiles où les possibilités de cultiver la terre ou d'élever du bétail sont limitées. Bien que nombre de ces femmes soient employées comme main-d'œuvre salariée dans de grandes exploitations ou dans des usines locales, ces emplois sont souvent temporaires et mal rémunérés. Nombre de femmes rurales sont reléguées dans une situation marginale de main-d'œuvre migrante dans les régions rurales, urbaines et semi-urbaines dans des professions comme le petit commerce, la vente à la criée, la construction ou le travail domestique.

Les emplois agricoles saisonniers ne peuvent pas absorber le grand nombre de femmes rurales à la recherche d'un travail. En outre, dès lors que des technologies à haute intensité de capital sont introduites, les femmes risquent de perdre toute possibilité d'emploi. Les femmes rurales, ayant un niveau d'instruction peu élevé et n'ayant guère de compétences dans des métiers non agricoles, tendent à être concentrées dans des travaux qui n'exigent qu'une qualification limitée et qui sont peu payés.

L'emploi indépendant dans de petites entreprises dirigées par des femmes, individuellement ou en groupe, offre une option intéressante dans la mesure où il assure une source de revenus régulière et renforce l'autonomie économique. Dans de nombreux pays en développement, une proportion élevée des petites entreprises qui desservent les populations locales sont contrôlées ou détenues par des femmes. En Amérique latine, par exemple, les femmes détiennent entre un tiers et la moitié de toutes les petites entreprises rurales. Dans cette région, de 20 à 35 % des ménages ruraux qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté ne le peuvent, pour l'essentiel, que grâce à la contribution que ces femmes apportent au bien-être familial<sup>18</sup>. Les entreprises féminines ont généralement un certain nombre de caractéristiques communes : faible envergure, structures non formelles, souplesse, faible besoin de capitaux, peu de qualifications et haute intensité de main-d'œuvre. Dans leur très grande majorité, elles dépendent des

matières premières locales et desservent les marchés locaux. Elles sont également caractérisées par le fait qu'étant très petites, elles ne peuvent pas fournir de garanties (et ont donc peine à obtenir des crédits), dépendent du travail familial et n'exigent guère de compétences techniques ou de gestion. Ces entreprises ne sont pas déclarées, ne tiennent pas de comptabilité et n'ont pas accès au crédit distribué par les institutions formelles.

Les femmes rurales participent activement au commerce de détail, spécialement lorsqu'il s'agit de commerce commercial plutôt que des types modernes de commerce à grande échelle. Dans de nombreux pays d'Asie, ce sont généralement les femmes qui vendent les légumes au marché; en Afrique occidentale, ce sont elles qui vendent la plupart des articles de grande consommation et, dans les Caraïbes, presque tous les commerçants, sur les marchés locaux, sont des femmes. Par leur activité, les femmes représentent un maillon vital entre les exploitations agricoles, les biens de consommation et les acheteurs.

Les femmes rurales s'occupent d'activités extrêmement diverses : traitement des aliments et des boissons, production et vente d'articles d'artisanat et petit commerce. Elles ne peuvent compter sur aucun appui technique et leur pouvoir de négociation est limité car elles manquent d'informations sur les marchés et sur les prix, particulièrement si elles sont illettrées et doivent dépendre d'intermédiaires pour obtenir les intrants nécessaires et vendre leurs produits. Le succès des petites entreprises gérées par les femmes rurales exige l'établissement de liens avec le cycle de production agricole à toutes ses étapes ainsi qu'une adaptation de leurs activités à leur rôle familial au sein du ménage.

Les éléments qui caractérisent le travail des femmes rurales — intensité de main-d'œuvre, utilisation de matériaux locaux et recours aux marchés locaux — constituent également des obstacles qui entravent la diversification de la production et l'expansion des marchés. Entre autres obstacles, il convient de citer aussi l'ingérence des hommes dans l'utilisation des réserves de capital, le manque d'infrastructure et de moyens de transport, l'insuffisance des compétences de gestion, la concurrence exercée directement et indirectement par les entreprises du secteur structuré et le manque d'accès au crédit et aux services financiers. Il s'agit là d'autant de problèmes qui doivent retenir l'attention des gouvernements nationaux, des donateurs et des ONG si l'on veut améliorer les activités existantes et créer des possibilités nouvelles.

#### 4. Services de santé

L'accès aux soins de santé affecte la productivité du travail des femmes rurales, leur capacité physique d'utiliser les ressources disponibles et les taux de mortalité maternelle. Lorsque les services de santé sont disponibles mais ne sont pas subventionnés, la possibilité pour les femmes rurales d'y accéder dépend de leur capacité de générer un revenu et d'exercer un contrôle sur celui-ci. Le coût des services et la dispersion des installations dans les régions reculées peuvent contribuer à creuser les différences entre hommes et femmes pour ce qui est de l'accès aux soins de santé. Il ressort de différentes études que, lorsque les visites sont payantes, plus de garçons que de filles sont emmenés pour se faire soigner dans les dispensaires. Or, lorsque des équipes sanitaires font des tournées des villages, elles constatent une plus grande proportion de filles malades et mal nourries. La perception de droits a le même effet sur les vaccinations : quatre fois plus de garçons que de filles sont amenés se faire vacciner.

Il n'a pas encore été mis en place de services adéquats de soins de santé dans les régions reculées et cet effort a été entravé par les programmes de restructuration. Au milieu des années 80, par exemple, 37 des pays les plus pauvres du monde ont réduit de moitié leurs budgets de santé<sup>26</sup>. Le manque de services de santé adéquats aggrave la vulnérabilité des femmes à des maladies prolongées et augmente les taux de mortalité. La condition dans laquelle les femmes rurales sont reléguées par la société affecte leur état de santé et leur situation nutritionnelle. En fait, la malnutrition demeure une grave menace pour les femmes rurales et leurs enfants en affectant l'immunité de l'organisme et son énergie.

L'infrastructure de santé est limitée dans les régions rurales, particulièrement pour ce qui est des services de planification de la famille, des services d'accouchement et des soins prénatals et postnatals. Cependant, dans les sociétés où la maternité demeure une garantie pour la vieillesse et où la société attache beaucoup de prix aux enfants, spécialement aux fils, il est extrêmement difficile pour les femmes de ne pas avoir d'enfants. Les femmes qui se retrouvent continuellement enceintes le paient fort cher en termes de mortalité maternelle : dans les pays en développement, le risque qu'a une femme de mourir en couches est de 1 contre 25 à 40 comparé à 1 contre 3 000 dans les pays développés.

Il importe d'étudier les mesures à prendre pour alléger le travail des femmes pendant la grossesse et pour améliorer sa nutrition, pour fournir des soins postnatals

aux mères et aux enfants, pour améliorer la nutrition des enfants, pour dispenser aux mères une éducation en matière de nutrition et d'hygiène et pour sensibiliser le

grand public aux besoins de santé des femmes et des enfants et au rôle vital que jouent les femmes dans la société.

### E. — PAUVRETÉ URBAINE

L'un des facteurs qui expliquent la persistance de la pauvreté est la transformation démographique qu'a connue la population mondiale. Le fait que la population du globe s'est accrue de quelque un milliard d'êtres humains pendant les années 80 a freiné l'expansion économique, a rendu difficile la prestation des services sociaux et a empêché de lutter efficacement contre la pauvreté<sup>27</sup>. Plus de 90 % de cette augmentation est imputable aux pays en développement qui ne disposent que de ressources limitées et qui sont moins à même de faire face à l'augmentation des besoins dans les domaines de l'alimentation, des services de santé, du logement, de l'emploi, des services sociaux et de l'infrastructure. En outre, cet accroissement démographique est allé de pair, le plus souvent, avec une progression de l'urbanisation.

La répartition changeante des populations a beaucoup contribué à l'appauvrissement des régions urbaines. Les populations citadines ont augmenté deux fois et demie plus vite que les populations rurales. A ce rythme, selon les dernières projections de l'ONU, plus de la moitié de la population mondiale vivra en ville en 2005<sup>28</sup>. Or, la majeure partie de l'explosion des villes est imputable aux pays en développement. Comme le montre le tableau II.3, l'augmentation des populations urbaines est extrêmement considérable.

Tableau II.3

Population urbaine, 1970, 1990 et 2025

(en millions d'habitants)

Région	1970	1990	2025
Régions en développement	654	1 401	4 011
Régions développées	698	881	1 177

Source : *World Urbanization Prospects: The 1992 Revision* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.93.XIII.11).

L'augmentation projetée dans les régions en développement de 1990 à 2025 représente 2,6 milliards d'êtres humains, c'est-à-dire près de deux fois les effectifs des populations urbaines actuelles. L'augmentation dans les régions développées sera bien moindre et, par conséquent, plus facile à gérer. Quatorze des 20 très grandes villes qui comptent aujourd'hui plus de 8 mil-

lions d'habitants se trouvent dans des pays en développement. De telles augmentations exigeront une réaction proportionnelle de la part des autorités nationales et municipales.

Les tendances de l'urbanisation dans les régions en développement sont extrêmement hétérogènes et la majeure partie de l'augmentation est concentrée en Afrique et en Asie (tableau II.4). Les taux d'accroissement les plus élevés sont attendus en Afrique, où les effectifs de la population urbaine quadrupleront sans doute, tandis qu'en Asie ce sont les chiffres absolus qui constituent le véritable défi, les populations urbaines devant s'accroître de 1,7 milliard d'habitants. En Amérique latine, l'urbanisation progresse à un rythme plus proche de celui enregistré dans les régions développées.

Tableau II.4

Population urbaine dans les régions en développement, 1990 et 2025

(en millions d'habitants)

Région	1990		2025	
	Total	Femmes	Total	Femmes
Afrique	206	101	857	421
Asie	878	420	2 665	1 296
Amérique latine	315	161	592	303

Source : Division de la population du Secrétariat de l'ONU, "Urban and Rural Areas by Sex and Age: the 1992 Revision" (document de travail, novembre 1993).

L'accroissement des populations urbaines provient à la fois de l'élan acquis et des migrations rurales, qui demeurent à l'origine des 60 % de l'augmentation des populations urbaines dans le monde en développement<sup>28</sup>. La fécondité, les migrations rurales et les migrations interurbaines ont un impact majeur sur la répartition par sexe et par âge des populations urbaines.

Dans les régions en développement, les populations urbaines sont jeunes. En Afrique, 41 % des populations urbaines ont moins de 15 ans; en Asie et en Amérique latine, ce chiffre est de 30 %<sup>29</sup>. Ce phénomène a un impact direct sur les femmes dans la mesure où il influe sur la disponibilité d'écoles pour leurs enfants, les services de garderie, le surpeuplement du lo-

gement, l'alourdissement des tâches ménagères, etc. Il a aussi un effet plus indirect, par exemple en limitant les possibilités qu'ont les femmes de travailler loin de chez elles.

Les déséquilibres des ratios entre hommes et femmes en milieu urbain sont importants aussi. Ces ratios peuvent atteindre 114, comme dans le sud de l'Asie (c'est-à-dire 114 hommes pour 100 femmes), et tomber à 93 en Europe occidentale. De tels déséquilibres sont souvent dus à l'incidence différente des migrations pour les hommes et pour les femmes et ont des effets dans des domaines aussi divers que la composition des ménages, la prostitution et le montant des fonds envoyés à la famille dans les campagnes ou dans le pays d'origine.

Des soins de santé de meilleure qualité sont de plus en plus nécessaires en milieu urbain. Le nombre de victimes du VIH/sida, de l'alcoolisme, de la toxicomanie, de blessures ou de handicaps physiques résultant d'accidents ou de la pollution ne cesse d'augmenter. Dans certains pays, les politiques de santé mettent l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes susmentionnés au moyen d'une action communautaire, ce qui aurait pour effet de faire passer la charge que représentent ces soins des institutions aux membres de sexe féminin des ménages urbains. Même dans les villes où il existe une assurance maladie, le rôle familial qui incombe aux femmes limite leur potentiel productif et leur droit aux assurances sociales. De plus, les régimes d'assurance maladie tendent à couvrir plus largement les soins en établissements que les soins au foyer.

La vie en ville a un impact majeur sur les modes de vie des femmes, et c'est dans le domaine de la fécondité que cet effet se fait le plus sentir. Pendant la seconde moitié des années 80, on a constaté que le taux d'utilisation des contraceptifs avait atteint 51 % en milieu urbain (contre 36 % une dizaine d'années auparavant), mais que l'écart entre les régions urbaines et les zones rurales n'avait virtuellement guère changé. Cet écart peut être dû en partie au fait qu'initialement les services de planification de la famille étaient plus répandus au milieu urbain. Toutefois, il subsiste un besoin non satisfait pour ce qui est à la fois de l'espacement et de la limitation du nombre de naissances en milieu urbain, même où les programmes de planification de la famille sont efficaces et sont établis depuis longtemps<sup>30</sup>.

### 1. *Les migrations et l'urbanisation sous l'angle des hommes et des femmes*

Les migrations contribuent à aggraver la pauvreté parmi certain groupes qui sont attirés vers la ville ou vers d'autres pays dans l'espoir de trouver un travail et de

meilleures conditions de vie mais qui finissent dans des emplois précaires sans protection sociale et vulnérables à la discrimination et à l'exploitation. Les migrations des femmes constituent un problème particulièrement complexe et négligé. Bien que les données soient insuffisantes, il est probable que les migrations des femmes sont aussi importantes que celles des hommes. Les femmes migrent généralement avec le reste du ménage ou dans le cadre d'un ensemble social plus vaste mais, de plus en plus, se déplacent seules. Comme le profil des migrations varie beaucoup d'un endroit à un autre, il est difficile de tirer des conclusions générales. Il ressort des études qui ont été faites qu'à mesure que le développement progresse, les migrations évoluent : rurales-rurales d'abord, elles deviennent rurales-urbaines, puis urbaines-urbaines. Ces changements s'accompagnent d'une tendance à une égalisation du rapport entre hommes et femmes<sup>31</sup>.

Les populations urbaines pauvres vivent dans une économie totalement monétisée et n'ont guère de défenses en cas d'imprévu. A la différence des populations rurales pauvres, elles ne peuvent pas avoir recours à l'agriculture de subsistance, aux ressources de la communauté ni à l'entraide coutumière. Bien qu'il existe en ville des réseaux de soutien non structurés, les populations urbaines pauvres sont plus exposées aux fluctuations du coût de la vie et sont affectées de manière disproportionnée par la récession, l'inflation et l'impact négatif des politiques de réforme économique. Les familles ont réagi en augmentant le nombre de membres du ménage qui travaillent, de sorte qu'un travail rémunéré est devenu indispensable pour les hommes comme pour les femmes et les enfants.

Le processus d'urbanisation remet en question la répartition traditionnelle du travail entre les sexes, comme en témoignent l'augmentation du chômage chez les hommes et la féminisation de la main-d'œuvre dans bien des grandes villes. L'augmentation du nombre de femmes qui sont soutiens de familles ou de familles qui dépendent de la contribution économique des femmes se traduit souvent par des tensions au niveau des relations entre hommes et femmes.

### 2. *Logement*

Lorsque les programmes de construction ou d'aménagement de logements sont mis en œuvre, les femmes en sont souvent exclues faute d'être informées des possibilités offertes ou par suite de l'emplacement des programmes, des dispositions prises en matière de financement et des méthodes de construction, par exemple lorsqu'il s'agit de projets auto-assistés. Les projets sont

souvent conçus sans qu'il soit tenu compte des responsabilités économiques, domestiques ou communautaires des femmes, et ils sont axés plutôt sur la satisfaction des besoins du chef du ménage, c'est-à-dire l'homme, en ignorant à priori le grand nombre de femmes qui dirigent le ménage ou subviennent économiquement à ses besoins. La politique du logement doit tenir compte du fait qu'il existe différents types de ménages et de besoins ainsi que des contraintes particulières auxquelles sont confrontées les femmes. Les critères de participation à ces programmes et les dispositions de financement de l'accession à la propriété doivent tenir compte de la structure du revenu des femmes, qui est souvent irrégulier. Les informations diffusées en vue de faciliter l'accès à la propriété doivent être conçues en tenant compte des endroits où les femmes se réunissent, de leur niveau d'instruction et de la mesure dans laquelle elles ont les connaissances et l'assurance nécessaires pour affronter les procédures et formalités officielles. Il importe de prêter attention à la charge supplémentaire qu'imposent aux femmes les projets urbains basés sur des prêts et un effort auto-assisté, lesquels doivent tendre à faciliter la couverture du prix des matériaux et des coûts de la construction.

### 3. *Infrastructure*

Il faut bien comprendre les incidences qu'a l'organisation de l'infrastructure sur les hommes et les femmes si l'on veut améliorer la qualité de la vie en milieu urbain. Un approvisionnement en eau salubre en quantités suffisantes permet aux femmes, plutôt que de devoir aller chercher l'eau, de se livrer à d'autres activités productives ou d'avoir des loisirs. Un approvisionnement adéquat en eau réduit également les tensions qui surgissent lorsqu'il faut se battre pour aller chercher une eau rare au puits, ce qui contribue à améliorer les rapports sociaux des ménages et de la communauté. Un système d'assainissement adéquat est particulièrement important, les femmes devant souvent utiliser des toilettes communes où, exposées au regard de tous, elles risquent des harcèlements et des actes de violence.

L'électrification des ménages n'a généralement pas été jugée prioritaire du point de vue des effets différenciés de la pauvreté sur les hommes et sur les femmes. Or, le manque d'électricité oblige à utiliser des combustibles polluants comme le charbon de bois, le bois et le kérosène. Le manque d'électricité empêche également de gérer efficacement les tâches ménagères et alourdit la charge de travail des femmes.

Une participation communautaire à la fourniture des services d'infrastructure et à son entretien est souvent tributaire presque exclusivement du travail non rémunéré des femmes. La nécessité pour les femmes de concilier leurs responsabilités économiques, domestiques et communautaires doit être gardée à l'esprit lorsque l'on organise des activités qui auront des effets sur leur emploi du temps. Les systèmes de droits d'utilisation et de récupération des coûts des ouvrages d'infrastructure doivent tenir compte de la charge qu'ils imposent aux budgets des ménages pauvres, et particulièrement de ceux qui sont dirigés par des femmes.

### 4. *L'environnement urbain*

L'expansion rapide des villes progresse dans le contexte d'une dégradation de l'environnement urbain. Qu'il s'agisse de pollution industrielle, de mauvaises conditions de travail, de la pollution de véhicules à moteur, d'un approvisionnement limité et contaminé en eau, de l'insuffisance des services d'assainissement, de tout-à-l'égout et de drainage ou des carences des systèmes de gestion des déchets solides, l'environnement se dégrade constamment. Les populations pauvres sont particulièrement affectées dans la mesure où elles vivent souvent dans des établissements précaires à flanc de coteau, à proximité de trottoirs ou de marécages et près de sources de pollution industrielle, c'est-à-dire dans des endroits qui ne se prêtent pas à l'habitation humaine. Cela complique le rôle que les femmes doivent assumer en tant que gardiennes de l'environnement, leurs efforts ne suscitant généralement guère d'aide ou d'encouragement des pouvoirs publics, les femmes étant par ailleurs souvent exclues des processus de prise de décisions et des activités de planification.

Le surpeuplement, la forte densité de population et l'absence d'espaces communautaires et de facilités de loisirs qui caractérisent la vie en ville contribuent à aggraver les conflits sociaux, particulièrement dans les quartiers pauvres. Le fait qu'il faille utiliser pour le travail un espace déjà suffisant pour la famille aggrave encore la situation pour les ménages pauvres même si les femmes peuvent combiner leur rôle productif et leurs tâches familiales. Le stress créé par les mauvaises conditions de vie est compliqué par le chômage des hommes, l'alcoolisme et la toxicomanie, ce qui se traduit par une intensification de la violence au foyer. Celle-ci, qui dépasse d'ailleurs souvent les limites du foyer, est exacerbée par la lutte constante qu'il faut mener pour avoir accès aux ressources. Les tensions se manifestent par

des rivalités entre quartiers qui revêtent souvent la forme de conflits ethniques.

Les différences entre hommes et femmes doivent être prises en considération dans le contexte de la violence, qui devient une cause de plus en plus grave de mortalité et de morbidité dans bien des grandes villes. La violence affecte différemment les hommes et les femmes, tant par sa nature que par l'endroit où elle se manifeste. Les femmes sont souvent attaquées au foyer, mais elles sont également vulnérables en dehors. Craignant de se faire voler ou de faire l'objet de violences sexuelles, les femmes hésitent à sortir lorsque les rues ne sont pas éclairées, ou bien dans les endroits isolés ou surpeuplés. Elles évitent certaines formes de transport ou certaines destinations, et essaient de se déplacer à certaines heures de la journée ou en groupe. Les hommes, et en particulier les jeunes, peuvent être victimes des conflits entre bandes rivales, prêteurs d'argent et membres des mafias urbaines. Les enfants et les jeunes qui vivent dans la rue connaissent eux aussi des problèmes particuliers en tant que cibles de la violence urbaine.

Ainsi, les décisions concernant la planification urbaine et les priorités à respecter en ce qui concerne la fourniture des services urbains, de même que les décisions concernant la police et l'ordre public, doivent être fondées sur une vision claire des besoins différents des hommes et des femmes.

##### 5. Administration urbaine

Si l'on veut que les villes fonctionnent efficacement de manière que les services essentiels soient assurés et que la productivité de l'activité en ville soit garantie, les administrations municipales devront être renforcées dans le monde en développement. Cela suscite une décentralisation, de sorte que les autorités locales aient le pouvoir de générer des recettes, de promulguer des arrêtés, d'organiser des élections et, en un mot, de gérer les affaires municipales. A ce jour, les systèmes d'administration urbaine n'ont été envisagés que sous l'angle de l'Etat, l'accent étant mis sur l'efficacité, la responsabilité, la prestation et la gestion des services urbains et la gestion financière.

L'une des carences de cette approche est le manque d'interaction avec les groupes communautaires. En l'absence d'administration efficace, les groupes locaux, organisations communautaires et ONG se sont organisés pour satisfaire leurs propres besoins en matière de logement, de transports et de l'infrastructure essentielle. Cette action locale doit être reliée à une rationalisation et à une réforme de l'administration urbaine,

faute de quoi les modes de gestion imposés du sommet ignoreront les avantages que peuvent présenter des activités locales. L'administration urbaine devra être rationalisée; autrement dit, il faudra coordonner les activités des administrations locales et des groupes communautaires qui s'occupent de la construction, de la gestion et de l'entretien de logements, de l'infrastructure urbaine et de la prestation des services.

##### 6. VIH/sida

Il y a 10 ans, les femmes ne semblaient guère touchées par l'épidémie de sida. Aujourd'hui, près de la moitié des adultes nouvellement infectés sont des femmes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'en l'an 2000 plus de 13 millions de femmes auront été infectées par le VIH et que 4 millions d'entre elles seront mortes du sida. En 1993 seulement, plus d'un million de femmes seront infectées<sup>32</sup>. Il existe une corrélation étroite entre l'urbanisation et l'infection par le VIH, et la mobilité ne fait qu'aggraver le problème. On a constaté en Afrique australe, par exemple, que l'infection par le VIH était trois fois plus commune parmi ceux qui avaient changé de résidence au cours des 12 mois écoulés. En outre, la corrélation entre les déplacements pendulaires des hommes de la campagne à un travail en ville et de nouveau à la campagne et la transmission du VIH aux femmes est devenue un problème qui appelle d'urgence une solution.

La condition socio-économique dans laquelle les femmes sont reléguées et les pratiques culturelles dont elles font l'objet facilitent la propagation hétérosexuelle de l'infection par le VIH en milieu urbain. Simultanément, la pandémie de VIH/sida menace de réduire à néant les progrès accomplis sur la voie d'une amélioration de la condition des femmes en obligeant les femmes à s'occuper de leur entourage et en limitant ainsi les possibilités qu'elles ont d'accéder à l'éducation et à des activités rémunérées. Aussi ne suffit-il pas de considérer le problème que sont « les femmes et le sida » du seul point de vue de la santé. Une analyse des causes et des effets socio-économiques et culturels de l'épidémie sur les hommes et sur les femmes est indispensable pour mieux comprendre l'ampleur du problème et pour mettre au point des stratégies permettant de combattre efficacement l'épidémie<sup>33</sup>.

Les pressions sociales auxquelles les femmes sont soumises au plan familial, y compris l'obligation qui leur est imputée d'avoir des enfants, font que les femmes refusent parfois d'envisager l'utilisation de présér-

vatifs. Ce faisant, les femmes non seulement risquent d'être infectées en ayant des rapports sexuels non protégés, mais encore risquent de transmettre le virus au fœtus si elles se trouvent enceintes. On pourrait contribuer beaucoup à réduire la propagation du VIH en modifiant les relations entre hommes et femmes et en amenant les hommes à changer d'attitude.

### 7. Nutrition

Le bien-être nutritionnel est une condition préalable indispensable au bien-être social, mental et physique d'une population<sup>34</sup>. Or, l'accès à des aliments nutritifs et à une eau salubre est souvent entravé par des facteurs sociaux et économiques et par les différences entre les sexes, par des pratiques discriminatoires, par la loi et par des catastrophes naturelles. La sécurité alimentaire des ménages est moindre en ville que dans les campagnes car, n'ayant guère accès à la terre, ils ne peuvent pas cultiver des récoltes permettant de compléter l'alimentation familiale.

Les femmes enceintes, les mères allaitantes, les nouveau-nés, les enfants, les handicapés, les personnes âgées, les alcooliques et les toxicomanes, particulièrement lorsqu'ils font partie de ménages urbains pauvres ou sans abri, sont les groupes les plus vulnérables à la malnutrition. Il importe tout particulièrement de fournir un appui nutritionnel aux femmes pendant la grossesse et l'allaitement et pendant que leurs enfants sont en bas âge. Globalement, 43 % de toutes les femmes et 51 % des femmes enceintes souffrent d'anémie. Dans les

pays en développement, virtuellement toutes les adolescentes souffrent de carences en fer<sup>35</sup>.

Les pouvoirs publics et les communautés doivent accorder la priorité à la protection et à la promotion du bien-être nutritionnel de ces groupes. Les hommes devront être encouragés, grâce à une éducation appropriée, à assumer un rôle actif pour garantir le bien-être nutritionnel de tous les membres de leurs familles. Une nutrition adéquate est indispensable si l'on veut réduire l'incidence des maladies dues à un régime déficient. Les gouvernements devront garantir un approvisionnement régulier en vivres des régions urbaines grâce à un développement approprié des services d'infrastructure, notamment en ce qui concerne la préservation, le transport, le stockage et les systèmes de distribution des aliments. Les gouvernements doivent stabiliser les approvisionnements alimentaires tant d'une année sur l'autre que pendant l'année; veiller à ce que les ménages aient accès à une alimentation suffisante pour satisfaire leurs besoins nutritionnels; assurer un approvisionnement régulier en combustible pour la cuisine; avoir recours à des systèmes de production et de commercialisation fondés sur des ressources sûres et renouvelables qui soient respectueuses de l'environnement de la biodiversité; améliorer l'accès aux possibilités de travail et aux facteurs de production pour les travailleurs urbains, spécialement les femmes chefs de ménage, les personnes employées dans le secteur non structuré, les chômeurs ou les personnes sous-employées.

## F. — LA RÉACTION QUE DOIT SUSCITER LA PAUVRETÉ : LE RÔLE DE L'ÉTAT, DU MARCHÉ ET DE LA COMMUNAUTÉ

Dans toutes les sociétés, la pauvreté extrême est jugée inacceptable et appelle par conséquent une réaction de la part des pouvoirs publics. La question de savoir quelles sont les formes les plus efficaces doit être résolue si l'on veut s'attaquer efficacement à la pauvreté et faire en sorte que les processus nationaux de formulation des politiques et des plans tiennent compte des différences entre hommes et femmes.

L'Etat a un rôle critique à jouer dans la lutte contre la pauvreté. Ses attributions sont notamment de percevoir des impôts, d'allouer et de réaffecter les ressources et de redéfinir les priorités. En réorientant les ressources allouées à la défense vers l'éducation et la santé, par exemple, l'Etat pourrait considérablement améliorer le bien-être des populations et accélérer l'expansion sans pour autant devoir engager des ressources supplémen-

taires. S'il peut être difficile, pour des raisons politiques et administratives, de rationaliser ainsi les priorités, une telle réaffectation des ressources n'est pas totalement impensable. Le rôle de l'Etat s'agissant d'intégrer les préoccupations des hommes et des femmes à la planification nationale peut être envisagé de différentes façons. Selon certains, l'Etat est un arbitre neutre entre des intérêts sociaux et économiques concurrents et doit adopter une position neutre pour ce qui est des rapports entre les sexes. De ce fait, les femmes sont potentiellement des concurrentes égales pour les hommes et, pour elles, le défi consiste à s'organiser et à utiliser des tactiques appropriées pour s'émanciper. Selon d'autres, les modalités d'intervention de l'Etat font qu'il s'agit d'une institution bureaucratique, coercitive, juridique et normative. Cette approche n'envisage pas seulement l'Etat

comme une organisation dont le rôle opérationnel influe sur la vie quotidienne. Les rapports entre l'Etat et la société sont pris en considération dans la mesure où les gouvernements prennent, en matière d'extraction des ressources et de répartition du revenu, les décisions nécessaires à la réalisation d'objectifs divers.

L'approche du développement qui a reçu la préférence pendant les années 80 a eu tendance à éliminer l'ingérence de l'Etat pour permettre le libre jeu des forces du marché. Les dépenses sociales n'ont pas été comprimées plus que les dépenses totales, mais les dépenses réelles par habitant des pouvoirs publics ont diminué dans les deux tiers environ des pays d'Afrique et d'Amérique latine<sup>36</sup>. La réduction du subventionnement des services d'éducation, de soins de santé et de logement a davantage affecté les pauvres car les subventions constituaient pour eux une proportion plus élevée de leurs revenus que pour les groupes plus aisés<sup>37</sup>.

La place accrue qui leur est faite aux forces du marché ouvre des possibilités économiques nouvelles et offre de nouveaux moyens de parvenir à la prospérité grâce à la spécialisation et aux échanges; cependant, cela crée également de nouvelles causes de vulnérabilité car rien ne garantit que la structure des possibilités et des prix permettra de couvrir les besoins de subsistance<sup>38</sup>. Particulièrement vulnérables sont ceux qui n'ont rien d'autre à vendre que leur travail. En outre, les marchés sont le théâtre de « conflits concertés » où coexistent à la fois conflits et convergences d'intérêts. Ainsi, s'il est dans l'intérêt bien compris tant des acheteurs que des vendeurs de main-d'œuvre de coopérer à la production, il subsiste un risque de conflit pour ce qui est de la répartition des fruits de la production.

Le type de possibilités auxquelles les femmes pauvres devraient avoir droit sont celles qui voient en elles des êtres humains dotés de droits, d'aptitudes et de responsabilités. Même en l'absence de discrimination ouverte, les possibilités qui, sur le marché, tendent à ramener les femmes pauvres à des unités de capital ne tiennent pas compte de leurs responsabilités familiales, ne compensent aucunement la faiblesse de leur position de négociation du point de vue des « conflits concertés » et sont inadéquates, même lorsqu'elles ne vont pas jusqu'à constituer une exploitation. Comme indiqué au chapitre premier, les femmes peuvent se trouver dans une situation particulièrement désavantagée sur des marchés déréglementés<sup>39</sup>. Non protégées et traitées comme des facteurs de production plutôt que comme des êtres humains, les femmes sont souvent trop faibles pour pouvoir véritablement être économiquement auto-

nomes en tant que chefs de ménage, libres de l'emprise des hommes mais aussi de leur soutien économique.

Des scénarios plus satisfaisants sont possibles si les mécanismes des marchés sont socialement réglementés plutôt que de faire l'objet d'une réglementation purement administrative qui irait à l'encontre du but recherché. Il faut pour cela que les organismes gouvernementaux, par exemple, ménagent d'autres sources d'emploi et de crédit, introduisent et fassent respecter des règlements visant à protéger la santé et la sécurité; assurent des services dans des domaines comme l'assainissement, l'électrification et les garderies d'enfants; et éduquent les femmes pauvres qui travaillent pour qu'elles connaissent leurs droits et pour qu'elles puissent les défendre et exiger une rémunération plus élevée. L'Etat peut aussi accroître la productivité de la base de ressources. Cela signifie qu'il faut améliorer la qualité des terres, rationaliser l'utilisation de l'énergie, accroître la disponibilité d'eau, mettre en place d'autres structures de soutien social et renforcer l'infrastructure des transports et de la construction. Actuellement, les ressources qui pourraient être mises au service du développement sont soit inutilisées, soit mal employées.

Il existe des liens de nature diverse entre les préoccupations des hommes et des femmes et l'Etat. Le lien le plus complexe et le plus important tient à l'ensemble de normes, de lois et d'idéologies qui façonnent le contenu de la vie politique et qui dictent sa nature<sup>40</sup>. Il peut s'agir des campagnes de limitation des naissances dans un pays, ou bien des efforts visant à accroître la proportion de femmes dans l'emploi rémunéré dans un autre pays. L'Etat intervient dans la répartition du travail entre hommes et femmes en encourageant ou en s'abstenant d'encourager l'égalité des chances. L'Etat a un rôle à jouer en formant et en reformant les structures sociales. Par exemple, un appui idéologique à la distinction entre ce qui est privé et ce qui est public en tant que reflet de différences biologiques naturelles, autrement dit en tant que concept physique plutôt que social, aura des conséquences sérieuses pour les femmes, notamment en les excluant de toute activité publique sur un pied d'égalité avec les hommes.

Il est plus difficile d'assurer l'égalité entre hommes et femmes dans le contexte d'un processus décentralisé de prise de décisions en matière économique et sociale. Le rôle de réglementation des autorités centrales devrait être de définir les normes et conditions minimales qui doivent caractériser un environnement social juste, et notamment d'arrêter les règles interdisant la discrimination. L'intervention de l'Etat en faveur des

femmes pauvres doit tendre à leur fournir l'appui auquel elles peuvent prétendre plutôt que de les traiter comme des personnes à la charge des hommes; elle devra tendre à traiter les femmes comme des citoyens plutôt que comme une cible. Les filets de sécurité sociale, qui doivent protéger les pauvres qui sont incapables de bénéficier du processus de croissance, tendent à reproduire la dépendance sociale des femmes plutôt qu'à la remettre en question. Trop de programmes de lutte contre la pauvreté relèguent les femmes pauvres dans le rôle de bénéficiaires d'une charité sociale plutôt que de défenseurs de droits réels, et il n'existe au niveau des structures étatiques aucun système de responsabilité à leur égard. Les organismes étatiques ne doivent pas se borner simplement à consulter les femmes pauvres, mais plutôt s'employer à évaluer l'action des agents publics de telle sorte que celle-ci influe sur leur promotion et sur leur rémunération, et sur la contraction ou l'expansion des unités auxquelles ils appartiennent. Tous les citoyens, et pas seulement les pauvres, bénéficient d'un renforcement des structures de responsabilité des agents publics.

Pour renforcer les droits des pauvres, il faut concevoir une action dépassant de beaucoup une simple intervention de l'Etat et qui englobe aussi ce que le public fait pour lui-même. Il s'agit donc non seulement des contributions des institutions sociales, mais aussi des efforts déployés par les groupes de pression et les militants politiques<sup>38</sup>. Le public ne doit donc pas être consi-

déré simplement comme un patient dont le bien-être doit retenir l'attention, mais plutôt aussi comme un agent dont l'action peut transformer la société.

De ce point de vue, la question de l'émancipation des femmes acquiert une dimension particulière. Les décisions qui déterminent la configuration des politiques socio-économiques sont généralement adoptées sans que les femmes aient leur mot à dire, de sorte qu'elles tendent à refléter les valeurs, les perspectives et l'expérience des hommes. L'élargissement de la participation des femmes au processus de prise de décisions signifie que chacun doit pouvoir faire entendre sa voix pour ce qui est de l'allocation et de l'utilisation des ressources, qu'il s'agisse des recettes fiscales, de l'accès aux leviers de commande, des ressources économiques ou des valeurs culturelles. Cela rendrait le processus de décision plus transparent et plus accessible et donc plus démocratique.

Les mécanismes qui ont vocation à dégager un consensus et à jouer un rôle de médiation, par exemple les partis politiques, les syndicats, les associations d'employeurs, les organisations communautaires, les ONG et les autorités locales, pourraient être renforcés d'une manière qui facilite la transformation de conflits potentiels en processus de négociation caractérisés par l'acceptation d'une série commune de règles du jeu, une vue partagée des grandes orientations stratégiques du développement et le respect des exigences de différents groupes sociaux, y compris les femmes.

## NOTES

<sup>1</sup> Le présent chapitre a été rédigé par la Division de la promotion de la femme avec le concours, entre autres, du FIDA, de la FAO et de l'Unesco.

<sup>2</sup> Banque mondiale, *World Development Report, 1990* (Oxford et New York, Oxford University Press, 1990).

<sup>3</sup> Maryse Gaudier, "Poverty, inequality, exclusion: new approaches to theory and practice". Série bibliographique n°17 (Genève, Institut international d'études sociales, 1993).

<sup>4</sup> "Economic and social deprivation and the structuring of the labour market in industrialized countries", *Labour and Society*, vol. 16, No. 2 (1991).

<sup>5</sup> Serge Milano, *La pauvreté dans les pays riches : du constat à l'analyse* (Paris, Nathan, 1992) et « Pauvreté et richesse dans le monde », *Le Monde* (Paris), août-septembre 1990 (série d'articles).

<sup>6</sup> Alain Touraine, « Face à l'exclusion », *Esprit*, février 1991.

<sup>7</sup> Jean-Baptiste Foucauld, « Inégalité, exclusion et injustice », *Problèmes économiques*, avril 1992.

<sup>8</sup> Mayra Buvinic, N. Youseff et B. Von Elm, "Women-headed households: the ignored factor on development planning" (Washington, International Center for Research on Women, 1978).

<sup>9</sup> Mayra Buvinic et Geeta Rao Gupta, "The costs and benefits of targeting poor women-headed households and women-maintained families in developing countries" (étude présentée lors du Séminaire des Nations Unies intitulé « Les femmes en situation d'extrême pau-

vreté et la prise en considération des préoccupations des femmes dans la planification du développement national », Vienne, 9-12 novembre 1992).

<sup>10</sup> "Family structure, female headship and poverty in developing countries: issues for the 1990s", Séminaire IV sur *The Determinants and Consequences of Women-Headed Households* parrainé conjointement par The Population Council et l'International Center for Research on Women, Washington, D.C., 28 novembre 1989.

<sup>11</sup> Buvinic et Gupta, *op. cit.*, et "Family structure, female headship and poverty in developing countries...". M. Buvinic fait valoir que l'utilisation d'une ventilation par sexe dans la typologie des ménages demeure nécessaire et que si l'on rejette le concept de ménages dirigés par des femmes en raison des ambiguïtés inhérentes à sa définition, on risque de laisser de côté un moyen utile d'identifier un sous-groupe spécifique de la population qui peut être particulièrement désavantagé et de faciliter ainsi la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

<sup>12</sup> "Concepts and classifications of female-headed households: implications and applications for national statistics", Séminaire I sur *The Determinants and Consequences of Women-Headed Households* parrainé conjointement par The Population Council et l'International Center for Research on Women, New York, 12 et 13 décembre 1988.

<sup>13</sup> Buvinic et Gupta, *op. cit.*, et "Concepts and classifications of female-headed households...".

- <sup>14</sup> Séminaire II sur *The Determinants and Consequences of Women-Headed Households* parrainé conjointement par The Population Council et l'International Center for Research on Women, 27 et 29 février 1989.
- <sup>15</sup> Séminaires I à IV sur *The Determinants and Consequences of Women-Headed Households* parrainés conjointement par The Population Council et l'International Center for Research on Women, 1988-1989.
- <sup>16</sup> La présente section est fondée sur des informations communiquées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).
- <sup>17</sup> Idriss Jazairy, Mohiuddin Alamgir et Theresa Panuccio, *The State of World Rural Poverty. An Inquiry into its Causes and Consequences* (New York, New York University Press, 1992).
- <sup>18</sup> *Rapport sur le Sommet sur la promotion économique des femmes rurales* (Rome, FIDA, 1992).
- <sup>19</sup> Informations communiquées par la FAO.
- <sup>20</sup> FAO, "Report of the Inter-agency Consultation on Statistics and Data Bases on Gender in Agriculture and Rural Development, Rome, 24-26 septembre 1991".
- <sup>21</sup> Selon un rapport du Secrétaire général intitulé « Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales » (A/48/187-E/1993/76), on entend par mécanisme national toute structure institutionnelle spécifiquement chargée de la promotion de la femme et de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au niveau national. Ces institutions revêtent actuellement les formes suivantes : a) ministères ou sous-secrétariats d'Etat aux affaires féminines; b) unités constituées au sein des ministères responsables du travail et des affaires sociales; c) unités créées au sein de ministères responsables de l'agriculture et de la planification économique; d) organes consultatifs comme bureaux, conseillers nationaux ou commissions nationales des affaires féminines; et e) ailes féminines du parti national au pouvoir ou mouvements affiliés à ce parti.
- <sup>22</sup> Jeffrey Campbell, "Women's role in dynamic forest-based small scale enterprises" (Rome, FAO, 1991).
- <sup>23</sup> BIT, "Gender issues in cooperatives and other self-help organizations in developing countries", Service de la coopération (document hors série, Genève, 1992).
- <sup>24</sup> "Issues in programmes and projects for rural women" (document préparé par la Division de la promotion de la femme pour le Séminaire international sur les femmes et le développement rural : programmes et projets, Vienne, 22-26 mai 1989).
- <sup>25</sup> PNUE, *L'état de l'environnement* (Nairobi, 1987), cité dans Jazairy *op. cit.*
- <sup>26</sup> Organisation mondiale de la santé, « Les femmes, la santé et le développement » (Genève, 1992).
- <sup>27</sup> *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.93.IV.2).
- <sup>28</sup> *World Urbanization Prospects: The 1992 Revision* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.93.XIII.11).
- <sup>29</sup> "Urban and rural areas by sex and age: the 1992 revision" (document de travail préparé par la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, novembre 1992).
- <sup>30</sup> Charles F. Wasthoff et Luis Hernando Ochoa, "Unmet need and demand for family planning", *Demographic and Health Surveys, Comparative Studies*, No. 5 (juillet 1991).
- <sup>31</sup> *Internal Migration of Women in Developing Countries* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.94.XIII.3).
- <sup>32</sup> OMS, "Global Strategy on Women and AIDS" (Genève, novembre 1993, projet).
- <sup>33</sup> J. du Guerny, "Inter-relationship between gender relations and the HIV/AIDS epidemic: some possible considerations for policies and programmes", *AIDS Journal*, vol. 7, No. 8 (1993) et "A life course approach to the inter-relationship between gender relations and the spread of the HIV/AIDS epidemic: the example of the girl child", *AIDS Journal*, vol. 7, No. 10 (1993).
- <sup>34</sup> Déclaration mondiale sur la nutrition, adoptée par la Conférence internationale sur la nutrition, Rome, décembre 1992.
- <sup>35</sup> OMS, « La santé des femmes : vers un monde meilleur » (document d'information destiné à la Commission mondiale sur la santé des femmes, Genève, 1994).
- <sup>36</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain, 1990* (New York et Oxford, Oxford University Press, 1990).
- <sup>37</sup> *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1989* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.89.IV.2).
- <sup>38</sup> J. Dreze et A. Sen, *Hunger and Public Action* (Oxford, Clarendon Press, 1989).
- <sup>39</sup> G. Standing, "Global feminization through flexible labour", *World Development*, vol. 17, No. 7 (1989).
- <sup>40</sup> Sue Ellen Charlton, Jana Everett et Kathleen Staudt, *Women, the State and Development* (Albany, State University of New York Press, 1989).

# Chapitre III

## Emploi productif

**D**u point de vue économique, l'une des plus grandes transformations des 10 dernières années a été la féminisation de l'emploi, pour ce qui est tant de l'afflux rapide de femmes sur le marché du travail que de la mutation du profil de l'emploi. L'emploi productif des femmes contribue directement à atténuer la pauvreté, tant au niveau des ménages qu'à celui des économies nationales. Une analyse des différences qui caractérisent la situation des hommes et des femmes permet de mieux comprendre le tableau qu'offre l'emploi dans le

monde. Si la restructuration mondiale a accru l'emploi des femmes et leurs qualifications, leur travail demeure mal rémunéré, peu réglementé et voisin de l'exploitation. Il se pose néanmoins la question de savoir si cette nouvelle situation persistera ou si elle pourra être la base sur laquelle l'on puisse édifier un nouveau monde du travail qui puisse répondre aux besoins des femmes comme des hommes et générer le type d'expansion indispensable au développement<sup>1</sup>.

### A. — LES FEMMES ET LE TRAVAIL

La participation des femmes à la population active dépend, entre autres, du niveau et de l'orientation du développement économique national, des valeurs socio-culturelles et des structures de classes. On peut néanmoins identifier un certain nombre de tendances générales communes aux femmes qui travaillent partout dans le monde. Les femmes jouent un rôle majeur dans l'économie de tous les pays, même si leur contribution demeure presque partout sous-évaluée<sup>2</sup>.

Si des progrès ont été accomplis sur la voie de l'égalité, la plupart des femmes ne sont encore en mesure d'exercer leurs droits aussi librement que les hommes, et les attitudes traditionnelles et les idées stéréotypées entretiennent l'inégalité en reléguant les femmes — et leur travail — dans une condition inférieure. Cette inégalité se reflète à son tour dans l'accès qu'ont les femmes à l'éducation, à la formation et aux ressources productives; dans les types d'emploi auxquelles elles peuvent prétendre; dans les revenus qu'elles touchent et, dans certains cas, dans le contrôle qu'elles peuvent exercer sur leur propre travail. Cette marginalisation de leur vie professionnelle est aggravée par leur double responsabilité au sein de la famille et au travail.

En 1990, il y avait dans le monde quelque 854 millions de femmes économiquement actives, soit 32,1 % du total. Environ un tiers (34,3 %) de toutes les femmes de plus de 15 ans sont actives. Les différences marquées

d'une région à une autre pour ce qui est des taux d'activité économique des femmes constituent un indicateur classique de la condition socio-économique ainsi que de l'émancipation des femmes. Les taux les plus élevés se trouvent dans les pays industrialisés et en Afrique, et les moindres dans les pays arabes. Dans la plupart des régions du globe, et particulièrement dans celles qui sont en développement, l'activité économique des femmes s'est intensifiée au cours des 20 dernières années. Néanmoins, dans les pays qui en sont encore à un stade précoce de leur développement, particulièrement en Afrique subsaharienne, on a enregistré un déclin marqué qui a été principalement le résultat des crises économiques, des transformations structurelles et de la perte d'importance des activités économiques traditionnelles.

Dans les pays en développement, la moitié environ de toutes les femmes économiquement actives travaillent dans le secteur non structuré; les taux de participation dans ce secteur sont particulièrement élevés en Afrique. Les femmes s'occupent dans ces pays d'un grand nombre d'activités non structurées, dont le petit commerce, les services personnels et les différentes activités de traitement. Il ressort d'études réalisées dans différentes grandes villes d'Afrique et d'Amérique latine que les femmes constituent de 25 à 40 % des propriétaires et exploitants d'entreprises du secteur non structuré. La participation des femmes aux activités du secteur non structuré s'est intensifiée, les crises écono-

miques et l'ajustement structurel réduisant les possibilités d'emploi dans le secteur structuré et rendant indispensable une contribution supplémentaire au revenu familial.

Le secteur moderne — entendu dans le présent contexte comme désignant les activités non agricoles ou les activités faisant appel à une main-d'œuvre salariée — occupe près de 60 % de toutes femmes économiquement actives. Dans le secteur moderne, les femmes constituent 30 % environ de la main-d'œuvre. Dans les pays industrialisés, ces chiffres sont beaucoup plus élevés : environ 86 % de la main-d'œuvre féminine s'occupent d'activités non agricoles et 79,5 % sont des salariées. Dans les pays en développement, cependant, les femmes gagnent également du terrain dans le secteur moderne à mesure que le rôle de l'agriculture s'amenuise et que l'urbanisation progresse.

Du fait de la place croissante occupée par le secteur manufacturier et le secteur tertiaire, l'agriculture n'emploie plus aujourd'hui dans le monde que 37 % de la main-d'œuvre féminine; même dans les pays en développement, le secteur tertiaire est aujourd'hui une source de revenus plus importante pour les femmes que l'agriculture (42,9 contre 40,8 %). En Amérique latine, 8,4 % seulement de la main-d'œuvre féminine travaille dans l'agriculture, selon les chiffres officiels. Ce n'est qu'en Afrique que l'agriculture demeure un important domaine d'activité pour les femmes.

Le secteur tertiaire est aujourd'hui le plus gros employeur pour les femmes; il comprend un certain nombre d'activités, allant du petit commerce aux activités bancaires, qui ont cependant pour caractéristique commune de fournir un service plutôt qu'un produit matériel. Ce secteur représente près de la moitié de toutes les femmes économiquement actives, et les femmes constituent 36,8 % de la main-d'œuvre qui y est employée. Les chiffres sont plus élevés dans les pays développés. Dans les pays en développement, les femmes ne constituent qu'un peu plus du tiers de la main-d'œuvre dans ce secteur, lequel emploie 42,9 % de toutes les femmes économiquement actives. L'Amérique latine fait exception, avec des chiffres très semblables à ceux enregistrés dans les pays développés.

La définition de telle ou telle profession comme étant féminine ou masculine varie d'une région à une autre. Dans certaines régions du monde, par exemple, la plupart des serveurs et des médecins sont de sexe masculin; dans d'autres, la plupart sont de sexe féminin. Les femmes tendent à être concentrées dans les professions de services de peu de prestige. Quel que soit le secteur,

les femmes sont généralement assez bien représentées dans la catégorie des professions libérales et des professions techniques. Au plan mondial, 41,8 % de tous les travailleurs salariés de cette catégorie sont des femmes. Dans les pays en développement, leur part est de 39,4 %. En Amérique latine, la proportion que les femmes représentent dans cette catégorie est de près de moitié, soit un chiffre légèrement plus élevé que dans les pays développés. La solidité de la position des femmes dans cette catégorie résulte essentiellement de la place relativement importante qu'elles ont toujours occupée dans l'enseignement et dans les soins de santé, même dans les pays où les taux de participation des femmes à l'économie sont faibles. Dans ces pays, les barrières entre hommes et femmes créent un besoin d'enseignantes, d'infirmières et de doctresses qui puissent s'occuper spécialement des femmes.

Il ressort de données publiées récemment par l'ONU et le BIT que les femmes affluent de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, pour des raisons allant du désir d'exercer leur droit au travail à une nécessité économique pure et simple. Si la proportion des femmes économiquement actives varie beaucoup d'une région à une autre, 41 % des femmes de 15 ans et plus le sont. Dans les pays de l'OCDE, la proportion de femmes en âge de travailler qui font partie de la population active est passée de 53 % en 1980 à 60 % en 1990<sup>3</sup>. On estime que les taux de participation des femmes seront proches de ceux des hommes dans nombre de ces pays d'ici à l'an 2000.

Il ressort en outre d'études réalisées par le BIT en Bulgarie, en Hongrie, en République slovaque et en République tchèque qu'en Europe centrale et orientale, les femmes demeurent très attachées au marché du travail et que les taux de participation des femmes en âge de travailler demeurent presque aussi élevés que ceux des hommes, bien qu'ils aient diminué dans les deux cas à la suite des réformes introduites dans ces pays. Toutefois, selon le rapport du BIT intitulé « Le travail dans le monde » (1994), l'augmentation des taux de participation des femmes à la population active enregistrée entre 1991 et 1992 en Pologne et en Roumanie a été due exclusivement à l'augmentation du nombre de chômeurs déclarés<sup>4</sup>.

Dans les pays en développement, les statistiques officielles montrent que les femmes représentent une moindre proportion de la population active (31 %) que dans les pays développés à économie de marché, bien que leur proportion soit en hausse dans ces pays aussi. Néanmoins, ces chiffres ne reflètent pas les taux de par-

ticipation des femmes dans le secteur non structuré ou dans l'agriculture. En Inde, par exemple, l'utilisation d'une définition plus large de l'expression « activité économique » a conduit à réviser de 13 à 88 % l'estimation des femmes économiquement actives<sup>5</sup>. Certains des taux de participation les plus élevés ont été enregistrés en Afrique, où les femmes constituent dans quelques pays 80 % des producteurs de denrées alimentaires<sup>5</sup>. Dans le sud-est de l'Asie, l'industrialisation s'est traduite par une nette augmentation de l'emploi salarié, la main-d'œuvre féminine représentant jusqu'à 80 % de la main-d'œuvre des zones franches industrielles. Les taux de participation des femmes sont moindres en Amérique latine (de l'ordre de 35 %) et les femmes tendent à être concentrées dans le secteur des services. Les taux officiels les plus faibles sont enregistrés dans les pays arabes, où des obstacles sociaux, culturels et parfois légaux empêchent les femmes de travailler hors du foyer.

Un aspect de l'emploi des femmes est leur concentration restreint de professions qui tendent à être mal rémunérées et être assorties de peu de prestige. Entre 75 et 80 % des femmes qui travaillent dans les pays industrialisés à économie de marché se trouvent dans le secteur des services; de 15 à 20 % dans l'industrie, où elles sont concentrées dans les « industries féminines » (par exemple habillement, chaussures, textiles, cuir et traitement des denrées alimentaires); et 5 % environ dans l'agriculture. La répartition des femmes par secteur était un peu différente en Europe centrale et orientale : 50 % environ dans le secteur des services, 30 % dans l'industrie et 20 % dans l'agriculture, mais ces chiffres changent à mesure que les pays en question progressent dans leur transition vers l'économie de marché. Dans ces pays, le contrôle exercé par l'Etat en ce qui concerne l'accès à l'emploi a significativement que le syndrome du « travail féminin » a été un peu moins accentué, particulièrement dans l'industrie. Toutefois, les femmes tendent à être concentrées dans certains types de travaux et de professions (médecine et enseignement) dont le prestige s'est trouvé amoindri. Dans les pays en développement, la plupart des femmes qui travaillent sont employées dans l'agriculture, le commerce ou les services. Les pays nouvellement industrialisés et les pays en voie d'industrialisation du sud-est de l'Asie font néanmoins exception en ce sens que le processus d'industrialisation a été « mû par les femmes » et qu'un nombre important et d'ailleurs croissant de femmes sont employées dans ce secteur. Les femmes ont également avancé régulièrement dans le secteur manufacturier en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Bien que la plupart des femmes qui travaillent continuent d'être concentrées pour la plupart dans des emplois de bureau, dans les services, dans le commerce et aux échelons moyens des professions libérales, on a constaté au cours des 10 dernières années environ une augmentation de la représentation des femmes dans les professions administratives et les postes de gestion ainsi que dans les professions libérales et les professions techniques par rapport à leur part dans l'emploi total, particulièrement dans les pays développés à économie de marché. En outre, de plus en plus de femmes fondent leurs propres entreprises (par opposition au travail indépendant) ou bien deviennent cadres dans de grandes sociétés. Toutefois, très peu de femmes ont atteint les échelons supérieurs dans les grandes sociétés ou d'ailleurs dans n'importe quelle autre organisation, même lorsqu'il s'agit d'organismes gouvernementaux, d'établissements d'enseignement ou d'instituts de recherche, et le concept de « plafond de verre » est aujourd'hui généralement admis.

L'augmentation de l'emploi des femmes n'est pas allée de pair avec une amélioration de la qualité des emplois. Dans la plupart des pays industrialisés, l'augmentation de la participation des femmes à la population active a été imputable aux emplois à temps partiel. Dans les pays de l'OCDE, la proportion de femmes par rapport au total des travailleurs à temps partiel varie entre 90 % en Allemagne et en Belgique et 65 % environ aux Etats-Unis, en Grèce et en Italie<sup>6</sup>. La plupart des travailleurs à temps partiel sont des femmes, et plus particulièrement des femmes ayant de jeunes enfants, et il y a une corrélation entre le travail à temps partiel et la disponibilité de garderies d'enfants<sup>6</sup>. Une étude menée récemment par la Commission des Communautés européennes et portant sur la période allant de 1985 à 1991 montre qu'en moyenne près de 55 % des femmes qui travaillaient à temps partiel avaient de 25 à 49 ans, c'est-à-dire l'âge auquel les femmes ont le plus de responsabilités familiales<sup>6</sup>. Comme le travail à temps partiel ne permet pas nécessairement de prétendre aux mêmes avantages, aux mêmes perspectives de carrière et aux mêmes possibilités de formation que le travail à plein temps, il y a un risque de marginalisation des femmes ayant des charges de famille.

La tendance à l'assouplissement des horaires de travail sous l'effet de la concurrence qui s'exerce sur les marchés mondiaux s'est traduite aussi par la progression d'autres formes atypiques de travail (par exemple travail temporaire ou occasionnel, travail à façon, travail à domicile et travail indépendant). Les travailleurs

atypiques tendent à être des jeunes femmes ayant un niveau d'instruction et de compétence inférieur à la moyenne, et, dans ce cas également, leurs emplois échappent souvent à la protection de la loi, aux conventions collectives et aux systèmes de sécurité sociale.

La recherche d'une main-d'œuvre souple et bon marché a encouragé les entreprises industrielles à avoir recours à la sous-traitance, ce qui a eu pour effet d'accroître le travail et d'autres formes de travail à façon. En outre, le travail à l'extérieur, dans les activités manufacturières traditionnelles, s'accompagne d'un développement du télétravail informatique à domicile, particulièrement dans les pays développés. Dans ces pays comme dans les pays en développement, les femmes ont été plus affectées par cette tendance que les hommes et ont davantage de chances de se trouver à la périphérie d'un marché du travail dualiste. Dans la plupart des cas, les travailleurs à domicile sont des femmes — ayant souvent des enfants en bas âge — qui sont obligées de se livrer à ces activités à la fois en raison de leurs responsabilités familiales mais aussi parce qu'il n'existe pas d'autres possibilités de gagner leur vie. Etant essentiellement invisibles et difficiles à organiser, les travailleurs à domicile sont particulièrement exposés à l'exploitation et sont souvent exclus de la protection et des avantages offerts par la législation du travail. Lorsque les travailleurs à domicile sont effectivement protégés par cette législation, cela a d'importantes conséquences positives en ce qui concerne leurs possibilités de bénéficier des prestations de sécurité sociale, mais il est difficile de faire respecter les lois en vigueur en matière de conditions de travail et de rémunération<sup>7</sup>.

Si l'on a certes progressé en matière d'égalité de rémunération au cours des quelque 40 dernières années, les progrès n'ont été ni universels, ni soutenus. Les femmes ne gagnent encore que de 50 à 80 % de la rémunération des hommes. Le travail des femmes est sous-évalué dans la plupart des sociétés, et le revenu qu'elles touchent ne reflète pas véritablement leur contribution à l'économie. La ségrégation du marché du travail, la concentration des femmes dans une gamme étroite de

professions atypiques peu qualifiées et de peu de prestige, leurs horaires de travail plus courts et le fait qu'elles se trouvent écartées des heures supplémentaires, du travail de nuit et du travail par poste par suite d'obstacles légaux ou de leurs responsabilités familiales sont autant d'éléments qui contribuent à creuser l'écart qui caractérise les gains des hommes et des femmes.

Il existe néanmoins une différence résiduelle de gains qui ne peut pas s'expliquer par des différences d'emploi et qui est probablement imputable à des formes plus directes de discrimination. La discrimination en matière de salaires est plus accentuée dans les pays en développement et dans les pays nouvellement industrialisés ou les pays en voie d'industrialisation qui n'ont pas ratifié la Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération. Les différences de gain s'étendent au travail à la pièce accompli au foyer et au travail salarié dans l'agriculture, secteur dans lequel les femmes occupent principalement les emplois peu qualifiés et les emplois occasionnels; en règle générale, les femmes qui travaillent dans le secteur non structuré gagnent moins que les hommes. La féminisation du travail non rémunéré ou mal payé a aggravé la pauvreté parmi les femmes et particulièrement parmi les ménages dirigés par des femmes qui constituent, aujourd'hui, estime-t-on, un cinquième du total<sup>8</sup>.

En dépit des efforts qui ont été déployés pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine du travail, la discrimination et les inégalités persistent et continuent de concentrer les femmes dans certains emplois et dans certaines professions; de rendre leur avancement professionnel plus difficile; de leur refuser une rémunération égale; et d'entraver leur accès à la formation et aux autres ressources essentielles. Si la législation a beaucoup contribué à promouvoir l'égalité, il faudra déployer des efforts soutenus pour l'appliquer tout en menant une action d'éducation du public et de coopération si l'on veut que les femmes puissent véritablement jouir d'une position égale dans le monde du travail au XXI<sup>e</sup> siècle.

## B. — LE TRAVAIL DES FEMMES DANS UN ENVIRONNEMENT MONDIAL EN MUTATION

Si les femmes participent de plus en plus à la population active, c'est de plus en plus par nécessité économique. On voit souvent là un effet de la mondialisation du capital ainsi que des politiques de restructuration et d'ajustement structurel, qui ont entraîné des compres-

sions dans le secteur public, une concentration croissante des femmes dans le secteur non structuré, précaire, et une intensification des mouvements internationaux de migrants à la recherche d'un travail. Autrement dit, bien que des progrès aient été accomplis sur la voie

d'une amélioration quantitative de l'emploi des femmes, les conditions de travail des femmes ne se sont guère améliorées au cours des quelques dernières années. Il n'est pas certain non plus que le progrès technologique se traduise nécessairement par une amélioration des conditions de travail des femmes.

### 1. Taux de participation des femmes à la population active

Au cours des quelques décennies écoulées, les taux déclarés d'activité économique des femmes ont augmenté, et ce à un rythme de plus en plus rapide. Cela est allé de pair avec une diminution des taux officiels de participation des hommes. Il ressort de données publiées récemment par l'ONU et le BIT que les femmes commencent à paraître de plus en plus nombreuses dans les statistiques officielles du travail. Cette augmentation du taux officiel de participation des femmes doit être envisagée avec une certaine prudence dans la mesure où elle s'explique peut-être en partie par de meilleures méthodes de collecte des données. Lorsqu'elle correspond à la réalité, le phénomène semble être imputable essentiellement à la nécessité économique, ainsi qu'à un élargissement des possibilités d'emploi.

La proportion de femmes faisant partie de la population active varie beaucoup d'une région à une autre (voir le tableau III.1). On estime que les femmes représenteront 50 % de la main-d'œuvre dans la plupart des pays et régions d'ici à l'an 2000. En fait, au Royaume-Uni, les femmes constitueront sans doute la majorité de la population active<sup>7</sup>. Le ratio entre les femmes et les hommes actifs a augmenté dans presque toutes les régions depuis 1970 (voir le tableau III.2).

Ces tendances ont été renforcées par une convergence croissante des cycles professionnels des femmes et des hommes. C'est ainsi que, par le passé, les cycles professionnels types pour les femmes pouvaient être représentés par une courbe en M, les femmes abandonnant la population active pour avoir et élever des enfants après une première période d'activité économique et revenant ensuite sur le marché du travail. De plus en plus, les femmes ne quittent le marché du travail que le minimum de temps nécessaire pour avoir des enfants, tandis que les hommes, tout au moins dans certains pays, sont encouragés par la loi à prendre des congés de paternité.

Non seulement les femmes affluent-elles de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, mais encore bien des indications provenant des pays en transition montrent qu'elles demeurent attachées au marché du travail en période de récession, comme le démontrent les enquêtes réalisées par le BIT en Bulgarie, en Hongrie, en République slovaque et en République tchèque<sup>9</sup>. Dans d'autres régions, les femmes ont toujours été économiquement actives, mais ont souvent occupé des emplois qui n'étaient pas couverts par les statistiques du travail (voir la section C.2). Il semble qu'il existe dans les pays d'Europe centrale et orientale un hiatus très marqué entre une idéologie qui met en relief le rôle de mère des femmes et qui réapparaît en période de transition et de récession, et les aspirations des femmes elles-mêmes en tant que travailleuses. En dépit des difficultés que suppose le travail, les récents sondages d'opinion montrent clairement que, dans les anciens pays socialistes, les femmes tirent de leur travail plus qu'une autonomie économique relative. Nombre d'entre elles considèrent que leur cellule de travail était ou reste leur entourage social le plus important.

Tableau III.1

Taux d'activité économique des femmes dans les pays sélectionnés, 1950-1990<sup>a</sup>

(en pourcentage)

Pays industrialisés

Pays ou territoire	1950	1960	1970	1980	1990
Etats-Unis d'Amérique	24,10	25,45	30,40	39,15	44,40 (1992)
France	28,30	28,10	30,10	33,80	35,15
Italie	21,00	21,15	21,90	23,65	33,70 (1991)
Japon	33,00	36,40	39,15	36,30	36,85
Norvège	20,10	17,75	24,15	38,15	44,80
Royaume-Uni	25,35	28,70	31,85	36,25	37,00 (1991)
Pays en transition d'Europe centrale et orientale					
Bulgarie	71 (1956)	68 (1965)	72 (1975)		74

Tableau III.1 (suite)

Pays ou territoire	1950	1960	1970	1980	1990
Hongrie	..	50	58	63	62 (1989)
Pologne	..	66	72	70 (1978)	68 (1988)
Tchécoslovaquie	..	59 (1961)	65	75	77 (1988)
<b>Afrique</b>					
Kenya	39,45	38,50	36,90	35,15	31,30 <sup>b</sup>
Nigéria	32,80	31,75	30,30	28,90	25,45 <sup>b</sup>
Sénégal	40,75	39,76	39,05	3,05	33,70 <sup>b</sup>
Swaziland	44,60	42,55	38,90	35,45	30,95 <sup>b</sup>
Tanzanie	54,95	55,10	52,70	49,45	44,20 <sup>b</sup>
Zaïre	44,10	41,90	36,60	29,80	26,35 <sup>b</sup>
<b>Amérique latine</b>					
Argentine	19,85	16,80	19,50	19,55	21,00
Brésil	10,20	11,25	14,35	19,65	21,90 (1989)
Costa Rica	10,25	9,75	11,15	14,65	21,90 (1992)
Cuba	9,25	10,55	11,70	22,35	25,00 <sup>b</sup>
<b>Asie</b>					
Chine	47,10	43,95	44,25	48,95	53,90 <sup>b</sup>
Corée (République de)	18,00	17,30	23,10	26,60	28,40 <sup>b</sup>
Hong-kong	23,90	22,55	29,50	37,25	39,40 (1991)
Inde	30,45	28,45	24,80	21,70	22,70 (1991)
Sri Lanka	19,70	18,60	18,05	20,20	26,60 (1992)

Sources : De données provenant de : BIT, *Economically Active Population: Estimates 1950-1980, Projections 1985-2025* (Genève, BIT, 1986) pour les années 1950-1980; BIT, *Annuaire des statistiques du travail, 1993* (Genève, BIT, 1993), pour 1990, sauf indication contraire; et, pour les pays d'Europe centrale et orientale, *Structural Change in Central and Eastern Europe: Labour Market and Social Policy Implications* (Paris, OCDE, 1993).

Note : Deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

\* Les taux d'activité sont des pourcentages du total de la population de sexe féminin et non de la population en âge de travailler.

<sup>b</sup> Projections.

Tableau III.2

Ratio moyen entre les femmes et les hommes économiquement actifs, par région, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	39	58	71
Asie et Pacifique	28	42	48
Europe orientale	79	81	85
Amérique latine et Caraïbes	35	48	62
Europe occidentale et autres			
Etats	45	60	72
Monde	37	52	62

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, à partir d'informations provenant de la base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Il ressort d'une enquête réalisée par le BIT en République tchèque que 28 % seulement des femmes mariées voudraient rester au foyer si le revenu de leurs maris le leur permettait<sup>9</sup>. Les études réalisées dans plusieurs autres pays d'Europe centrale et orientale confirment l'idée que la participation à la population active est devenue un élément indissociable de l'estime personnelle et du sentiment d'identité des femmes. Une

étude réalisée en Bulgarie en février 1991 a révélé que 20 % seulement des femmes avaient exprimé le désir de rester au foyer. Une enquête sur les attitudes des femmes réalisée en Allemagne de l'Est à l'automne 1991 a constaté que 10 % seulement entendaient cesser de travailler si elles n'avaient plus besoin de gagner leur vie, tandis que 70 % avaient affirmé qu'elles voudraient continuer à travailler<sup>10</sup>. Il ressort d'une étude des aspirations des femmes en matière de travail que les trois quarts de toutes les femmes mariées qui travaillent, les quatre cinquièmes des mères seules qui travaillent et même une légère majorité des mères qui ne travaillent pas préféreraient pour l'avenir un travail à plein temps à un travail à temps partiel.

Les récentes tendances économiques mondiales ont eu des effets sérieux tant sur la quantité que sur la qualité de la participation des femmes à la population active. La récession économique s'est traduite par un grave chômage des femmes dans la plupart des pays et régions du monde (voir les tableaux III.3 à III.6). Simultanément, les conditions de travail ont été affectées par la mondialisation, les programmes d'ajustement structurel et de restructuration et le mouvement d'assouplissement (voir le chapitre premier).

Tableau III.3

Taux de chômage par sexe dans des pays développés sélectionnés, 1970-1991

(en pourcentage)

Région		1970	1975	1980	1983	1988	1989	1990	1991
Allemagne, République fédérale d'	Total	0,7	4,7	3,8	9,1	8,7	7,9	7,0	..
	Hommes	0,7	4,3	3,0	8,4	7,8	6,9	5,7	..
	Femmes	0,8	5,4	5,2	10,1	10,0	9,4	8,8	..
Australie	Total	1,6	4,9	6,1	10,0	7,2	6,2	6,9	9,9
	Hommes	1,1	3,8	5,1	9,7	6,8	5,7	6,7	9,9
	Femmes	2,8	7,0	7,9	10,4	7,9	6,9	7,2	9,2
Autriche	Total	2,4	2,0	1,9	4,5	5,3	5,0	3,2	3,5
	Hommes	1,6	1,5	1,6	4,7	5,1	4,6	3,0	3,3
	Femmes	3,8	2,8	2,3	4,1	5,6	5,5	3,6	3,7
Belgique	Total	..	5,1	8,9	14,0	11,1	10,2	7,2	..
	Hommes	..	3,7	5,4	10,6	7,7	6,9	4,5	..
	Femmes	..	7,7	14,7	19,3	16,0	14,8	11,5	..
Canada	Total	5,9	6,9	7,5	11,8	7,8	7,5	8,1	10,3
	Hommes	6,5	6,2	6,9	12,0	7,4	7,3	8,1	10,8
	Femmes	4,5	8,1	8,4	11,6	8,3	7,9	8,1	9,7
Danemark	Total	..	5,1	7,0	10,5	8,7	9,4	9,7	10,6
	Hommes	..	5,8	6,5	9,8	7,2	8,0	8,4	9,3
	Femmes	..	3,9	7,6	11,3	10,3	11,1	11,3	12,1
Espagne (personnes de 16 ans et plus)	Total	1,1	1,9	9,8	16,5	19,5	17,2	16,3	16,4
	Hommes	..	2,1	9,6	15,0	14,1	11,2	12,0	12,3
	Femmes	..	1,3	10,3	20,2	30,0	28,6	24,2	25,8
Etats-Unis	Total	4,8	8,3	7,0	9,5	5,4	5,2	5,4	6,6
	Hommes	4,2	7,7	6,8	9,7	5,3	5,1	5,4	6,9
	Femmes	5,9	9,3	7,4	9,2	5,6	5,3	5,4	6,3
Finlande	Total	1,9	2,6	4,7	5,5	4,5	3,5	3,4	7,5
	Hommes	2,6	2,7	4,7	5,7	5,1	3,6	4,0	9,2
	Femmes	1,0	2,4	4,7	5,2	4,0	3,3	2,8	5,7
France	Total	2,4	4,0	6,3	8,3	10,0	9,5	8,9	9,3
	Hommes	..	2,8	4,2	6,3	7,7	7,0	6,7	7,2
	Femmes	..	6,1	9,4	11,2	13,1	12,8	11,9	12,1
Grèce	Total	..	..	..	7,9	7,7	..	7,0	..
	Hommes	..	..	..	5,9	4,9	..	4,3	..
	Femmes	..	..	..	12,5	12,5	..	11,7	..
Irlande	Total	..	..	..	14,7	18,4	17,9	17,4	..
	Hommes	..	..	..	15,7	18,4	17,9	..	..
	Femmes	..	..	..	12,4	17,9	17,9	..	..
Italie	Total	5,4	5,9	7,6	9,9	12,0	12,0	11,0	..
	Hommes	3,7	3,8	4,8	6,6	8,1	8,1	7,3	..
	Femmes	9,6	9,6	13,1	16,2	15,4	18,7	17,1	..
Japon	Total	1,1	1,9	2,0	2,6	2,5	2,3	2,1	2,1
	Hommes	0,2	2,0	2,0	2,7	2,5	2,2	2,0	2,0
	Femmes	1,0	1,7	2,0	2,6	2,6	2,3	2,2	2,2

Tableau III.3 (suite)

Région		1970	1975	1980	1983	1988	1989	1990	1991
Luxembourg	Total	..	0,2	0,7	1,6	1,6	1,4	1,3	..
	Hommes	..	..	0,5	1,3	1,5	..	..	..
	Femmes	..	..	1,2	2,1	1,7	..	..	..
Norvège (personnes de 16 à 74 ans)	Total	..	2,3	1,7	3,4	3,2	4,9	5,2	5,5
	Hommes	..	1,9	1,3	3,2	3,0	5,1	5,6	5,9
	Femmes	..	2,9	2,3	3,8	3,4	4,7	4,8	5,0
Nouvelle-Zélande	Total	..	0,4	2,9	5,7	5,6	7,1	7,8	10,3
	Hommes	..	0,4	2,6	5,5	5,6	7,3	8,2	10,9
	Femmes	..	0,4	3,3	6,2	5,6	6,9	7,2	9,5
Pays-Bas	Total	..	6,0	7,9	13,4	9,0	8,0	7,5	7,0
	Hommes	..	4,6	6,3	12,1	7,0	6,0	5,4	5,3
	Femmes	..	9,4	13,4	16,0	13,0	12,0	10,7	9,5
Royaume-Uni	Total	..	4,0	6,8	11,7	8,4	6,3	5,9	8,1
	Hommes	..	5,4	8,3	13,8	10,1	7,9	7,6	10,7
	Femmes	..	1,9	4,8	8,4	6,1	4,2	3,5	4,6
Suède	Total	1,5	1,6	2,0	3,5	1,6	1,4	1,5	2,7
	Hommes	1,3	1,3	1,7	3,4	1,6	1,3	1,5	3,0
	Femmes	1,8	2,0	2,3	3,6	1,6	1,4	1,5	2,3
Suisse	Total	..	0,3	0,2	0,9	0,7	0,6	0,6	1,3
	Hommes	..	0,4	0,2	0,8	0,6	0,5	0,5	1,2
	Femmes	..	0,2	0,3	0,9	1,0	0,8	0,7	1,5
Yougoslavie	Total	7,7	10,2	11,9	8,6	14,1	..	16,4	..
	Hommes	6,2	7,8	8,6	9,1	10,9	..	..	..
	Femmes	10,8	14,4	17,4	18,4	17,7	..	..	..

Sources : *Annuaire des statistiques du travail* (Genève, BIT, différents numéros, y compris 1992); BIT, Banque de données INFOSTA, cité dans S. Baden, "The impact of recession and structural adjustment on women's work in developing and developed countries", document de travail n°19, Interdepartmental Project on Equality for Women in Development (Genève, BIT, 1993), tableau 6.

Note : Deux points (..) signifient que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

Tableau III.4

Taux de chômage par sexe dans des pays sélectionnés d'Amérique latine et des Caraïbes, 1983-1992 (en pourcentage)

Pays		1983	1984	1988	1989	1990	1991	1992
Argentine	Total	4,2	3,8	5,9	7,3	..	..	..
	Hommes	..	..	5,2	7,0	..	..	..
	Femmes	..	..	7,2	7,7	..	..	..
Bahamas	Total	..	..	11,0	11,7	..	..	14,8
	Hommes	..	..	8,2	11,0	..	..	13,8
	Femmes	..	..	14,2	12,5	..	..	16,0
Barbade	Total	15,0	..	17,4	13,7	15,0	17,1	23,0
	Hommes	5,7	..	12,3	9,1	10,3	13,3	20,4
	Femmes	8,8	..	22,9	18,7	20,2	21,4	25,7
Bolivie	Total	..	..	..	..	9,4	7,3	..
	Hommes	..	..	..	..	9,9	6,9	..
	Femmes	..	..	..	..	8,8	7,8	..

Tableau III.4 (suite)

Pays		1983	1984	1988	1989	1990	1991	1992
Brésil	Total	4,9	4,3	3,8	..	3,7	..	..
	Hommes	4,9	4,1	3,6	..	3,8	..	..
	Femmes	4,8	4,6	4,2	..	3,4	..	..
Chili	Total	14,6	13,9	6,3	5,3	5,6	5,3	4,4
	Hommes	14,6	..	5,6	5,0	5,7	5,1	4,1
	Femmes	14,7	..	7,8	6,1	5,7	5,8	5,6
Costa Rica	Total	9,0	5,0	5,5	3,8	4,6	5,5	4,1
	Hommes	8,8	5,0	4,4	3,2	4,2	4,8	3,5
	Femmes	9,6	5,0	8,0	5,3	5,9	7,4	5,4
El Salvador	Total	..	..	9,4 <sup>a</sup>	8,4	10,0	7,5	7,9
	Hommes	..	..	11,0 <sup>a</sup>	10,0	10,1	8,3	8,4
	Femmes	..	..	7,1 <sup>a</sup>	6,8	9,8	6,6	7,2
Equateur	Total	..	..	7,0	7,9	6,1	5,8	..
	Hommes	..	..	5,1	5,9	4,3	4,1	..
	Femmes	..	..	10,3	11,1	9,1	8,5	..
Guadeloupe	Total	17,5	20,3	24,0	14,0	17,0	19,9	..
	Hommes	..	..	16,0	16,0	..	..	..
	Femmes	..	..	33,0	34,0	..	..	..
Jamaïque	Total	26,4	25,5	18,9	16,8	15,7	..	..
	Hommes	16,1	15,8	11,9	9,5	9,3	..	..
	Femmes	38,4	36,6	27,0	25,2	23,1	..	..
Mexique	Total	6,8	6,0	3,6	3,0	2,8	2,6	2,8
	Hommes	6,0	5,3	3,0	2,6	2,6	2,5	2,6
	Femmes	8,5	7,6	4,7	3,8	3,1	3,0	3,1
Nicaragua	Total	..	..	6,0	8,4	11,1	14,0	..
	Hommes	..	..	4,9	6,9	9,0	11,3	..
	Femmes	..	..	8,3	12,0	15,4	19,4	..
Panama	Total	9,7	10,1	16,3	16,3	..	16,1	13,6
	Hommes	7,7	8,2	14,0	13,7	..	12,8	10,0
	Femmes	14,5	14,2	21,4	21,6	..	22,6	21,2
Paraguay	Total	8,3	7,3	4,7	6,1	6,6	5,1	..
	Hommes	9,8	9,1	4,8	6,6	6,6	5,4	..
	Femmes	5,9	4,8	4,6	5,6	6,5	4,7	..
Pérou	Total	..	..	..	7,9	..	5,8	..
	Hommes	..	..	..	6,0	..	4,8	..
	Femmes	..	..	..	10,7	..	7,3	..
Porto Rico	Total	23,4	20,7	15,0	14,6	14,1	16,0	16,6
	Hommes	26,6	23,7	17,4	16,9	16,2	17,9	19,0
	Femmes	17,1	15,1	10,8	10,8	10,7	12,8	12,8
Trinité-et-Tobago	Total	11,0	13,5	22,0	22,0	20,0	18,5	..
	Hommes	9,0	12,0	21,1	20,8	17,8	15,7	..
	Femmes	15,0	16,0	23,6	24,5	24,2	23,4	..
Uruguay	Total	..	..	8,6	8,0	8,5	9,0	..
	Hommes	..	..	6,3	6,1	6,9	7,2	..
	Femmes	..	..	11,9	10,8	10,9	11,6	..

Tableau III.4 (suite)

Pays		1983	1984	1988	1989	1990	1991	1992
Venezuela	Total	10,1	13,0	7,3	9,2	10,4	9,5	..
	Hommes	..	..	7,8	9,8	10,9	9,6	..
	Femmes	..	..	6,1	7,6	9,3	9,4	..

Source : BIT, *Annuaire des statistiques du travail* (différents numéros).

Note : Deux points (..) signifient que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

\* Régions urbaines.

Tableau III.5

Taux de chômage par sexe dans des pays sélectionnés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 1983-1992

(en pourcentage)

Pays		1983	1984	1988	1989	1990	1991	1992
Chypre	Total	3,3	3,3	2,8	2,3	1,8	3,0	1,8
	Hommes	2,9	2,9	2,2	1,7	1,4	2,2	1,3
	Femmes	4,1	4,1	3,8	3,3	2,5	4,4	2,6
Israël	Total	4,5	5,9	6,4	8,9	9,6	10,6	11,2
	Hommes	4,0	5,2	5,7	7,9	8,4	8,6	9,2
	Femmes	5,3	7,0	7,6	10,3	11,3	13,4	13,9
République arabe syrienne	Total	4,2	4,7	..	5,8	..	6,8	..
	Hommes	3,8	4,1	..	5,1	..	5,2	..
	Femmes	6,3	8,2	..	9,5	..	14,0	..
Turquie	Total	12,1	11,9	8,3	8,5	7,4	8,3	7,8
	Hommes	10,1	9,0	7,7	8,4	7,5	8,8	8,1
	Femmes	24,8	29,1	9,6	8,8	7,2	7,1	7,2

Source : *Annuaire des statistiques du travail, 1993* (Genève, BIT, 1993), tableau 9A.

Note : Deux points (..) signifient que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

Tableau III.6

Taux de chômage par sexe dans des pays sélectionnés d'Asie, 1983-1992

(en pourcentage)

Pays		1983	1984	1988	1989	1990	1991	1992
Chine	Total	2,3	1,9	2,0	2,6	2,5	2,3	2,3
	Hommes	0,7	0,6	0,7	1,3	0,9	0,8	..
	Femmes	1,1	1,0	1,0	1,3	1,2	1,1	..
Corée, République de	Total	4,1	3,8	2,5	2,6	2,4	2,3	2,4
	Hommes	5,2	4,8	3,0	3,0	2,9	2,5	2,6
	Femmes	2,2	2,2	1,7	1,8	1,8	2,0	2,1
Hong-kong	Total	4,5	3,9	1,4	1,1	1,3	1,8	2,0
	Hommes	5,0	4,2	1,4	1,1	1,3	1,9	2,0
	Femmes	3,5	3,4	1,4	1,1	1,3	1,6	1,9
Japon	Total	2,6	2,7	2,5	2,3	2,1	2,1	2,2
	Hommes	2,7	2,7	2,5	2,2	2,0	2,0	2,1
	Femmes	2,6	2,8	2,6	2,3	2,2	2,2	2,2

Tableau III.6 (suite)

Pays		1983	1984	1988	1989	1990	1991	1992
Pakistan	Total	3,9	3,9	3,1	3,1	3,1	6,3 <sup>a</sup>	6,3 <sup>a</sup>
	Hommes	4,2	4,2	3,4	3,4	3,4	4,5 <sup>a</sup>	4,5 <sup>a</sup>
	Femmes	1,9	1,9	0,9	0,9	0,9	16,8 <sup>a</sup>	16,8 <sup>a</sup>
Philippines	Total	4,9	7,0	8,3	8,4	8,1	9,0	8,6
	Hommes	3,7	5,2	7,6	7,3	7,1	8,1	7,9
	Femmes	6,7	10,0	9,5	10,3	9,8	10,5	9,9
Singapour	Total	3,2	2,7	3,3	2,2	1,7	1,9	2,7
	Hommes	3,2	2,6	3,8	2,3	1,7	2,0	2,7
	Femmes	3,2	2,8	2,6	1,9	1,6	1,8	2,6
Sri Lanka	Total	..	..	..	..	14,4	14,1	14,1
	Hommes	..	..	..	..	9,1	10,0	10,6
	Femmes	..	..	..	..	23,5	21,2	21,0
Thaïlande	Total	2,9	2,9	3,1	1,4	2,2	..	..
	Hommes	2,6	2,5	2,6	1,2	2,1	..	..
	Femmes	3,3	3,4	3,6	1,6	2,4	..	..

Source : *Annuaire des statistiques du travail, 1993* (Genève, BIT, 1993), tableau 9A.

Note : Deux points (..) signifient que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

<sup>a</sup> Pourcentage calculé sur la base des résultats de l'enquête 1990-1991.

La configuration du chômage est étroitement liée à la transformation de la structure de l'emploi. Dans les pays développés à économie de marché ainsi que dans les pays en transition, c'est surtout dans le secteur manufacturier que les emplois ont disparu, ce qui signifie que la part des hommes dans l'emploi total a diminué. Cependant, la progression de l'emploi des femmes due à l'expansion des industries légères à haute intensité de technologie et du secteur des services n'a vraiment rien changé au fait que, d'une façon générale, les femmes représentent une proportion plus grande des chômeurs.

En outre, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à retrouver du travail. Cela est dû en partie au niveau de compétence plus élevé qui est requis dans les secteurs économiques en expansion, et met par conséquent en relief la nécessité d'organiser des cours de perfectionnement à l'intention des travailleurs de sexe féminin. Cette situation reflète aussi la contraction de l'emploi dans le secteur public en faveur de l'emploi dans le secteur privé qui s'est faite dans les pays développés d'Occident. Dans les pays d'Europe centrale et orientale en transition, cette contraction se traduit par un programme massif de privatisation des entreprises étatiques. La transition d'une économie dirigée vers une économie de marché est allée de pair avec un mouvement entraîné la disparition d'un grand nombre d'emplois pour les hommes aussi. Malgré tout, les femmes constituent la majorité des chômeurs dans tous ces pays sauf en Hongrie, en partie parce qu'elles prédominaient dans

les emplois administratifs et dans les emplois de bureau pléthoriques qui existaient dans ces pays dans le secteur étatique.

Une autre des difficultés qu'ont les travailleurs de sexe féminin à retrouver du travail tient à la discrimination. Les données montrent qu'en République tchèque, par exemple, les cadres manifestent une nette préférence pour les travailleurs de sexe masculin lorsqu'ils embauchent de la main-d'œuvre, spécialement pour les emplois spécialisés et techniques et le travail manuel qualifié. Les cadres notaient également les hommes mieux que les femmes pour des postes administratifs et de gestion. En République slovaque et en République tchèque, comme d'ailleurs en Hongrie, un tiers des cadres considéraient les femmes comme constituant une « main-d'œuvre relativement chère » par suite des lois accordant une protection aux travailleurs ayant des charges de famille<sup>11</sup>.

Les concepts standard de chômage sont plus difficiles à appliquer dans les pays en développement, où une proportion importante de l'activité économique est imputable au secteur non structuré et au secteur rural, qui sont caractérisés par des emplois irréguliers et saisonniers et dans lesquels les systèmes de sécurité sociale sont limités ou inexistant<sup>12</sup>. Néanmoins, des taux de chômage ouverts des femmes nettement plus élevés que pour les hommes ont persisté en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir le tableau III.4). Des différences marquées entre hommes et femmes, dans un contexte caractérisé par

des taux de chômage élevé, ont été enregistrées dans les Caraïbes (Bahamas, Jamaïque) et dans certains pays d'Amérique centrale (par exemple au Panama). A Sao Paulo, par exemple, les femmes économiquement actives risquaient trois fois plus que les hommes d'être au chômage, et la durée moyenne du chômage était aussi plus longue pour les femmes. Entre 1982 et 1985, le chômage des femmes a augmenté très rapidement : à Bogota, il a quintuplé, et à Caracas, il a doublé<sup>13</sup>.

En Afrique, les taux de chômage sont deux fois plus élevés pour les femmes que pour les hommes. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les taux d'activité économique des femmes sont relativement moindres qu'ailleurs. Les femmes ne représentent que 10 % de la population active en Algérie, en Egypte, en Jordanie et en République islamique d'Iran, 15 % en Syrie, 20 % au Maroc et en Tunisie et 33 % en Turquie. Cependant, les innombrables femmes qui travaillent dans le secteur agricole en Egypte, en Jordanie et en République islamique d'Iran ne sont pas recensées, et le nombre de femmes qui ont un travail indépendant pour compte propre et qui travaillent au foyer au Maroc, en Tunisie et en Turquie est considérablement sous-estimé<sup>14</sup>.

Dans la région de l'Asie et du Pacifique, où vit plus de la moitié de la main-d'œuvre féminine (54,2 % en 1993)<sup>15</sup>, les femmes, et spécialement les jeunes femmes, ont été à l'origine de la majeure partie de l'augmentation de la main-d'œuvre des industries qui travaillent pour l'exportation dans les pays de l'est et du sud-est de l'Asie, ce qui a conduit à dire que ce processus a été mû tout autant par les femmes que par les exportations. Quoi qu'il en soit, nombre de pays de cette région connaissent de graves problèmes de chômage, de sous-emploi et de pauvreté. Bien que les données soient extrêmement éparpillées et peu fiables, il apparaît que, dans certains pays de la région, en particulier au Pakistan, aux Philippines et à Sri Lanka, les femmes souffrent du chômage de manière disproportionnée (tableau III.6). Ce phénomène a stimulé le mouvement de migrations internes et internationales dont il est question plus loin.

## 2. *L'invisibilité des femmes et le manque de fiabilité des données*

Les données existantes concernant l'emploi et les statistiques provenant des recensements continuent de sous-estimer le niveau de participation des femmes à la population active, spécialement dans les pays en développement, où les femmes travaillent non pas dans le

secteur structuré, mais dans le secteur non structuré ou dans l'agriculture de subsistance. Les quatre branches d'activité qui ont généralement été négligées ou sous-estimées sont l'agriculture de subsistance, le travail dans le secteur non structuré, le travail domestique et les activités connexes, et le travail bénévole. Il s'agit en partie d'un problème de mesure, mais aussi, en partie, d'un problème conceptuel lié à la difficulté qu'il y a à déterminer les types de travaux qui doivent être considérés comme des activités productives. Comme les quatre branches d'activité susmentionnées sont des branches dans lesquelles les femmes tendent à prédominer, cette non-inclusion rend une bonne part du travail des femmes invisible.

Les difficultés conceptuelles, théoriques et méthodologiques qui empêchent de mesurer le travail des femmes se sont quelque peu atténuées au cours des 20 dernières années. En fait, à sa quinzième session, en 1993, la Conférence internationale des statisticiens du travail du BIT a indiqué les principes directeurs à suivre pour inclure les données relatives à l'emploi dans le secteur non structuré dans les statistiques officielles sur la population active. Si l'on considère le nombre de femmes qui sont employées partout dans le monde dans le secteur non structuré, il est clair que cette inclusion s'impose, à la fois parce qu'il est moralement indispensable d'améliorer la condition des femmes sur le marché du travail et parce que cela est dicté par les impératifs de la planification du développement économique. Il subsiste néanmoins des difficultés de méthode qui aboutissent à des données extrêmement différentes selon la façon dont les questionnaires sont conçus et les questions posées<sup>16</sup>. Le tableau III.7 montre à quel point les données relatives à la participation des femmes à la population active peuvent varier selon leur source et selon la méthode de rassemblement des informations.

Dans le secteur non structuré, le problème n'est pas que le travail des femmes n'est pas rémunéré, mais plutôt que les données concernant ce secteur sont fragmentaires et peu fiables. Selon certaines études, la valeur des activités non comptabilisées est peut-être de l'ordre d'un tiers à la moitié du PNB mesuré<sup>17</sup>. Selon les estimations de l'ONU, la valeur des travaux ménagers non rémunérés serait comprise entre 10 et 35 % du PIB mondial. Ces estimations sont fondées sur ce que coûterait l'achat de biens et de services comparables ou du recrutement de quelqu'un pour faire le travail<sup>18</sup>. On a assimilé le travail supplémentaire que les femmes accomplissent au foyer sans rémunération en s'occupant des enfants à « une taxe sur le travail des femmes que

Tableau III.7

Taux de participation des femmes à la population active dans des pays sélectionnés d'Afrique, selon différentes sources

Pays	Enquête mondiale sur la fécondité	Données nationales officielles	Estimations du BIT	
			1985	1980
Cameroun	69	47	66	45
Ghana	89	62	63	53
Kenya	13	..	47	64
Lesotho	22	35	82	68
Sénégal	74	64	57	60
Soudan	34	21	11	20

Source : R. Anker, "Measuring women's participation in the African labour force", dans *Gender, Work and Population in Sub-Saharan Africa*, A. Adepaju et C. Opong, éd. (Londres, Jams Currey, 1994).

Note : Deux points (..) signifient que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

celles-ci doivent acquiescer avant de pouvoir se livrer à des activités commerciales »; et affirmé qu'en créant des distorsions sur le marché du travail, « l'impôt familial sur les femmes a un effet d'inefficacité sur l'ensemble de l'économie »<sup>19</sup>. La nécessité de mettre au point de nouvelles méthodes qui permettent d'évaluer le rôle joué par les femmes dans la production et l'immense subvention dissimulée que leur travail représente pour l'économie a été reconnue par le BIT et par plusieurs autres organisations internationales.

### 3. La mutation technologique et l'emploi des femmes

Les technologies nouvelles apparaissent comme un élément faisant partie intégrante de la mondialisation des produits et des marchés et comme aboutissant à une répartition internationale du travail potentiellement fondée tout autant sur les compétences que sur les considérations de coût. Si les technologies nouvelles peuvent être positives pour certaines femmes à court terme et peut-être aussi à long terme, il n'en demeure pas moins qu'à moyen terme elles déplacent les travailleurs de sexe féminin en faveur des hommes. Les femmes sont beaucoup plus vulnérables que les hommes aux effets du progrès technologique en raison de leur concentration, tant dans l'industrie que dans les services, dans des emplois peu qualifiés à haute intensité de main-d'œuvre.

Les ressources naturelles, une main-d'œuvre bon marché et les capitaux sont supplantés par les connaissances comme principal facteur de production affectant le développement et le bien-être de l'homme. La tech-

nologie est à la fois un aspect de cette explosion des connaissances et un élément de leur création, de leur diffusion et de leur utilisation productive. Deux innovations technologiques seront examinées ici comme intéressant directement l'emploi futur des femmes : toute la gamme de techniques faisant appel aux ordinateurs et aux communications, généralement rangées dans la catégorie des « technologies informatiques » et les technologies rurales, y compris la biotechnologie.

#### *La technologie dans le secteur manufacturier et dans le secteur tertiaire*

Les techniques informatiques risquent fort de bouleverser l'organisation de la production (et simultanément les objectifs et les stratégies des entreprises) non seulement à l'intérieur des entreprises mais également entre elles. Le débat qu'a suscité le progrès technologique a porté et continuera de porter surtout, à bien des égards, sur ses effets sur l'emploi. Les résultats des recherches étant contradictoires, il est malaisé de tirer des conclusions catégoriques dans ce domaine, et ce problème est compliqué par les difficultés qu'il y a à isoler les effets quantitatifs du progrès technologique de ceux produits par d'autres facteurs, y compris la récession et la restructuration. S'il ressort d'un rapport du BIT que les prévisions faites au début quant aux effets sur l'emploi des techniques faisant appel à la micro-électronique étaient pessimistes à l'excès, le même rapport identifie certains effets négatifs à court terme du progrès technologique sur la structure de l'emploi, et particulièrement sur l'emploi des travailleurs peu qualifiés, où l'on trouve un grand nombre de femmes<sup>20</sup>.

Dans le secteur manufacturier, deux problèmes intéressent tout particulièrement l'emploi des femmes. Le premier est que l'impact des technologies nouvelles dépend de la technologie dont il s'agit, de la partie ou des parties du processus de production qu'elle touche et du mobile auquel répond son application. Lorsque l'introduction de technologies nouvelles a surtout pour but de rationaliser et de réduire le travail à haute intensité de main-d'œuvre, on assiste généralement à des licenciements, particulièrement aux échelons inférieurs de l'échelle des compétences, où sont généralement concentrées les travailleuses de sexe féminin. Lorsque c'est au contraire une amélioration de la productivité qui est recherchée, les femmes ont souvent bénéficié de la régénération de l'entreprise ou de l'industrie que l'introduction d'une technologie nouvelle suscite, que ce soit directement ou par le biais de la sous-traitance. La création d'un réseau de petits et de moyens sous-traitants et de travailleurs indépendants pourrait bénéficier beau-

coup aux femmes, tout au moins en termes quantitatifs<sup>21</sup>. Néanmoins, pour une large part, ces emplois sont créés en dehors du secteur structuré et, par conséquent, échappent aux dispositions du droit du travail et de la législation sociale. Il y a là un arbitrage entre la quantité et la qualité de l'emploi qui doit être fait de concert entre les gouvernements et les partenaires sociaux.

Le second problème est celui des effets de l'innovation technologique sur l'emploi industriel, c'est-à-dire de la transformation des compétences qu'exige ce processus. La mise en œuvre de technologies nouvelles a rendu les travaux de montage plus polyvalents et a modifié leur nature, dans la mesure où il ne s'agit plus tant d'un travail à la chaîne que d'un travail consistant à alimenter et à surveiller des machines, à assurer des opérations d'entretien et à contrôler la qualité<sup>21</sup>. Cela est souvent le prélude à un dépassement des travailleurs de sexe féminin en faveur de la main-d'œuvre masculine, bien que, dans certaines branches d'activité, comme l'imprimerie, les compétences des femmes ont joué à leur avantage, l'entrée électronique de données ayant remplacé la typographie<sup>22</sup>.

L'impact quantitatif des techniques informatiques de pointe constitue un problème majeur pour les travailleurs de sexe féminin qui, dans une large mesure, demeurent concentrés dans les professions — emplois de bureau, comptabilité, secrétariat, dactylographie, caisse et commerce — qui se prêtent le plus à une rationalisation. Toutefois, dans le monde en développement tout au moins, les femmes sont devenues les principales bénéficiaires de la création d'emplois dans les travaux de bureau et dans le travail d'entrée de données. Cette tendance va à l'encontre d'un phénomène nouveau, dans les pays avancés, caractérisé par un remplacement des travaux de bureau et de secrétariat par des travaux techniques, des travaux spécialisés et des emplois de gestion, où l'on trouve généralement moins de femmes. En outre, les emplois qui seront demain les plus demandés — analystes et programmeurs d'ordinateur, concepteurs de logiciels, analystes de systèmes et analystes et consultants en gestion — ne sont généralement pas ceux auxquels on pense dans le contexte du travail des femmes. Par conséquent, la tendance à l'augmentation de l'emploi dans les travaux de bureau et les travaux d'entrée de données dans les pays en développement est peut-être due tout autant au déplacement de ces emplois dans les pays industrialisés (ce qui a été rendu possible par le télétravail) qu'à un décalage dans l'introduction des techniques informatiques dans les pays en développement.

Comme dans le secteur manufacturier, l'un des aspects les plus préoccupants de la diffusion des techni-

ques informatiques dans le secteur tertiaire est le risque qu'il présente de faciliter la création de profils atypiques qui caractérisent déjà pour une large part l'emploi dans le secteur tertiaire. Si, dans ce cas également, il est difficile d'isoler les effets de la technologie de ceux produits par d'autres facteurs, il n'en semble pas moins probable que les technologies informatiques contribuent à l'apparition d'un dualisme nouveau entre un noyau de travailleurs hautement qualifiés, polyvalents et adaptables et un groupe périphérique de travailleurs qui peuvent être recrutés ou licenciés en fonction des besoins du moment. Par exemple, le télétravail et le traitement de données loin des principales structures organisationnelles se prête à un tel dualisme, et l'on a bien souvent constaté l'absence d'un minimum de sécurité de l'emploi et du revenu, l'apparition d'un sentiment d'isolement et une désintégration de l'éthique du travail collectif<sup>21</sup>.

Il faudra, pour apprécier l'impact qualitatif du progrès technologique sur l'emploi des femmes, examiner la mesure dans laquelle la formation et l'expérience professionnelle des femmes correspondent aux nouveaux profils professionnels qui apparaissent progressivement. A mesure que le marché devient plus compétitif et que les entreprises cherchent à fournir des services personnalisés, l'emploi dans le secteur des services fera de plus en plus appel à l'aptitude à la communication, à l'aptitude au diagnostic pour pouvoir utiliser efficacement des systèmes informatiques de plus en plus complexes et à l'esprit d'entreprise indispensable à la viabilité commerciale des affaires<sup>23</sup>.

Les enquêtes qui ont été réalisées démontrent que les entreprises apprécient les compétences sociales, l'aptitude à la communication et l'entregent des femmes, spécialement dans les pays en développement<sup>21</sup>. Ainsi, si les applications des technologies de pointe tant dans l'industrie que dans les services peuvent avoir un impact négatif sur certains des emplois actuellement occupés par des femmes, elles pourront aussi à l'avenir leur offrir des possibilités de se livrer à des activités nouvelles et peut-être plus attrayantes.

#### *Technologies agricoles et développement rural*

La répartition du travail entre hommes et femmes prévaut dans la plupart des sociétés agricoles et réserve aux femmes les travaux manuels à haute intensité de main-d'œuvre et les plus laborieux. Cela a souvent opéré à l'avantage des femmes dans l'immédiat lorsque des technologies agricoles ont été introduites, et cela risque aussi de réduire leurs possibilités d'emploi à long

terme. L'introduction de nouvelles variétés à haut rendement a eu pour effet immédiat de créer des emplois lorsqu'elle a accru les superficies cultivées et la productivité de la terre et, par conséquent, la demande de main-d'œuvre par hectare. En outre, les nouveaux travaux à accomplir comprenant un certain nombre de tâches traditionnellement confiées aux ouvrières agricoles (transplantation et désherbage, application d'engrais chimiques, récolte, traitement des produits), l'augmentation de la demande de main-d'œuvre a été plus marquée pour les femmes que pour les hommes.

Cependant, certains de ces travaux nouveaux ont été rapidement déplacés dès lors que l'on a eu de plus en plus recours à des engrais et à des pesticides modifiés par la biotechnologie. Il n'est resté que des travaux occasionnels, sensibles aux hauts et aux bas du cycle de production. En Inde, l'accroissement de la demande de main-d'œuvre apte à cultiver les variétés à haut rendement n'a pas été à la mesure de l'augmentation de la main-d'œuvre féminine due à l'éviction d'exploitants de longue date par de grands propriétaires ruraux désireux de tirer le plus grand parti possible des possibilités offertes par ces nouvelles variétés<sup>8</sup>. En définitive, les variétés à haut rendement, et aujourd'hui la biotechnologie, absorberont sans doute les tâches traditionnellement accomplies par les ouvrières agricoles sans terre et auront donc pour effet de les déplacer à plus long terme.

La mécanisation et la modernisation de l'agriculture ont réduit la participation des femmes à la main-d'œuvre agricole pour ce qui est tant du processus de production que du traitement des produits après la récolte. En Indonésie, par exemple, le nombre d'ouvrières a été considérablement réduit lorsque leurs tâches traditionnelles ont été mécanisées et que les minoteries ont embauché les hommes pour exploiter le nouveau matériel<sup>8</sup>. Une évolution semblable a été enregistrée au Bangladesh et en Inde. En Afrique, l'introduction des techniques nouvelles fait passer des femmes aux hommes le contrôle des activités économiques, l'emploi et le profit<sup>8</sup>.

Il est fréquent que les hommes reprennent les tâches traditionnellement accomplies par les femmes après leur commercialisation, comme dans le cas des cultures vivrières et des cultures commerciales exploitées sur la base d'arrangements contractuels avec des agro-entreprises. Lorsque les « travaux féminins » à haute intensité de main-d'œuvre sont d'abord mécanisés puis annexés par les hommes, les femmes appartenant aux ménages sans terre (souvent eux-mêmes diri-

gés par des femmes) sont particulièrement affectées, étant lourdement tributaires du travail salarié. Lorsque la production se trouve commercialisée, les femmes peuvent être touchées à la fois par la réduction des superficies consacrées à l'agriculture de subsistance et par l'allongement du temps de travail qu'elles doivent consacrer aux cultures commerciales.

Les effets négatifs du progrès technologique sur l'activité agricole des femmes, particulièrement dans certaines régions d'Afrique où les droits fonciers des femmes sont mieux établis, sont aggravés par l'insuffisance des systèmes de vulgarisation agricole, de crédit et d'appui qui devraient permettre aux femmes d'avoir accès à l'innovation et de l'exploiter<sup>24</sup>. Les femmes sont désavantagées par un certain nombre de facteurs, notamment l'exiguïté de leurs exploitations agricoles, le fait qu'elles n'ont pas accès au crédit et à la formation technique, et leur ignorance de l'innovation et des avantages que celle-ci pourrait avoir pour elles. En outre, au sein des ménages, les processus internes de prise de décisions concernant la répartition du revenu et les dépenses peuvent défavoriser les femmes dans la mesure où l'acquisition de technologies et de matériel a davantage de chances d'être orientée vers les besoins des activités commerciales des hommes plutôt que vers ceux des femmes.

La mise au point de technologies appropriées est indispensable à l'émancipation des femmes. Les projets de coopération technique réalisés par le BIT à l'intention de femmes de trois régions en développement (sud de l'Asie, Afrique occidentale et Afrique australe) montrent qu'il est possible d'accroître et de diversifier, en introduisant des technologies appropriées et améliorées, les possibilités qui s'offrent aux femmes, en milieu rural et dans le secteur non structuré, de se livrer à des activités génératrices de revenus à petite échelle. Ces technologies pourraient créer des emplois pour les femmes dans des secteurs non traditionnels, tandis que la modernisation technologique dans les professions qui sont traditionnellement celles des femmes pourrait améliorer leur productivité et alléger leur charge de travail.

#### 4. *Les femmes et l'industrie manufacturière*

Le taux de participation des femmes dans le secteur manufacturier a augmenté plus vite que celui des hommes. Au plan mondial, il est d'environ 30 %, soit un chiffre presque égal à la proportion globale qu'elles représentent dans la population économiquement active, et les taux ne sont guère différents pour les pays en déve-

loppement et pour les pays industrialisés (29,8 et 31,0 % respectivement). Le taux le plus élevé est enregistré en Asie, où le secteur manufacturier emploie un très grand nombre de jeunes femmes. Malgré tout, le secteur ne représente que 12,7 % du total des femmes économiquement actives. Cette part n'est plus élevée que dans les pays industrialisés et dans les pays d'Asie (environ 18 %)²⁵.

Comme dans les autres secteurs, les femmes sont souvent employées par les entreprises non structurées : environ un tiers de toutes les femmes qui travaillent dans son secteur sont chefs d'entreprises non structurées, travailleuses indépendantes ou travailleuses familiales non rémunérées, part qui atteint 41,2 % dans les pays en développement en tant que groupe et les deux tiers en Afrique. Les chiffres dissimulent des différences de profils et de tendances. Dans les pays qui en sont encore à des stades précoces de leur développement, particulièrement en Afrique, les femmes s'occupent surtout d'activités traditionnelles de traitement en milieu rural. Ailleurs, et particulièrement dans les régions urbaines d'Amérique latine, les activités manufacturières non structurées des femmes se sont souvent développées plus récemment sous l'effet de la pauvreté, du chômage et des politiques d'ajustement structurel. Dans d'autres pays, particulièrement en Asie, l'emploi des femmes dans le secteur manufacturier a été encouragé par l'intensification de la production destinée à l'exportation, certains types de travaux de montage à haute intensité de main-d'œuvre étant sous-traités à des travailleuses à domicile. Les entreprises peuvent ainsi réduire leurs coûts fixes et répercuter ainsi une partie de leurs risques sur cette catégorie de travailleurs.

Globalement, la branche structurée de ce secteur représente plus des deux tiers de la totalité des femmes qui travaillent dans le secteur manufacturier. Dans les pays développés, virtuellement toutes les femmes sont employées par des entreprises du secteur structuré. Cette proportion est passablement élevée aussi (74,1 %) dans les pays arabes. Toutefois, la part des salariées dans la main-d'œuvre manufacturière mondiale n'est que de 24,3 %, soit un chiffre nettement inférieur à la part globale qu'elles représentent dans le secteur structuré. Cela reflète l'importance que les activités manufacturières non structurées revêtent pour les femmes dans les pays en développement. Néanmoins, il est probable que la part représentée par les femmes dans le secteur manufacturier structuré continuera d'augmenter rapidement, les jeunes travailleuses étant très demandées par les entreprises orientées vers l'exportation partout dans le monde.

Dans le secteur manufacturier, les femmes tendent à être consacrées surtout dans un nombre limité de branches à haute intensité de main-d'œuvre. L'habillement, par exemple, emploie presque partout un nombre disproportionné de femmes : plus des deux tiers de la main-d'œuvre dans cette branche d'activité sont constitués de femmes. Cette branche absorbe un cinquième du total de la main-d'œuvre féminine dans le secteur manufacturier. Les branches d'activité qui sont lourdement tributaires de la main-d'œuvre féminine (ou qui se sont féminisées) varient selon les régions. Les taux d'emploi des femmes dans l'industrie légère sont très élevés en Asie, mais en Afrique — où les entreprises manufacturières du secteur structuré n'emploient encore que peu de femmes — ils sont bien plus faibles.

S'agissant du statut professionnel, les femmes sont concentrées surtout aux échelons inférieurs du spectre. Les deux tiers appartiennent à la catégorie des ouvriers : ouvriers de production et assimilés, opérateurs de matériel de transport et manœuvres. Cinq pour cent des femmes occupent des postes spécialisés ou techniques et 1,9 % seulement des emplois administratifs et de gestion. Les hommes sont cinq fois plus nombreux que les femmes dans le premier cas et huit fois plus nombreux que les femmes dans le second. Les différences sont donc plus marquées que dans les autres secteurs, ce qui porte à penser que le secteur manufacturier n'a offert que des possibilités de carrière très limitées aux femmes. De plus, et bien que les données par profession soient incomplètes, dans la catégorie des ouvriers, les femmes tendent à être consacrées en majorité dans des emplois peu qualifiés pour lesquels les perspectives de promotion sont minimales.

#### *Les tendances du développement dans le monde et leur impact sur le travail manufacturier des femmes*

Ces dernières années, la production industrielle dans les pays développés a été marquée de plus en plus par les technologies informatiques, ce qui a accru leur intensité de capital. La souplesse offerte par ces technologies a considérablement modifié les procédés de production et a permis de fabriquer en petits lots des produits extrêmement divers, voire des articles individualisés répondant aux spécifications des clients. C'est l'acheteur, par exemple, qui détermine la couleur et, dans une certaine mesure, les accessoires des automobiles qui sont fabriquées.

Ces transformations technologiques se sont accompagnées de transformations organisationnelles majeures. L'importance croissante que revêt le consumma-

teur et la nécessité pour les entreprises de s'adapter à l'évolution de la demande a conféré à la commercialisation et aux services après-vente un rôle crucial dans l'activité manufacturière. Des techniques de fabrication sans stock ont été introduites pour assouplir la production, ce qui a permis aux entreprises de s'adapter plus rapidement au marché et de réduire les prix de revient. Dans certains secteurs, les techniques de communication et les techniques informatiques les plus modernes sont largement utilisées pour décentraliser la production. La qualité est devenue l'un des aspects les plus vantés des produits. Initialement, les entreprises ont réagi en introduisant de nouvelles techniques de contrôle de la qualité. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'organisation d'une entreprise manufacturière comprend généralement, entre autres, des équipes polyvalentes et un transfert des responsabilités concernant les aspects clefs des procédés de production à des opérateurs appliquant un concept fondé sur la qualité totale.

Les techniques fondées sur l'information ont réduit la nécessité de main-d'œuvre, et les travaux de montage peu qualifiés ont virtuellement disparu dans plusieurs branches d'activité, ce qui n'a pas manqué de réduire l'emploi des femmes. La demande de compétences techniques et organisationnelles poussées a augmenté sous l'effet des transformations de l'organisation du secteur manufacturier mais, souvent, les femmes n'ont pas les qualifications requises pour ces emplois. Une éducation secondaire est devenue indispensable pour de nombreux emplois dans le secteur manufacturier.

Les technologies de l'information ont également rendu moins nécessaire une réimplantation des industries à haute intensité de main-d'œuvre dans les pays en développement (processus décrit plus en détail ci-dessous). De plus en plus de pays en développement — et même de pays au nombre des moins avancés, où les salaires sont très bas — constatent qu'ils ne peuvent plus compter sur les investissements étrangers dans les industries d'exportation faisant appel à une main-d'œuvre bon marché (féminine). Ces pays devront créer des conditions permettant d'adopter des technologies modernes s'ils veulent rester ou devenir compétitifs dans le secteur manufacturier.

Cependant, et en dépit des transformations structurelles du secteur manufacturier qui affectent les décisions d'investissement partout dans le monde, les activités de production pour l'exportation à haute intensité de main-d'œuvre continuent d'être réimplantées dans les pays où les salaires sont peu élevés. La modicité des

coûts de main-d'œuvre demeure importante pour les branches d'activité dans lesquelles l'automatisation n'a pas encore beaucoup progressé, comme l'habillement et le tricot. La programmation d'ordinateur est un exemple d'industrie à haute intensité de main-d'œuvre de création récente, mais il s'agit d'une activité qui exige un niveau d'instruction élevé et qui recrute donc surtout des hommes dans les pays en développement.

Les pays où les coûts salariaux sont bas changent peu à peu. Les salaires ayant augmenté, certains des pays nouvellement industrialisés — où s'implantaient il y a peu de temps encore les entreprises des pays industrialisés pour y profiter d'une main-d'œuvre bon marché — ont eux-mêmes réimplanté leurs propres industries dans des pays d'Asie voisins où les niveaux de vie sont moins élevés : des entreprises de Hong-kong ont créé des usines en Chine, de même que des entreprises de Singapour ont investi en Malaisie et en Indonésie. Même les pays qui n'appartiennent pas encore à la catégorie des pays nouvellement industrialisés, comme la Thaïlande, constatent que la hausse progressive des salaires les oblige à rechercher une implantation ailleurs, par exemple au Viet Nam. D'un autre côté, les salaires à Singapour demeurent suffisamment faibles pour attirer les activités sous-traitées par des entreprises de logiciels du Japon et des Etats-Unis. L'Inde, avec une population très instruite, est un autre lieu de prédilection pour ce type de production.

Les autres facteurs qui ont commencé à influencer sur les décisions de réinstaller la production sont notamment la possibilité d'échapper aux contingents d'importation. Un pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, comme le Bangladesh, est exempté de ces contingents et a reçu des investissements considérables dans le secteur de l'habillement, qui peut échapper aux contingents d'exportation imposés aux autres pays d'Asie par les Etats-Unis et l'Union européenne.

Une bonne part du travail accompli par les femmes pour les industries orientées vers l'exportation n'est pas reflétée dans les statistiques officielles, étant souvent sous-traitée aux femmes qui travaillent à domicile. Ce travail est souvent accepté par les femmes parce qu'aucun autre emploi n'est possible pour elles, et aussi parce que cela leur permet de rester au foyer. L'entreprise fait une économie sur ses frais généraux et n'a pas à respecter les règlements concernant, par exemple, le salaire minimum; de plus, le risque d'un changement de la demande peut être transféré aux travailleurs à domicile. Evidemment, tout cela représente un inconvénient pour les travailleurs et pour leurs familles, mais ils n'ont

habituellement pas le choix. On a noté qu'il s'agit là d'un cas classique de production « moderne » fondé sur des relations de travail non formelles ou « prémodernes »<sup>26</sup>.

Ce mouvement de réinstallation a également affecté plusieurs pays d'Afrique du Nord et d'Amérique latine. La proximité des marchés de l'Union européenne et des États-Unis respectivement a été un élément important à cet égard. Cette proximité facilite en effet une réaction rapide aux changements du marché. Maurice, pays isolé, a bénéficié des services de transports maritimes et aériens hautement développés qui relient sa zone franche industrielle aux marchés des pays industrialisés.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le secteur tertiaire a dépassé il y a plusieurs années déjà le secteur manufacturier en tant que principale source de revenu national et d'emploi. Les pays développés sont aujourd'hui les témoins d'une nouvelle évolution des structures économiques, qui s'orientent vers une position encore plus dominante du secteur tertiaire; ce phénomène est imputable en partie à l'augmentation de la demande de services dans le secteur manufacturier à haute intensité de technologie (services consultatifs, comptabilité, exportation, promotion des ventes et maintenance), services qui, de plus en plus, sont assurés par des entreprises de l'extérieur. Précédemment, ils faisaient souvent partie intégrante des entreprises manufacturières mais la spécialisation qui a été imposée à celles-ci fait qu'il n'est souvent plus rentable pour les entreprises de continuer à les fournir.

L'essor du secteur tertiaire a particulièrement bénéficié aux femmes sur le plan de l'emploi en général, et a aussi amélioré leur accès aux postes de niveau élevé. D'un autre côté, l'emploi à temps partiel s'est également répandu dans des activités de services comme le commerce de détail et la banque, ce qui a permis aux employeurs de moduler leurs effectifs en fonction du cycle des affaires. Le travailleur à temps partiel est devenu un aspect distinctif de la population active féminine dans les pays de l'OCDE (voir la section III.C).

Si ces tendances se manifestent le plus clairement dans les pays développés, le secteur tertiaire moderne se développe rapidement aussi dans les pays nouvellement industrialisés et dans plusieurs autres pays d'Asie ainsi que dans les anciens pays à économie planifiée.

Les micro-entreprises et petites entreprises continuent de jouer un rôle important dans la plupart des pays en développement, spécialement là où l'expansion

des activités du secteur moderne a été entravée par des facteurs structurels, par exemple dans les pays les moins avancés et la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Il paraît peu probable que, dans ces pays, le secteur moderne se développe beaucoup à court ou à moyen terme. Les nouvelles possibilités d'emploi sont surtout offertes par les micro-entreprises et petites entreprises à haute intensité de main-d'œuvre. Ces entreprises tendent à utiliser des intrants locaux et du matériel très simple et ne sont donc guère affectées par la pénurie de devises qui empêche de financer des importations essentielles et qui paralyse ainsi les grandes entreprises modernes dans nombre de ces pays. Souvent, la main-d'œuvre n'a besoin d'aucune formation spécialisée, et les petites entreprises ont prouvé qu'elles sont capables de s'adapter rapidement à l'évolution de la demande locale et à l'innovation technologique.

Bien que les micro-entreprises aient acquis une importance accrue en tant que source de travail ces dernières années, les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre dans un certain nombre de pays en développement ont réduit l'emploi dans le secteur public. Si ces entreprises n'utilisent plus nécessairement des technologies et des matériaux traditionnels, elles sont l'un des aspects caractéristiques des économies prémodernes et leurs dimensions et leurs structures organisationnelles les distinguent clairement des entreprises manufacturières modernes.

Les femmes participent directement à ces activités de production traditionnelles ou non structurées. En effet, elles ont plus facilement accès à ce type d'activité qu'à celui du secteur structuré, des compétences formelles ayant moins d'importance et nombre d'entreprises faisant appel au travail familial. Le profil de l'activité des femmes diffère selon la structure économique et industrielle du pays et selon leur condition socioculturelle.

Dans les pays ou régions où le secteur moderne n'occupe qu'une place très réduite, il arrive souvent que les femmes soient encore occupées à des activités traditionnelles de traitement dans les régions rurales, activités qui représentent souvent le prolongement de leur travail agricole. En moyenne, les micro-entreprises ou petites entreprises rurales sont une source de revenu supplémentaire pour 50 % des femmes qui travaillent dans le secteur agricole. On a fait observer cependant que ces activités tendent à perdre de l'importance sous l'effet de la concurrence exercée par les importations fabriquées par les industries modernes. L'expansion des entreprises du secteur non structuré entraînée par les

mesures d'ajustement structurel touche principalement les villes. En pareil cas, le travail accompli par les femmes dans le secteur non structuré compense la perte de revenu familial causée par le chômage. En ville, les femmes jouent un rôle majeur dans les activités de production non structurées qui font appel à leurs compétences traditionnelles, par exemple la boulangerie et la couture.

#### *Facteurs qui affectent l'emploi des femmes dans le secteur manufacturier*

L'emploi des femmes dans le secteur manufacturier est moins le produit du développement industriel en général que de mouvements d'industrialisation spécifiques. Le rôle que les femmes jouent dans le processus d'industrialisation d'un pays dépend des types d'industries (à haute intensité de main-d'œuvre ou de capital) et/ou de l'état d'avancement (précoce ou poussé) qui caractérisent le processus. Pendant la transition d'une économie fondée sur l'agriculture vers une économie fondée sur l'activité manufacturière, le rôle des femmes tend à s'affaiblir car la production traditionnelle axée sur le ménage est déplacée par la production en usine.

Par la suite, le développement économique et industriel accroît la demande de main-d'œuvre féminine et contribue à créer un climat social qui stimule l'intégration des femmes à l'économie moderne en tant que salariées ou — moins fréquemment — que chefs d'entreprises. C'est ainsi que l'on trouve des proportions élevées de femmes dans les travaux de montage ou les travaux en usine n'exigeant guère de qualifications, ainsi que dans les emplois qui n'exigent pas beaucoup de force physique. On peut citer comme exemple le traitement des fruits et des légumes, l'habillement, l'industrie du cuir et la fabrication d'appareils électroniques.

A mesure que l'intensité de capital et de technologie d'une activité augmente, les possibilités d'emploi des femmes dans le secteur manufacturier diminuent nettement. L'industrie lourde, comme la sidérurgie, l'industrie chimique et la fabrication de biens d'équipement, en est un exemple traditionnel. Cependant, ces dernières années, l'automatisation de l'industrie textile (par opposition à l'industrie de l'habillement), par exemple, a entraîné une réduction considérable de l'emploi des femmes. La réimportation des opérations de montage exigeant peu de qualifications, en revanche, tend à accroître les possibilités d'emploi des femmes dans les pays où les salaires sont bas.

Les taux de participation des femmes sont étroitement liés aussi aux facteurs socioculturels qui influent

sur la condition des femmes au sein de la société et de l'économie. Ces facteurs constituent des obstacles particulièrement redoutables à l'emploi des femmes dans le secteur moderne car cet emploi, souvent, est difficile à combiner avec les responsabilités familiales et exige un certain niveau d'instruction.

Dans certaines sociétés, les femmes mènent une vie isolée et l'interaction avec des hommes auxquels elles ne sont pas liées par le sang est interdite, spécialement en milieu rural. Dans les pays en développement surtout, la main-d'œuvre est jeune, les femmes cessant de travailler après le mariage ou la naissance du premier enfant. Même dans les sociétés modernes, toutefois, les femmes sont reléguées principalement dans un rôle caractérisé par leurs obligations familiales et domestiques. En dépit du nombre croissant de femmes qui subviennent aux besoins de la famille, bien des ménages doivent pouvoir compter sur deux revenus, mais l'emploi des femmes est généralement considéré comme secondaire par rapport à celui des hommes.

Les contraintes socioculturelles ont un effet encore plus marqué sur les possibilités qui s'offrent aux femmes d'accéder à des emplois rémunérés et, de ce fait, leur statut professionnel est souvent peu élevé. L'un de ces principaux obstacles tient aux différences qui caractérisent le niveau d'instruction des hommes et des femmes. Dans de nombreux pays en développement, les taux d'alphabétisation des femmes sont bien inférieurs à ceux des hommes, ce qui les exclut de la plupart des emplois dans le secteur manufacturier. Il existe aussi un écart marqué au niveau des études supérieures, bien que les taux de fréquentation des établissements d'enseignement des femmes s'améliorent peu à peu. Les femmes sont sérieusement sous-représentées au niveau de la formation technique et professionnelle ainsi que dans les études scientifiques, techniques et de gestion. De ce fait, on trouve peu de femmes aux échelons moyens ou supérieurs dans les entreprises manufacturières. Dans bien des pays, seul le secteur tertiaire offre de réelles possibilités de carrière aux femmes. Cela signifie que les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes, tendance aggravée par le fait que les femmes ont plus de chances de travailler dans les industries moins rentables et d'avoir des emplois à temps partiel.

#### *Les défis auxquels les femmes sont confrontées dans l'industrie manufacturière dans divers groupes de pays*

La situation des femmes dans l'industrie manufacturière varie selon les catégories de pays identifiées par l'ONU. Celle-ci a identifié 12 catégories de pays

dans lesquelles il se pose un défi spécifique pour ce qui est des perspectives actuelles et à plus long terme<sup>27</sup>.

Dans les pays industrialisés où l'on trouve une forte concentration de femmes dans le secteur tertiaire<sup>28</sup>, le principal problème consiste à accroître le rôle des femmes dans la gestion et à concilier la vie professionnelle et la vie familiale des femmes. Si, dans la plupart de ces pays, les possibilités de carrière qui s'offrent aux femmes se sont beaucoup améliorées (par suite, principalement, de l'essor du secteur tertiaire et d'un accès plus large à l'éducation du troisième cycle), les femmes continuent d'être sous-représentées aux échelons supérieurs, spécialement dans le secteur manufacturier (voir le chapitre IV). Un « plafond de verre » continue de limiter les possibilités qui s'offrent aux femmes et aux membres des minorités.

Différentes initiatives ont été adoptées dans plusieurs pays pour élargir l'accès des femmes aux échelons supérieurs des postes de gestion, par exemple des programmes d'action corrective aux États-Unis et en Australie et l'« initiative plafond de verre » du Ministère du travail des États-Unis. Les pays de cette catégorie auraient intérêt à étudier le cas de ceux d'entre eux qui ont le mieux réussi à renforcer le rôle des femmes (en particulier les pays nordiques et les pays d'Amérique du Nord).

Les transformations majeures qui ont caractérisé les rôles traditionnellement assignés aux hommes et aux femmes et la répartition du travail au sein de la famille se sont traduites par une expansion considérable du travail à temps partiel, spécialement pour les femmes. Si ce type de travail comporte des avantages aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs, il tend à être peu sûr et mal rémunéré et offre peu de perspectives de carrière. Il est essentiel de trouver le moyen de mieux concilier carrière et vie familiale. Il importe, à cet égard, de prendre davantage conscience des intérêts communs des employeurs et des travailleurs. Les travailleurs à temps partiel devraient par exemple avoir la possibilité de reprendre un travail à plein temps après une naissance ou un congé familial.

Dans les pays d'Amérique latine où la base économique est bien développée et où les femmes sont concentrées dans le secteur tertiaire<sup>29</sup>, le principal problème consistera à consolider la position des femmes dans le secteur industriel moderne et dans le secteur tertiaire. Le développement des services tant traditionnels que modernes dans ces pays a beaucoup bénéficié aux femmes. Cependant, les progrès accomplis, pour une large part, ont été compensés par l'impact du douloureux pro-

cessus d'ajustement structurel entrepris à la suite de la crise de la dette des années 80. On a déjà fait observer que l'ajustement a entraîné une perte particulièrement grave d'emplois dans le secteur public, dans lequel les femmes jouaient un rôle majeur.

L'accès qu'ont les femmes au secteur moderne des services et la place qu'elles occupent dans des postes clefs dans le cadre du processus de développement économique devront continuer de s'améliorer en Amérique latine. Les services industriels, entre autres, pourront offrir des possibilités nouvelles aux femmes. Si l'on veut que les femmes consolident leur position dans l'économie, elles devront, de plus en plus, acquérir des compétences techniques et commerciales. Les femmes devront par conséquent s'attacher à suivre des études supérieures dans ces domaines plutôt qu'à étudier les humanités.

Dans les pays de l'est et du sud-est de l'Asie où l'on enregistre des taux élevés de participation des femmes dans le secteur manufacturier moderne<sup>30</sup>, le défi consistera principalement à consolider et à élargir la place occupée par les femmes dans l'économie. Les transformations structurelles au niveau de l'économie dans son ensemble comme du secteur manufacturier sont allées de pair avec des transformations du profil de l'emploi sectoriel des femmes dans ces pays. Plutôt que d'avoir des effets négatifs, les transformations structurelles ont créé de meilleures possibilités d'emploi. Les femmes participent de plus en plus à des industries avancées comme l'électronique et même si, dans l'ensemble, l'emploi a diminué dans le secteur manufacturier, cela a été plus que compensé par des nouveaux emplois créés dans le secteur tertiaire. Le statut des travailleurs de sexe féminin s'est dans l'ensemble amélioré. Dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie, par exemple, les pénuries les plus aiguës de main-d'œuvre concernent les catégories de travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés qu'exigent les emplois dégradants, difficiles et dangereux.

La transition vers une économie de plus en plus orientée vers les services exige des compétences plus élevées que celles qu'ont actuellement les femmes. Il faudra par conséquent s'attacher à accroître l'accès des femmes à l'enseignement supérieur dans ces pays et mettre l'accent sur les études techniques et commerciales. Cela permettra aux femmes de bénéficier pleinement de l'expansion du secteur tertiaire et particulièrement des possibilités d'emploi et de carrière qu'offriront les services industriels hautement spécialisés.

Dans les anciens pays à économie planifiée d'Europe ayant un taux élevé de participation des femmes à l'activité économique<sup>31</sup>, le principal défi consistera à exploiter les possibilités offertes par la restructuration économique. La restructuration du secteur manufacturier s'est traduite par la fermeture d'un grand nombre d'entreprises qui ne sauraient être compétitives sur un marché libre. Les autres entreprises, pour leur part, ont souvent dû réduire considérablement leurs effectifs. Le secteur tertiaire est lui aussi en cours de restructuration, et un certain nombre de services d'utilité publique sont privatisés. A la différence du secteur manufacturier, toutefois, les possibilités d'emploi dans ce secteur augmenteront sans doute parallèlement à l'expansion des échanges, des services liés à la production, des services financiers et des services consultatifs.

L'introduction de l'économie de marché se traduit par une demande de main-d'œuvre ayant des compétences différentes et plus souples. Le chômage est élevé et différentes indications portent à penser que les suppressions d'emplois ont touché les femmes plus que les hommes et que les femmes restent plus longtemps au chômage<sup>32</sup>. Cela est dû, entre autres choses, à la proportion élevée que les femmes représentent dans la main-d'œuvre industrielle non qualifiée et semi-qualifiée, ainsi qu'aux effectifs pléthoriques des administrations. En outre, les possibilités limitées qui existent dans le domaine de l'emploi encouragent la concurrence des hommes dans des domaines jadis réservés aux femmes. De plus, les prestations de maternité et les services de garderie d'enfants ont été réduits par suite de la diminution des dépenses sociales de l'Etat, et les entreprises ne peuvent pas prendre en charge le coût de ces services, qui renchérissent la main-d'œuvre féminine<sup>33</sup>. Aussi est-il devenu de plus en plus difficile pour les femmes de concilier leur travail et leurs responsabilités familiales.

Du point de vue positif, la faiblesse des salaires stimule les investissements d'entreprises de l'Union européenne dans les industries d'exportation à haute intensité de main-d'œuvre qui emploient surtout des femmes (et qui transformeront les anciens pays à économie planifiée en concurrents des pays en développement). En dépit de leurs inconvénients, le temps à temps partiel et l'utilisation de plus en plus souple qui est faite de la main-d'œuvre doivent également être considérés comme des éléments positifs. Dans ces pays, leur niveau d'instruction élevé et l'expérience qu'elles ont des emplois administratifs et techniques offrent aussi des possibilités nouvelles aux femmes. Ils devront exploiter

cette masse de connaissances et de compétences. Pour cela, les femmes devront cependant avoir un accès égal au marché du travail et aux programmes de recyclage et devront pouvoir bénéficier d'un régime leur permettant de conjuguer leur travail et leurs obligations familiales.

Dans les pays où le secteur manufacturier se développe rapidement et où le taux de participation des femmes dans ce secteur est élevé<sup>34</sup>, il faudra surtout permettre aux femmes de s'adapter à la transition vers une production à haute intensité de technologie. Les secteurs manufacturiers de ces pays et leur orientation vers l'exportation sont devenus un aspect crucial du développement économique, et ces secteurs emploient un grand nombre de femmes. Cependant, les opérations de montage fondées sur une main-d'œuvre à bon marché perdront de leur importance par suite du progrès technologique décrit ci-dessus, ou bien seront réimplantées dans des pays qui offrent des perspectives encore plus favorables à une production à haute intensité de main-d'œuvre. Il sera par conséquent essentiel pour ces pays de s'adapter aux tendances du développement technologique et des transformations organisationnelles, et les femmes devront être équipées de manière à pouvoir relever le défi technologique. Les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui font pour la plupart partie de cette catégorie, ont déjà mis en œuvre une stratégie visant à préserver leur compétitivité. Cette stratégie repose sur un effort de diversification dans la production de biens incorporant une forte valeur ajoutée et fabriquée par une main-d'œuvre polyvalente, ce qui réduira le rôle de la main-d'œuvre bon marché non qualifiée.

Les compétences devront par conséquent être adaptées et améliorées. Le défi consistera principalement à élargir l'accès des femmes à l'éducation à tous les niveaux, et particulièrement aux études secondaires et supérieures. Le fait qu'une large part des industries qui travaillent pour l'exportation appartiennent à des investisseurs étrangers, qui peuvent rechercher ailleurs une main-d'œuvre qualifiée, devrait encourager une amélioration des niveaux d'instruction.

Dans les pays à faible revenu où la proportion des femmes économiquement actives est faible<sup>35</sup>, il s'agira surtout d'améliorer l'accès des femmes au secteur structuré. Les données disponibles ne permettent pas de prédire clairement quelle sera l'évolution commune à tous les pays de cette catégorie. A Maurice et en Tunisie, par exemple, le rôle futur des femmes dépendra en partie du rôle que jouera la production destinée à l'exportation. Selon l'ONUDI, l'emploi dans les zones

franches industrielles à Maurice diminue car il est introduit des technologies à haute intensité de capital (pour l'instant principalement par de grandes entreprises) dans l'industrie des textiles et de l'habillement. A Sri Lanka et dans certains des pays d'Amérique latine de ce groupe, les femmes seront aussi touchées par les tendances futures de l'industrie manufacturière travaillant pour l'exportation. Dans la plupart des pays d'Amérique latine, le développement des services industriels et des services sociaux pourrait beaucoup modifier les taux de participation des femmes à la vie économique.

Quelle que soit l'évolution future du développement des divers pays, il sera essentiel pour les femmes d'exploiter les possibilités qui s'offriront de consolider leur présence dans le secteur manufacturier moderne et dans le secteur tertiaire. Or, elles ne pourront y parvenir que si elles acquièrent des compétences accrues. Dans ces pays, les niveaux de scolarisation primaire sont élevés, mais l'éducation secondaire (y compris la formation professionnelle) n'est pas encore répandue chez les femmes, et celles-ci sont loin derrière au niveau des études supérieures. Il sera par conséquent essentiel d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation, spécialement au niveau des études supérieures.

Dans les pays arabes où les femmes ont un faible taux d'activité économique mais un niveau d'instruction élevé<sup>36</sup>, il faudra principalement améliorer l'équilibre entre les possibilités en matière d'éducation et d'emploi. Malgré le niveau d'instruction élevé de nombre de femmes (particulièrement dans le cas des études du troisième cycle), la proportion qu'elles représentent de l'emploi dans le secteur non structuré est faible en termes aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Lorsque les femmes accèdent à des postes de niveau élevé, c'est habituellement dans les services de l'Etat.

Selon les prévisions, la demande d'employés de sexe féminin continuera d'augmenter, spécialement dans les pays producteurs de pétrole. Cependant, ce sont les femmes hautement éduquées qui ont le plus de chances de bénéficier de cette augmentation de la demande. Un meilleur équilibre entre les niveaux d'instruction et les possibilités d'emploi doit donc être recherché; il faut améliorer l'accès à l'emploi des femmes moins instruites tout en réduisant les obstacles qui continuent d'entraver l'accès des femmes aux études supérieures.

Dans les pays musulmans où les taux d'activité économique et les niveaux d'instruction des femmes sont faibles<sup>37</sup>, le défi consistera à préparer les femmes à un travail dans le secteur moderne. Malgré la présence limitée des femmes dans les économies de ces pays et

leur faible niveau d'instruction, les perspectives d'une expansion de l'activité économique des femmes sont bonnes (spécialement dans le secteur structuré) et les conditions nécessaires à une élévation de leur niveau d'instruction semblent assez faciles à réunir.

Dans les pays de cette catégorie qui appliquent une politique d'ouverture à l'investissement, l'emploi des femmes augmente. L'insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée dans la région sera aussi sans doute un élément qui favorisera l'abandon des normes sociales qui interdisent aux femmes de travailler. Dans les pays d'Afrique du Nord, le développement repose déjà directement sur une industrialisation mue par les exportations, et il s'est accompagné d'une augmentation rapide du nombre de travailleurs au foyer dans le secteur manufacturier.

Il faudra préparer les femmes à jouer un rôle plus important dans le secteur moderne de l'économie, non seulement en termes quantitatifs mais aussi pour ce qui est de leur représentation aux échelons supérieurs. La participation des femmes à l'éducation doit donc être améliorée, et il faudra prendre aussi des mesures pour réduire les contraintes sociales.

Dans les pays où la condition des femmes est généralement médiocre mais où leurs taux de participation à l'activité manufacturière sont élevés<sup>38</sup>, il faudra surtout améliorer la condition socioculturelle des femmes. L'intégration croissante des femmes à l'emploi dans le secteur manufacturier de ces pays est imputable notamment à la réimplantation des industries qui travaillent pour l'exportation. A l'exception du Guatemala, toutefois, la ségrégation des femmes et le fait qu'elles sont confinées au foyer les empêchent d'accepter un emploi, sauf s'il y a à cela une nécessité économique pressante. Aussi est-il essentiel de réduire ces obstacles sociaux à l'emploi et d'accroître la participation des femmes à l'éducation, à partir du niveau primaire. Cette nécessité est particulièrement évidente au Pakistan et au Bangladesh.

Dans les pays où les taux de participation des femmes au secteur structuré sont faibles mais où les femmes sont solidement représentées dans les secteurs traditionnels<sup>39</sup>, il conviendra de renforcer le rôle des femmes dans le secteur manufacturier. Sauf en Turquie, les femmes ne jouent qu'un rôle très limité dans le secteur manufacturier de ces pays, bien que ce secteur y soit substantiel. Cette situation pourra changer si les tentatives que font des pays comme le Cameroun d'accroître le développement industriel en créant des zones franches industrielles aboutissent (le Kenya et le Togo,

pays qui présentent des caractéristiques semblables, ont eux aussi mis en place de telles zones). Pour préparer les femmes à passer d'activités traditionnelles au travail manufacturier moderne, il faut améliorer considérablement leur niveau d'instruction, en accordant une attention particulière aux études secondaires.

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest où les taux de participation des femmes dans le secteur manufacturier et dans le commerce sont élevés<sup>40</sup>, il importera principalement de consolider le rôle des femmes dans les micro-entreprises et les petites entreprises. Dans ces pays, la place importante qu'occupent les femmes dans certains types d'activités manufacturières traditionnelles ou non structurées est menacée par la concurrence provenant d'articles importés moins chers et plus durables. Les femmes n'ont pu compenser qu'en partie le déclin de ces activités en se diversifiant dans d'autres activités manufacturières, comme la couture au Ghana et au Togo. Ces activités seront elles aussi affectées par des importations meilleur marché.

La question qui se pose est de savoir comment cette érosion de la microproduction des femmes pourrait être compensée par d'autres activités et comment l'on pourrait renforcer le rôle des femmes dans le développement des petites entreprises de production (ce qui, à son tour, pourrait aider à asseoir sur une base plus solide le développement de l'activité manufacturière). A cet égard, il faudrait s'attacher à développer l'esprit d'entreprise des femmes qui travaillent dans l'artisanat traditionnel, en mettant l'accent sur la commercialisation et la gestion des affaires. Il faudra améliorer les niveaux d'instruction des femmes en général et adopter des mesures pour réduire les autres obstacles socioculturels (comme des taux de fécondité élevés) qui entravent une plus large participation des femmes au développement économique. Il conviendrait d'étudier dans ce contexte les mesures de caractère économique et social qui ont été prises, par exemple au Botswana, afin d'identifier les facteurs qui ont contribué à améliorer la condition de la femme.

Dans les pays les moins avancés où les femmes continuent de jouer un rôle socio-économique traditionnel<sup>41</sup>, le principal défi consistera à intégrer pleinement les femmes aux stratégies de lutte contre la pauvreté. Dans nombre de ces pays, où l'activité des femmes dans l'agriculture est complétée par les activités traditionnelles de traitement, ces dernières sont directement affectées par différents problèmes économiques. La crise économique et la restructuration ont entraîné un net fléchissement des activités économiques des femmes en

Afrique subsaharienne<sup>42</sup>. Les possibilités de développement limitées qui existent dans ces pays réduisent également les perspectives économiques des femmes.

La coopération technique internationale tend de plus en plus à combattre la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il faut tenir pleinement compte du rôle des femmes à cet égard. Il faudra rehausser les niveaux d'instruction et la condition sociale des femmes dans ces pays car il existe une corrélation étroite entre l'amélioration de la condition socioculturelle et du niveau d'instruction des femmes et la progression des indicateurs de développement humain dans leur ensemble.

### 5. *Les migrants à la recherche d'un travail*

Les migrations internationales, bien qu'elles prennent actuellement de plus en plus d'ampleur, n'ont pas été suffisamment analysées<sup>43</sup>. A titre d'exemple, on peut citer le fait que 10 % environ de la main-d'œuvre à Singapour est constituée d'étrangers. Les Philippines exportent de la main-d'œuvre : en 1988, 1,25 million de nationaux travaillaient à l'étranger<sup>44</sup>. Par ailleurs, on assiste à une féminisation croissante des migrations internationales. Dans le cas des Philippines, le mouvement de migrants vers d'autres pays d'Asie compte 12 fois plus de femmes que d'hommes. A Sri Lanka, le rapport est de 3 contre 2<sup>45</sup>.

Du fait d'un chômage et d'un sous-emploi massifs dans les pays en développement, les femmes sont forcées d'accomplir des travaux familiaux non rémunérés, d'accepter un travail occasionnel ou saisonnier dans le secteur non structuré et de migrer vers la ville ou vers d'autres pays à la recherche d'un travail. Les migrations internes sont souvent influencées directement par la mondialisation de l'activité : tel est le cas, par exemple, des femmes, pour la plupart jeunes et célibataires, des provinces chinoises de Sichuan et de Guangdong qui affluent vers les zones économiques spéciales de Shenzhen et d'autres régions du littoral<sup>46</sup>. Les femmes qui, en Asie, vont chercher un travail à l'étranger sont essentiellement des domestiques (ces migrations les mènent tant vers l'ouest, en direction du Moyen-Orient et de l'Europe, que vers l'est, en direction des pays du bassin du Pacifique), mais l'on a enregistré plus récemment des migrations régionales de femmes à la recherche d'un travail dans de petites entreprises, de petites industries à haute intensité de main-d'œuvre et le secteur structuré de certains pays de l'est de l'Asie (Hongkong, province chinoise de Taïwan, Singapour et Japon).

Les migrations des femmes se présentent de différentes façons. Les femmes, jadis considérées comme des migrantes « passives » qui se déplacent pour rejoindre ou suivre des membres de la famille, migrent de plus en plus individuellement, et ce pour des raisons économiques plutôt que personnelles ou sociales. Il ressort des enquêtes faites auprès des migrantes dans le sud-est de l'Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes que de 50 à 70 % d'entre elles sont parties à la recherche d'un emploi. Même dans le sud de l'Asie et en Afrique, où la plupart des femmes avaient déménagé principalement pour des raisons familiales, la proportion d'entre elles ayant migré pour des raisons économiques dépasse souvent 50 %<sup>46</sup>. Les femmes migrent aussi à la suite d'une intervention de bureaux d'emploi ou d'autres agences, qui profitent souvent aux travailleuses.

Les migrantes sont particulièrement vulnérables à l'exploitation. Les facteurs qui contribuent à cet état de choses sont notamment le fait que les femmes tendent à travailler individuellement et de façon isolée, sans réseaux de soutien, et qu'elles se trouvent souvent en situation irrégulière dans le pays hôte. En fait, la multiplication des travailleurs migrants en situation irrégulière dans de nombreux pays a été facilitée par la tendance au travail occasionnel engendrée par l'assouplissement et la déréglementation du marché du travail<sup>47</sup>. Les migrantes tendent à être concentrées dans des emplois peu considérés et sont particulièrement exposées aux actes de violence et aux harcèlements sexuels. En milieu rural, elles sont souvent confinées dans des emplois ménagers non rémunérés; en ville, elles accomplissent des tâches semblables comme domestiques à gages.

En Afrique, par exemple, les migrantes sont souvent reléguées dans des emplois du secteur non structuré, qui sont ceux qui sont les moins rémunérés et qui offrent le moins de sécurité. Les femmes qui migrent pour échapper aux privations n'ont souvent d'autre choix que de se prostituer. Dans un quartier de Douala (Cameroun) où vivent beaucoup de migrants, par exemple, la moitié des migrantes ont dit tirer leurs revenus d'« amis »<sup>48</sup>. Les auteurs d'une étude sur la prostitution parmi les migrantes ont estimé qu'à Bangkok, le nombre de prostituées pourrait atteindre 10 % de toutes les jeunes femmes de 14 à 24 ans<sup>49</sup>. Le nombre de femmes qui se prostituent s'accroît très rapidement dans de nombreux pays en développement.

Les migrations ont d'autres effets spécifiques sur les femmes. Les migrations des hommes ont contribué à la multiplication des ménages dirigés par des femmes et à leur appauvrissement. Souvent, des jeunes filles ont

été vendues, forcées à se déplacer ou attirées dans d'autres localités du pays ou à l'étranger pour qu'elles s'y prostituent, et les travailleuses migrantes, en ville, sont fort exposées à l'exploitation et aux harcèlements sexuels.

Les forces qui animent la majorité de ceux qui migrent pour des raisons économiques demeurent les mêmes : le désir d'échapper au chômage et à la pauvreté chez soi et la promesse de possibilités nouvelles ailleurs. Il y a de bonnes raisons de penser que les migrations internationales s'intensifieront pendant les années 90. L'impact négatif des programmes d'ajustement structurel des années 80 et du début des années 90 ainsi que de la restructuration économique ont sans doute encouragé les migrations internationales des femmes à la recherche de moyens d'assurer la survie de la famille, spécialement lorsqu'il y a en sus l'attrait d'une économie en expansion et d'une pénurie de main-d'œuvre dans les pays voisins<sup>47</sup>. Les migrations des pays d'Europe centrale et orientale vers les pays d'Europe occidentale et des pays pauvres vers les pays plus aisés du bassin du Pacifique seront importantes pendant les années 90<sup>20</sup>.

Les profonds bouleversements politiques, économiques et sociaux qui ont marqué les anciens pays socialistes laissent entrevoir le risque que de 2 à 20 millions de personnes migrent à la recherche de meilleures conditions de vie<sup>20</sup>. Les données disponibles sont relativement limitées, mais les pénuries de main-d'œuvre qui se manifestent dans certaines branches du secteur des services (comme l'hôtellerie et la restauration, les soins infirmiers et le personnel de nettoyage) portent à penser que les femmes sont au nombre des travailleurs qui migreront vers l'ouest à la recherche d'un emploi. En outre, nombre de jeunes femmes sont attirées vers l'Occident pour travailler dans ce que l'on appelle par euphémisme l'« industrie des loisirs », c'est-à-dire la prostitution.

L'intensification des migrations dans la région de l'est de l'Asie a conduit nombre de pays d'accueil à revoir leurs législations concernant l'immigration. Si les mesures prises en ce sens ont suscité un écho favorable de la part des syndicats qui sont désireux de protéger les conditions d'emploi et les niveaux de salaires existants, et qui sont préoccupés aussi par le risque que les travailleurs migrants soient exploités, les milieux d'affaires, plus préoccupés par les pénuries de main-d'œuvre et par la répugnance manifestée par les jeunes travailleurs nationaux instruits d'accepter des emplois considérés comme dégradants, dangereux et difficiles,

sont moins enthousiastes. Les pays d'origine, qui dépendent des fonds rapatriés par leurs nationaux qui travaillent à l'étranger, ainsi que les migrants eux-mêmes, considèrent que ces mesures leur ferment une porte importante qui pourrait mener à la fois à un emploi productif et à une amélioration à plus long terme de leurs conditions de vie.

Les stratégies qui ont été mises au point pour améliorer la situation des migrantes ont tendu notamment à informer les femmes avant leur départ et à élargir le champ d'application de la législation nationale du travail pour englober les travailleurs migrants. Les migrantes elles-mêmes pourraient, avec l'aide des syndicats et des ONG, s'associer pour protéger leurs intérêts.

### C. — LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'augmentation des taux d'activité économique des femmes est un phénomène quantitatif qui s'est souvent produit aux dépens de la qualité des conditions de travail. La ségrégation professionnelle, les différences de salaires et la difficulté croissante qu'il y a à concilier le rôle des femmes sur le marché du travail et leurs responsabilités familiales sont certaines des manifestations de l'inégalité qui persiste sur le marché du travail. Dans le sud de l'Asie, les possibilités d'emploi qui s'offrent aux femmes et la capacité qu'elles ont de participer au marché du travail sont souvent entravées par l'incapacité dans laquelle elles se trouvent, pour des raisons culturelles, de contrôler leur propre fécondité. Ces phénomènes présentent des similitudes frappantes dans les pays industrialisés, les pays en transition et les pays en développement.

Les tendances macro-économiques affectent elles aussi la qualité des conditions de travail des femmes, lesquelles varient selon que les femmes sont employées dans le secteur public ou privé ou dans le secteur structuré ou non structuré et selon l'importance de ces secteurs dans les différents pays. Les circonstances sont différentes selon que les femmes travaillent à plein temps ou à temps partiel et selon que la vie professionnelle ressemble à celle des hommes (ininterrompue) ou bien reflète le cycle biologique des femmes (coupée d'interruptions).

La qualité des conditions de travail des femmes dépend aussi de leurs compétences (lesquelles dépendent de l'accès qu'elles ont à l'éducation et à la formation), des lois tendant à garantir l'égalité entre hommes et femmes, de la qualité des éléments de l'infrastructure sociale, par exemple les services de garderie d'enfants, ainsi que du niveau de représentation des femmes au sein des syndicats et autres associations ainsi que sur la scène politique.

#### 1. *Secteur public ou privé, secteur structuré ou non structuré ?*

La prédominance du modèle néolibéral dans les pays développés à économie de marché et dans les pays en

transition vers une économie de marché s'est traduite par une contraction du secteur public ou du secteur étatique en faveur de la privatisation<sup>50</sup>. Que ce soit dans les pays de l'OCDE ou dans les anciens pays à économie planifiée d'Europe centrale et orientale, l'Etat et le secteur étatique ont été d'importantes sources d'emploi pour les femmes, pour la plupart concentrées dans des emplois de bureau, dans les professions administratives ou les professions libérales et dans d'autres emplois du secteur tertiaire. Bien que les informations empiriques existantes ne soient pas homogènes, le consensus est que la plupart des emplois dans le secteur public donnent aux femmes une plus grande protection et une meilleure sécurité sociale que les emplois dans le secteur privé.

L'amenuisement du secteur public a donc des conséquences néfastes sur le travail des femmes. Selon le modèle néolibéral, le secteur public manque d'efficacité; dans un rapport sur une réunion d'experts du syndicalisme, cependant, l'OCDE présente un certain nombre d'indications selon lesquelles le secteur public peut en fait contribuer au dynamisme de l'économie, et l'Etat providence est donc tout au moins compatible avec l'efficacité économique<sup>51</sup>. Les experts ont fait valoir en outre qu'il est possible de créer un secteur public compétitif et qu'il importe davantage de réformer ce secteur que de faire fond sur la privatisation, laquelle, en soi, n'est pas une garantie de concurrence.

Dans les pays en développement, la plupart des femmes travaillent dans l'agriculture et dans le secteur non structuré. Dans les villes d'Afrique occidentale, par exemple, plus des deux tiers des femmes travaillent dans le secteur non structuré, où elles gagnent souvent moins que le salaire minimum payé dans le secteur structuré. Les activités dans ce secteur sont souvent caractérisées par de mauvaises conditions de travail et par un effort physique soutenu, par l'emploi d'outils inefficaces et par des travaux pénibles et fastidieux<sup>52</sup>. Dans le secteur structuré, la part que les femmes représentent

dans l'emploi du secteur public est la plus élevée en Amérique latine et dans les Caraïbes (entre 23 et 50 %, ce chiffre étant compris entre 35 et 45 % pour la plupart des pays). Les chiffres sont moindres en Asie et dans le Pacifique (10 à 35 %) et en Afrique (11 à 41 %)¹³.

Dans les pays en développement, les politiques d'ajustement structurel ont entraîné des compressions de l'emploi dans le secteur public. En Afrique subsaharienne, ces compressions ont été opérées par étapes, la première étant un gel des salaires, suivie par une élimination des travailleurs temporaires, d'un gel du recrutement et enfin de licenciements. Bien que les effets du déclin de l'emploi dans le secteur public sur les femmes ne soient pas clairs, les femmes tendent à être concentrées aux échelons inférieurs et par conséquent à être plus vulnérables aux suppressions d'emplois. En Afrique, l'emploi des femmes a diminué dans les professions libérales, et spécialement dans la profession enseignante. Le déclin de l'emploi dans le secteur public a un effet négatif sur la position de négociation des femmes sur le marché du travail étant donné que « l'emploi dans le secteur public est relativement à l'abri des pratiques discriminatoires par rapport au secteur privé »¹⁴.

La participation des femmes à certains types d'activités augmente mais « la fragmentation du marché du travail se traduit par des différences marquées entre hommes et femmes » et « les femmes sont engagées plus que les hommes pour les types de travaux plus occasionnels : le travail salarié de courte durée, le travail salarié déguisé et spécialement le travail familial non rémunéré »¹⁵. Avec des taux de chômage élevés et une persistance de la discrimination dans le secteur structuré, les femmes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine « sont, de plus en plus, forcées à travailler dans le secteur non structuré comme vendeuses à la criée, travailleuses occasionnelles ou saisonnières, domestiques ou ménagères. Elles sont mal payées, ne peuvent prétendre qu'à des prestations sociales négligeables et ne sont généralement pas protégées par les syndicats ou par la législation du travail »¹⁶.

La plupart des femmes sont concentrées, dans le secteur non structuré dans la production à petite échelle et les services personnels et dans un éventail de professions relativement étroit. A Guayaquil (Equateur), par exemple, les femmes sont occupées dans le commerce, la couture et les services personnels, tandis que les hommes travaillent comme commerçants, comme tailleurs, comme charpentiers, comme mécaniciens ou dans les services personnels. Nombre de femmes travaillent

comme vendeuses, petites commerçantes, femmes de chambre ou domestiques¹⁷. A Lima (Pérou), pendant les années 80, plus de 80 % des femmes économiquement actives travaillaient dans le commerce, les services ou le travail domestique, principalement comme travailleuses familiales non rémunérées¹⁸. Au Kenya, plus de 80 % des travailleuses indépendantes se trouvent dans l'agriculture et le commerce, contre 50 % seulement des hommes¹⁹. Au Ghana, 85 % de l'emploi total dans le commerce était imputable aux femmes; au Nigéria, 94 % des marchands de nourriture dans la rue sont des femmes²⁰. Le secteur non structuré ne tient généralement pas compte des différences entre hommes et femmes. Cependant, la proportion de femmes par rapport aux hommes dans le secteur non structuré n'a peut-être pas augmenté (voir le tableau III.8). En fait, il se peut même que cette proportion ait diminué dans de nombreux pays. Il importe à cet égard de protéger les intérêts des innombrables femmes qui travaillent dans le secteur non structuré.

Tableau III.8

Part représentée par les femmes dans l'emploi dans le secteur non structuré, pays d'Afrique sélectionnés, 1970-1990

(en pourcentage)

Pays	1970	1980	1985	1990
Congo	26,7	26,9	26,8	24,6
Ghana	32,0	32,0	32,0	27,3
Guinée	31,9	32,0	32,0	26,8
Kenya	31,3	31,0	31,1	36,7
Libéria	42,8	43,2	43,0	39,3
Madagascar	33,3	33,1	32,8	29,0
Nigéria	29,8	30,0	30,0	25,9
Tanzanie, République-Unie de	30,3	30,0	30,0	28,4
Somalie	32,1	31,9	32,0	34,6
Togo	38,6	39,0	39,0	32,2
Zaïre	37,3	37,0	37,0	24,9

Source : S. Baden, "The impact of recession and structural adjustment on women's work in developing and developed countries", document de travail n° 19, Interdepartmental Project on Equality for Women in Employment (Genève, BIT, 1993), tableau 4.

## 2. Travail à plein temps ou travail à temps partiel ?

Dans les pays développés, l'augmentation de la participation des femmes à la population active est imputable dans une large mesure à l'emploi à temps partiel. Entre 1983 et 1987, 70 % de tous les emplois créés dans la Communauté européenne ont été des emplois à temps partiel. Ces emplois sont concentrés dans le secteur ter-

taire, de même que la majorité des travailleuses. Aussi, les femmes constituent la grande majorité des travailleurs à temps partiel : dans les pays de l'OCDE, elles représentent de 65 à 90 % du total. En 1991/92,

62 % des femmes actives travaillaient à temps partiel aux Pays-Bas, 36 % en Nouvelle-Zélande, 47 % en Norvège et 45 % au Royaume-Uni (voir le tableau III.9)<sup>58</sup>.

Tableau III.9

Importance et composition de l'emploi à temps partiel, 1973-1992

(en pourcentage)

Pays	Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi											
	Hommes						Femmes					
	1973	1979	1983	1990	1991	1992	1993	1979	1983	1990	1991	1992
Allemagne	1,8	1,5	1,7	2,6	2,7	..	24,4	27,6	30,0	33,8	34,3	..
Australie	3,7	5,2	6,2	8,0	9,2	10,5	28,2	35,2	36,4	40,1	40,9	43,3
Autriche	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	..	15,6	18,0	20,0	20,2	20,1	..
Belgique	1,1	1,1	2,0	2,0	2,1	..	10,2	16,5	19,7	25,8	27,4	..
Canada	4,7	5,7	7,6	8,1	8,8	9,3	19,4	23,3	26,1	24,4	25,5	25,9
Danemark	..	5,2	6,6	10,4	10,5	..	..	46,3	44,7	38,4	37,8	..
Espagne	..	..	..	1,6	1,5	2,0	..	..	..	11,8	11,2	13,7
Etats-Unis	8,6	9,0	10,8	10,0	10,5	10,8	26,8	26,7	28,1	25,2	25,6	25,4
Finlande	..	3,2	4,5	4,4	5,1	5,5	..	10,6	12,5	10,2	10,2	10,4
France	1,7	2,4	2,6	3,4	3,4	3,6	12,9	16,9	20,0	23,6	23,5	24,5
Grèce	..	..	3,7	2,2	2,2	..	..	..	12,1	7,6	7,2	..
Irlande	..	2,1	2,7	3,4	3,6	..	..	13,1	15,5	17,6	17,8	..
Italie	3,7	3,0	2,4	2,4	2,9	2,7	14,0	10,6	9,4	9,6	10,4	10,5
Japon	6,8	7,5	7,3	9,5	10,1	10,6	25,1	27,8	29,8	33,4	34,3	34,8
Luxembourg	1,0	1,0	1,0	1,9	1,9	..	18,4	17,1	17,0	16,7	17,9	..
Norvège*	5,9	7,3	7,7*	8,8	9,1	9,8	46,5	50,9	63,3*	48,2	47,6	47,1
Nouvelle-Zélande	4,6	4,9	5,0	8,4	9,7	10,3	24,6	29,1	31,4	35,0	35,7	35,9
Pays-Bas*	..	5,5	7,2*	15,8	16,7	..	..	44,0	50,1*	61,7	62,2	..
Portugal	..	2,5	..	3,6	4,0	4,2	..	16,5	..	10,1	10,5	11,0
Royaume-Uni	2,3	1,9	3,3	5,3	5,5	6,1	39,1	39,0	42,4	43,2	43,7	44,6
Suède*	..	5,4	6,3*	7,3	7,6	8,4	..	46,0	45,9*	40,9	41,0	41,3

Source : *Perspectives de l'emploi, 1993* (Paris, OCDE, 1993).

Notes : Un astérisque (\*) dénote une rupture de série; deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

La définition du travail à temps partiel varie beaucoup d'un pays de l'OCDE à un autre. Essentiellement, on peut distinguer trois grandes approches : i) une classification fondée sur l'idée que le travailleur se fait lui-même de sa situation au regard de l'emploi; ii) un seuil (généralement 30 ou 35 heures par semaine) fonction de l'horaire de travail normal, les personnes travaillant habituellement moins d'heures étant considérées comme travaillant à temps partiel; et iii) un seuil comparable fonction du nombre effectif d'heures travaillées pendant la semaine de référence.

Un critère fondé sur le nombre effectif d'heures travaillées aboutira généralement à un taux de travail à temps partiel plus élevé qu'un critère fonction des heures habituellement travaillées, particulièrement en cas de réduction temporaire de la durée du travail par suite de jours fériés, de maladies, de raccourcissements de l'horaire de travail normal, etc. En revanche, il est difficile de dire si une classification fondée sur l'idée que les travailleurs se font de leur propre situation aboutira nécessairement à des estimations du travail à temps partiel plus élevées ou moindres qu'une classification fondée sur un seuil fixe.

La restructuration économique se traduit par une augmentation du travail temporaire et des autres formes d'emploi occasionnel ou non standard<sup>26</sup>. Les profils d'emplois atypiques sont liés à la féminisation de la main-d'œuvre. Dans la Communauté européenne, les formes atypiques d'emploi sont deux fois plus communes chez les femmes (44 %) que chez les hommes (23 %)<sup>51</sup>. La plupart des travailleurs atypiques tendent à être jeunes et moins éduqués et moins qualifiés que la moyenne, et sont souvent des migrantes ou des femmes

appartenant à des minorités ethniques<sup>7</sup>. Bien que certains progrès aient été accomplis, spécialement dans le secteur public des pays industrialisés, en ce qui concerne l'extension de la protection sociale aux travailleurs à temps partiel, dans l'ensemble, le travail à temps partiel et les autres formes non standard d'emploi vont de pair avec une faible rémunération, l'absence de droits et le manque de possibilités de formation ou de perspectives de promotion. Comme, en outre, la majorité des travailleurs à temps partiel sont des femmes

ayant de jeunes enfants à charge (entre 1985 et 1991, 55 % des femmes qui travaillaient à temps partiel dans la Communauté européenne avaient de 25 à 49 ans), les femmes ayant des charges de famille risquent de se trouver marginalisées.

### 3. Ségrégation professionnelle

L'une des caractéristiques persistantes de l'emploi des femmes est leur concentration, partout dans le monde, dans un nombre relativement restreint de secteurs et de métiers<sup>59</sup>. A la fin des années 80, dans les pays de l'OCDE, de 75 à 80 % des femmes travaillaient dans le secteur tertiaire, 5 % seulement dans l'agriculture et de 15 à 20 % dans l'industrie, où elles étaient concentrées dans des industries dominées par les femmes (par exemple habillement, chaussure, textiles, cuir et traitement des denrées alimentaires) [tableau III.10]. Si les

femmes accèdent peu à peu à certaines professions jadis dominées par les hommes, les travaux de bureau et les services sont de plus en plus féminisés. L'évolution de la répartition des hommes et des femmes par profession est illustrée au tableau II.11<sup>60</sup>.

En Europe centrale et orientale, la répartition des femmes par secteur était un peu différente, 50 % des femmes travaillant dans le secteur tertiaire, 30 % environ dans l'industrie et 20 % dans l'agriculture<sup>7</sup>. La part représentée par les femmes dans l'emploi industriel était environ 40 %, la part qu'elle représentait de la main-d'œuvre agricole variait entre 22 et 65 %, et les femmes constituaient de 55 à 70 % des travailleurs du secteur tertiaire. Ces chiffres ont changé depuis que les pays en transition ont entrepris leur processus de restructuration (voir le tableau III.12).

Tableau III.10

Répartition de l'emploi des femmes par secteur dans les pays développés, 1963-1992

(en pourcentage)

	Part des femmes dans l'emploi total				Part des femmes dans l'emploi total, par secteur			Pourcentage de variation de la part des femmes dans l'emploi total, par secteur	
	1963	1973	1983	1992	1963	1973	1983	1992	1973-1992
<i>Agriculture</i>									
Etats-Unis	7,1	4,2	3,5	2,9	19	18	20	21	17
France	20,2	11,3	8,0	5,8 <sup>a</sup>	..	15 <sup>b</sup>	17	..	..
Italie	27,2	18,3	12,4	8,5 <sup>a</sup>	34	33	35	36 <sup>a</sup>	9
Royaume-Uni	4,4	2,9	2,7	2,2	16	21	18	21	0
<i>Industrie</i>									
Etats-Unis	35,1	33,2	28,0	24,6	21	23	26	26	13
France	39,6	39,5	33,8	29,5 <sup>a</sup>	..	25 <sup>b</sup>	25	25 <sup>a</sup>	0
Italie	37,6	39,2	36,1	32,3 <sup>a</sup>	25	22	24	24 <sup>a</sup>	9
Royaume-Uni	46,4	42,4	33,6	26,6	25	25	23	23	-8
<i>Services</i>									
Etats-Unis	57,8	62,6	68,5	72,5	44	48	52	53	10
France	40,2	49,3	58,2	64,8 <sup>a</sup>	..	48 <sup>b</sup>	51	54 <sup>a</sup>	13
Italie	35,2	42,5	51,5	59,2 <sup>a</sup>	33	33	39	41 <sup>a</sup>	24
Royaume-Uni	49,2	54,6	63,8	71,2	44	49	52	54	10

Source : S. Baden, "The impact of recession and structural adjustment on women's work in developing and developed countries", document de travail n°19, Interdepartmental Project on Equality for Women in Employment (Genève, BIT, 1993), tableau 3.

Note : Deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

<sup>a</sup> Chiffres de 1975.

<sup>b</sup> Chiffres de 1991.

Tableau III.11

Catégorie professionnelle, par sexe, 1970-1990

(en pourcentage)

Groupe professionnel	1970		1980		1990	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Professions libérales et professions techniques	11,94	5,62	11,76	6,56	13,17	8,22
Professions administratives et de gestion	0,78	2,07	1,25	2,54	1,80	3,22
Emplois de bureau	10,81	5,86	11,79	5,71	13,25	6,51
Commerce	7,76	5,98	7,93	5,27	9,91	7,22
Services	18,34	5,87	13,56	6,20	14,65	6,83
Agriculture	27,02	33,54	29,10	32,72	24,69	27,97
Production	14,54	32,06	29,73	29,71	12,63	31,66
Professions non classées ailleurs, chômeurs	6,07	6,27	9,52	7,53	9,00	7,45

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, à partir de la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Tableau III.12

Evolution de la part des femmes dans l'emploi dans les pays en transition, 1990-1992

(en pourcentage)

## A. BULGARIE

Branche d'activité	Part des femmes dans l'emploi			
	1990	1991	1992	Variation de 1990 à 1992
Agriculture	43,39	47,26	42,58	-0,82
Foresterie	40,08	38,49	36,30	-3,78
Industrie	49,06	48,95	48,33	-0,73
Construction	20,93	20,39	21,51	0,58
Transports	21,54	22,90	23,41	1,86
Communications	63,05	62,90	63,32	0,27
Commerce	64,83	66,10	67,24	2,42
Services domestiques/services aux entreprises	46,16	41,69	41,93	-4,23
Science/recherche-développement	53,81	55,08	53,88	0,07
Education	76,39	76,03	76,42	0,03
Culture/arts	58,70	61,50	63,30	4,60
Santé/sports	75,16	77,11	77,97	2,82
Finances/assurances	83,68	82,35	79,24	-4,43
Administration publique	57,88	55,92	58,12	0,24
Divers	55,78	58,06	59,65	3,88
Tous secteurs	49,63	51,32	51,85	2,22

## B. HONGRIE

Branche d'activité	Part des femmes dans l'emploi				
	1989	1990	1991	1992	Variation de 1989 à 1992
Agriculture	41,45	41,35	39,93	38,58	-2,86
Gestion des eaux	25,37	25,47	26,53	25,57	0,20
Industrie	45,66	44,80	43,94	43,49	-2,17
Construction	21,45	21,68	21,28	24,07	2,62
Transports	25,53	25,83	27,85	27,43	1,91
Communications	55,11	54,70	56,64	55,89	0,78

Tableau III.12 (suite)

Branche d'activité	Part des femmes dans l'emploi				Variation de 1989 à 1992
	1989	1990	1991	1992	
Commerce	66,71	66,82	66,00	66,83	0,12
Services de production	46,81	47,97	47,56	59,17	12,36
Services autres que de production	64,04	64,31	64,25	64,44	0,39
Tous secteurs	48,56	48,63	48,48	49,62	1,06

## C. SLOVAQUIE

Branche d'activité	Part des femmes dans l'emploi			Variation de 1989 à 1992
	1989	1991	1992	
Agriculture	38,52	36,95	36,19	-2,33
Foresterie	27,97	29,72	29,14	1,17
Gestion des eaux	24,26	23,70	22,97	-1,39
Industrie	40,94	39,74	36,19	-4,75
Construction	16,58	16,23	13,86	-2,72
Transports	20,53	21,44	19,84	-0,69
Communications	64,13	63,60	62,81	-1,32
Commerce intérieur	77,02	72,33	72,66	-4,36
Commerce extérieur	45,49	45,20	45,10	-0,39
Sciences/recherche-développement	40,35	41,03	41,67	1,33
Administration des habitations	38,68	38,15	36,23	-2,45
Services au logement	72,17	72,51	69,87	-2,30
Services touristiques	57,21	61,85	64,80	7,59
Services communautaires	46,71	35,75	40,00	-6,71
Education	71,12	73,11	74,28	2,16
Culture	54,35	54,58	54,74	0,39
Santé	78,16	78,35	78,40	0,24
Assistance sociale	88,43	88,09	88,25	0,18
Services aux entreprises/services techniques	50,57	50,35	49,48	1,09
Finances/services bancaires	81,74	82,15	79,67	-2,08
Assurances	67,20	69,50	68,08	0,88
Services juridiques/services publics	62,93	59,78	60,11	-2,82
Activités civiques	39,89	35,40	35,07	-4,82
Tous secteurs	45,45	44,51	43,26	-2,19

Source : L. Paukert, "Women's employment in East-Central European countries during the period of transition to a market economy system", document de travail (Genève, BIT, 1993), tableau 13 A.

A. la différence de ce qui se passe dans les pays développés à économie de marché, le contrôle exercé par l'Etat sur l'accès à l'emploi a signifié que le syndrome du « travail féminin » a été un peu moins prononcé en Europe centrale et orientale, particulièrement dans l'industrie. Cependant, les femmes tendent à être concentrées dans certains types d'emplois et de professions (comme la médecine et l'enseignement) qui sont par conséquent moins bien considérés et moins rémunérés<sup>10</sup>. Dans les pays en développement, la majorité des femmes qui travaillent sont occupées dans l'agriculture, le commerce, les emplois de bureau et les services<sup>61</sup>.

Au cours des dix dernières années, on a enregistré une augmentation de la représentation des femmes aux

postes de gestion et d'administration ainsi que dans les professions libérales et les professions techniques par rapport à leur part dans l'emploi total, particulièrement dans les pays industrialisés à économie de marché (voir le tableau III.13). Cependant, très rares sont les femmes qui ont accédé aux échelons supérieurs des grandes sociétés ou d'autres organisations, y compris les organismes gouvernementaux, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche, d'où le concept de « plafond de verre ».

Les femmes qui travaillent dans le secteur non structuré des pays en développement sont concentrées dans des professions spécifiques. Elles constituent une proportion relativement importante des cadres subalter-

nes et moyens dans les professions libérales et les professions techniques et tendent à être concentrées dans des professions comme l'enseignement et les soins infirmiers. En outre, dans la plupart des pays, les femmes représentent la majorité des employés de bureau. A l'exception de quelques pays d'Asie, on trouve peu de femmes aux postes administratifs et de gestion de niveau élevé. En Afrique, les femmes n'occupent que 13 % des postes de gestion. Il y a 21 pays d'Afrique dans lesquels on ne trouve aucune femme qu'aux quatre échelons les plus élevés de l'administration<sup>52</sup>.

Tableau III.13

Ratio entre femmes et hommes dans les professions libérales et techniques et dans les professions d'administration et de gestion, 1970-1990

(nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	19	40	66
Asie et Pacifique	27	47	55
Europe orientale	47	105	124
Amérique latine et Caraïbes	50	82	85
Europe occidentale et autres Etats	50	66	86
Monde	36	58	70

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, à partir de la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Même dans les pays où des efforts ont été déployés pour promouvoir l'égalité dans le domaine du travail, discrimination et inégalité persistent, ce qui a pour effet de concentrer les femmes dans certains emplois et certaines professions, de rendre la progression de leur carrière plus difficile, de leur refuser une rémunération égale et d'entraver leur accès à la formation et d'autres ressources indispensables à leur promotion. Si les mesures législatives adoptées ont beaucoup contribué à promouvoir l'égalité, il faudra, si l'on veut que les femmes jouissent d'une réelle égalité dans le monde du travail, déployer des efforts soutenus pour appliquer les lois en vigueur et continuer à progresser au moyen de mesures correctives, de programmes d'éducation du public et d'une action concertée.

#### 4. Différences de salaires

Si des progrès incontestables ont été accomplis en matière d'égalité des salaires au cours des 40 dernières années, ces progrès n'ont été ni universels, ni soutenus, et la plupart des femmes continuent de ne gagner que de 50 à 80 % des salaires des hommes (tableau III.14). Le

travail des femmes est sous-évalué dans la plupart des sociétés et les revenus qu'elles touchent ne reflètent pas vraiment leur contribution à l'économie. La ségrégation sur le marché du travail, la concentration des femmes dans une gamme étroite de professions peu qualifiées et peu considérées et des types d'emplois atypiques, de même que le fait que les femmes se trouvent écartées des heures supplémentaires, du travail de nuit et du travail par équipe par suite d'obstacles juridiques ou de leurs responsabilités familiales, sont autant d'éléments qui contribuent à creuser le fossé qui caractérise les gains des hommes et des femmes.

Il existe aussi en matière de gains une différence résiduelle qui ne peut pas s'expliquer par des différences d'emplois et qui « montrent que même lorsque l'on tient compte de toute une série de facteurs liés à la productivité qui affectent les salaires, il subsiste un écart notable entre les salaires des hommes et des femmes »<sup>62</sup> qui est probablement imputable à différentes formes de discrimination. Des données récentes provenant du Royaume-Uni prouvent que si l'écart de salaires entre cadres de sexe masculin et de sexe féminin se rétrécit, le fossé demeure considérable et s'accroît à mesure que l'on monte dans l'échelle des responsabilités. Cet écart est de 23 % du salaire moyen au niveau des directeurs, et tombe à 10,2 % pour les chefs de département et à 9 % pour les chefs de service<sup>63</sup>.

La ségrégation en matière de salaires est spécialement marquée dans les pays en développement qui se sont lancés dans une stratégie d'industrialisation orientée vers les exportations ou qui ont des zones franches industrielles. Selon des données rassemblées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les femmes en Amérique latine ne gagnent que de 44 à 77 % des salaires des hommes<sup>64</sup>. En Asie, en 1990/91, le salaire moyen des femmes dans l'industrie manufacturière était de 88 % de celui des hommes à Sri Lanka, de 70 % à Hong-kong, de 56 % à Singapour, de 51 % en République de Corée et de 43 % seulement au Japon<sup>65</sup>.

Les différences de gains valent aussi pour le travail aux pièces accompli au foyer et pour une bonne part du travail agricole salarié. En règle générale, les femmes dans le secteur non structuré gagnent moins que les hommes. La féminisation du travail non rémunéré ou peu payé semble avoir contribué à une plus grande incidence de la pauvreté parmi les femmes, et en particulier parmi les ménages dirigés par des femmes<sup>66</sup>.

Tableau III.14

Gains des femmes en pourcentage des gains des hommes dans les branches non agricoles, pays ou territoires sélectionnés, 1980-1991

Pays ou territoire	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Allemagne (Rép.féd.d <sup>1</sup> )	72,4	72,5	72,7	72,2	72,3	72,8	73,1	73,4	73,6	73,5	73,1	73,6
Australie (employés autres que les cadres)	86,0	84,4	82,9*	83,5	85,8	87,2	86,6	87,0	87,9	..	90,8	90,9*
Belgique (employés)	..	..	..	..	..	62,0	62,4	63,3	64,1	..	..	..
(ouvriers)	69,4	72,5	73,6	74,5	74,7	74,6	74,4	75,1	75,0	..	..	..
Chypre	54,3	56,8	58,2	58,1	57,9	58,5	47,9	58,8	59,1	59,5	59,0	59,2*
Danemark	84,5	84,5	83,9	84,4	84,4	83,8	82,3	81,7	82,1	82,7	82,6	83,3
France	79,2	80,4	80,1	80,6	80,7	81,4*	82,2	81,8	..	..	80,8	..
Gibraltar	65,9	67,9	62,0	62,3	60,0	74,4	63,5	62,8	..	..	67,1	..
Islande	85,5	84,7	85,0	85,6	94,1	90,4	89,3	89,6	90,6	..	77,8	80,1
Japon	53,8	53,3	52,8*	52,2	51,8	51,8*	52,1	52,3	50,7	50,3	49,6	50,8
Luxembourg (employés)	49,7	50,7	52,7	54,2	53,8	55,2	54,7	55,3	55,6	..	54,9	..
(ouvriers)	64,7	63,4	63,5	65,2	64,9	66,1	64,5	65,9	63,1	..	65,1	..
Nouvelle-Zélande	77,2*	77,8	77,6*	78,4	78,4	77,4	78,8	79,4	80,4	80,9	80,6	80,9
Pays-Bas	78,2	77,4	76,9	76,7	76,3	76,2	76,4	76,3	76,8	..	77,5	..
(ouvriers)	77,9	77,0	76,7	76,8	77,0	76,4	76,7	76,1	76,7	..	76,9	..
Royaume-Uni	69,7	69,5	69,1	69,6*	69,5	..	..	..	..	..	..	..
Suisse	67,6	67,8	67,3	67,2	67,2	67,5	67,3	67,4	67,4	..	67,6	..
Tchécoslovaquie	68,4	68,4	68,4	64,4	68,4	68,4	68,4	69,2	70,1	70,1	70,6	70,6 <sup>a</sup>

Note : Sauf indication contraire, les chiffres comprennent les ouvriers et les salariés. Les gains sont les gains horaires moyens, sauf à Chypre où à Gibraltar, où il s'agit des gains hebdomadaires, et en Belgique (employés), au Japon, au Luxembourg (employés) et en Tchécoslovaquie, où il s'agit des gains mensuels. Pour ces séries, les différences qui caractérisent le nombre d'heures travaillées par les femmes et par les hommes influenceront sur les pourcentages. Un astérisque (\*) dénote un changement dans la série (par exemple un nouveau type d'échantillon), de sorte que les chiffres risquent de ne pas être tout à fait comparables; deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

<sup>a</sup> Début de 1991 : à l'exclusion des entreprises de moins de 100 employés.

### 5. Sécurité et protection sociales

Les transformations socio-économiques et démographiques ont rendu les systèmes de sécurité sociale existants de plus en plus inappropriés car ils demeurent fondés sur l'idée que ce sont les hommes qui sont les soutiens de famille et que les femmes sont des personnes à charge. Peu de pays ont des systèmes de sécurité sociale à couverture universelle et, du fait de leurs coûts, le niveau des prestations est souvent peu élevé. Les régimes de sécurité sociale liés à la situation au regard de l'emploi et des gains demeurent la principale forme de protection sociale dans les pays industrialisés. Le problème, en l'occurrence, consiste à définir ce que doit être l'égalité de traitement entre hommes et femmes car la protection sociale des hommes peut varier selon la profession ou le régime spécifique de sécurité sociale auxquels ils appartiennent. Pour pouvoir faire des comparaisons valables, il importe de prendre en considération les prestations de sécurité sociale auxquelles peuvent prétendre les femmes et les hommes se trouvant dans la même situation au regard de l'emploi. Les efforts qui sont déployés pour garantir l'égalité de

traitement comportent généralement deux volets : premièrement, il s'agit de garantir les mêmes droits aux femmes, et particulièrement aux femmes mariées, pour ce qui est du rôle de remplacement du revenu de la sécurité sociale et, deuxièmement, il s'agit de garantir aux travailleuses les mêmes droits que ceux dont jouissent les hommes pour ce qui est des prestations servies au titre des membres de la famille.

Les prestations auxquelles les femmes ont droit au titre de leur emploi diffèrent à plusieurs égards de celles dont jouissent les hommes. En période d'inactivité, par exemple lorsqu'elles doivent rester au foyer pour s'occuper des enfants, les femmes qui travaillent risquent de ne pas être couvertes par la sécurité sociale, ou même de perdre les droits qu'elles ont acquis. Même lorsque les travailleurs à temps partiel, constitués en majorité de femmes, sont couverts par la sécurité sociale, les prestations auxquelles ils ont droit sont moindres. Les femmes risquent davantage de se trouver au chômage que les hommes, et pour plus longtemps. Les gains des femmes sont en moyenne moindres que ceux des hommes et, de ce fait, les femmes touchent des prestations qui sont moindres aussi lorsque les régimes de sécurité so-

ciales sont liés aux gains. Moins de femmes que d'hommes sont couvertes par des régimes privés de prestations professionnelles, et ce pour différentes raisons, et notamment le fait que les femmes sont consacrées dans le secteur tertiaire, que les travailleurs à temps partiel sont exclus de ces régimes ou que l'affiliation à ces derniers est réservée aux salariés qui occupent des emplois plus rémunérés. Ainsi, l'égalité de traitement entre hommes et femmes n'est pas seulement une question d'élimination de la discrimination directe en matière de sécurité sociale, mais doit tendre aussi à éliminer les effets de la discrimination indirecte, qui découlent de facteurs comme l'emploi, la situation conjugale ou la situation de famille.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont depuis de nombreuses années des systèmes de protection sociale hautement développés, mais la crise économique qui sévit dans la région conduit à s'interroger sur la mesure dans laquelle ils pourront maintenir les niveaux de protection existants alors qu'ils doivent faire face à la récession et à l'aggravation du chômage. Pour les femmes, la situation est particulièrement inquiétante, dans la mesure où leurs taux de participation à la population active ont souvent dépendu de systèmes de sécurité sociale conçus de manière à les aider à concilier leur profession et les exigences familiales.

Dans les pays en développement, la couverture des systèmes de sécurité sociale est généralement limitée aux travailleurs du secteur structuré et, si les gouvernements sont conscients de la nécessité de mettre au point des formes plus larges de protection sociale et ont généralement pris l'engagement de le faire, les mesures visant à protéger les niveaux de vie et à faciliter l'expansion des revenus ont été affectées par les exigences des programmes d'ajustement structurel. La récession et de la restructuration ont créé des problèmes supplémentaires en ce sens que le nombre de femmes qui travaillent dans le secteur non structuré a considérablement augmenté et que les emplois qu'elles ont dans le service domestique, le petit commerce, les petites entreprises familiales et le travail indépendant sont rarement couverts par les systèmes de protection sociale. Les programmes de restructuration économique ont entraîné des réductions des dépenses sociales et par conséquent restreint l'accès des pauvres aux services sociaux, ce qui a mis en relief la nécessité de filets de sécurité sociale.

Dans bien des pays, les services de garderie d'enfants qui pourraient aider les mères qui travaillent de-

meurent souvent insuffisants et les gouvernements, les syndicats, les employeurs, les organismes nationaux et les organisations non gouvernementales n'ont pas vraiment pris d'engagement d'œuvrer résolument dans ce sens. Certains employeurs ont mis en place leurs propres services de garderie d'enfants et ont pris, pour faciliter la vie familiale, d'autres mesures qui semblent être rentables, ayant amélioré la productivité et le moral des travailleurs. Mais la répartition traditionnelle des tâches entre hommes et femmes n'a pas changé, pas plus que l'attitude des hommes à l'égard des enfants et des responsabilités au foyer. Si des congés ont été prévus dans certains pays pour permettre aux parents ou aux pères en particulier de s'occuper des enfants, il est rare que les hommes les prennent. Par ailleurs, s'il existe dans la plupart des pays des dispositions visant à protéger la maternité, nombre des femmes qui travaillent en dehors du secteur structuré, spécialement dans le monde en développement, n'y ont pas accès.

#### 6. *Les travailleuses, les syndicats et les autres associations de travailleurs*

La nette augmentation du nombre de femmes syndiquées enregistrée au cours des dix dernières années demeure inférieure à celle du nombre de femmes économiquement actives, et ce en dépit des efforts concertés déployés par certains syndicats pour réformer leur structure, recruter davantage de femmes et mieux s'adapter aux besoins des travailleuses. Cette augmentation varie aussi d'une région, d'un pays et d'un secteur à un autre.

En Europe, par exemple, le taux de syndicalisation des femmes varie entre 13 % en Suisse et 51 % en Suède. En Afrique, ce chiffre est de 30 %<sup>52</sup>. Aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, où les femmes représentent 37 et 39 % respectivement des travailleurs syndiqués, le taux de syndicalisation des femmes est de deux fois plus élevé dans les secteurs de l'habillement et des textiles, mais deux fois moindre dans l'automobile et la sidérurgie<sup>53</sup>.

Peu de femmes accèdent aux postes de direction dans les syndicats en dépit des mesures prises pour accroître la représentation des femmes à ce niveau et la syndicalisation des femmes en général. En outre, les négociations collectives peuvent constituer un moyen important de promouvoir l'égalité entre les sexes, mais cet outil n'a pas encore été pleinement exploité. Les syndicats n'ont guère élargi leurs opérations de manière à en

glober les secteurs non syndiqués les plus vulnérables — le secteur non structuré, le secteur rural, les travailleurs domestiques, les travailleurs à domicile et d'autres types de travailleurs — où l'on trouve surtout des femmes. Les observations ci-dessus s'appliquent également aux organisations d'employeurs.

On peut, en mobilisant et en renforçant les associations de travailleuses dans le secteur non structuré et dans le secteur rural, leur faciliter l'accès à des ressources productives essentielles comme le crédit, la formation et les technologies améliorées, ainsi que renforcer leur pouvoir de négociation et protéger leurs intérêts.

## NOTES

<sup>1</sup> Le présent chapitre est fondé dans une large mesure sur les informations communiquées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et sur une analyse spéciale de la situation dans le secteur manufacturier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI). La contribution du BIT est basée en partie sur le document d'information concernant la situation du travail des femmes dans un environnement mondial en mutation établi par l'Institut international d'études sur le travail du BIT en vue du « Séminaire international sur l'égalité des femmes dans le monde du travail : les défis de demain » (Genève, 1994) et est fondée aussi sur les actes de ce séminaire.

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, les informations figurant dans la présente section proviennent du rapport du BIT intitulé *Le travail dans le monde, 1992* (Genève, BIT, 1992).

<sup>3</sup> *Le travail dans le monde, 1994* (Genève, BIT, 1994), p. 29.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>5</sup> *Les femmes : défis jusqu'en l'an 2000* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.91.I.21).

<sup>6</sup> *Le travail dans le monde, 1994*, chap. 2.

<sup>7</sup> Confédération internationale des syndicats libres, "Equality: The continuing challenge — strategies for success" (Bruxelles, document non publié, avril 1991).

<sup>8</sup> *Rapport sur les femmes rurales qui vivent dans la pauvreté* (Rome, FIDA, 1992).

<sup>9</sup> L. Paukert, "Women's employment in East-Central European countries during the period of transition to a market economy system", document de travail (Genève, BIT, 1993).

<sup>10</sup> B. Einhorn, "The impact of the transition from centrally planned economies on women's employment in East Central Europe", BRIDGE Paper (Brighton, Royaume-Uni, Institute for Development Studies, 1993).

<sup>11</sup> M. Fong et G. Paul, "The changing role of women in employment in Eastern Europe", rapport n° 8213 (Washington, Banque mondiale, février 1992).

<sup>12</sup> F. Bourguignon et C. Morisson, "Adjustment and equity in developing countries: a new approach" (Paris, OCDE, document non publié, 1992).

<sup>13</sup> S. Baden, "The impact of recession and structural adjustment on women's work in developing and developed countries", document de travail n° 19, Interdepartmental Project on Equality for Women in Employment (Genève, BIT, 1993).

<sup>14</sup> V. Moghadam, "An overview of global employment and unemployment in a gender perspective" (document établi pour la Conférence UNU/WIDER sur les aspects politiques et économiques de l'emploi dans le monde, Helsinki, 17 et 18 juin 1994).

<sup>15</sup> L. L. Lim, "Women at work in Asia and the Pacific: recent trends and future challenges" (rapport régional préparé en vue du Colloque international du BIT sur l'égalité des femmes dans le monde du travail : défis pour l'avenir, Genève, 1<sup>er</sup>-3 juin 1994).

<sup>16</sup> Il ressort des études réalisées en Inde et en Égypte, que 16 % des femmes rurales interrogées avaient déclaré avoir accompli un travail régulier pendant plus de 47 heures (en Inde) et 130 heures (en Égypte) lorsque l'expression clef utilisée était « activité principale ». Ce taux passait à 41 (27) % lorsque la question concernait l'« activité

secondaire », et à 48 (29) % lorsque le mot clef utilisé était simplement « travail ». Lorsque la question était décomposée par activités spécifiques, sur la base d'une liste de 13 activités comprenant notamment l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, l'emploi salarié, etc., les taux augmentaient dans des proportions spectaculaires pour atteindre 88 (54) %. Indépendamment des mots clefs utilisés, la réforme des méthodes de rassemblement de données doit tenir compte de la nécessité de dispenser une formation adéquate aux recenseurs et de les sensibiliser aux différences qui existent entre hommes et femmes (voir R. Anker, "Women and work: continuing inequality", document non publié, 1994).

<sup>17</sup> L. Goldschmidt-Clermont, "Unpaid work in the household", *Women, Work and Development*, No. 1, 1989 (Genève, BIT).

<sup>18</sup> *The World's Women, 1970-1990: Trends and Statistics*, Statistiques et indicateurs sociaux, Série K, n° 8 (publication des Nations Unies, n° de vente : E.90.XVII.3), chap. 6.

<sup>19</sup> I. Palmer, *Gender and Population in the Adjustment of African Economies: Planning for Change* (Genève, BIT, 1991), p. 163 et 164.

<sup>20</sup> Organisation internationale du Travail, *Report of the Tripartite European Meeting on the Impact of Technological Change on Work and Training*, Genève, 28 octobre-2 novembre 1991.

<sup>21</sup> S. Mitter, "Innovations in work organization at the enterprise level, changes in technology and women's employment", BRIDGE Paper (Brighton, Royaume-Uni, Institute for Development Studies, 1993).

<sup>22</sup> Organisation internationale du Travail, "Skills, training and retraining required to match new occupational profiles in commerce and offices" (rapport établi en vue de la dixième session de la Commission sur les salariés et les membres des professions libérales, Genève, 1993).

<sup>23</sup> A. Rajan, *Services: The Second Industrial Revolution?* (Londres, Butterworth, 1990).

<sup>24</sup> I. Palmer, *Gender and Population in the Adjustment of African Economies: Planning for Change* (Genève, BIT, 1991).

<sup>25</sup> Cette section est inspirée d'une étude de l'ONUUDI intitulée "Women in manufacturing: participation patterns, determinants and trends".

<sup>26</sup> G. Standing, "Global feminization through flexible labour", *World Development*, vol. 17, No. 7 (1989).

<sup>27</sup> Pour plus amples détails sur la méthodologie suivie, on peut s'adresser à l'ONUUDI.

<sup>28</sup> Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

<sup>29</sup> Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Panama, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

<sup>30</sup> Hong-kong, Japon, Malaisie, République de Corée, Singapour.

<sup>31</sup> Bulgarie, Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie.

<sup>32</sup> B. Einhorn et S. Mitter, "A comparative analysis of women's industrial participation during the transition from centrally-planned to market economies in East-Central Europe", dans *The Impact of Economic and Political Reform on the Status of Women in Eastern*

Europe (publication des Nations Unies, n° de vente : E.92.IV.4) et V. Moghadam, *Privatization and Democratization in Central and Eastern Europe and the Soviet Union: The Gender Dimension* (Helsinki, UNU/WIDER, 1992), p. 46.

<sup>33</sup> Moghadam, *op. cit.*, p. 6.

<sup>34</sup> Barbade, Chypre, Grèce, Haïti, Indonésie, Philippines, Portugal, Thaïlande, ex-Yougoslavie.

<sup>35</sup> Bolivie, Botswana, Equateur, Fidji, Honduras, Maurice, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Sri Lanka, Tunisie.

<sup>36</sup> Bahreïn, Emirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Qatar.

<sup>37</sup> Algérie, Egypte, Iraq, République arabe syrienne, République islamique d'Iran.

<sup>38</sup> Bangladesh, Guatemala, Maroc, Pakistan.

<sup>39</sup> Cameroun, Inde, Turquie, Zambie.

<sup>40</sup> Ghana, Mali, Nigéria, Togo.

<sup>41</sup> Burundi, Gambie, Libéria, Malawi, Népal.

<sup>42</sup> *The World's Women, 1970-1990: Trends and Statistics*, Statistiques et indicateurs sociaux, Série K, n° 8 (publication des Nations Unies, n° de vente : E.90.XVII.3).

<sup>43</sup> En ce qui concerne les migrations, voir également ONU, *Répartition de la population et migrations*, actes de la Réunion d'experts de l'ONU sur la répartition de la population et les migrations, Santa Cruz (Bolivie), 18-22 janvier 1993 (à paraître comme publication des Nations Unies).

<sup>44</sup> Organisation internationale du Travail, *Migration* (Genève, 1992).

<sup>45</sup> S. Baden et S. Joekes, "Gender issues in the development of the special economic zones and open areas in the People's Republic of China" (document établi en vue du Séminaire organisé par l'Université de Fudan au sujet de la participation des femmes au développement économique, Shanghai, 15 avril 1993).

<sup>46</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, *La situation de la population mondiale* (New York, 1993).

<sup>47</sup> L. L. Lim, "Growing economic interdependence and its implications for international migration", dans *Population Distribution and Migration...*

<sup>48</sup> S. E. Findley et L. Williams, "Women who go and women who stay: reflections of family migration processes in a changing world", Programme mondial sur l'emploi, document de travail WEP 2-21/WP.176 (Genève, BIT, 1991).

<sup>49</sup> P. Pasuk, "From peasant girls to Bangkok masseuses" (Genève, BIT, document non publié, 1982).

<sup>50</sup> M. Molyneux, "Women's rights in post-communist states: some reflections on the international context", *Millennium: Journal of International Studies*, vol. 23, No. 2 (été 1994).

<sup>51</sup> G. Schmid, "Women and structural change in the 90s" (rapport d'une réunion d'experts du syndicalisme organisée dans le cadre du Programme travailleurs/employeurs de l'OCDE, Paris, 1993).

<sup>52</sup> E. Date-Bah, "African trade unions and the challenge of organizing women workers in the unorganized sectors", *Labour Education*, vol. 92, No. 3 (1993).

<sup>53</sup> Baden, *op. cit.*, p. 21, sur la base de D. Elson, "Male bias in macroeconomics: the case of structural adjustment", dans *Male Bias in the Development Process* (Manchester, Royaume-Uni, Manchester University Press, 1991).

<sup>54</sup> Baud et G. A. de Bruijne, éd., *Gender, Small-Scale Industry and Development Policy* (Londres, IT Publications, 1993).

<sup>55</sup> Confédération internationale des syndicats libres, "Equality — The continuing challenge: strategies for success" (Bruxelles, document non publié, avril 1991); voir également *L'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement en 1989* (publication des Nations Unies, n° de vente : F.89.IV.2).

<sup>56</sup> C. Moser, "Adjustment from below: low-income women, time and the triple role in Guayaquil, Ecuador", dans *Women and Adjustment Policies in the Third World*, H. Afshar et C. Dennis (éd.) (Londres, Macmillan, 1992).

<sup>57</sup> S. Joekes, "Kenya: report of an ILO exploratory mission on women's employment, with recommendations for follow-up" (Genève, BIT, 1991).

<sup>58</sup> Organisation internationale du Travail, « Le travail à temps partiel » (rapport établi en vue de la quatre-vingtième session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 2-22 juin 1993).

<sup>59</sup> D. Barbezat, "Occupational segmentation by sex in the world", document de travail n°13, Interdepartmental Project on Equality for Women in Employment (Genève, BIT, 1994).

<sup>60</sup> J. Rubery et J. Fagan, "Occupation segregation of women and men in the European Community" (Report of the Network of Experts on the Situation of Women in the Labour Market, Manchester School of Management, University of Manchester, Royaume-Uni, 1993).

<sup>61</sup> *Annuaire des statistiques du travail* (Genève, BIT, différents numéros).

<sup>62</sup> M. Gunderson, "Comparable worth and gender discrimination: an international perspective" (Genève, BIT, 1994).

<sup>63</sup> *Financial Times*, 25 juillet 1994.

<sup>64</sup> P. Ulshoefer, "Comments on women's labour and employment in Latin America in the nineties: present situation and future outlook" (rapport régional établi en vue du Colloque international du BIT sur l'égalité des femmes dans le monde du travail : défis pour l'avenir, Genève, 1<sup>er</sup>-3 juin 1994).

<sup>65</sup> S. Eaton, "Women workers, unions and industrial sectors in North America", document de travail n°1, Interdepartmental Project on Equality for Women in Employment (Genève, BIT, 1992).

<sup>66</sup> M. Martens et S. Mitter, éd., *Women in Trade Unions: Organizing the Unorganized* (Genève, BIT, à paraître).

# Chapitre IV

## Pouvoir de décision des femmes dans le secteur économique

Malgré l'importance croissante de la contribution apportée par les femmes à l'économie structurée, la prise de conscience du rôle qu'elles jouent dans la lutte contre la pauvreté et les changements qui se sont déjà produits en ce qui concerne l'accès des femmes à l'éducation et aux autres possibilités de mise en valeur des ressources humaines, leur participation à la prise de décisions en matière économique demeure limitée. Au cours des 20 dernières années, la proportion représentée par les femmes dans l'emploi et l'augmentation de cette proportion ont été des phénomènes qui ont caractérisé tous les secteurs et la plupart des régions du monde. Au niveau de l'enseignement supérieur, l'écart entre les hommes et les femmes est presque comblé, et celles-ci diversifient progressivement leurs domaines d'études. Malgré ces tendances, toutefois, les femmes demeurent pour l'essentiel absentes du processus de prise de décisions en matière économique. Une participation égale à la prise de décisions en matière économique est essentielle si l'on veut que les femmes fassent partie intégrante des processus qui font intervenir l'exercice du pouvoir.

Les décisions économiques, prises soit par les entreprises qui opèrent sur le marché, soit par l'Etat, déterminent l'évolution tant actuelle que future de l'activité économique. Le niveau de participation des femmes et des hommes a des incidences sur le contenu de ces décisions ainsi que sur les processus qui les dictent.

Les décideurs, dans le domaine économique, sont les personnes, groupes ou institutions dont le pouvoir dérive de la propriété des moyens de production, des compétences et des modalités d'organisation qui affectent les marchés du travail, du capital, des matières premières, des biens et des services. L'impact de chaque décideur varie d'un pays à un autre selon le niveau de développement qu'il a atteint ainsi que selon les systèmes sociaux, économiques, politiques et juridiques en vigueur. Il y a très peu de femmes aux leviers de commande des grandes entreprises économiques des secteurs privé et public ou des organes de direction des syndicats et des associations professionnelles ou organisations d'employeurs. Les taux de participation, le plus souvent, augmentent beaucoup plus lentement que les tendances constatées sur le marché structuré de l'emploi et dans le domaine de l'éducation. Même dans les secteurs et les professions traditionnellement dominés par les femmes, celles-ci occupent une position subalterne par rapport à celle des hommes.

Toute la série de facteurs qui influent sur l'accès des femmes aux postes de responsabilité et sur la façon dont elles s'acquittent de telles fonctions exercent un effet restrictif à tous les niveaux de la société et dans tous les pays, quel que soit le stade de développement atteint. On peut néanmoins analyser les principaux éléments déterminants de la participation des femmes au processus qui dicte les décisions en matière macro-économique ainsi que les mesures qui ont été prises pour accroître la participation des femmes dans ce domaine.

### A. — LES FEMMES ET LES DÉCISIONS ÉCONOMIQUES : POURQUOI, OÙ ET COMBIEN

Les principales sources de données concernant la participation des femmes à la prise de décisions en matière économique sont notamment les données du BIT relatives à l'emploi, une étude sur le taux de représentation des femmes aux échelons supérieurs des grandes sociétés

internationales et américaines réalisée par la Division de la promotion de la femme au Secrétariat de l'ONU; cinq études de cas entreprises pour la Division au Maroc, au Nigéria, aux Philippines, au Portugal et en République de Corée; les données et indicateurs com-

muniqués à la Division par les organismes nationaux en question; les informations fournies par la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale; les informations concernant la représentation des femmes aux postes de responsabilité au sein des ministères économiques rassemblées par la Division; ainsi que d'autres sources, qui sont essentiellement des organisations non gouvernementales et des publications spécialisées. Sur cette base, on a identifié les acteurs économiques ci-après comme étant les décideurs les plus importants en matière économique, sur la base du rôle direct déterminant qu'ils jouent dans l'économie :

- Membres de la direction générale des organismes publics nationaux chargés des questions économiques;
- Cadres supérieurs des entreprises publiques et privées aux échelons national et international;
- Chefs d'entreprises à tous les niveaux;
- Cadres supérieurs des institutions financières internationales et régionales;
- Membres des conseils de direction des syndicats, des organisations professionnelles et des associations corporatives.

#### 1. *Pourquoi plus de femmes doivent participer à la prise de décisions en matière économique*

S'il importe d'intégrer pleinement les femmes au processus de prise de décisions en matière économique sur un pied d'égalité avec les hommes, c'est pour de multiples raisons. Premièrement, les femmes ont un droit égal à cette participation. Le droit d'être à l'abri de la discrimination dans les domaines de l'activité économique et de la formulation des politiques gouvernementales est garanti dans la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>1</sup> et a été codifié dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>2</sup>. Les femmes devraient avoir la même possibilité d'accès aux compétences, aux ressources et aux carrières nécessaires pour progresser jusqu'à des postes de responsabilité.

Deuxièmement, empêcher les femmes de réaliser tout leur potentiel est un gaspillage de ressources humaines. Lorsque l'environnement est propice, les femmes acquièrent des compétences accrues, comme le montre l'augmentation des taux de participation aux études supérieures et à la population active. Dans les pays développés, les tendances démographiques se reflètent par une réduction de l'offre globale de main-d'œuvre ayant suivi des études du troisième cycle. Au

cours des 20 prochaines années, le nombre de diplômés est appelé à diminuer, et les employés qualifiés deviendront de plus en plus rares. En Allemagne, par exemple, le Bureau fédéral de l'emploi estime qu'en l'an 2000, il y aura un déficit de 500 000 cadres. Ce déficit pourrait être comblé par les femmes<sup>3</sup>. Dans certains pays d'Asie, la même tendance se dégage. En République de Corée, par exemple, Samsung et Hyundai (qui sont les deux plus grosses entreprises industrielles du pays) recrutent aujourd'hui un grand nombre de diplômées d'université<sup>4</sup>.

Enfin les femmes ont des compétences particulièrement utiles pour la gestion moderne. Nombre de ces compétences s'acquièrent dans l'exercice de responsabilités multiples : soins aux membres de la famille, travail non rémunéré et gestion des ressources et du temps du ménage. Cette polyvalence peut être particulièrement précieuse dans les entreprises industrielles, où une utilisation efficace du temps compte beaucoup. Sous l'effet de la concurrence, les entreprises ont dû mettre au point de nouveaux styles de gestion basés sur l'adaptation et une utilisation judicieuses de toutes les ressources disponibles. On a assisté aussi à une évolution correspondante en matière de culture de gestion. Des spécialistes de la gestion commencent à préconiser un style de gestion plus typiquement féminin mettant l'accent sur la concertation, la qualité, les aptitudes intuitives à la solution des problèmes et un contrôle nuancé<sup>5</sup>.

La féminisation croissante du marché du travail à moyen et à long terme, jointe à une augmentation du taux d'emploi des femmes, devrait se traduire par un processus dynamique de partage du pouvoir économique et des rôles familiaux entre hommes et femmes à tous les niveaux. Si l'on veut faciliter ce processus, il faudra faire en sorte que plus de femmes accèdent aux responsabilités de décision en matière économique.

#### 2. *La place occupée par les femmes dans les mécanismes nationaux de décision économique*

##### *Professions administratives et de gestion*

Dans la classification de la population économiquement active, la catégorie des « professions administratives et de gestion » englobe tous ceux qui ont des responsabilités de cadres. Il s'agit d'une catégorie professionnelle qui a traditionnellement été dominée par les hommes (voir le tableau IV.1). Globalement, les femmes occupent dans la majorité des pays de 10 à 30 % des postes de gestion et moins de 5 % des postes aux échelons les plus élevés<sup>6</sup>. L'écart entre hommes et femmes s'est rétréci, spécialement au cours des dix dernières années.

Dans les pays d'Europe orientale, parmi le groupe des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats ainsi que dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les femmes représentent des proportions relativement élevées dans cette catégorie professionnelle. L'augmentation a été rapide aussi en Afrique, même si le point de départ a été plus bas.

Tableau IV.1

Ratio entre hommes et femmes dans les professions administratives et de gestion, par région, 1980 et 1990 (nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1980	1990
Afrique	10	18
Asie et Pacifique	9	10
Europe orientale	30	66
Amérique latine et Caraïbes	24	34
Europe occidentale et autres Etats	23	41
Monde	19	34

Source : Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, à partir d'informations provenant de la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

#### Organes économiques gouvernementaux

La Division de la promotion de la femme a rassemblé des informations sur la place occupée par les femmes aux échelons supérieurs de l'administration publique depuis 1987. Les données concernant l'année 1994 montrent que la proportion de femmes aux échelons supérieurs des rouages gouvernementaux responsables des décisions économiques (postes de niveau ministériel ou au-dessus) ne représente que 6,2 % de tous les postes de rang ministériel<sup>7</sup>. Dans les ministères économiques (ministères des finances, du commerce, de l'économie et de la planification, et banques centrales), la proportion représentée par les femmes est encore moindre (3,6 %). Dans 144 pays, aucune femme n'est représentée dans ces domaines et à ces niveaux. Toutefois, la participation des femmes au processus de prise de décisions dans les organes économiques de l'Etat a augmenté depuis 1987 (voir le tableau IV.2). Cette année-là, aucune femme n'occupait de postes de responsabilité au sein des ministères économiques ou des banques centrales dans 108 des 162 pays visés par l'étude. En 1994, le nombre de pays où l'on ne trouvait pas de femmes à ces niveaux n'était plus que de 90 sur 186.

La situation ne change guère si l'on prend en considération les quatre échelons supérieurs des organes administratifs publics (ministre, vice-ministre, secrétaire principal de ministère et directeur de départe-

ment). A ces échelons, le pourcentage de femmes est de 6,8 %, et de 5,6 % au sein des ministères économiques. Le taux de représentation des femmes aux quatre échelons supérieurs des organes économiques de l'Etat a augmenté depuis 1987 (voir le tableau IV.3).

Tableau IV.2

Proportion de femmes à des postes ministériels, par région, 1987 et 1994 (en pourcentage)

Région	1987		1994	
	Tous ministères	Ministères économiques	Tous ministères	Ministères économiques
Afrique	2,9	0,9	5,4	3,0
Asie et Pacifique	1,8	1,7	2,9	2,0
Europe orientale	3,0	2,5	2,6	1,9
Amérique latine et Caraïbes	3,1	0,9	7,5	5,1
Europe occidentale et autres Etats	7,1	3,9	15,2	9,6
Total mondial	3,4	1,7	6,2	4,1

Tableau IV.3

Proportion de femmes aux quatre échelons les plus élevés des organes de l'Etat, par région, 1987 et 1994 (en pourcentage)

Région	1987		1994	
	Tous ministères	Ministères économiques	Tous ministères	Ministères économiques
Afrique	4,0	1,6	6,3	4,1
Asie et Pacifique	3,0	2,3	2,9	2,5
Europe orientale	3,5	5,4	5,0	4,9
Amérique latine et Caraïbes	7,3	2,7	10,4	6,9
Europe occidentale et autres Etats	9,6	3,2	13,0	10,3
Total mondial	5,4	2,4	6,8	5,1

#### Grandes sociétés américaines et internationales

Le faible taux de représentation des femmes au sein des organes gouvernementaux de prise de décisions en matière économique se retrouve dans les grandes sociétés du secteur privé. La Division de la promotion de la femme a analysé la place occupée par les femmes au sein des équipes de direction des 1 000 plus grandes so-

ciétés non américaines<sup>8</sup> et des 1000 plus grandes sociétés américaines<sup>9</sup> en 1993, afin de déterminer la proportion de femmes aux trois échelons les plus élevés (président-directeur général, directeur général ou chef de division, membres du conseil d'administration). Il résulte de cette étude que le taux de représentation des femmes dans les grandes sociétés est très faible aux échelons supérieurs. La proportion de femmes est plus forte dans les sociétés américaines (8 femmes pour 100 hommes) que dans les sociétés non américaines (principalement européennes et asiatiques), où l'on ne trouve en moyenne qu'une femme pour 100 hommes. Dans les deux groupes de sociétés, il n'existe virtuellement pas de femmes au sommet (président-directeur général), et les femmes n'occupent que 1 % des postes de directeurs généraux. La plupart des cadres de sexe féminin étaient concentrés aux échelons inférieurs des structures de prise de décisions, le plus fort pourcentage étant enregistré dans la catégorie venant au troisième rang, où les pourcentages de cadres de sexe féminin étaient de 97 et 61,5 % respectivement dans les sociétés américaines et non américaines (voir le tableau IV.4). La proportion de cadres de sexe féminin est plus élevée dans les sociétés qui s'occupent principalement de commerce de gros ou de détail, ou bien dans les entreprises de restauration et d'hôtellerie.

Tableau IV.4

Cadres de sexe féminin dans les plus grandes sociétés mondiales, par secteur, 1993  
(en pourcentage)

Secteur	Pourcentage de cadres de sexe féminin	
	Sociétés internationales	Sociétés américaines
Industries extractives	0	6
Industries manufacturières	1	7
Electricité, gaz et eau	3	10
Construction	2	6
Commerce de gros et de détail, restauration et hôtellerie	0	30
Transports, stockage et communications	1	8
Finances, assurances, immobilier et services aux entreprises	1	7
Services communautaires et sociaux et services personnels	5	8
Activités mal définies	2	18
Tous secteurs	1	8

### Syndicats

Si l'on considère la situation des femmes au niveau de la direction des syndicats, on constate que le pouvoir qu'elles ont dans ces organisations ne correspond pas à leur participation à la population active ni à la proportion qu'elles représentent des syndiqués (voir le chapitre III). A de très rares exceptions près, les femmes demeurent sous-représentées sauf dans les syndicats d'enseignants et d'infirmiers et, en règle générale, plus on monte dans l'échelle des responsabilités et moins les femmes sont représentées. Néanmoins, les femmes ont constitué ces dernières années la majeure partie des nouvelles recrues des syndicats et ont donc été un facteur qui a beaucoup contribué à renforcer les organisations de travailleurs.

S'il n'existe pas de statistiques globales concernant la composition par sexe des équipes de direction des syndicats, les données provenant d'un certain nombre de pays appartenant à des régions différentes montrent bien l'écart qui existe entre les taux d'affiliation et les taux de participation aux organes de direction. Dans le cas de la Confédération autrichienne des syndicats, par exemple, les femmes représentent 31 % des effectifs mais 9 % seulement du conseil exécutif. Dans le cas de l'Association des syndicats libres du Bangladesh, ces chiffres sont de 30 et 19 % respectivement; en Inde, dans le cas de la Hind Mazdoor Sabha, de 25 et 4 %; en Sierra Leone, dans le cas de l'Association des syndicats, de 35 et 6 %; et dans le cas de la Confédération suédoise des employés des professions libérales, 58 et 2 %<sup>10</sup>.

### Associations professionnelles et associations d'employeurs

D'une façon générale, les associations professionnelles et associations d'employeurs et leurs équipes de direction ont été constituées exclusivement d'hommes. C'est une des raisons qui expliquent le grand nombre d'associations féminines qui ont été créées aux niveaux national, régional et international pour faciliter l'établissement de liens entre femmes chefs d'entreprises et membres de professions libérales. Les statistiques disponibles concernant la composition par sexe de ces associations (indépendamment des organisations gouvernementales) et les organisations de femmes chefs d'entreprises sont encore plus rares.

### Études de cas

Dans le cadre de ses préparatifs de l'Étude, la Division de la promotion de la femme a fait effectuer des études

de cas au Maroc, au Nigéria, aux Philippines, au Portugal et en République de Corée. Il ressort des informations disponibles pour chaque pays que très peu de femmes occupent des postes aux échelons supérieurs des structures de prise de décisions en matière économique, que ce soit au sein du gouvernement, dans les syndicats ou dans l'entreprise privée, et la situation ne s'est guère améliorée ces derniers temps. Aux échelons inférieurs, toutefois, la proportion de femmes augmente. Particulièrement notables sont la représentation accrue des femmes dans l'administration et l'augmentation de la proportion de femmes qui dirigent des petites et moyennes entreprises.

#### Maroc

Une étude (1992) sur « Les femmes et les entreprises au Maroc » a constaté que les années 80 ont marqué un tournant sur les plans historique et sociologique, de plus en plus de femmes commençant à travailler et à fonder des entreprises; 66,5 % des femmes qui occupent des postes de cadres dans le secteur public n'ont commencé à travailler qu'après 1980, et 45,5 % d'entre elles après 1986. Il ressort des données recueillies que les trois quarts de toutes les entreprises appartenant à des femmes avaient été fondées pendant les années 80 et que 84 % de ces entreprises comptaient moins de 25 employés. Ces entreprises nouvelles avaient été financées principalement au moyen de l'épargne et des ressources familiales plutôt que d'un recours aux établissements financiers du secteur structuré. Parmi les rares employés qui gagnaient plus de 100 000 dirhams par an, 8,8 % seulement étaient des femmes<sup>11</sup>.

#### Nigéria

Tableau IV.5

Répartition de l'emploi par sexe au Nigéria, 1993

(en pourcentage)

Echelon	Hommes	Femmes
Direction des sociétés	90	10
Cadres moyens	65	35
Chefs d'entreprises	80	20
Chefs de micro-entreprises	30	70
Hauts fonctionnaires	90	10
Associations professionnelles/syndicats	95	5
Direction des établissements bancaires et financiers	95	5

Source : Nigéria, Commission nationale de la femme, "Women equality in economic decision-making" (document non publié, 1994).

#### Philippines

Les données relatives à l'emploi par grands groupes professionnels montrent qu'en 1992, 31 % seulement des femmes appartenant à la catégorie des cadres et professions administratives et de gestion étaient des femmes, et que la situation ne semble guère avoir changé de 1987 à 1992<sup>12</sup>. Il convient de noter aussi qu'en 1992, 40 % du total des actifs étaient des travailleurs pour compte propre (28 % d'hommes et 12 % de femmes). Les hommes étaient plus de deux fois plus nombreux que les femmes dans les catégories professionnelles où les décisions économiques sont prises par un individu, soit en qualité de travailleur indépendant, soit en tant qu'employeur. Parmi les employeurs, il y avait trois fois plus d'hommes que de femmes et la situation ne s'était guère améliorée entre 1987 et 1992. Dans le secteur public, les femmes sont plus nombreuses que les hommes aux échelons moyens de la fonction publique, mais les postes de responsabilité aux échelons supérieurs sont occupés en majorité par des hommes (voir le tableau IV.6).

Tableau IV.6

Répartition des femmes et des hommes dans la fonction publique aux Philippines, 1990

(en pourcentage)

Niveau	Hommes	Femmes
Echelons supérieurs	71,0	29,0
Cadres moyens	40,3	59,7
Echelons subalternes	59,5	40,5
Total	47,5	52,5

#### Portugal

Une étude des 1 000 plus grandes sociétés du pays a fait apparaître un certain nombre de changements<sup>13</sup> : en 1987, 18 % de ces sociétés étaient dirigées par des femmes, tandis qu'en 1992, ce chiffre avait atteint 33,6 %. Cependant, la situation des 50 plus grandes entreprises portugaises n'avait guère changé : aucune d'elles n'était dirigée par une femme, que ce soit en 1987 ou en 1992. La proportion de femmes chefs d'entreprises a beaucoup augmenté depuis 1960 : alors qu'il y avait 7 femmes pour 100 hommes chefs d'entreprises en 1960, ce ratio était passé à 19 en 1981 et à 20 en 1987.

#### République de Corée

En 1989, 99,7 % des établissements dirigés par des femmes étaient des petites entreprises de moins de 10 employés permanents. En comparaison de la répartition

des employeurs par branche d'activité en 1980, le nombre d'employeurs de sexe féminin dirigeant des entreprises manufacturières faisait apparaître une tendance à la baisse, tandis que la proportion de femmes dans le secteur des services sociaux et des services personnels avait tendance à augmenter. En 1990, 64 % des em-

ployeurs de sexe féminin exploitaient des entreprises de commerce de gros et de détail et 23 % des entreprises de services sociaux et de services personnels. La proportion de femmes dans les postes de directeurs adjoints et les postes de rang supérieur était passée de 2 % en 1980 à 12,5 % en 1992<sup>4</sup>.

Tableau IV.7

Emploi des femmes selon leur situation au regard de l'emploi en République de Corée, 1965-1992

(en pourcentage)

Situation au regard de l'emploi	1965	1970	1980	1990	1992
Employeurs	..	..	..	2,6	2,9
Travailleurs pour compte propre	21,0 <sup>a</sup>	21,0 <sup>a</sup>	23,3 <sup>a</sup>	16,6	16,8
Salariés	20,9	28,6	39,2	55,3	57,6
Travailleurs familiaux non rémunérés	57,9	50,4	37,4	25,5	22,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : Deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles ou ne sont pas publiées séparément.

<sup>a</sup> Y compris les employeurs.

### 3. Les femmes et la prise de décisions économiques au plan international

La place occupée par les femmes au sein des organes internationaux de prise de décisions en matière économique reflète le rôle qu'elles jouent au plan national. Dans ce cas également, rares sont les femmes à avoir accédé aux échelons supérieurs, bien que la situation se soit quelque peu améliorée. C'est ainsi qu'aucune institution des Nations Unies s'occupant de questions économiques n'est dirigée par une femme, qu'il s'agisse du Secrétariat de l'ONU, des institutions spécialisées ou des institutions de Bretton Woods. Il en va de même des banques régionales de développement et des principaux organes économiques supranationaux comme la Commission de l'Union européenne. De plus, les femmes ne sont pas suffisamment représentées au sein des délégations gouvernementales à ces organes. Aucune institution financière internationale ou régionale n'a jamais eu de femme comme directeur général.

#### Assemblée générale des Nations Unies

La Deuxième Commission de l'Assemblée générale est chargée des questions économiques et financières. C'est cette commission qui prépare et examine les stratégies internationales de développement, suit l'application du programme « Action 21 » adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et qui étudie les autres grandes questions économiques. En 1993, les délégations de 145 gouvernements ne comptaient aucune femme. La même année, 20 % seulement des membres des délégations à

la Deuxième Commission étaient des femmes, contre 7 % en 1987<sup>14</sup>.

#### Conférences internationales du Travail

La situation qui se dégage en ce qui concerne la participation des femmes aux délégations aux Conférences internationales du Travail de 1975 à 1993 est semblable. La composition des délégations n'a guère changé pendant cette période, sauf dans le cas des délégations d'employeurs, parmi lesquelles les femmes ont toujours occupé une place très réduite (voir le tableau IV.8)<sup>15</sup>.

Tableau IV.8

Pourcentage de femmes dans les délégations aux Conférences internationales du Travail, 1975-1993

(en pourcentage)

Catégorie de représentation	1975	1985	1993
Délégations gouvernementales	14,4	18,0	16,9
Délégations d'employeurs	6,0	6,3	9,1
Délégations de travailleurs	16,9	12,7	12,5
Toutes catégories	13,0	14,0	13,9

#### Groupe de la Banque mondiale

Il ressort d'un rapport élaboré en 1989 que 25 % des près de 4 000 fonctionnaires du Groupe de la Banque mondiale de classe 18 et au-dessus (classes supérieures) étaient des femmes<sup>16</sup>, dont plus de la moitié aux classes 18 à 21. Les femmes occupant des postes de classe 22 et au-dessus ne représentaient qu'une faible proportion (15 %) des fonctionnaires du Groupe de la Banque. Aux

échelons supérieurs, les fonctionnaires de sexe masculin étaient concentrés aux classes les plus élevées : ils occupaient 59 % des postes de classe 24 et au-dessus, contre 16 % seulement de femmes. Les femmes étaient extrêmement sous-représentées aux postes de responsabilité : sur les 498 fonctionnaires de la Banque de classe 26 et au-dessus, 3,8 % seulement étaient des femmes. Sur les 158 fonctionnaires de classe 27 et au-dessus, 2,5 % seulement étaient des femmes. En 1994, une seule femme avait rang de vice-président, et, depuis que la Banque existe, il n'y en a eu que deux. L'une des conclusions de ce rapport était que la Banque n'a accompli que des progrès limités pour ce qui est d'améliorer les perspectives de carrière des femmes.

#### *Banque africaine de développement/Fonds africain de développement*

Les données rassemblées par la Banque africaine de développement montrent qu'en 1992, 72 % des fonctionnaires de sexe féminin de la Banque étaient concentrés dans des catégories autres que celles des administrateurs, alors que 57 % des fonctionnaires de sexe masculin étaient, eux, concentrés dans la catégorie des administrateurs. La situation avait légèrement changé entre 1989 et 1992<sup>17</sup>. Dans la catégorie des administrateurs, la proportion de femmes par rapport aux hommes était passée de 15 % en 1989 à 21 % en 1992. En 1992, toutefois, la plupart des femmes de la catégorie des administrateurs (94 %) étaient concentrées aux échelons inférieurs et moyens de cette catégorie (jusqu'à la classe P-5); en revanche, 30 % des administrateurs de sexe masculin occupaient des postes de classe égale ou supérieure à P-6. En 1992, il n'y avait que quatre femmes pour 100 hommes à la classe P-6 ou aux classes supérieures.

#### *Banque interaméricaine de développement*

En 1993, 14 % du personnel de direction, 32 % des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et 86 % du personnel administratif du siège de la Banque interaméricaine de développement<sup>18</sup> étaient des femmes. Les femmes étaient également représentées aux postes de vice-présidents ou aux échelons supérieurs.

#### *Fonds monétaire international*

Selon un rapport de 1994, les femmes représentaient, en mai 1993, 45 % des fonctionnaires du Fonds, mais étaient principalement concentrées aux échelons inférieurs de la structure du personnel du Fonds, qui comp-

tent 19 classes<sup>19</sup>. Parmi le personnel de direction, 7 % seulement étaient des femmes et aucune femme n'a jamais occupé un poste aux échelons supérieurs, qu'il s'agisse des postes de directeur général, de directeur général adjoint ou de chef de département.

#### 4. *La prochaine génération de décideurs dans le domaine économique*

S'il y a peu de femmes parmi les décideurs dans le domaine économique, c'est notamment parce qu'il y avait peu de candidates, les nouvelles recrues potentielles étant presque exclusivement des hommes. Il semble que la situation change peu à peu. L'apparition d'un climat plus propice a eu principalement pour effet de permettre aux femmes d'accéder plus largement aux études du troisième cycle. Ce phénomène est particulièrement accentué dans les régions où l'expansion économique a été la plus marquée (tableaux IV.9 et IV.10). Cela signifie que, de plus en plus, les réserves de professionnels qualifiés parmi lesquels les cadres pourront être recrutés contiendront une plus grande proportion de femmes.

*Tableau IV.9*

Ratio entre le nombre de femmes et d'hommes dans les disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990

(nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	24	21	24
Asie et Pacifique	33	45	70
Europe orientale	61	81	74
Amérique latine et Caraïbes	37	54	80
Europe occidentale et autres			
Etats	29	49	67
Monde	32	43	56

*Tableau IV.10*

Ratio entre le nombre de femmes et d'hommes inscrits en droit et en gestion des entreprises dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990

(nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	12	43	36
Asie et Pacifique	25	56	70
Europe orientale	64	134	124
Amérique latine et Caraïbes	30	92	115
Europe occidentale et autres			
Etats	25	54	85
Monde	25	63	102

## B. — LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE DES FEMMES DANS LE MONDE DES AFFAIRES

Que ce soit dans le secteur public ou privé, il n'est possible d'accéder aux postes de responsabilité dans le domaine économique que grâce à une progression des carrières. L'absence de femmes au sommet porte à croire que la progression des carrières des femmes est différente de celle des hommes ou que, lorsqu'elles cherchent à suivre la même voie, les femmes se heurtent à des obstacles différents ou plus sérieux. Pour garantir l'égalité de pouvoir de décision en matière économique, il faut par conséquent d'abord comprendre, puis modifier la voie que suit la progression des carrières.

### 1. *Début de carrière*

La façon dont les rares femmes qui ont réussi à accéder à des postes de responsabilité dans le domaine économique ont commencé leur carrière n'a guère été étudiée. Selon certaines études réalisées en Europe, il semble que la carrière des femmes peut commencer de différentes façons. Un des points de départ les plus évidents est évidemment la famille. Certaines des femmes d'affaires les plus connues d'Europe gèrent des entreprises qui appartiennent à leurs familles depuis un certain temps déjà<sup>20</sup>. Un autre moyen d'accéder aux leviers de commande est une carrière politique : les femmes ayant réussi dans la vie politique peuvent en effet passer facilement à une carrière de gestion dans le secteur privé. On a relevé que les femmes ont le plus souvent acquis leur expérience au sein d'administrations locales, sur la scène politique nationale et européenne ou dans le cadre d'organisations bénévoles et d'organismes publics<sup>21</sup>. Les carrières des femmes commencent souvent par le secteur des services et l'administration publique, plus que par une profession dans l'industrie manufacturière, car le nombre de nouvelles recrues est plus grand et, dans le cas de l'administration publique, le recrutement se fait sur la base de critères plus objectifs.

### 2. *Obstacles au recrutement*

Divers obstacles entravent l'avancement des femmes et les empêchent d'accéder à des postes de gestion. Ces obstacles tiennent essentiellement à une série de facteurs complexes qui interviennent à différentes étapes de la progression des carrières. L'éducation et la formation reflètent souvent la répartition des tâches que dicte la société et mettent immédiatement les femmes dans une situation désavantagée. Si les garçons sont souvent dirigés vers des études techniques, commerciales et professionnelles qui les préparent à assumer des rôles

de gestion, il est plus acceptable socialement pour les filles d'être orientées vers les humanités et de les préparer à jouer essentiellement un rôle de mère et d'épouse. En outre, lorsqu'ils sont disponibles, les services d'orientation professionnelle tendent à guider les filles vers les branches d'activité traditionnellement considérées comme féminines.

Le petit nombre de jeunes femmes suivant des études supérieures dans des domaines comme l'administration des affaires, le droit, l'économie, les finances, la technologie et les sciences est au nombre des principaux obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux organes de décision, encore que cette tendance évolue peu à peu. Il n'en demeure pas moins qu'en Australie, par exemple, les femmes ne représentaient encore en 1992 que 12 % des étudiants inscrits dans des disciplines techniques au niveau universitaire<sup>22</sup>.

Les femmes qui ont atteint le niveau d'instruction requis et qui ont réussi à se faire recruter dans des entreprises du secteur structuré demeurent aux échelons inférieurs et sont concentrées dans les administrations et les organismes de gestion dans lesquels les femmes prédominent. C'est en effet dès le recrutement que les idées stéréotypées commencent à dicter les perspectives de carrière des femmes et leurs possibilités d'accéder à des postes de responsabilité. Les préjugés qui ont cours, tant chez les femmes que chez les hommes, quant aux rôles, aux capacités et au comportement des femmes s'enracinent dans les politiques et procédures de recrutement et dans les conditions d'emploi. L'éventail de choix qui s'offrent aux femmes tend lui aussi à être déterminé par les rôles que leur assigne la société et qui limitent leur accès à des possibilités de carrière.

### 3. *Obstacles à l'avancement*

Même après leur recrutement, les femmes peuvent être confrontées à des obstacles diffus mais redoutables qui limitent leur mobilité verticale et qui tiennent à la fois aux structures et aux attitudes. Les facteurs structurels se reflètent dans la réglementation du travail et dans les normes d'évaluation du comportement professionnel, lesquelles tiennent compte surtout des intérêts des hommes en tant qu'employés et qu'employeurs et font peu de cas du comportement, du rôle et des attitudes des femmes en tant qu'employées et que mères de famille. Cette culture typiquement masculine de l'entreprise se reflète également dans des attitudes qui finissent par apparaître comme normales mais qui opèrent au détriment

des femmes : harcèlements sexuels, exclusion des cercles d'interaction professionnelle et sociale et sous-estimation des compétences féminines.

Considérés ensemble, tous ces facteurs constituent ce que l'on a souvent appelé un « plafond de verre », obstacle invisible mais impénétrable qui empêche les femmes de monter dans leur profession, quelles que soient leur éducation ou leur expérience. Ces obstacles sont bien connus des femmes qui travaillent dans la fonction publique ou dans le secteur privé, et ce partout dans le monde<sup>23</sup>. En fait, les femmes risquent de se trouver exclues des possibilités qui s'offrent de perfectionner leurs compétences, des circuits professionnels ou d'affectation à des postes hors siège simplement en raison de leur sexe et de se trouver ainsi privées de la possibilité d'acquérir l'expérience professionnelle requise, ce qui garantira virtuellement leur marginalisation et leur invisibilité.

Les responsabilités familiales, qui incombent essentiellement aux femmes, constituent pour celles-ci un obstacle important qui entravent leur avancement. C'est l'idée que les femmes accorderont la priorité à leurs responsabilités familiales qui affecte les perspectives de promotion. A Singapour, par exemple, les femmes mariées, et spécialement celles qui ont des enfants à charge, se voient souvent refuser les possibilités de formation qui sont accordées aux hommes<sup>15</sup>. Les entreprises répugnent parfois à envoyer les femmes suivre des cours de formation à la gestion qui coûtent fort cher,

pensant qu'un investissement dans la formation des employés de sexe masculin est plus rentable, les femmes risquant de décider de cesser de travailler après leur mariage ou étant encouragées à le faire.

Les responsabilités qui incombent aux femmes en leur qualité de mères, d'épouses et de cadres sont censées créer entre tous ces rôles des conflits différents de ceux auxquels sont confrontés les hommes en leur qualité de pères, de maris et de gestionnaires. Ces conflits présumés peuvent limiter des possibilités de carrière. De plus, les organisations sont généralement structurées par et pour les hommes. Ayant été formées différemment et ayant une expérience différente de la vie, les femmes doivent par conséquent souvent s'adapter à des structures qui leur sont étrangères et qui peuvent leur sembler redoutables<sup>10</sup>.

Pour les femmes qui réussissent à surmonter ces obstacles, le fait qu'elles représentent une minorité au sein du groupe de décideurs peut présenter des problèmes supplémentaires : nécessité de jouer le rôle de figurantes, sentiment d'isolement, préjugés et idées stéréotypées et discrimination ouverte ou dissimulée de la part des collègues, de l'employeur, des structures établies et du climat en général. Tous ces problèmes, lorsqu'ils viennent s'ajouter à leurs responsabilités familiales, peuvent être une source de stress considérable pour les femmes qui se trouvent en pareille situation.

### C. — LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES

Bien qu'elles soient virtuellement absentes des postes de responsabilité dans les grandes sociétés, les femmes commencent à jouer un rôle majeur en tant que chefs d'entreprises. Si les grandes sociétés constituées sur un modèle bureaucratique occupent une large place au sein des économies nationales et de l'économie mondiale, les petites et moyennes entreprises modernes apparaissent progressivement comme le moteur des secteurs en expansion. Au sein de ces entreprises nouvelles, les obstacles qui limitent l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les grandes sociétés n'existent pas, et il apparaît que, de plus en plus, les femmes commencent à axer leurs efforts sur ces entreprises.

#### 1. *Combien de femmes chefs d'entreprises y a-t-il ?*

Si l'on manque de données concernant le nombre de chefs d'entreprises, la base de données sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes

(WISTAT) permet de calculer l'importance du noyau de personnes économiquement actives dont ils proviennent. La catégorie des « employeurs et travailleurs pour compte propre » groupe les personnes qui sont économiquement indépendantes et qui pourraient être des chefs d'entreprises. Jusqu'à présent, les hommes ont toujours été plus économiquement indépendants que les femmes (voir le tableau IV.11). Au cours des 20 dernières années, l'écart entre hommes et femmes a diminué, le ratio passant de 26 femmes pour 100 hommes en 1970 à 40 pour 100 en 1990.

Les femmes chefs d'entreprises, qui constituaient l'exception il y a 20 ans, représentent de nouveaux acteurs sur la scène économique. Selon les estimations nationales, 10 % des nouvelles entreprises d'Afrique du Nord ont été créées par des femmes. Ces pourcentages sont de 33 % en Amérique du Nord et de 40 % dans les Etats de l'ancienne République démocratique allemande. Aux Etats-Unis, on a estimé que de 75 à 80 %

des nouvelles entreprises sont créées par des femmes<sup>24</sup>. Au Canada, les recherches montrent qu'entre 1975 et 1990, le nombre de femmes ayant un travail indépendant a augmenté de 172 %, tandis que l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants de sexe masculin n'a été pendant la même période que de 50 %<sup>25</sup>.

Tableau IV.11

Ratio moyen entre femmes et hommes parmi les employeurs et les travailleurs pour compte propre, par région, 1970-1990

(nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	1970	1980	1990
Afrique	35	50	50
Asie et Pacifique	16	9	22
Europe orientale	67	47	56
Amérique latine et Caraïbes	22	33	48
Europe occidentale et autres			
Etats	22	37	38
Monde	26	39	40

Ces entreprises sont également qualitativement différentes de celles qui appartiennent aux hommes et les études confirment que les femmes chefs d'entreprises partagent une culture spécifique. Les femmes semblent être conscientes de leurs besoins et de leur environnement, leurs entreprises sont axées sur la prestation de services orientés vers des besoins traditionnellement non satisfaits, elles travaillent dans un esprit de coopération et elles sont financièrement prudentes. Les pratiques que suivent ces entreprises commencent à marquer de leur empreinte la façon dont sont gérées les affaires. Toutefois, bien qu'elles représentent souvent la majorité des propriétaires de petites et de micro-entreprises, les femmes n'ont pas le même accès que les hommes aux services d'appui, au crédit, à la formation, à la technologie et aux informations qui pourraient leur permettre de se développer.

### 2. Facteurs propices à l'entrepreneuriat féminin

Plusieurs facteurs ont encouragé l'entrepreneuriat féminin. L'accès à l'éducation et l'essor du secteur tertiaire ont l'un et l'autre élargi les possibilités qui s'offrent aux femmes. L'éducation renforce la confiance en soi et constitue la base de l'acquisition des compétences requises. Le secteur tertiaire se prête particulièrement au style de gestion, aux besoins et aux préoccupations des femmes et il est facile de s'y implanter. En outre, dans de nombreux pays développés, il se peut que la multiplication des entreprises créées par des femmes soit liée au chômage à long terme des femmes et à l'absence de

perspectives de carrière dans les grandes entreprises ou sur le marché du travail en général.

### 3. Obstacles à l'entrepreneuriat féminin

Les entreprises fondées par des femmes se heurtent à des obstacles qui tiennent pour l'essentiel à l'inégalité qui caractérise la condition des femmes dans la société. Si les femmes commencent à occuper rapidement une place de plus en plus large dans le monde des affaires, la plupart des entreprises appartenant à des femmes sont de création récente et opèrent sur des bases précaires. Les femmes chefs d'entreprises se heurtent à des problèmes spécifiques lorsqu'il s'agit de fonder et de développer leur affaire. La plupart des études qui ont été faites de l'attitude des créanciers, des fournisseurs, des clients et même des employés font état du traitement discriminatoire dont font l'objet les femmes chefs d'entreprises.

#### Difficultés d'obtenir des ressources financières

Un premier obstacle à surmonter tient à la difficulté d'obtenir des capitaux suffisants pour lancer, faire vivre ou agrandir une entreprise. Il est courant pour les femmes de se voir demander par une banque de faire avaliser un prêt par un homme, même si celui-ci n'a aucun rapport avec l'affaire, tandis qu'aucun aval n'est demandé aux hommes<sup>26</sup>. Si le crédit constitue un problème pour toutes les petites entreprises, il l'est encore plus pour les femmes. Dans certains pays, les dispositions législatives applicables en matière de succession, de propriété et de biens matrimoniaux peuvent aussi être défavorables aux femmes.

La plupart des institutions financières s'efforcent d'accorder aux hommes et aux femmes, sans discrimination, les crédits dont ils ont besoin. Faute de sûretés, toutefois, et en raison de la nature et de la taille de leurs entreprises et du peu d'expérience qu'elles ont de la négociation, les femmes peuvent avoir beaucoup de difficulté à obtenir des crédits. De ce fait, les établissements commerciaux de crédit traitent souvent les femmes de manière discriminatoire. Les femmes doivent souvent avoir recours aux membres de la famille ou à des amis pour réunir les capitaux nécessaires à leur affaire. Leur capitalisation étant d'emblée insuffisante, les entreprises des femmes tendent à être plus petites lorsqu'elles sont créées et à grandir plus lentement. Dans les pays en développement, ces entreprises doivent souvent avoir recours à des sources de financement non conventionnelles auxquelles elles doivent payer des taux d'intérêt excessifs.

### *Manque d'accès à la formation à la gestion et à l'assistance technique*

La gestion d'une entreprise moderne exige des compétences et des connaissances techniques qui ne peuvent s'acquérir qu'au moyen d'une formation. Le manque de formation à la gestion et d'assistance technique constitue un obstacle particulièrement sérieux qui empêche les entreprises appartenant aux femmes de réussir, et qui, souvent, les mène à la ruine.

Il est plus difficile pour les femmes d'avoir accès à la formation, soit parce qu'elles n'ont pas les contacts nécessaires, soit parce que les cours de formation ne sont pas adaptés à leurs besoins, soit enfin parce que, devant faire face seules à toutes les responsabilités familiales, elles n'ont pas le temps. Le problème tient en partie au fait que les programmes de formation à la gestion et d'assistance technique ne sont pas adaptés aux nouveaux types d'activités vers lesquels les femmes s'orientent. On continue généralement d'accorder la priorité aux secteurs de l'économie dans lesquels les hommes prédominent.

En outre, dans de nombreux pays en développement, les pratiques nationales de développement reflètent un parti pris en faveur des grandes entreprises publiques et privées, tandis que les micro-entreprises et petites entreprises, qui occupent un grand nombre de femmes, sont laissées de côté. Ces politiques empêchent ces entreprises d'obtenir les ressources nécessaires et d'exploiter les possibilités qui s'offrent à elles. En outre, dans nombre de ces pays, il faut redéfinir le concept de petites et moyennes entreprises. Ce processus a déjà commencé. C'est ainsi, par exemple, que la straté-

gie de promotion du secteur privé publiée en 1989 par la Banque africaine de développement reconnaît l'importance du rôle joué par le secteur non structuré dans les économies africaines, en tant que « pépinière de chefs d'entreprises qui pourront mettre en route et entretenir l'essor d'un secteur privé en Afrique »<sup>17</sup>.

### *Manque de contacts et de soutien*

Les entreprises, pour réussir, doivent pouvoir compter sur toute une série de réseaux de soutien allant des membres de la famille aux autres chefs d'entreprises. Or, cela est souvent plus problématique pour les femmes chefs d'entreprises. Les contacts d'affaires aident à ouvrir le monde des entreprises en permettant de se renseigner sur les possibilités nouvelles et sur l'évolution de la situation. Toutefois, il est rare que les femmes qui ont lancé une entreprise puissent compter sur d'autres femmes qui puissent les aider, les encourager et les conseiller, et les associations professionnelles, dominées par les hommes, ne les accueillent pas toujours à bras ouverts. Or, chacun sait à quel point un « tuteur » peut influencer la décision de créer une entreprise.

Les femmes qui ont réussi imputent souvent leur succès à l'aide qu'elles ont reçue de la famille, du père, de la mère ou du mari. Cet appui peut beaucoup contribuer à aider les femmes chefs d'entreprises à faire face à leurs doubles responsabilités professionnelles et familiales. Dans nombre de pays en développement, cet appui vient de la famille élargie. Le plus souvent, toutefois, les femmes chefs d'entreprises se heurtent aux mêmes problèmes que les autres femmes qui travaillent en dehors du foyer.

## D. — LES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES.

Dans de nombreux pays, ce sont les échanges qui ont été le moteur de l'expansion. On se rend compte aujourd'hui que les femmes jouent également un rôle dans le développement des échanges, et il s'agit là d'une question qui commence à être étudiée par le système des Nations Unies dans le cadre du Centre du commerce international (CCI). Trois facteurs déterminants ont amené le CCI à centrer son attention sur l'entrepreneuriat féminin et les échanges. Le premier est l'expansion du secteur privé, dans lequel les petites et moyennes entreprises jouent un rôle de plus en plus important dans les pays en développement. Le deuxième est la visibilité croissante des femmes chefs d'entreprises. Le troisième est que, d'une façon générale, les politiques économi-

ques orientées vers l'intérieur et vers le remplacement des importations commencent peu à peu à être remplacées par des stratégies orientées vers l'extérieur et les forces du marché<sup>27</sup>.

Les ouvrages consacrés au développement de l'entrepreneuriat se sont attachés surtout à étudier le développement des entreprises au plan national et dans le secteur non structuré sans guère analyser le rôle crucial que jouent les débouchés et les systèmes de commercialisation à l'extérieur.

L'entrepreneuriat des femmes trouve une expression sur tous les marchés, qu'ils soient nationaux, régionaux ou mondiaux.

### 1. Principales contraintes

Le Centre du commerce international a identifié plusieurs contraintes graves qui entravent les activités commerciales des femmes aux échelons national et sous-régional. Il s'agit notamment des attitudes qui ont cours, des conditions socio-économiques et de la répartition des tâches; de l'écart qui sépare les objectifs fixés dans les lois et politiques nationales visant à accroître le rôle des femmes dans le développement, d'une part, et la réalité quotidienne, de l'autre, et des carences du cadre politique et institutionnel, qui ne facilitent pas la participation des femmes au commerce national et intrarégional; du manque d'accès des femmes aux moyens de production; de l'absence d'appui institutionnel aux organisations coopératives féminines; d'une insuffisance de femmes ayant les compétences techniques et de gestion nécessaires, ainsi que de l'accès limité que les femmes ont aux programmes de formation; du manque d'informations sur les marchés d'exportation, les débouchés potentiels, les sources d'importation et les facilités d'exportation ou d'importation; de l'insuffisance des mécanismes de crédit à l'exportation ouverts aux femmes et aux entreprises et de l'accès limité que ces dernières ont aux marchés institutionnels du crédit; et de l'absence de cadre juridique qui permet aux femmes de faire valoir leurs droits dans les domaines du commerce et des échanges internationaux.

### 2. Mesures à envisager

L'entrepreneuriat ne peut se développer qu'à l'intérieur d'un système qui permette à l'esprit d'entreprise de trouver une expression. Il faut mettre au point des politiques et des stratégies explicites orientées vers le marché qui favorisent l'apparition d'un climat propice à l'essor du secteur privé et qui permettent aux femmes chefs d'entreprises d'avoir accès aux services essentiels de facilitation du commerce. Bien que nombre de pays en développement aient mis en place de nouvelles politiques et stratégies dans ce domaine, il faut aller plus loin si l'on veut exploiter l'esprit d'entreprise des femmes. Il importe pour cela de créer un environnement propice de nature à encourager l'élimination des contraintes institutionnelles, à faciliter les courants d'information et à améliorer la diffusion des connaissances.

Les principaux domaines dans lesquels des mesures peuvent être prises en matière de développement et

de promotion des échanges sont au nombre de quatre. Il faut en effet :

- Susciter une prise de conscience du rôle des femmes dans le développement des échanges ainsi que de la contribution qu'elles peuvent apporter à cet égard afin de fournir les services d'appui indispensables à la promotion des échanges;
- Optimiser l'utilisation des sources et des services d'information existants et créer un mécanisme adéquat pour que les femmes d'affaires puissent s'informer sur les possibilités d'échanges et sur les marchés;
- Développer les compétences de gestion et l'esprit d'entrepreneuriat dans les domaines de la gestion des exportations et des importations, de la promotion des échanges et de la commercialisation;
- Renforcer les compétences techniques, spécialement en ce qui concerne la conception des produits, la qualité et le conditionnement, les services d'étude de marché et les services commerciaux, y compris dans le domaine financier, et y faciliter l'accès.

Le CCI, dans le cadre de son programme de renforcement du rôle des femmes dans le développement des échanges, a défini trois niveaux d'analyse et d'intervention. Il s'agit, premièrement, du niveau communautaire, auquel des efforts doivent être déployés pour améliorer la production et la commercialisation afin d'exploiter les débouchés potentiels grâce à des activités de promotion du secteur privé et des entreprises d'exportation du secteur rural, particulièrement aux échelons régional et sous-régional; deuxièmement, du niveau opérationnel du commerce extérieur, auquel les femmes chefs d'entreprises doivent avoir le même accès que les hommes à l'information sur les marchés et aux programmes de formation à la commercialisation et à la gestion des exportations; et, enfin, du niveau des politiques générales et des institutions, auquel des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les politiques et les stratégies nationales donnent aux femmes qui occupent des postes de cadres et aux femmes chefs d'entreprises les mêmes possibilités d'accéder aux moyens de production et aux services de facilitation du commerce.

## NOTES

- <sup>1</sup> Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948.
- <sup>2</sup> Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979.
- <sup>3</sup> Ariane Berthoin Antal, "Trapped in the ice", *International Management*, mars 1992, et Felice N. Schwartz, "Women as a business imperative", *Harvard Business Review*, mars 1992.
- <sup>4</sup> Tae-hong Kim, "Equality in economic decision making: Republic of Korea" (document non publié, 1993).
- <sup>5</sup> Berthoin Antal (1992), *op. cit.*
- <sup>6</sup> Bureau international du Travail, « Faire carrière au féminin », *Travail*, n°2, février 1993.
- <sup>7</sup> Informations fournies par Worldwide Government Directories, Inc., 1993.
- <sup>8</sup> "Who's Who at the Leading non-U.S. Companies", *International Corporate Yellow Book* (New York, Monitor Publishing Company, automne 1993).
- <sup>9</sup> "Who's Who at the Leading U.S. Companies", *Corporate Yellow Book* (New York, Monitor Publishing Company, automne 1993).
- <sup>10</sup> BIT, "Women's participation in trade unions", *Education ouvrière*, numéro spécial 1993/1.
- <sup>11</sup> Maroc, Ministère de l'emploi, de l'artisanat et des affaires sociales : Etudes démographiques, économiques et statistiques appliquées, « Prise de décision économique : cas du Maroc » (document non publié, 1993).
- <sup>12</sup> Alejandro N. Herrin et Marina B. Durano, "Filipino women in economic decision-making: what available data so far reveal: Philippines" (document non publié, 1994).
- <sup>13</sup> Maria de Lurdes Rodrigues et Eloisa Perista, "A Igualdade na tomada de decisão económica: Portugal" (document non publié, 1993).
- <sup>14</sup> « Membres de la Deuxième Commission » (A/C.2/42/2/Corr.1 et 2 et Add.1 et 2, et A/C.2/48/8).
- <sup>15</sup> Claire Bangasser, "Women's participation in ILO meetings", Office of the Special Adviser on Women Workers' Questions (Genève, BIT, 1994).
- <sup>16</sup> Association du personnel de la Banque mondiale, "Report on the status of higher level women in the World Bank", rapport technique, novembre 1989.
- <sup>17</sup> Banque africaine de développement/Fonds africain de développement, "Evolution of Bank staffing position by gender, 1989 to 1992" (document non publié, 1993) et "Policy paper on women in development" (document non publié, septembre 1990).
- <sup>18</sup> Banque interaméricaine de développement, "Female staff statistics" (document non publié, août 1993).
- <sup>19</sup> Fonds monétaire international, "Equity and excellence" (rapport du Groupe de travail sur la situation des femmes au Fonds, mai 1994).
- <sup>20</sup> Berthoin Antal, *loc. cit.*
- <sup>21</sup> "Women breach boardroom bar", *Financial Times*, 11 juillet 1991.
- <sup>22</sup> Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "Women's participation in industrial policy and management in selected countries of Asia and the Pacific", document d'information, 1993.
- <sup>23</sup> Farida Sherrif (1993), "Decision-making: women in management", Fourth Meeting of Commonwealth Ministers Responsible for Women's Affairs; Ferdinand Protzman, "In Germany, the ceiling's not glass, it's concrete", *The New York Times*, 17 octobre 1993; "Asian women managers", *The Asian Manager*, janvier/février/mars 1992; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, mai 1991, "Taller sobre la participación de la mujer en la determinación de políticas industriales y toma de decisiones en el ámbito industrial en América latina", Informe final, et Dirasse Laketch, "Reaching the top: women managers in East and Southeast Africa", Eastern and Southern African Management Institute, 1991.
- <sup>24</sup> « L'irrésistible montée des femmes entrepreneurs », *Innovation et emploi* (OCDE et Commission des communautés européennes, décembre 1993).
- <sup>25</sup> Canada, communiqué de presse de la Banque fédérale pour la promotion des entreprises, septembre 1992.
- <sup>26</sup> « L'irrésistible montée des femmes entrepreneurs... »; Marja Kuiper, *Women entrepreneurs in Africa* (Genève, BIT, 1991); Marilyn Carr, "Women in small-scale industries: some lessons from Africa", *Small Enterprise Development*, vol. 1, No. 1 (mars 1990); Instituto Centroamericano de Administración de Empresas, "Diagnóstico sobre la situación de la mujer de la pequeña y microempresa en Costa Rica, Nicaragua, Guatemala, Honduras, El Salvador" (document non publié, 1991); Ministère du travail des Etats-Unis, Women's Bureau, *Women Business Owners*, Facts on Working Women (Washington, D.C., 1989); et "Taller sobre la participación de la mujer...".
- <sup>27</sup> Cette section est fondée sur des informations provenant du Centre du commerce international.

# Chapitre V

## Comment assurer une participation plus large et plus efficace des femmes au développement : quelques conclusions

Le processus de restructuration économique dans le monde, joint à l'amélioration de la condition juridique de la femme et de son accès à l'éducation, a fait de la femme un élément décisif de l'économie mondiale.

Les femmes, si elles ont toujours apporté une contribution majeure à l'économie, n'en ont pas toujours constitué un aspect visible. Cependant, elles demeurent écartées des leviers de commande dans le domaine économique, bien que l'essor des entreprises dirigées par les femmes permette de penser que la situation pourrait changer à cet égard aussi. Le développement mondial dépendra de la mise en œuvre de politiques et de pro-

grammes tendant à éliminer les barrières qui continuent d'entraver une participation efficace des femmes au développement ainsi qu'à accentuer les tendances existantes. Ces politiques devront tenir compte des différences entre hommes et femmes dans la formulation des programmes économiques mondiaux, prendre en considération les besoins spécifiques des femmes dans toutes les activités visant à éliminer la pauvreté, restructurer le monde du travail de manière à le rendre plus convivial pour les femmes et prévoir des mesures résolues pour accroître la participation des femmes au processus de prise de décisions en matière économique.

### A. — LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES BESOINS DES FEMMES DANS LES POLITIQUES NATIONALES ET MONDIALES

Au cours des dix dernières années, le mouvement de restructuration des économies a pris des proportions véritablement mondiales. Les pays ont dû s'ajuster à la transformation interne de leurs économies et à l'infléchissement de l'environnement économique extérieur. La restructuration a mis un accent plus marqué sur l'efficacité, la justesse des prix, le recours aux forces du marché en matière d'allocation des ressources et l'orientation vers l'extérieur. La tendance à une plus grande liberté économique s'est accompagnée d'un progrès de la démocratie qui a élargi les libertés civiles et politiques. La concurrence mondiale s'était intensifiée, tandis que la complexité, l'interdépendance et la vulnérabilité de l'économie mondiale se sont accrues.

La restructuration économique a affecté les femmes partout dans le monde, et celles-ci ont souvent été plus touchées que les hommes. Il semble y avoir une corrélation entre le bilan de l'activité économique et la transformation de la situation socio-économique des femmes. Les pays qui ont réussi à stabiliser leurs économies et à s'ouvrir davantage dans leurs efforts de dé-

veloppement ont également vu s'améliorer nettement les perspectives d'emploi des femmes. Toutefois, si une ouverture vers l'extérieur est allée de pair avec une augmentation de l'emploi des femmes, cela a été imputable à une fragmentation du marché du travail qui s'est traduite par des taux de salaires peu élevés pour les femmes. L'augmentation de l'emploi industriel des femmes qu'ont entraînée les régimes de promotion des exportations n'a été possible que parce que la main-d'œuvre féminine est considérée comme inférieure à la main-d'œuvre masculine. Les politiques de promotion des exportations entraînant une diminution des salaires moyens dans l'industrie manufacturière et l'élimination des distorsions qui affectaient les prix des facteurs, les femmes ont plus profité que les hommes de l'augmentation de l'emploi, tout en perdant du terrain du point de vue de l'égalité de rémunération et en souffrant peut-être aussi du point de vue de la qualité de l'emploi. La situation des femmes ne s'est pas améliorée relativement à celle des hommes, et elle s'est probablement dégradée.

Le fait que les stratégies de développement fondées sur les exportations ont réussi à accroître les taux de participation des femmes à la population active pose un dilemme aux pouvoirs publics. Des politiques de promotion des exportations supposent une déréglementation du marché du travail afin de garantir une plus grande souplesse des salaires. Lorsque la détermination du salaire optimal est laissée au libre jeu des forces du marché, la valeur sociale du rôle familial des femmes n'est pas prise en considération comme il convient. Du fait de cette défaillance du marché, une intervention des pouvoirs publics peut s'imposer. Toutefois, si les pouvoirs publics ne réussissent pas à doser judicieusement les politiques d'ouverture du marché et les politiques de réglementation, la main-d'œuvre féminine risque, en se renchérissant, d'être évincée du marché du travail.

La polarisation du monde du point de vue de l'expansion économique a entraîné une polarisation sem-

blable pour ce qui est de l'amélioration de la condition économique des femmes. Les femmes ont en effet partagé le sort de leurs pays respectifs. En Asie, elles ont enregistré une nette amélioration de leur situation économique au regard de la disponibilité d'emplois rémunérés dans des secteurs caractérisés par une productivité accrue et une rémunération plus élevée. En Afrique, leur participation à la population active a reculé.

Les femmes sont plus affectées que les hommes par les succès et les échecs des politiques de restructuration. Il est clair que les politiques économiques et les stratégies de développement n'ont pas le même impact sur les hommes et sur les femmes. Mais tout ce qui favorise l'expansion favorise aussi l'amélioration de la situation économique des femmes. Si l'expansion n'est pas une condition suffisante à cette amélioration, elle n'en est pas moins incontestablement une condition nécessaire.

## B. — LES EFFETS DIFFERENCIÉS DE LA PAUVRETÉ

Le développement économique ne se traduit pas automatiquement par une répartition équitable ni par une redistribution des ressources, spécialement au profit des plus pauvres. Les mesures tendant à accroître l'égalité au sein de la société ne suffisent pas non plus à élever les niveaux de vie. Les problèmes d'importance vitale auxquels se heurte le monde contemporain, y compris la pauvreté, doivent être envisagés dans toute leur interdépendance.

Les femmes et les hommes ne vivent pas la pauvreté de la même façon et s'appauvrissent à la suite de processus différents. Les femmes représentent une part disproportionnée des pauvres et ne bénéficient pas automatiquement du développement dans la même mesure que les hommes. Aussi l'inégalité entre hommes et femmes, si elle est méconnue, risque de rendre vaine toute stratégie visant à éliminer la pauvreté.

Les femmes sont désavantagées car elles doivent à la fois gagner leur vie et s'occuper des membres de la famille, tâches qui ne sont pas également partagées entre les hommes et les femmes. En dépit des contraintes qui s'imposent à elles, elles ont apporté la preuve de leurs capacités et ont su gérer des ressources fort rares pour assurer la survie de leurs familles et un minimum de bien-être. Il subsiste néanmoins un écart marqué entre leurs activités et la façon dont leur contribution est évaluée. Pour l'essentiel, il n'est pas tenu compte de la contribution que les femmes apportent à la satisfaction des besoins essentiels de tous les membres de la famille.

Il n'est pas vrai de dire que les membres d'un ménage jouissent tous d'un niveau de bien-être égal. Souvent, les hommes exercent un contrôle très réel sur le revenu et les biens des femmes, sur le type de travail qu'elles entreprennent, sur la façon dont elles peuvent s'occuper d'elles-mêmes et de leurs familles, etc. Par ailleurs, il arrive que le refus des femmes de se soumettre aux exigences des hommes suscite au sein du ménage des conflits sérieux dont les femmes sont habituellement les victimes. Les femmes sont également désavantagées pour ce qui est d'accéder à l'éducation formelle et à la formation qui leur permettraient d'améliorer leur productivité aussi bien au foyer qu'au travail.

Un autre problème capital est celui que pose l'accès aux ressources productives comme le capital, la technologie et la terre. Les femmes sont rarement les bénéficiaires directes de ces ressources, et différentes contraintes de caractère administratif, économique ou culturel les empêchent souvent d'accéder à la propriété ou de contrôler ses ressources. Ce sont des facteurs de ce genre, par exemple, qui les empêchent, dans les régions rurales, de profiter de la commercialisation de l'agriculture ou, en ville, de fonder leurs propres entreprises. Ces contraintes sont encore aggravées lorsque les femmes sont le seul soutien de famille; les ménages dirigés par des femmes sont souvent au nombre des plus pauvres dans la plupart des pays.

Le lien qui existe entre le sexe et la pauvreté se manifeste aussi dans la transmission de la pauvreté

d'une génération à l'autre. Le rôle de mère qui incombe aux femmes et leur aptitude à gérer les ressources au sein de ménages pauvres influent directement sur la mesure dans laquelle leurs enfants pourront échapper à la misère. La promotion des femmes doit commencer dès la première enfance.

Considérée dans le contexte social, la pauvreté se traduit non seulement par des privations économiques, mais aussi par une marginalisation sociale et politique. Les femmes sont en effet systématiquement exclues des processus de prise de décisions dans les domaines social, économique et politique, et, jusqu'à présent, l'influence qu'elles ont eue sur la formulation des politiques, comme celles qui visent à lutter contre la pauvreté a été minime. Les politiques sont adoptées pour la plupart par des hommes et ne reflètent que les valeurs, les perspectives et l'expérience de la moitié de la population.

Le développement ne pourra porter ses fruits que si l'on prend conscience du rôle joué par les femmes dans la vie économique et que si on leur permet de réaliser tout leur potentiel. Cela conduit à remettre en question l'hypothèse selon laquelle équité et efficacité sont deux objectifs qui s'excluent mutuellement et entre lesquels il faut faire un arbitrage. Néanmoins, si l'on veut atteindre ces deux objectifs, il faudra modifier les structures sociales à bien des égards, et ces changements constituent un défi majeur pour la société.

Le changement structurel, c'est-à-dire l'édification d'institutions nouvelles et la mise en place de nouvelles règles du jeu, est le processus par lequel la société s'adapte aux contraintes nouvelles et exploite les possibilités créées par le progrès technique et économique et s'adapte simultanément aux besoins changeants de ses membres. Les transformations techniques et économiques ne manquent pas d'avoir un impact certain sur les valeurs culturelles, qui évoluent elles aussi, bien que beaucoup plus lentement. Le changement social évite que les institutions de jadis et des règles dépassées ne deviennent des obstacles majeurs au développement.

Si l'on veut que les transformations structurelles soient positives, il faut que tous les individus, hommes et femmes, contribuent activement à façonner la société. Les possibilités qui s'offrent aux femmes d'influencer le processus d'ajustement n'ont été que minimales et elles n'ont eu qu'une part limitée des bienfaits résultant du changement. Pour émanciper les femmes et leur permettre d'influer efficacement sur l'ajustement, il faudra redéfinir les rapports réciproques qui existent entre les facteurs sociaux, économiques et politiques qui limitent

actuellement les possibilités de participation et l'éventail de choix qui s'offrent aux femmes. Cela signifie qu'il faudra repenser les causes de l'inégalité et transformer les attitudes des hommes. Les bienfaits du changement ne profiteront pas qu'aux femmes, l'éventail de choix qui s'offrent aux hommes se trouvant lui aussi élargi. C'est ainsi, par exemple, que les hommes ne connaissent pas la satisfaction que peut donner le fait d'avoir élevé des enfants, étant limités en cela par la répartition traditionnelle entre hommes et femmes des rôles productif et familial. La société dans son ensemble ne manquera pas de bénéficier d'une stratégie ainsi intégrée.

Les pays diffèrent à bien des égards pour ce qui est aussi bien de l'intégration des femmes à la vie économique que des structures sociales, politiques et culturelles. Ils ont néanmoins en commun le fait que, si l'on veut transformer les structures, trois acteurs différents devront concourir : l'Etat, le marché et le ménage. L'Etat peut compromettre ou améliorer l'égalité par les lois qu'il adopte et la façon dont il les applique en raison non seulement de son rôle réglementaire ou normatif mais aussi en appliquant certaines sanctions économiques. Néanmoins, l'Etat n'a à sa disposition que des ressources financières limitées. Le marché crée des possibilités d'emploi et donne une liberté de choix mais, simultanément, engendre ou perpétue l'inégalité en favorisant la répartition traditionnelle des tâches. Comme c'est au niveau des ménages que les effets des transformations structurelles se font sentir, la question est de savoir comment doivent être dosés les efforts de chaque catégorie d'agents, comment susciter une prise de conscience des différences entre hommes et femmes et comment innover dans le domaine social.

L'éducation des femmes est une responsabilité de la société. Toutes les ressources disponibles doivent être maîtrisées pour pouvoir relever ce défi, qu'elles proviennent des organisations non gouvernementales, du secteur privé ou de l'Etat. Pour offrir des possibilités réelles aux femmes pauvres, il faudra organiser des services de garderie d'enfants. Pour faire en sorte que les filles des familles pauvres fréquentent l'école, il pourra être nécessaire de prévoir des incitations et des encouragements supplémentaires. En effet, ce ne sont pas seulement les coûts monétaires, mais aussi — et souvent principalement — les coûts d'opportunité qui empêchent les femmes et les filles de s'instruire. Or, si elles ne peuvent pas accéder plus facilement à l'éducation, les femmes ne pourront pas progresser. L'amélioration des connaissances et des compétences permet aux fem-

mes et à leurs familles d'échapper à la pauvreté. Une éducation est une condition préalable indispensable à la plupart des emplois rémunérateurs, y compris le travail indépendant. Aussi, si l'éducation n'est pas une condition suffisante à la promotion du progrès et du bien-être des femmes, elle n'en constitue pas moins un élément essentiel.

Il importe de renforcer les programmes de formation des femmes pour leur permettre de prendre part au développement social et économique. Les programmes conçus pour les aider dans leur rôle d'épouses et de

mères doivent être élargis pour leur permettre de fonder des petites entreprises, de se livrer à des activités génératrices de revenus et de faire en sorte que leur vie quotidienne soit facilitée par les progrès de la science et de la technique. Il importe aussi d'organiser des programmes de formation à la gestion pour permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité. Les administrations publiques et les entreprises doivent envisager de recruter des femmes aux échelons supérieurs et les faire participer aux processus de prise de décisions.

## C. — LA REFORTE DU MONDE DU TRAVAIL : POLITIQUES ET ACTEURS

Le progrès technologique, la restructuration économique, la transition vers l'économie de marché, la mondialisation croissante des marchés, de la production et de la finance, et les changements qui caractérisent l'organisation du travail, les processus de production et les tendances démographiques continueront de créer aussi bien des risques que des possibilités pour les femmes qui travaillent. La recherche d'une égalité accrue entre hommes et femmes constitue par conséquent un défi nouveau qui pose des problèmes dans les domaines de la protection sociale, des conditions de travail, de la réforme des lois, des politiques du travail et des rôles que doivent jouer les gouvernements, les employeurs, les syndicats et les autres institutions et acteurs intéressés aux échelons national, régional et international. Il importe d'adopter une approche multidisciplinaire qui intègre les stratégies de manière cohérente aux échelons mondial, régional, national et sectoriel. Cette approche devra être élaborée avec la participation active de toutes les institutions et de tous les acteurs intéressés, y compris les femmes, pour pouvoir s'attaquer efficacement aux multiples aspects du problème que pose l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

### 1. *Des politiques et des stratégies intégrées*

Des politiques et des stratégies cohérentes et intégrées supposent des interventions diverses qui, si l'une échoue, affaiblissent toutes les autres. Il apparaît néanmoins qu'il est possible d'élaborer et d'appliquer des politiques viables.

#### *Un cadre législatif favorable et des mécanismes d'exécution*

Comme indiqué dans l'introduction, la grande majorité des Etats se sont efforcés au cours des 20 dernières an-

nées, dans leurs constitutions ou dans d'autres instruments juridiques, d'interdire la discrimination fondée sur le sexe, ou bien ont proclamé que l'égalité entre hommes et femmes était un droit fondamental. Des dispositions appropriées ont été incluses dans les codes du travail, et des lois ont été adoptées pour garantir l'égalité entre hommes et femmes. Si cette tendance a sensibilisé le public à cette question, il subsiste bien des lacunes en ce qui concerne à la fois les textes législatifs eux-mêmes et leur application.

En dépit des lois, l'égalité échappe à différents groupes de travailleurs, comme les fonctionnaires, les domestiques, les ouvriers agricoles et les travailleurs des petites entreprises ou des entreprises familiales. Cet état de choses risque de compromettre sérieusement l'égalité entre hommes et femmes vu que ces catégories de travailleurs — qui comprennent généralement un très grand nombre de femmes — constituent la majorité des salariés dans certains pays. Indépendamment de cette question de couverture, les dispositions légales elles-mêmes ne sont pas toujours adéquates. Les dispositions visant à garantir l'égalité devraient être assez larges pour englober tous les aspects du travail. Elles devraient porter sur l'accès à l'orientation et à la formation professionnelles, le recrutement, les conditions de travail, la rémunération, le licenciement, la retraite et la sécurité sociale. Les lois nationales sont souvent trop restrictives et ne traitent que d'aspects limités du travail.

La recherche de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi et de la profession exige l'adoption de mesures visant à éliminer la discrimination directe et indirecte dans d'autres domaines. Ces domaines sont notamment, par exemple, le droit de la famille, les normes coutumières et juridiques en matière de succession et d'accès à la terre, au

crédit et aux autres ressources. Ces domaines peuvent sembler n'avoir aucun rapport avec le monde du travail, mais ils influent souvent de manière très directe sur le droit des femmes à l'emploi et aux ressources productives.

Une application efficace des politiques et des principes juridiques en vigueur continue néanmoins de poser un problème. D'une manière générale, l'application des politiques et des lois a été inégale et, généralement, imparfaite. En fait, on pourrait progresser sur la voie de l'égalité si les lois en vigueur étaient appliquées pleinement et si les gouvernements accordaient une priorité suffisante à la question. On pourrait beaucoup progresser aussi si les mesures nécessaires étaient adoptées avec l'accord et l'appui des associations nationales d'employeurs et de travailleurs.

Les normes de l'OIT tendent à promouvoir l'égalité des femmes. Bien que la plupart des normes internationales en matière de travail s'appliquent sans distinction aux hommes et aux femmes, un certain nombre de conventions et de recommandations concernent spécifiquement ces dernières. L'œuvre de l'OIT dans ce domaine est inspirée essentiellement par deux préoccupations. La première est de garantir l'égalité des chances et de traitement en ce qui concerne l'éducation, la formation, l'emploi, les promotions, les droits syndicaux et la prise de décisions, ainsi que la rémunération, les prestations accessoires, les droits de sécurité sociale et les services sociaux attachés à l'emploi. La deuxième préoccupation est le désir de protéger les travailleuses, spécialement lorsque les conditions de travail risquent de créer des risques pour les femmes enceintes.

Jusqu'aux années 50, les normes du travail ont mis l'accent sur la protection des travailleuses, essentiellement car l'on considérait alors que les femmes étaient physiquement et socialement plus fragiles que les hommes. On pensait qu'elles ne devaient pas se livrer à certains types de travaux à certaines époques ou à certaines heures. L'objectif essentiel était de sauvegarder la santé des femmes, spécialement des femmes enceintes. C'est ainsi que la Convention de 1919 concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement, qui stipule les règles minimums à observer en ce qui concerne les congés de maternité et les droits et indemnités dans ce domaine, a été l'un des premiers instruments adoptés par la Conférence internationale du Travail. D'autres conventions et recommandations ont été adoptées pour spécifier les mesures de protection à prendre dans des domaines sans rapport direct avec le rôle de mère des femmes. Ces instruments interdisaient le travail de tou-

tes les femmes dans certaines branches d'activité ou limitaient leur emploi pendant certaines périodes spécifiques.

En 1951, la Convention et la Recommandation concernant l'égalité de rémunération ont été adoptées en vue de garantir l'application du principe de l'égalité de rémunération de la main-d'œuvre masculine et de la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, concept qui n'est toujours pas appliqué intégralement dans la majorité des pays. En 1958, des instruments de caractère général concernant l'égalité de chances et de traitement — la Convention et la Recommandation concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession — ont été adoptés pour faire respecter le principe de non-discrimination pour différents motifs, dont le sexe, s'agissant de la formation professionnelle, des politiques de recrutement, de l'accès à certaines professions et des conditions d'emploi. Ces deux conventions ont été largement ratifiées : en janvier 1994, la Convention sur l'égalité de rémunération avait été ratifiée par 120 Etats membres et la Convention sur la discrimination par 118 Etats.

Reconnaissant que la situation inégale dans laquelle les femmes sont reléguées est étroitement liée au rôle traditionnel qu'elles jouent au sein de la famille — et qu'il est indispensable de transformer les rôles tant des hommes que des femmes si l'on veut parvenir à une réelle égalité entre les hommes et les femmes —, la Conférence internationale du Travail a adopté en 1981 la Convention et la Recommandation relatives aux travailleurs ayant des responsabilités familiales. Ces instruments visent à promouvoir le principe de l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes au moyen d'innombrables mesures tendant à concilier leurs obligations professionnelles et familiales (réorganisation des horaires et des conditions de travail, planification communautaire, garderies d'enfants, services familiaux, facilités de divers types, mesures visant à faciliter le travail et la reprise du travail pour les travailleurs ayant des responsabilités familiales, etc.) ainsi que grâce à des programmes d'éducation visant à sensibiliser le public à ce principe. Un grand nombre de gouvernements et d'associations d'employeurs et de travailleurs ne semblent pas véritablement comprendre quels sont l'objet de ces instruments et les règles qu'ils imposent. L'OIT essaie de sensibiliser les décideurs au plan national, et la communauté internationale dans son ensemble, à la nécessité d'appliquer ces instruments dans le cadre général des mesures prises ou envisagées pour promouvoir l'égalité.

*Prise en compte des différences entre les sexes dans les politiques du marché du travail et les politiques macro- et micro-économiques*

Il importe d'adopter une approche de la politique du travail qui ne dissocie pas les questions liées à l'égalité des politiques plus générales intéressant le marché du travail et des politiques macro- et micro-économiques. Il est essentiel de tenir compte des différences entre hommes et femmes à une époque où, de plus en plus, le travail des femmes est la règle et non pas l'exception. Dans ce contexte, les politiques tendant à promouvoir l'égalité dans le monde du travail sont à la fois un reflet du bon sens et de la nécessité économique. Lors des discussions organisées par l'OIT en 1994 dans le cadre du Forum international sur l'égalité des femmes dans un monde en mutation, il a été souligné que l'OIT devrait démontrer à quel point le fait de négliger la moitié des ressources humaines de la planète a des effets néfastes sur le plan économique. Dans son rapport sur les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, le Secrétaire général a fait valoir que la promotion des femmes est une condition indispensable si l'on veut atteindre les objectifs de développement et que, plutôt que d'être une conséquence du développement, l'égalité entre hommes et femmes peut elle-même contribuer beaucoup à transformer l'organisation socio-économique des sociétés.

Les politiques macro- et micro-économiques doivent tenir compte de la nécessité de promouvoir l'emploi. Ces politiques devront être formulées dans le cadre d'un processus continu de dialogue et de consultations tripartites, et il faudra suivre régulièrement les effets des politiques adoptées sur la situation des femmes dans le monde du travail, sur la ségrégation dans le domaine de l'emploi et sur les différences de salaires entre hommes et femmes.

*Éducation et formation*

L'éducation et la formation sont indispensables à toute amélioration de la condition de la femme. Il faut les encourager, ne serait-ce que parce que les politiques tendant à tirer le plus grand parti possible des compétences et du potentiel des femmes sont dans l'intérêt tant des travailleurs que des employeurs. Les progrès rapides de la technologie et l'évolution de l'organisation du travail font qu'une main-d'œuvre éduquée et souple est extrêmement demandée. Le marché du travail a tout à gagner s'il exploite les compétences que les femmes acquièrent naturellement dans le cadre de leurs activités ménagères, familiales et bénévoles<sup>1</sup>. Une formation liée à l'em-

ploi peut aussi assurer une meilleure correspondance entre les compétences que l'on s'attache à développer et l'attente des employeurs. Les programmes de formation entrepris dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie, par exemple, se sont traduits par une augmentation du nombre et de la diversité des emplois qui s'offrent aux femmes et leur ont notamment donné accès à des emplois de type non traditionnel.

Dans un certain nombre de pays, les programmes de formation liée à l'emploi représentent une série de mesures qui facilitent l'intégration au monde du travail des personnes pour lesquelles cela est normalement difficile. en raison de leur situation de famille, de participer à une telle formation. Souvent, les politiques qui visent à accroître la participation des femmes aux programmes de formation et de recyclage ou à promouvoir la participation des filles et des jeunes femmes à l'éducation professionnelle et technique font défaut. Les services de garderie d'enfants devraient faire partie intégrante de ces programmes<sup>2</sup>, mais aucune loi n'a été promulguée pour rendre obligatoire l'organisation de tels services.

Les programmes tendant à élargir l'accès des femmes à l'éducation ont eu un effet positif, spécialement pour les femmes relativement jeunes. Néanmoins, les taux d'alphabétisation demeurent faibles chez les hommes dans de nombreux pays en développement. Par exemple, le taux d'analphabétisme chez les femmes adultes est d'environ 91 % dans la région soudano-sahélienne de l'Afrique<sup>3</sup>. Le rapport entre filles et garçons au niveau des études primaires ne s'est guère amélioré non plus depuis les années 70 (voir également le tableau I.3)<sup>4</sup>. L'alphabétisation est indispensable si l'on veut élargir l'accès des femmes aussi bien à la formation qu'aux institutions établies qui sont essentielles à toute activité économique.

La société et les parents continuent d'orienter les filles vers un petit nombre de « professions féminines ». Dans les pays développés comme dans les pays en développement, beaucoup plus de jeunes gens que de jeunes femmes suivent une formation professionnelle et technique. Dans plusieurs pays, les programmes de mesures correctives ont été étendus à l'éducation et à la formation professionnelle, scientifique et technique dans l'espoir d'influer sur les professions que choisissent les jeunes femmes. Les attitudes et le comportement des enseignants sont importants aussi, et le fait que peu de femmes occupent des postes élevés dans l'enseignement ou dans l'administration au sein des établissements de formation professionnelle et des instituts

universitaires de technologie est également un facteur qui les empêchent d'influer sur les politiques adoptées et d'être un modèle pouvant susciter l'émulation.

#### *Egalité de rémunération pour un travail de valeur égale*

Le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale est l'objet d'une lutte constante même dans les pays qui ont adopté des lois dans ce domaine. Bien que la Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération, adoptée en 1951, ait été ratifiée par un très grand nombre d'Etats, les différences de salaires demeurent l'une des formes les plus tenaces de discrimination entre hommes et femmes.

Si l'adoption de lois relatives à l'égalité de rémunération pour un travail égal amenuise les différences de salaires, plusieurs facteurs interviennent pour soumettre les femmes à des formes plus indirectes de discrimination, et notamment la ségrégation professionnelle, des horaires de travail plus courts, les interruptions forcées des carrières, la possibilité limitée qu'elles ont de faire des heures supplémentaires ou de travailler la nuit ou par équipe, et la valeur différente qui est attachée aux compétences et aux professions « masculines » et « féminines ». Les opinions divergent quant aux critères à appliquer pour déterminer ce qu'est une valeur comparable. Ces difficultés sont encore compliquées par de nouvelles formes d'organisation du travail et par l'expansion du secteur non structuré, qui accroît le nombre de femmes exclues de l'application des lois relatives à l'égalité de rémunération. Lorsque les conditions de travail sont déterminées par des conventions collectives, la souplesse que celles-ci offrent pourrait permettre de garantir l'application du principe de l'égalité de rémunération dans le contexte de toutes ces nouvelles pratiques<sup>5</sup>.

#### *Des sociétés respectueuses de la famille*

Dans un rapport récent, le BIT a considéré que le double fardeau que représentent les responsabilités familiales et un travail est sans doute la raison qui explique pourquoi les femmes sont concentrées dans des emplois peu considérés<sup>6</sup>. Même lorsqu'elles ont accès à des emplois d'un niveau plus élevé, les femmes peuvent se trouver bloquées dans leur carrière si elles ne peuvent pas combiner leurs responsabilités professionnelles et leurs responsabilités au foyer<sup>7</sup>. Par société respectueuse de la famille, on entend une société qui reconnaît et admet que s'occuper des enfants est une responsabilité qui ne relève pas uniquement de la femme, voire de la famille,

vu que les enfants sont le capital humain de demain et doivent donc faire l'objet d'une responsabilité partagée avec la société. La tendance croissante à l'égalité sur le marché du travail continuera d'accroître rapidement le nombre de ménages où les deux conjoints travaillent ainsi que de ménages composés d'un seul adulte, et il sera alors d'autant plus nécessaire pour la société de fournir les services aux enfants qui ont toujours constitué pour les femmes un travail non rémunéré<sup>8</sup>.

L'OIT a adopté des normes pour aider les femmes à surmonter le handicap que leurs responsabilités familiales leur imposent au travail puis à promouvoir l'idée selon laquelle élever les enfants est une responsabilité qui incombe tant aux hommes qu'aux femmes. Dans la Convention et la Recommandation relatives aux travailleurs ayant des responsabilités familiales, en date de 1981, l'OIT a préconisé le développement de services d'appui afin d'atténuer le conflit entre famille et travail. Rares sont les pays qui ont ratifié cette convention.

Si peu de pays ont adopté des politiques nationales d'aide aux travailleurs ayant des responsabilités familiales, un certain nombre de gouvernements et d'entreprises commencent à se rendre compte que cela est dans leur intérêt. Les employeurs les plus clairvoyants ont découvert qu'aider leurs employés à faire face à leurs obligations familiales peut rehausser l'image de marque de l'entreprise, réduire l'absentéisme et la rotation du personnel et donner accès à toute la gamme de compétences et de qualifications que peut offrir la société<sup>9</sup>.

Au niveau de la société, les services existants de garderie d'enfants varient beaucoup mais sont presque toujours insuffisants. Quelques pays (dont les pays nordiques) ont mis en place des systèmes nationaux de garderie d'enfants pendant la journée. En Europe centrale et orientale, les services de garderie d'enfants ont souffert, les systèmes d'aide sociale financés par l'Etat se désintégrant peu à peu. Le BIT a recommandé aux gouvernements de ces pays de rouvrir ou de créer des garderies d'enfants pour encourager les femmes à continuer à travailler. Nombre de pays en développement étudient également comment ils pourraient fournir de tels services, spécialement en faveur des secteurs les plus pauvres de la population<sup>6</sup>. Faute de mesures parrainées par les gouvernements, ces services sont souvent fournis par des entreprises commerciales ou bien organisés dans le cadre d'arrangements communautaires non formels.

#### *Protection et sécurité sociales*

Les politiques et les programmes de protection sociale, quels qu'ils soient, doivent tenir compte du fait que les besoins des femmes sont des besoins inhérents à toute

société harmonieuse. Les mesures de protection que prévoient les régimes de congés et d'indemnités de maternité et de paternité représentent un droit fondamental et une nécessité pour la société à laquelle il incombe de parer. Cette responsabilité pourrait être partagée dans le cadre d'un nouveau système collectif regroupant coopératives, gouvernements et employeurs. La diversité croissante des situations des femmes et de leurs familles complique fort l'application des régimes de sécurité sociale. Aussi conviendrait-il d'entreprendre des études afin d'évaluer avec précision les besoins des différentes catégories de femmes et l'impact qu'ont sur elles les régimes de sécurité sociale. L'égalité de traitement doit être prise en considération dans toute réforme du modèle de redistribution qui sous-tend les régimes d'aide sociale.

Pour faire face aux besoins des femmes pauvres, il faut mettre au point des systèmes de péréquation financés par des moyens autres que des cotisations. Des mesures novatrices dans le cadre d'organisations communautaires et de groupes sociaux et économiques locaux pourraient utilement renforcer le filet de protection sociale<sup>10</sup>. Dans de nombreux pays en développement, on trouve de plus en plus de formes non classiques de protection sociale organisées par les ONG et par des associations féminines, comme le régime de prestations de maternité et le système d'assurances privées qui couvrent en Inde les 30 000 membres de l'Association des travailleuses indépendantes<sup>11</sup>. Ces systèmes doivent être conçus de manière à compléter les régimes classiques de sécurité sociale plutôt que de s'y substituer si l'on veut sauvegarder les droits acquis par les femmes dans les catégories intermédiaires et leurs possibilités de progresser sur la voie d'une réelle égalité au niveau de l'emploi comme sur le plan social.

#### *Sécurité au travail et harcèlements sexuels*

Les femmes sont souvent exposées à des risques de maladies et d'accidents au travail, qu'il s'agisse d'un manque d'hygiène, d'un pesticide dangereux, ou de harcèlements sexuels. Les harcèlements sexuels, par exemple, peuvent entraîner des tensions psychologiques et physiques — anxiété, dépression, ulcères — qui peuvent réduire l'efficacité des travailleuses et par conséquent coûter cher à l'employeur. Certains pays ont adopté des lois pour s'attaquer à ce problème mais, dans d'autres, rien n'a encore été fait. Des règles et directives à cet égard peuvent être promulguées non seulement par les gouvernements mais aussi par les employeurs ainsi que par les associations de travailleurs et les associations féminines. Enfin, il conviendrait d'organiser des programmes de sensibilisation, de formation et de ser-

vices consultatifs afin de combattre les harcèlements sexuels au travail<sup>12</sup>.

#### *Travail indépendant et entrepreneuriat*

Le travail indépendant attire de plus en plus de femmes dans les pays en développement, spécialement en Amérique latine, ainsi que dans les pays développés et dans les pays en transition. S'il importe d'organiser une formation à la gestion des affaires à l'intention des femmes, cette forme de participation au marché du travail ne peut être une solution que pour une minorité de femmes. Néanmoins, la contraction de l'emploi dans le secteur structuré dans la plupart des régions du monde et la rapidité des transformations technologiques encouragent le travail indépendant et les petites entreprises comme une solution de rechange viable à l'emploi salarié. C'est ainsi que l'on a fait valoir que c'est la mesure dans laquelle l'on réussira à promouvoir l'emploi indépendant et les micro-entreprises qui déterminera si le secteur non structuré d'un pays est le secteur de la dernière chance, ou bien une forme d'emploi potentiellement productive et viable pour les femmes<sup>13</sup>. Si les femmes acquièrent les compétences techniques et de gestion nécessaires, le travail indépendant et l'entrepreneuriat peuvent œuvrer à leur avantage. Toutefois, les longues heures de travail qu'exige la gestion des petites entreprises risquent de ne pas être compatibles avec les responsabilités familiales, particulièrement dans le cas des femmes chefs de ménage<sup>14</sup>.

Des districts industriels basés sur des systèmes coopératifs et une mise en commun des ressources (par exemple les services de commercialisation) pourraient constituer une solution viable pour les femmes désireuses de se lancer dans un travail indépendant en créant une entreprise plutôt que de travailler au foyer. Les services de garderies d'enfants et les autres mécanismes d'aide sociale pourraient être incorporés aux services communs qui sont indispensables au succès des districts industriels. Le travail indépendant des femmes dans le secteur non structuré et dans le secteur rural des pays en développement a souvent reposé sur des formules communautaires.

#### *Organisation et émancipation*

La mobilisation et le regroupement des travailleuses, par exemple au sein de syndicats ou d'associations de travailleurs et d'employeurs, constituent un moyen important de les émanciper dans leurs activités productives et leurs activités génératrices de revenus, de leur donner plus largement accès aux ressources productives et de résoudre les problèmes qui se posent à elles dans le monde du travail. La participation des femmes à la vie syndicale est indispensable si l'on veut garantir

l'égalité des femmes au travail. Cette émancipation des femmes au sein des syndicats sera cependant impossible si les syndicats, les employeurs, les gouvernements et les femmes elles-mêmes n'adoptent pas des politiques délibérées et des mesures concrètes pour la promouvoir.

Vu les défis que posent le caractère de plus en plus occasionnel du travail, l'expansion du secteur non structuré et la multiplication des emplois atypiques, le syndicalisme ne pourra se développer que s'il est adopté des stratégies novatrices de mobilisation des travailleurs, spécialement dans le cas des situations caractérisées par des entreprises éparses et par une dispersion de travailleurs difficiles à identifier. Dans les pays où les femmes sont concentrées dans le secteur non structuré ou dans l'agriculture, elles n'ont guère été servies par les syndicats. Comme les pratiques traditionnelles de recrutement n'ont guère donné de résultats, les syndicats, de plus en plus, ont recours à des activités en groupe articulées autour d'activités de loisirs, d'éducation et de formation, ou d'activités génératrices de revenus. Les pratiques traditionnelles de recrutement sont tout aussi vaines lorsqu'il s'agit de mobiliser les travailleurs indépendants, dont l'action collective ne peut généralement pas être axée sur un employeur. Aussi les syndicats ont-ils encouragé la création d'activités de nature coopérative ou précoopérative en vue de mobiliser efficacement et d'émanciper les femmes au moyen de projets productifs. Un certain nombre d'alliances se sont forgées ces dernières années entre les syndicats et les associations féminines, l'idée étant pour ces dernières d'avoir recours aux syndicats afin d'avoir accès aux institutions formelles du gouvernement et de l'économie.

Les stratégies les mieux adaptées et par conséquent les plus durables s'agissant d'aider les femmes qui travaillent dans le secteur non structuré sont celles qui tiennent compte de l'intégralité des problèmes qui se posent à elles. La formation ne constitue qu'un élément d'un processus d'apprentissage et de promotion comportant également des systèmes de crédit, des prestations de maternité, des services de garderies d'enfants, un soutien juridique et des mesures d'aide sociale<sup>15</sup>. Bien que l'Association indienne des travailleuses indépendantes soit considérée comme un exemple classique d'une approche globale de l'émancipation économique des femmes, des approches semblables sont également appliquées ailleurs.

Il importe par exemple de rehausser la visibilité des travailleuses au foyer, tant en les incluant dans les

statistiques du travail qu'en encourageant un débat tripartite et en créant des organismes consultatifs nationaux. Il importe au plus haut point de poursuivre une stratégie combinant parallèlement des mesures de promotion de l'emploi et l'extension de la protection sociale aux travailleuses à domicile : l'OIT mène depuis 1978 un programme à leur intention<sup>16</sup>. Enfin, les travailleuses au foyer doivent s'organiser au sein de réseaux et de coopératives.

#### *Mesures correctives*

L'adoption de mesures correctives, y compris des contingents visant à garantir la représentation des femmes au sein des organes de décision, est considérée de plus en plus comme indispensable pour donner aux femmes largement accès à une gamme plus étendue de possibilités d'emploi. Si c'est aux Etats-Unis que le concept de mesures correctives est né, c'est depuis qu'il a été inclus dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans le contexte de l'égalité des chances en matière d'emploi qu'il a commencé à être plus généralement accepté. Dans la Convention, tous les Etats se sont engagés à accélérer le mouvement menant à l'égalité entre hommes et femmes en adoptant des dispositions tendant à remédier aux effets de la discrimination passée et à mettre les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes<sup>17</sup>.

Des mesures correctives ont été adoptées par certains pays, parallèlement aux dispositions légales qui interdisent la discrimination, pour éliminer les inégalités persistantes en matière d'emploi. Si les programmes de mesures correctives ne sont plus le propre des pays développés à économie de marché et ont été adoptés par certains pays d'Afrique et d'Asie, ils sont loin de s'être généralisés et ont d'ailleurs été critiqués pour constituer une discrimination à l'égard des hommes. Vu les possibilités créées par les transformations engendrées au niveau macro-économique par des facteurs comme le progrès technologique, la composition changeante de la population active et l'apparition de compétences nouvelles dans les domaines de la gestion et des entreprises, des programmes de mesures correctives sur le marché du travail comme dans le secteur de l'éducation et de la formation pourraient beaucoup contribuer à élargir l'accès des femmes à un plus vaste éventail de possibilités d'emploi.

Si la plupart des entreprises n'adoptent de tels programmes que parce que la loi les y oblige ou parce que cela est financièrement dans leur intérêt, l'un des plus vastes programmes de mesures correctives est le

programme « Opportunity 2000 » mis en œuvre au Royaume-Uni. Ce programme associe des banques, des sociétés d'épargne et de crédit, des services gouvernementaux, la police, les établissements d'enseignement et la plupart des plus gros employeurs britanniques, récemment privatisés. Les participants s'engagent à accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilités au moyen de mesures positives et d'objectifs statistiques. Les syndicats ont eux aussi entrepris d'adopter des programmes de mesures positives pour permettre une participation accrue des femmes aux échelons supérieurs des structures syndicales et une plus large représentation au sein des principaux organes de prise de décisions.

Si les programmes de mesures correctives ont été critiqués, certains considérant qu'ils n'intéressent qu'une partie très restreinte et peu représentative tant des structures institutionnelles que du marché du travail, il n'en demeure pas moins que la situation s'est améliorée dans les entreprises qui ont adopté de tels programmes pour améliorer l'égalité de chances. Certains commentateurs ont suggéré que des mesures correctives ne peuvent réussir que si elles s'attaquent au problème de la discrimination sur tous les fronts.

#### *Importance d'une collecte systématique de données*

Le monde du travail est dynamique : l'évolution de la conjoncture socio-économique entraîne continuellement des changements qui ont des effets différents sur les travailleuses. Aussi faut-il rassembler systématiquement des informations et mettre à jour la base de données analytiques et conceptuelles et les instruments de mesure de l'égalité entre hommes et femmes pour pouvoir planifier comme il convient une action efficace et des politiques appropriées.

Le Forum international sur l'égalité des femmes dans un monde en mutation récemment organisé par l'OIT a souligné la nécessité de renforcer les activités de rassemblement de données et les travaux d'analyse. Ces recherches doivent tenir compte du rôle actif que jouent les femmes dans le développement économique plutôt que de les considérer simplement comme des victimes de politiques sur lesquelles elles n'ont aucun pouvoir. Comme les femmes représentent aujourd'hui dans de nombreux pays près de la moitié de la population active, il importe de voir dans la femme un acteur dynamique sur le marché du travail plutôt qu'un objet passif des politiques économiques et sociales pour bien comprendre que la participation des femmes à la vie économique influe sur l'orientation des changements sur le

marché du travail en même temps qu'elle en subit les effets.

En outre, il ne faut pas perdre de vue non plus que si l'on veut que les réalisations des femmes sur le marché du travail soient plus visibles, il faut faire connaître leurs compétences et leurs talents. Un vaste effort novateur s'impose dans ce domaine. Des échanges d'informations et la création d'associations nouvelles devront être des éléments indispensables de l'effort entrepris pour éliminer les différences et pour faire connaître les points forts et les réalisations des femmes. Ils devront constituer aussi des éléments essentiels des politiques tendant à émanciper les femmes pour leur permettre de faire entendre leur voix et de défendre leurs intérêts.

## 2. Acteurs et alliances

Les acteurs qui devront participer à ces politiques et à ces stratégies constituent un ensemble plus vaste que les gouvernements et les partenaires sociaux du secteur non structuré, qui comprend les organisations non gouvernementales et les groupes d'auto-assistance qui opèrent dans le secteur non structuré et dans le secteur rural. De nouvelles alliances semblent apparaître peu à peu dans le secteur structuré comme en dehors et qui aident à l'émancipation des femmes, de plus en plus nombreuses, qui sont marginalisées par les problèmes économiques, l'innovation technologique et la transformation des structures des échanges et des investissements.

#### *Les pouvoirs publics*

Dans de nombreux pays, le secteur public est un meilleur employeur que le secteur privé pour ce qui est de la sécurité du travail des femmes et de l'égalité de rémunération. Les gouvernements devront continuer de jouer ce rôle et mettre en œuvre les normes reconnues, mais aussi adopter et faire appliquer des lois pour faciliter l'intégration des femmes au marché du travail et améliorer leurs conditions d'emploi. Dans certains pays, les réductions des dépenses publiques, par exemple pour ce qui est des services de garderies d'enfants, ont compromis la capacité des femmes de concilier leur travail et leurs obligations familiales. Cela est regrettable, et l'Etat doit faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail, ou tout au moins pour éliminer les obstacles qui s'opposent à leur intégration. Vu la mondialisation des échanges internationaux et du capital, toutefois, on peut s'interroger quant à la mesure dans laquelle les pouvoirs publics, voire les autres institutions nationales (y compris les syndicats), pourront efficacement promouvoir l'égalité des femmes.

Plusieurs options s'offrent aux pouvoirs publics. L'Etat peut intervenir directement dans l'économie afin de créer des emplois pour les femmes, de ménager une protection sociale et de lutter contre la misère, par exemple en garantissant un minimum de sécurité alimentaire. L'Etat peut également jouer un rôle de facilitation en mettant en place des conditions propices à la création d'emplois. De plus en plus, c'est vers ce dernier rôle que les pouvoirs publics se tournent.

Si l'on garantit l'égalité, d'autres mesures pourront s'imposer dans le contexte de mondialisation, de restructuration économique et de réforme qui, dans certains pays, a eu un impact dévastateur non seulement sur les possibilités d'emploi des femmes mais aussi sur les structures d'aide à l'éducation et d'appui social qui sont indispensables si l'on veut qu'elles accèdent plus largement au marché du travail. Aussi les pouvoirs publics devront-ils dégager des ressources adéquates pour renforcer les mécanismes nationaux qui œuvrent en faveur de la promotion de la femme. Un exemple utile est l'initiative qu'a prise le Gouvernement jamaïcain en 1989 de créer au sein de tous les ministères des groupes de travail chargés de veiller à ce que les préoccupations des femmes ne soient pas négligées lors de la formulation et de l'exécution des politiques<sup>18</sup>. De tels programmes pourraient beaucoup faciliter l'apparition d'une approche systémique du problème de l'égalité des femmes dans le monde du travail qui tiennent compte de toute la série de problèmes qui affectent leur activité économique. Pour cela, il faudra cependant que les groupes en question disposent d'un pouvoir politique et de ressources suffisantes et puissent collaborer, en transcendant les domaines de compétence des divers ministères, de manière à planifier une stratégie commune.

Les gouvernements pourraient rassembler et compiler des statistiques ventilées par sexe, spécialement en ce qui concerne la population active. En outre, les pouvoirs publics devraient subordonner les subventions qu'ils accordent aux différentes institutions aux efforts que ces derniers auront déployés pour améliorer la situation des femmes au regard de l'emploi à l'intérieur de leurs propres structures.

#### *Les partenaires et l'égalité*

Les pratiques suivies par les employeurs peuvent favoriser, ou inversement entraver, l'égalité entre hommes et femmes. Elles pourraient par exemple mettre en œuvre des programmes tendant à promouvoir l'égalité des chances et en suivre de près l'exécution. De telles politiques, qui devront être adoptées en consultation avec les syndicats, devront être exprimées clairement, par exemple au niveau des politiques d'administration du personnel, et tous les employeurs et tous les candidats à

un emploi devront en être informés. L'adoption de politiques visant à promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi n'est pas seulement un impératif éthique et moral, mais aussi un bon investissement. Les pratiques discriminatoires peuvent affecter le moral et la productivité et ternir l'image des entreprises.

Parmi les politiques et programmes que les employeurs devront adopter dans ce domaine, il convient de citer les mesures tendant à :

- Permettre aux deux parents de s'acquitter de leurs responsabilités familiales sur un pied d'égalité;
- Organiser des services de garderies d'enfants sur les lieux de travail ou à proximité;
- Réserver un accueil favorable aux exigences formulées par les syndicats au nom des travailleuses, par exemple en matière d'égalité de rémunération et de politiques familiales de nature à faciliter la situation des ménages où un seul ou les deux parents travaillent;
- Mettre fin à la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe;
- Appliquer des programmes de mesures correctives pour que les femmes aient accès à des emplois qualifiés et non traditionnels, ainsi qu'à des postes de gestion et de responsabilité;
- Organiser des programmes de formation en cours d'emploi, spécialement pour les travailleuses, et encourager les femmes à diversifier leur formation à l'extérieur de l'entreprise;
- Négocier des dispositions relatives à l'égalité des chances dans les conventions collectives conclues avec les syndicats;
- Eliminer les harcèlements sexuels et la discrimination fondée sur le sexe;
- Créer des conditions de travail conviviales prévoyant notamment une aide et des congés pour permettre aux deux parents de s'occuper de leurs responsabilités familiales.

Les employeurs commencent à prendre conscience de la nécessité de créer une main-d'œuvre mieux éduquée, plus qualifiée et plus souple pouvant s'adapter à la rapidité de l'innovation technologique. Il faudra accroître la représentation des femmes au sein des organes directeurs des associations d'employeurs afin de promouvoir le concept selon lequel l'éducation et la formation sont la clef de l'égalité sur le marché du travail. Conjointement avec les pouvoirs publics et les syndicats, les employeurs devront revivifier l'idée du tripartisme et en assumer la responsabilité.

La décentralisation des négociations concernant les salaires et les conditions de travail risque de réduire la capacité des organisations d'employeurs dont les structures étaient fondées jadis sur des négociations centralisées d'exercer une influence sur les questions d'égalité en matière d'emploi. L'internationalisation des affaires et l'intensification de la concurrence auront sans doute pour effet de renforcer cette tendance. Néanmoins, quel que soit le niveau auquel les décisions sont prises, l'évolution de la situation du marché du travail exigera des associations d'employeurs, qui ont un important rôle social à jouer, qu'elles appellent l'attention de leurs membres sur les conséquences probables de ces facteurs.

L'essor du secteur non structuré dans les pays en développement et le brouillage des lignes de démarcation entre celui-ci et le secteur structuré seront l'un des principaux défis des années 90. En Amérique latine, les organisations d'employeurs qui ont reconnu que les petites et les micro-entreprises constitueront sans doute le principal pôle de croissance pour l'avenir encouragent de plus en plus les associations de petites entreprises à participer à leurs activités ordinaires<sup>6</sup>. Il en va de même des organisations d'employeurs d'Afrique et d'Asie et, dans ces régions, l'un des moyens d'intervention privilégiés consiste à promouvoir la formation à l'entrepreneuriat et à l'administration des affaires. Dans certains pays du sud de l'Asie, les femmes qui ont créé des micro-entreprises ont bénéficié d'une formation appuyée par le BIT<sup>19</sup>. La mise en valeur des ressources humaines encourage l'établissement de liens plus étroits entre les organisations d'employeurs et le système d'éducation, ce qui influera sans doute sur les choix de carrière faits par les filles que par les garçons.

Les syndicats devront mettre en œuvre des stratégies novatrices pour s'adapter à la situation créée par l'essor du secteur non structuré, le caractère de plus en plus occasionnel du travail et la généralisation des emplois atypiques. Les syndicats devront s'efforcer de représenter tous les travailleurs, y compris les travailleurs du secteur non structuré et les chômeurs. Certains syndicats ont commencé à faire campagne pour obtenir la reconnaissance de l'égalité de droits des travailleurs à temps partiel et à rechercher le moyen d'organiser les non-syndiqués. Toutefois, il reste beaucoup à faire étant donné que, dans de nombreux pays, les efforts déployés par les syndicats en faveur des femmes sont minces. Les syndicats devront assurer une représentation accrue des femmes au sein de leurs propres structures et de leurs organes de direction, et accorder une priorité accrue aux femmes dans leurs politiques et leurs programmes.

Dans le secteur structuré, les négociations collectives complètent la législation et peuvent être l'un des moyens les plus efficaces de s'attaquer à l'inégalité sur les lieux de travail. Aussi est-il regrettable de constater qu'en 1991, à la suite d'un questionnaire diffusé auprès de tous ses membres, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a noté que si virtuellement toutes les organisations accordaient à l'égalité une priorité élevée en théorie, pas plus de la moitié n'avaient adopté de politiques ou de programmes d'action dans ce domaine et encore moins avaient entrepris des efforts actifs dans ce domaine. Cette situation s'explique peut-être en partie par le fait qu'il y a encore trop peu de femmes au sein des organes de négociation et de décision des syndicats et que les négociateurs de sexe masculin ne sont pas suffisamment au fait aux problèmes qui préoccupent spécifiquement les travailleuses. La CISL a aussi relevé que, fréquemment, l'on ne trouve pas de femmes parmi les négociateurs qui représentent les employeurs, et a fait valoir que, lorsque des négociatrices sont présentes, elles tendent à être plus sensibles aux questions qui intéressent plus particulièrement les femmes. Les questions concernant l'égalité auront plus de chances d'être prises en considération lorsque les femmes constitueront une majorité des syndiqués ou bien lorsque les commissions et associations féminines permettront de mobiliser les femmes.

S'agissant des travailleurs à temps partiel, des travailleurs temporaires et des travailleurs occasionnels, les syndicats ont généralement adopté une stratégie consistant soit à militer en faveur de lois de nature à réduire l'incidence du travail atypique, soit à étendre l'application des lois et des conventions collectives à ces travailleurs périphériques. En outre, certains syndicats négocient aujourd'hui avec les employeurs toute la gamme de questions en rapport avec la famille, comme les services de garderies d'enfants, l'octroi de congés de maternité et de paternité supplémentaires au niveau de l'entreprise et l'assouplissement des horaires de travail. Si les négociations collectives concernant les questions intéressant particulièrement les femmes sont moins fréquentes que l'on aurait pu l'espérer, il semble exister une corrélation entre les syndicats qui ont entrepris de refondre leurs structures et ceux qui s'emploient le plus activement à négocier en faveur de l'égalité.

#### *Les organisations non gouvernementales et les associations communautaires*

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent depuis longtemps un rôle crucial en mobilisant les fem-

mes pauvres dans les régions rurales comme urbaines et dans le secteur non structuré, et elles peuvent souvent constituer des alliés très précieux. Elles s'occupent d'activités extrêmement diverses allant de l'octroi de crédits, de programmes de formation, de création d'emplois et de services de commercialisation à une aide juridique et à des programmes d'aide sociale. Si certaines de ces organisations se spécialisent dans telle ou telle activité (la Grameen Bank, par exemple, ne s'occupe que de l'octroi de crédits), nombre d'entre elles fournissent une large gamme de services qui visent les besoins multiples des femmes au niveau de la communauté. Des alliances entre ONG, pouvoirs publics et syndicats sont de plus en plus fréquentes, de même que les alliances entre ONG, organisations et institutions de financement opérant dans le même domaine. Les organisations internationales et les organismes de financement utilisent les ONG pour atteindre les groupes cibles et pour jouer un rôle d'intermédiaires, non seulement entre eux et les populations cibles, mais aussi entre celles-ci et les administrations locales.

Comme les ONG encouragent également la solidarité et l'action concertée entre les groupes qu'elles aident à créer, le resserrement des rapports de travail entre elles et les institutions du secteur structuré pourrait servir à créer tout un réseau d'alliances en faveur de l'émancipation des femmes. Le rôle des partenaires dans le cadre d'un nouveau contrat social devrait tendre à renforcer les stratégies novatrices que les femmes les plus pauvres ont dû mettre en œuvre pour survivre dans le cadre du mouvement coopératif et des associations. Il faut aussi que les syndicats et les associations féminines s'organisent au plan international pour relever les défis posés par la mobilité des capitaux au plan mondial.

#### *Les organisations féminines nationales*

Pour pouvoir efficacement œuvrer en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, les organisations féminines doivent avoir accès aux échelons les plus élevés du gouvernement et disposer de ressources et de pouvoirs suffisants pour faire en sorte que les besoins des femmes soient pris en compte dans les politiques et les programmes élaborés dans tous les secteurs. Il est indispensable, si l'on veut promouvoir l'égalité des travailleuses, que ces mécanismes reposent sur une participation tripartite des pouvoirs publics, des organisations de travailleurs et des associations d'employeurs.

Les organisations féminines devront participer activement aux activités de plaidoyer, à la prise de déci-

sions, à l'allocation des ressources et aux processus d'exécution et de suivi, et avoir la possibilité de définir, en établissant entre elles un ordre de priorité, les questions préoccupant directement les travailleuses afin de pouvoir infléchir l'action des autres décideurs. Elles peuvent beaucoup contribuer à susciter une prise de conscience accrue des droits des travailleuses. En outre, elles devront coordonner leurs efforts avec les autres acteurs intéressés au plan national afin de coordonner leurs activités respectives. Les organisations féminines et organes spécialisés de promotion de la femme sont l'un des principaux moyens de combler le fossé qui subsiste entre les prescriptions de caractère normatif et leur application pratique. Regrettamment, les lacunes qui caractérisent le fonctionnement de certaines de ces organisations ont limité leur visibilité et les ont reléguées à l'arrière-plan de la formulation des politiques économiques.

Un autre élément important est la décentralisation des institutions gouvernementales qui œuvrent en faveur de la promotion de la femme au plan local, où leur action pourrait être mieux adaptée aux besoins des femmes locales. Outre qu'elles pourraient appuyer les efforts déployés par les femmes elles-mêmes au plan local et constituer un interlocuteur pour les ONG qui travaillent à ce niveau, ces institutions décentralisées pourraient constituer un maillon efficace entre les efforts déployés par les femmes au niveau communautaire et les institutions formelles. Ce rôle actuellement est joué, virtuellement par défaut, par les ONG. Cette décentralisation refléterait souvent aussi les tendances actuelles à la décentralisation du travail et des relations industrielles et permettrait de suivre plus facilement la façon dont sont appliquées au plan local les dispositions tendant à garantir l'égalité d'emploi des femmes et leur traitement au niveau local.

#### *Autres alliances*

Plusieurs autres types d'alliances méritent d'être envisagées afin de promouvoir l'égalité des femmes qui travaillent en dehors du secteur structuré. Ces alliances entre les associations de femmes qui exercent des professions libérales et les associations féminines au niveau communautaire sont de plus en plus fréquentes, les premières pouvant utiliser leurs talents et leurs aptitudes, la connaissance qu'elles ont des rouages gouvernementaux et leur possibilité d'accéder aux institutions formelles et aux tribunaux pour aider les associations locales à organiser des groupes d'auto-assistance<sup>20</sup>. Les syndicats ont également conjugué leurs forces avec des

associations féminines nationales pour engager les pouvoirs publics à agir en faveur de l'égalité, par exemple dans des domaines comme les salaires et l'emploi, ainsi qu'en adoptant des mesures visant à faciliter la participation des femmes au marché du travail.

### *L'Organisation internationale du Travail*

La structure tripartite de l'OIT — gouvernements, employeurs et organisations de travailleurs — donne à l'Organisation un avantage unique dans la mesure où elle peut faire participer activement les partenaires sociaux à la promotion de l'égalité entre les sexes sur les lieux de travail. Comme les normes internationales de travail portent sur des questions sociales et des aspects du travail qui sont extrêmement divers, elles constituent un cadre approprié pour la formulation de stratégies intégrées. Aussi les Etats membres devront-ils s'employer activement à ratifier et à appliquer intégralement ces normes afin de pouvoir mettre en place le cadre législatif et les politiques indispensables à la promotion de l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi.

L'OIT devra continuer à suivre les activités mises en œuvre par les Etats membres pour ratifier et appliquer ces normes internationales. Elle devrait étudier aussi les effets sur l'emploi et sur les autres paramètres sociaux de la restructuration économique, du processus de mondialisation et de régionalisation et de la transformation technologique. Enfin, l'OIT devrait intensifier ses services consultatifs techniques et aider les Etats membres et les partenaires sociaux à formuler des stratégies intégrées pour promouvoir l'égalité dans le monde du travail.

### 3. *Tendances et défis*

L'un des aspects les plus frappants de l'activité économique des femmes dans un environnement mondial en mutation est la similitude étonnante de son évolution dans les différents pays, même si elle peut, du point de vue de son niveau et de son degré, différer en fonction du niveau de développement national ou local et des systèmes et institutions qui régissent l'entrée et la participation des femmes sur les marchés du travail. Du fait de ces éléments communs, on peut s'inspirer d'un certain nombre d'impératifs universels pour formuler au plan national des programmes d'action basés sur des législations, des politiques, des cultures, des pratiques et des situations spécifiques. Ces programmes d'action devront refléter un engagement de promouvoir une politique d'équité et de plein emploi. Plusieurs tendances constituent des défis nouveaux ou reflètent des difficul-

tés persistantes pour ce qui est d'assurer l'égalité des femmes dans le monde du travail. Ces tendances tiennent à la nature changeante du secteur structuré, à l'apparition d'un secteur intermédiaire, à l'assouplissement et à la déréglementation des marchés et à l'impact des transformations macro-économiques sur les femmes rurales.

La première tendance est l'évolution de la nature du secteur structuré sous l'effet de la récession mondiale, de la concurrence internationale, de la libéralisation des échanges et, dans les régions les plus développées, du progrès de la technologie. Les pays en transition et les pays en développement sont actuellement confrontés à la nécessité de restructurer leur industrie, de faciliter la disparition des industries lourdes sur le déclin tout en renforçant ou en réorientant l'industrie légère pour lui permettre de faire face à une concurrence internationale encore plus féroce que celle à laquelle ont été confrontés les pays développés et les pays nouvellement industrialisés d'Asie pendant les années 70. Les travailleuses de l'industrie sont déjà au nombre de la population croissante de chômeurs qui caractérise ces deux groupes de pays, lesquels se tournent l'un et l'autre vers les investissements étrangers pour faciliter le relèvement de leurs secteurs industriels.

A mesure que les pays en développement réussiront à attirer des investissements étrangers directs au moyen de zones franches industrielles et de zones économiques spéciales, les femmes peuvent espérer avoir accès aux emplois ainsi créés. Cependant, la qualité de ces emplois et leur viabilité économique et sociale à long terme sont douteuses, dans la mesure où ils présupposent des investissements dans le travail féminin. Les investisseurs étrangers ne pourront pas indéfiniment avoir recours uniquement à une main-d'œuvre féminine à bon marché étant donné que l'évolution technologique et celle des produits exigeront tôt ou tard le développement d'une main-d'œuvre féminine hautement qualifiée. Tant que de nouvelles possibilités ne seront pas apparues, les femmes des pays en développement, évincées du secteur structuré, seront forcées de se tourner vers un secteur non structuré déjà surpeuplé et précaire.

La rationalisation et la restructuration, facilitées par l'informatique, commencent à affecter le secteur tertiaire. Dans les pays développés, il est probable que les emplois les moins qualifiés dans les entreprises de services seront remplacés par des ordinateurs ou exportés vers des centres de traitement de données à l'étranger. Il apparaît peu à peu des profils professionnels qui

combinent des compétences génériques que possèdent déjà nombre de femmes à des compétences techniques qu'elles devront sans doute acquérir si elles ne veulent pas perdre du terrain et accéder aux échelons supérieurs du secteur des services. Etant donné l'amélioration constante du niveau d'instruction des femmes dans ces pays, cet objectif n'est pas hors de portée. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, où le choix d'une carrière est moins dicté par le sexe, la privatisation de ce secteur devrait offrir de nouvelles possibilités d'emploi aux femmes, dont l'éducation et l'expérience professionnelle devraient, en théorie tout du moins, les mettre sur un pied d'égalité avec les hommes. Néanmoins, la formation actuellement dispensée aux hommes et aux femmes n'est pas la même et les femmes risquent d'être reléguées, ou de se reléguer elles-mêmes, dans les emplois de bureau et les activités de services peu qualifiées qui disparaissent peu à peu dans les pays occidentaux. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, les femmes sont confrontées à un triple défi : acquérir les compétences qui leur donneraient les mêmes possibilités qu'aux hommes d'accéder aux professions orientées vers le marché qui apparaissent peu à peu, exploiter la possibilité unique que leur offre la transition d'accéder à l'égalité dans le monde du travail et préserver les systèmes sociaux qui facilitaient leur activité économique par le passé.

Bien que, dans les pays en développement, les femmes soient depuis longtemps représentées au sein des professions juridiques et médicales et dans l'enseignement, l'évolution que connaît actuellement le secteur tertiaire privé est moins bien documentée. On a fait valoir qu'à mesure que leurs niveaux d'instruction augmentent, de plus en plus de femmes accèdent aux échelons moyens du secteur financier et du secteur du commerce de détail et fondent leurs propres entreprises<sup>14</sup>. Toutefois, la plupart des femmes sont concentrées dans le secteur des services, où elles travaillent comme employées de bureau ou comme secrétaires, et telle restera vraisemblablement la situation pendant un certain temps encore. Les exceptions possibles sont l'expansion de l'emploi dans les centres de traitement de données, tant dans le pays même qu'à l'étranger, et les emplois dans le secteur de la programmation d'ordinateurs, dans lequel les femmes ne représentent cependant encore qu'une faible proportion de l'emploi total. Comme dans les pays développés à économie de marché et dans les pays en transition, la promotion professionnelle et le renforcement de l'égalité reposeront inévitablement sur une éducation et une formation appropriées.

Les compressions de dépenses publiques et la réduction des services offerts publics qu'elles ont entraînée, ou bien la privatisation de ces services, affectent les femmes aussi bien comme consommatrices que comme travailleuses. Du point de vue de la consommation, et spécialement dans les pays en développement, plus de femmes travaillent et les femmes travaillent plus pour pouvoir payer des services jadis subventionnés, comme l'éducation et les soins de santé. Comme indiqué ci-dessus, l'impact le plus dévastateur des coupes opérées dans les services sociaux dans les pays d'Europe centrale et orientale a été la désintégration des services de garderie d'enfants et des services d'aide aux travailleuses. Les compressions des crédits alloués aux soins de santé et aux autres services de protection sociale ont également eu un effet négatif sur les groupes les plus vulnérables de la population, et au premier chef sur les femmes.

Les effets sur les travailleuses des coupes opérées dans le secteur public varient. Dans les pays en développement, le secteur non structuré est « l'employeur de la dernière chance » pour les travailleuses qui occupaient des emplois peu qualifiés et qui ont été licenciées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, le chômage féminin a augmenté parmi le personnel administratif et les employés de bureau des entreprises et des services du secteur public. Dans les pays développés à économie de marché, la privatisation et les réformes de la gestion ont eu un effet plus marqué que les réductions des dépenses sociales, et il est à craindre que les programmes de mesures correctives mis en œuvre dans ce domaine n'en souffrent, ce qui ne manquera pas de troubler l'image de « bon employeur » que le secteur public projette habituellement aux yeux des employeurs du secteur privé.

La deuxième tendance notable est l'apparition d'un secteur intermédiaire situé entre un secteur structuré sur le déclin et un secteur non structuré surpeuplé<sup>21</sup>. Considéré comme un pôle de croissance, ce secteur regroupe les entreprises industrielles modernes et dynamiques basées sur les technologies de pointe et desservies par de petites entreprises de services hautement qualifiées dans des domaines comme la comptabilité, les assurances, les services juridiques et les services de conseillers financiers, la commercialisation, l'analyse informatique et les services de conception. Des emplois apparaîtront aussi dans les services de restauration, de gardiennage ou de nettoyage des entreprises.

Le secteur intermédiaire offrira de multiples possibilités aux femmes, tant dans l'industrie que dans les services, et spécialement, mais pas exclusivement, dans les pays développés à économie de marché et dans les pays d'Europe centrale et orientale, où une masse critique de femmes a déjà l'instruction et, à bien des égards, les compétences professionnelles et techniques qu'exige ce marché nouveau, comme le montre le nombre croissant de femmes qui fondent leurs propres entreprises. Le principal défi pour les femmes résidera sans doute non pas dans l'acquisition de compétences techniques mais plutôt dans la création d'un esprit d'entreprise. Les associations d'employeurs pourront avoir un rôle important à jouer à cet égard.

La troisième tendance à signaler est l'expansion du secteur non structuré et le fait que la déréglementation et le caractère de plus en plus atypique du travail (sous-traitance, travail à domicile et travail indépendant) estompent peu à peu les lignes de démarcation entre le secteur non structuré et le secteur structuré. Dans les pays en développement, le secteur non structuré a amorti l'effet des programmes d'ajustement structurel en absorbant la main-d'œuvre licenciée dans le secteur structuré (y compris en particulier dans le secteur public) et les migrants évincés des régions rurales par une agriculture commerciale de plus en plus mécanisée et travaillant pour l'exportation.

Pour le secteur non structuré, l'un des défis majeurs consistera à exploiter les structures de coopération non formelles qui existent déjà (par exemple dans des branches comme l'habillement, le traitement des denrées alimentaires, l'artisanat et le petit commerce) afin de créer des microcoopératives qui puissent donner aux femmes les compétences nécessaires pour fonder une entreprise (par exemple dans des domaines comme la comptabilité et la commercialisation) ainsi qu'un accès au crédit et aux marchés. Deuxièmement, et dans une perspective à plus long terme, il faudra étendre aux travailleurs du secteur non structuré, sous une forme ou sous une autre, les législations et les mesures de protection sociale qui puissent leur garantir un niveau de vie minimal.

L'assouplissement et la déréglementation des marchés constituent une quatrième tendance importante. Ces phénomènes acquièrent des dimensions nouvelles dans un monde interdépendant, où les décisions prises dans un pays peuvent affecter l'emploi dans un autre. L'assouplissement des marchés du travail pour leur permettre de s'adapter plus facilement à l'évolution de la conjoncture internationale impose de préparer la

main-d'œuvre, c'est-à-dire d'encourager l'éducation et la formation, élément qui peut bénéficier non seulement aux hommes, mais aussi aux femmes. Sur le marché international du travail, le capital créé, y compris les ressources humaines, constitue un élément déterminant d'importance capitale pour les courants d'investissement et pour l'implantation des sociétés transnationales<sup>22</sup>.

L'assouplissement du marché du travail a également eu des aspects négatifs. L'accent qui est mis sur le relâchement des conventions collectives et des normes légales et administratives a érodé l'emploi et la protection des revenus et accru l'emploi précaire et non standard. La plupart des travailleurs recrutés sur la base de contrats d'emploi non standard (travailleurs à temps partiel, travailleurs temporaires et occasionnels, travailleurs à domicile et, de plus en plus, travailleurs indépendants) sont des femmes et, si de telles formes de travail peuvent leur permettre de s'acquitter plus facilement de leurs responsabilités familiales, elles ne sont pas assorties des mêmes avantages, de la même protection légale, des mêmes perspectives de carrière et des mêmes possibilités de formation que les emplois à plein temps<sup>23</sup>.

L'assouplissement et la déréglementation du marché du travail suscitent d'autres problèmes. Il s'agit notamment du problème des travailleurs ayant des charges de famille, de la ségrégation des femmes dans certains emplois, de l'obstacle persistant représenté par le « plafond de verre » et de la persistance des différences de salaires, même lorsque celles-ci ne peuvent plus être justifiées par des différences de niveaux d'instruction ou d'expérience professionnelle. Les principaux défis, pendant les années 90, constitueront à étendre la protection légale et sociale aux travailleurs atypiques, à faire respecter le principe de l'égalité de rémunération, d'encourager l'établissement d'une corrélation plus étroite entre l'éducation, la formation et le travail, de créer des sociétés et des lieux de travail "conviviaux pour la famille" et, à plus long terme, de mettre l'accent sur la souplesse fonctionnelle, clef de l'investissement et de la création d'emplois.

Le cinquième élément à signaler est l'impact que l'évolution des structures macro-économiques a sur les femmes rurales, phénomène qui intéresse spécifiquement les pays en développement. Avec la privatisation des terres, le démantèlement des coopératives rurales et l'incertitude qui entoure l'avenir de l'industrie rurale, toutefois, ces changements pourraient également poser des problèmes dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans l'ancienne Union soviétique.

Les programmes d'ajustement structurel et le progrès technologique dans le secteur agricole ont tendu à privilégier les grandes et moyennes exploitations du secteur des récoltes commerciales, ce qui a défavorisé les cultivatrices et les a marginalisées, soit parce qu'elles ont été reléguées dans l'agriculture de subsistance, soit parce que leurs exploitations sont trop petites et parce qu'elles n'ont qu'un accès limité aux services de vulgarisation et de crédit. L'incertitude du régime foncier et le peu de temps dont elles disposent compliquent encore leurs problèmes. En outre, la commercialisation de l'agriculture et la remise en question de droits fonciers établis de longue date se sont traduites par une augmentation du nombre d'agriculteurs sans terres et de ménages pauvres dirigés par des femmes, les hommes migrant à la recherche d'un emploi salarié. Les femmes se tournent elles aussi, de plus de plus, vers un secteur non structuré déjà surpeuplé et vers les services domestiques pour travailler comme employées occasionnelles et saisonnières dans de grandes exploitations.

Les défis qui se posent dans ce domaine devront être relevés à différents niveaux. Le problème du régime foncier n'est toujours pas résolu et ne pourra pas l'être tant que l'on aura recours au critère du « chef de ménage » pour l'allocation des droits fonciers et pour la mise en œuvre des programmes de colonisation et tant que le chef de ménage sera censé être un homme, en dépit de la multiplication des ménages dirigés par des femmes. L'accès au crédit est un autre problème qui reste en suspens. Des programmes pourraient être mis en œuvre par les pouvoirs publics dans ce domaine en utilisant comme support les programmes d'épargne et de crédit organisés par les femmes. Les ONG peuvent accorder des crédits aux femmes rurales pour leur per-

mettre de se lancer dans des activités que les établissements de crédit normaux considèrent comme de trop peu d'envergure et comme peu viables.

Pour faire face à ces tendances et relever ces défis, différentes politiques et stratégies ont été mises en œuvre pour favoriser l'égalité des chances. Les mesures prises ont notamment été les suivantes : aide de l'Etat aux travailleurs ayant des charges de famille, notamment sous forme de services de garderies d'enfants et de mesures de protection de la maternité, extension des régimes de protection sociale et de sécurité sociale, lois tendant à garantir l'égalité de rémunération, programmes de mesures correctives et approches communautaires de la formation et de l'emploi. Il faudra intégrer toutes ces mesures de manière cohérente afin de renforcer l'exécution des programmes dans chaque contexte national spécifique. Les politiques élaborées seront vouées à l'échec si l'on ne peut compter sur une participation active de tous les acteurs, particulièrement des syndicats, des entreprises, des organisations d'employeurs, des coopératives et des associations féminines. Tous ces acteurs sont en effet ceux qui sont à l'origine des mesures législatives, qui assurent leur application, qui mobilisent l'opinion, qui forment des alliances, qui expriment le sentiment des minorités et qui fournissent le support indispensable à l'exécution des politiques et des programmes.

Si certaines femmes se trouveront inévitablement être les victimes du changement, d'autres exploitent les possibilités nouvelles que le progrès leur offre pour entretenir le changement grâce à la position qu'elles occupent au sein des structures politiques, des syndicats, des organisations d'employeurs et des ONG, ou bien en tant que chefs d'entreprises et que modèles pouvant inspirer l'émulation des autres femmes.

#### D. — POLITIQUES ET PROGRAMMES VISANT À ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA PRISE DE DÉCISIONS ÉCONOMIQUES

Les mesures visant à accroître la représentation des femmes aux échelons supérieurs de l'administration et de la gestion revêtent de l'importance tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Cette action exige une intervention délibérée des pouvoirs publics et un appui du secteur privé aux échelons micro- et macro-économiques. Il faut éliminer les principaux obstacles à la participation des femmes à la vie économique : structures sociales propices à l'apparition d'idées stéréotypées, lois discriminatoires et règles et procédures organisationnelles.

La responsabilité de créer des possibilités nouvelles incombe davantage au secteur public, et certains types de mesures devront être adoptés quels que soient les types ou le niveau des décisions économiques. Ces mesures devront tendre à créer un environnement propice au changement, et surtout à transformer les attitudes et le comportement tant des hommes que des femmes.

Le système d'éducation a un rôle particulièrement important à jouer dans ce domaine. Les mesures prises devront, en l'occurrence, tendre à :

- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Améliorer l'accès des femmes à l'éducation du troisième cycle et à la formation. Dans certains cas, des mesures spéciales pourront s'imposer pour remédier à la discrimination. C'est ainsi, par exemple, que la République de Corée a ouvert un institut universitaire de technologie spécialement pour les femmes<sup>24</sup>;
- Suivre le contenu des programmes d'études et des matériels pédagogiques;
- Susciter une prise de conscience des besoins particuliers des femmes en organisant des programmes à l'intention des parents, des éducateurs et des médias;
- Organiser des services de garderies d'enfants adéquats et ménager des congés de paternité et de maternité suffisants.

#### 1. *Comment accroître le nombre de cadres de sexe féminin*

Si l'on veut accroître la proportion de cadres de sexe féminin à tous les niveaux, tous les acteurs intéressés devront conjuguer leurs efforts. Or, dans ce domaine également, il s'agit d'une question d'attitude : il faut obtenir un engagement du sommet, susciter un appui populaire et favoriser le changement.

##### *Adoption et application de lois tendant à promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi et à prévenir les harcèlements sexuels*

Pour créer le cadre juridique nécessaire pour élargir l'accès des femmes aux postes de responsabilité, la plupart des Etats membres de l'OIT ont commencé par adopter des lois visant à garantir l'égalité. Plusieurs pays ont également mis en place des stratégies visant à favoriser l'égalité grâce à des mesures correctives. Dans certains pays, comme au Canada et au Zimbabwe, de telles mesures n'ont été appliquées qu'au niveau fédéral ou dans l'administration gouvernementale. Dans d'autres pays, comme en Australie, ces mesures ont été plus larges et plus novatrices. L'Australie applique des mesures correctives aux activités aussi bien publiques que privées (dans le secteur privé, aux entreprises ayant 100 employés ou plus et soumissionnant pour l'attribution de marchés publics)<sup>25</sup>,

Le secteur privé peut également accélérer l'accès des femmes à des postes de responsabilité. En Europe, les entreprises ont œuvré dans cette direction. Selon un rapport de l'organisme bruxellois « Conference Board

Europe », une société sur trois, dans l'Union européenne, exerce une discrimination en faveur des employés de sexe féminin et recrute des candidates pour pourvoir les postes disponibles aux échelons supérieurs. Plus des deux cinquièmes des entreprises organisent une formation à la gestion spécifiquement conçue à l'intention des femmes afin d'améliorer leurs perspectives de promotion<sup>26</sup>. L'Union européenne a adopté en 1992 un code des pratiques à suivre pour combattre les harcèlements sexuels. Les mobiles auxquels répondent ces efforts sont parfois mitigés. En Espagne, une étude a révélé que les entreprises qui avaient mis en place des programmes visant à garantir l'égalité des chances ne l'avaient fait que parce qu'elles voulaient projeter une image favorable ou parce qu'une telle politique avait été imposée par les sociétés multinationales dont elles relevaient ou par les exigences du marché. Les entreprises n'étaient pas motivées par un désir d'améliorer la gestion des ressources humaines<sup>27</sup>.

##### *Rassemblement d'informations sur les cadres de sexe féminin et sur les réseaux d'appui*

Lorsque leur fausseté est prouvée, les idées stéréotypées s'évanouissent. Les pratiques discriminatoires sont plus faciles à éliminer si elles sont mises au grand jour. Différentes mesures peuvent être adoptées pour améliorer les informations disponibles concernant le rôle et la contribution des cadres de sexe féminin, notamment si l'on commence par faire connaître leur existence. Les gouvernements et les organismes de défense des intérêts publics peuvent documenter et faire connaître les cas de discrimination flagrante à l'égard des femmes. Il convient également d'encourager les entreprises qui ont progressé sur la voie de l'égalité des chances et de l'amélioration des perspectives de carrière des femmes.

Les réseaux encouragent l'émulation et l'entraide entre femmes. Ils facilitent également l'accès à l'information et l'action des groupes de pression. Les organisations féminines nationales ainsi que les ONG peuvent encourager ce mouvement en le reconnaissant et en le facilitant.

##### *Rationalisation des politiques de recrutement et de promotion des entreprises*

Il importe de transformer les politiques suivies en matière de recrutement et d'administration du personnel afin d'améliorer l'égalité entre hommes et femmes en début de carrière. Les questions qui doivent particulièrement retenir l'attention sont notamment les congés de paternité et de maternité, les affectations, la rémunération, la formation, les systèmes d'appréciation du comportement professionnel et les systèmes d'organisation

des carrières et d'orientation. Les procédures suivies doivent être transparentes et être fondées sur le mérite, et prévoir une application judicieuse de mesures correctives afin de garantir l'égalité des chances. Dans le secteur public, ces mesures peuvent être reflétées dans le statut des fonctionnaires. Dans le secteur privé, il conviendra d'adopter des normes et des pratiques convenues. Les règles appliquées devront tendre à favoriser au niveau de l'entreprise une attitude respectueuse de l'égalité; à cette fin, il conviendra de sensibiliser les cadres des deux sexes au rôle que jouent les hommes et les femmes dans le monde du travail, et prévoir des sanctions en cas de violation des règles établies.

#### *Adaptation des besoins des familles et des couples qui sont cadres*

Si l'on veut que les femmes soient aussi productives dans leurs carrières que les hommes, il importe de tenir compte de la réalité qu'est la maternité. Il ne faut pas se faire d'illusions : les différences biologiques entre les sexes sont incontestables. Cependant, la maternité — ou le statut de parent en général — ne doit pas être un obstacle à l'avancement à long terme des carrières. Il importe, dans ce domaine, d'appliquer des politiques et des programmes judicieux.

Premièrement, il importe de distinguer les politiques concernant les congés de maternité et celles concernant les congés accordés pour s'occuper des enfants. En particulier, il importe, dans l'immédiat, d'assouplir les conditions de travail des femmes en contrepartie d'un avantage à long terme pour l'entreprise, l'économie et la société dans son ensemble. Un deuxième élément à prendre en considération est celui des services de garderies d'enfants. Les parents qui travaillent, et spécialement les mères, ont besoin de garderies d'enfants qui soient abordables et qui fonctionnent efficacement et sans interruption. Maintenant que les femmes constituent près de la moitié de la population active et représentent une proportion croissante des cadres, les entreprises comme les pouvoirs publics doivent mettre au point, en matière de garderies d'enfants, des politiques qui soient adaptées aux exigences économiques et sociales. Si cette question doit être étudiée plus avant afin de pouvoir identifier la meilleure marche à suivre, tant le secteur public que le secteur privé devraient organiser les services de garderies d'enfants dont leurs employés ont besoin.

Le partage des responsabilités familiales est chose de plus en plus commune depuis que, sous l'effet de la transformation de l'environnement économique, les deux parents doivent travailler. Des politiques appro-

priées doivent être adoptées pour encourager ce mouvement. Il conviendra notamment d'adopter des mesures pour permettre aux parents de travailler un certain temps à temps partiel avant de recommencer à travailler normalement pour pouvoir accéder aux postes les plus élevés. Comme la plupart des carrières ne sont pas compatibles avec un travail à temps partiel, il faudra repenser les dimensions temporelles de la gestion. Il faudra également permettre aux pères et aux mères de prendre des congés les uns après les autres pour encourager les hommes à s'occuper activement des enfants.

#### *2. Mesures à prendre pour appuyer l'entrepreneuriat féminin*

Pour autant que l'occasion leur en soit offerte, les femmes chefs d'entreprises sont tout aussi productives que les hommes, voire plus. Cependant, les politiques macro-économiques, les codes des investissements et les systèmes d'incitation doivent tenir compte du rôle que jouent spécifiquement les femmes chefs d'entreprises. Les programmes d'aide à l'entrepreneuriat féminin doivent prévoir les mesures de financement, d'assistance technique, de diffusion d'informations, de formation et de conseils.

#### *Accès au crédit*

Nombre de pays ont entrepris de mettre en place des institutions financières qui ont pour vocation de fournir, pour favoriser la création et l'essor des entreprises féminines, les garanties qu'exigent les établissements officiels de crédit, qui considèrent que les petites entreprises représentent une opération à la fois trop risquée et trop coûteuse. C'est ainsi que le Gouvernement français, par exemple, a créé et finance le Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes. En Inde, un Fonds national de crédit pour les femmes a été créé en 1993<sup>28</sup>. Une institution financière internationale indépendante créée en 1979, appelée Women's World Banking (WWB), accorde un financement pour les activités féminines. La WWB, soucieuse de veiller à la viabilité des entreprises qu'elle appuie, offre aux bénéficiaires non seulement un financement, mais aussi une assistance technique.

D'autres organisations s'emploient à satisfaire les besoins des femmes par le biais des institutions existantes. La Banque africaine de développement, par exemple, comporte une division de la promotion du rôle des femmes dans le développement chargée de conseiller la Banque sur les mesures à prendre pour faciliter l'accès

des femmes aux services financiers qu'elle offre. En République-Unie de Tanzanie, la Small Industries Development Organization a mis en place un bureau des affaires féminines qui est chargé d'analyser les besoins des femmes chefs d'entreprises et de mettre au point des programmes pour les appuyer. Le nombre de prêts accordés à la clientèle féminine est passé de 35 à 129 en deux ans seulement. On peut également citer comme exemple le secrétariat de la zone commerciale préférentielle des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, qui a organisé en Zambie en 1992 des tables rondes à l'intention des femmes chefs d'entreprises. Les participants à ces tables rondes ont recommandé la création d'un fonds autorenouvelable de crédit auquel auraient accès toutes les femmes chefs d'entreprises et qui serait géré par la Banque de la zone commerciale préférentielle<sup>29</sup>.

#### *Rassemblement d'informations sur et pour les femmes chefs d'entreprises*

Dans une certaine mesure, les femmes chefs d'entreprises sont invisibles. Le manque d'informations sur leurs entreprises constitue une difficulté pour les femmes non seulement parce que leurs activités sont sous-évaluées mais aussi parce qu'elles ne sont pas prises en compte lors de la formulation des politiques. Une mesure utile à cet égard a consisté à compiler des répertoires nationaux et locaux des femmes chefs d'entreprises à tous les niveaux et dans tous les secteurs. C'est ainsi, par exemple, que la Commission économique pour l'Afrique a établi un répertoire des associations africaines de femmes chefs d'entreprises qui contient des informations sur 25 associations. Une autre mesure peut consister à diffuser auprès des femmes des informations sur les marchés. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs gouvernements ont invité les femmes qui dirigent des entre-

prises exportatrices en Asie à acquérir une expérience de première main des préférences des clients qui constituent leurs débouchés potentiels. On a également encouragé les femmes chefs d'entreprises à participer à des foires et à des expositions commerciales.

#### *Formation à la gestion et à la commercialisation et assistance technique*

Il importe de renforcer la formation à la gestion et à la commercialisation, que ce soit dans le cadre des programmes existants, publics et privés, ou en en créant de nouveaux. La Commission des Communautés européennes a élaboré un programme appelé « Possibilités nouvelles pour les femmes », chargé d'encourager la création d'entreprises et l'entrepreneuriat féminin, de renforcer les entreprises existantes, de créer des centres de conseils et d'assistance et d'obtenir des ressources financières pour appuyer les entreprises féminines<sup>30</sup>. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en collaboration avec plusieurs associations de femmes chefs d'entreprises, a organisé des séminaires de formation sur les questions qui les intéressent plus particulièrement. Un programme novateur de services consultatifs tendant à adapter les produits d'entreprises féminines aux exigences du marché a été lancé par une banque de développement en Inde, les services fournis étant rémunérés sous forme d'un pourcentage du bénéfice réalisé<sup>31</sup>. En 1987, la Commission des Communautés européennes a créé un Réseau d'initiatives locales pour l'emploi afin d'appuyer l'entrepreneuriat féminin et de réduire le chômage parmi les femmes. Des subventions sont accordées aux femmes qui créent des entreprises et emploient d'autres femmes, et des consultantes sont à la disposition des entreprises féminines pour leur fournir un appui technique.

#### NOTES

<sup>1</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, *Report on the Helsinki Conference on Women and Structural Change: A Mirror on the Future* (Paris, 1993).

<sup>2</sup> M. Fromont, "Employment: one controllable factor", *World of Work: The Magazine of the ILO* (Genève, BIT, 1994).

<sup>3</sup> A. Ouédraogo, "Women's employment in Africa: obstacles and challenges" (rapport régional préparé en vue du Colloque international du BIT sur l'égalité des femmes dans le monde du travail : défis pour l'avenir, Genève, 1<sup>er</sup>-3 juin 1994).

<sup>4</sup> *The World's Women, 1970-1990: Trends and Statistics*, Statistiques et indicateurs sociaux, Série K, n° 8 (publication des Nations Unies, n° de vente : E.90.XVII.3).

<sup>5</sup> C. Eyraud et al., *Equal Pay Protection in Industrialised Market Economies: In Search of Greater Effectiveness* (Genève, BIT, 1993).

<sup>6</sup> *Le travail dans le monde, 1994* (Genève, BIT, 1994).

<sup>7</sup> Par exemple, voir "Women in science: comparisons across cultures", *Science*, vol. 129, 1994 (American Association for the Advancement of Science, New York).

<sup>8</sup> G. Schmid, "Women and structural change in the 90s" (rapport d'une réunion d'experts du syndicalisme tenue dans le cadre du Programme travailleurs/employeurs de l'OCDE, Paris, 1993).

<sup>9</sup> « La réforme des marchés du travail dans les pays d'Europe centrale et orientale et l'augmentation du chômage », *Perspectives de l'emploi* (Paris, OCDE, 1992).

<sup>10</sup> Voir le rapport du Directeur général du Bureau international du Travail sur la protection et les assurances sociales (Genève, 1993).

<sup>11</sup> L. L. Lim, "Social protection for women workers" (document non publié).

<sup>12</sup> *A Conditions of Work Digest: Combating Sexual Harassment at Work* (Genève, BIT, 1992).

<sup>13</sup> L. L. Lim, "Women at work in Asia and the Pacific: recent trends and futures challenges" (rapport régional préparé en vue du Colloque international du BIT sur l'égalité des femmes dans le monde du travail : défis pour l'avenir, Genève, 1<sup>er</sup>-3 juin 1994).

<sup>14</sup> S. Mitter, "Innovations in work organization at the enterprise level: changes in technology and women's employment", BRIDGE Paper (Brighton, Royaume-Uni, Institute for Development Studies, 1993).

<sup>15</sup> R. Jhabvala, "Self-Employed Women's Association: organizing women by struggle and development", dans *Dignity and Daily Bread*, S. Rowbotham et S. Mitter (éd.) [Londres, Routledge, 1994].

<sup>16</sup> Pour plus amples détails sur les stratégies d'aide aux travailleurs à domicile élaborées par le BIT, voir "Silent no more" (Bangkok, Bureau régional du BIT pour l'Asie et le Pacifique, 1993).

<sup>17</sup> Sauf indication contraire, les informations figurant dans cette section proviennent de C. Thomas, éd., *Towards Equality: Positive Action for Women* (Genève, BIT, 1994).

<sup>18</sup> *Rapport sur les femmes rurales vivant dans la pauvreté* (Rome, FIDA, 1993).

<sup>19</sup> V. Pandit, *Integrating Women in Economic and Social Development* (Genève, BIT, 1993).

<sup>20</sup> J. Donaldson, "Finding common ground: redefining women's work in Colombia", *Grassroots Development*, vol. 16, No. 1 (1992).

<sup>21</sup> Le secteur intermédiaire, qui se trouve entre le secteur structuré moderne et le secteur souple non structuré, comprend les petites entreprises modernes qui emploient de 10 à 50 travailleurs et qui sont censées être incluses dans les statistiques officielles; comme, de plus en plus, les petites entreprises modernes sont considérées comme le moteur de l'expansion de demain, il est probable que le secteur intermédiaire revêtira une importance considérable à moyen terme (voir

I. Palmer, *Gender and Population in the Adjustment of African Economies: Planning for Change*, Genève, BIT, 1991).

<sup>22</sup> D. Campbell, "Integrated international production and labour market interdependence" (document non publié, 1994).

<sup>23</sup> *Le travail dans le monde, 1992* (Genève, BIT, 1992).

<sup>24</sup> Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, "Women's participation in industrial policy and management in selected countries of Asia and the Pacific" (Vienne, document non publié, 1993).

<sup>25</sup> Farida Sherrif, "Decision-making: women in management" (document rédigé en vue de la quatrième Réunion des ministres du Commonwealth chargés des affaires féminines, 1993).

<sup>26</sup> Ariane Berthoin Antal, "Trapped in the ice", *International Management*, mars 1992.

<sup>27</sup> Matilde Fernandez Vazquez, "Women in management and women employers in Spain" (Madrid, Instituto de la Mujer, 1991).

<sup>28</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, "Review and appraisal of the implementation of the Nairobi Forward-looking Strategies for the Advancement of Women — Regional priority issues and proposals for action: women and empowerment" (document établi en vue de la deuxième Conférence sur la participation des femmes au développement en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, mai 1994).

<sup>29</sup> Commission économique pour l'Afrique, "Advancement of women in Africa: progress report on the establishment of the federation of African women entrepreneurs, the African bank for women and preparations for the Fourth World Conference on Women" (E/ECA/CM.19/16, 9 février 1993).

<sup>30</sup> « L'irrésistible montée des femmes entrepreneurs », *Innovation et emploi* (OCDE et Commission des Communautés européennes, décembre 1993).

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---